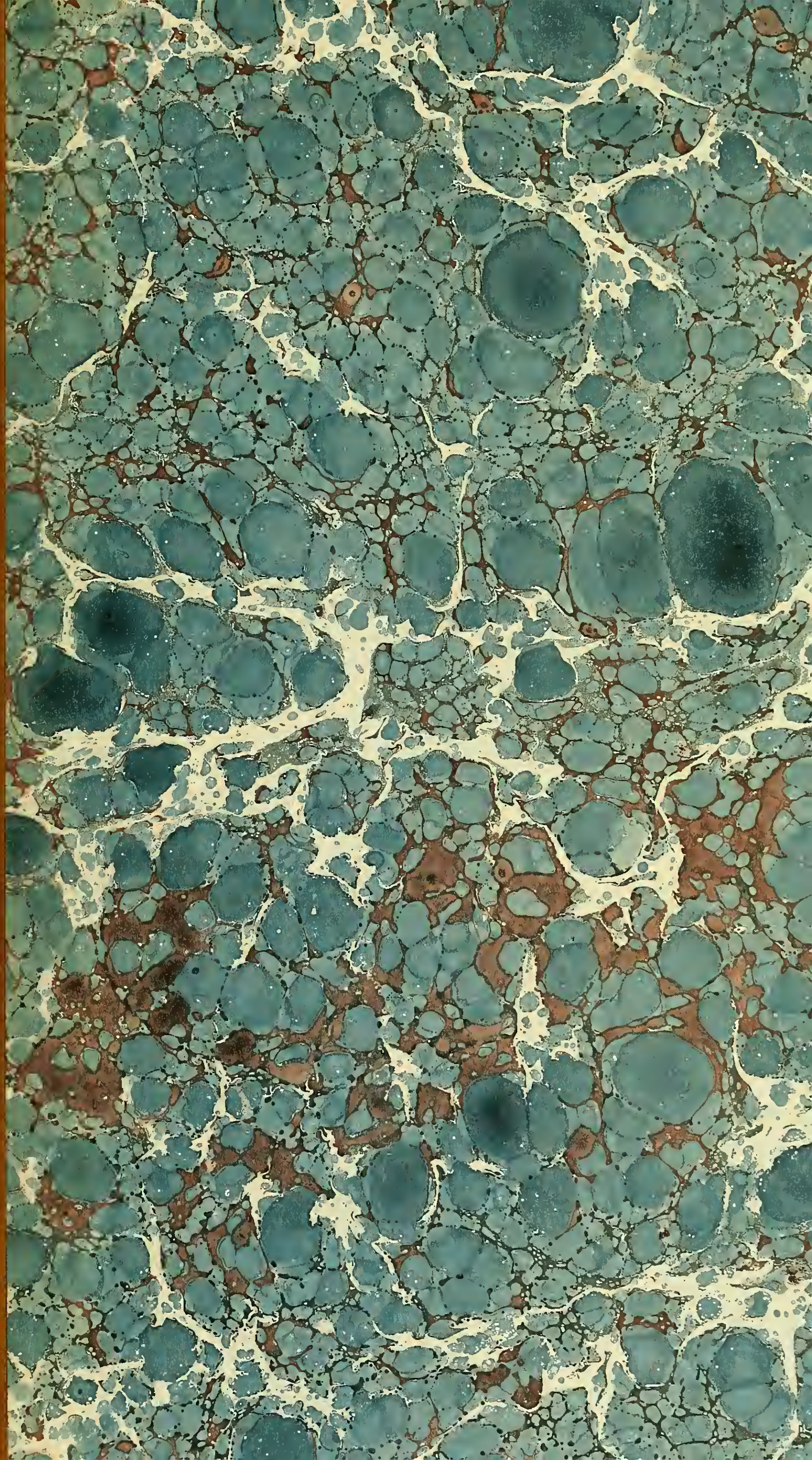


From the author.

HISTOIRE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

PENDANT L'ANNÉE 1796.

Par SIR FRANCIS D'IVERNOIS.

3

Il ne faut plus se le dissimuler : le règne du Papier-Monnaie est passé.
BARBE' MARBOIS, le 30 Juillet 1796.

Nous sommes sortis sans retour du régime du Papier-Monnaie.
LE BRUN, le 21 Septembre 1796.

LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE W. ET C. SPILSBURY.

Se vend chez P. ELMSLEY, Strand; J. DEBRETT, Piccadilly; J. DE BOFFE, Gerard-street, Soho; J. SEWELL, Cornhill; J. OWEN, Picadilly; BOOSEY, Broad-street; & chez les principaux Libraires.

1796.

On trouve chez P. ELMSLEY, Strand; J. DEBRETT, Piccadilly; J. EDWARDS, Pall-Mall; J. DE BOFFE, Gerard-ſtreet, Soho; J. OWEN, Picadilly; J. SEWELL, Cornhill; VERNOR & HOOD, Birchin-Lane; & chez les principaux Libraires, les Ouvrages ſuivans du même Auteur :

I. *Des Révolutions de France & de Genève: troiſième Edition.* 1 Vol. Octavo, 1795.

II. *Etat des Finances & des Reſſources de la République Françaiſe au* 1er *Janvier* 1796.

III. The Second Engliſh Edition of the *Short Account of the late Revolution in Geneva.*

IV. The Second Engliſh Edition of *Reflections on the War.*

V. *State of the Finances and Reſources of the French Republic, to the firſt of January,* 1796; being the Continuation of the *Reflections on the War.*

HISTOIRE

De l'Adminiſtration des Finances de la République Françaiſe, pendant l'Année 1796.

DANS les trois Ecrits que j'ai publiés ſur les Finances Françaiſes depuis le commencement de l'année 1795, j'ai poſé & cherché à développer les propoſitions ſuivantes :

Que la force extraordinaire de la Révolution Françaiſe, celle de la République & de ſes armées, conſiſtaient dans ſon papier-monnaie ;—que la dépréciation des aſſignats ſerait dorénavant progreſſive & rapide, & que le temps approchait où, d'émiſſions en émiſſions, il ne ſerait plus poſſible d'en faire de nouvelles ;—que tous les efforts des Français pour remplacer les aſſignats par quelqu'autre papier-monnaie, feraient ſans ſuccès ;—que ſi leur Gouvernement était une fois privé de cette reſſource, il ne lui en reſterait bientôt d'autres que les faibles contributions qu'il pourrait lever ſur un Peuple ruiné, mécontent, & auquel il avait laiſſé contracter l'habitude de ne plus payer de tributs ;—qu'enfin ſi, arrivé à un pareil état de dénuement, il s'obſtinait à prolonger la guerre

pour défendre ſes conquêtes, l'impoſſibilité de ſoudoyer les troupes néceſſaires à leur défenſe, en amènerait la reſtitution.

Je n'ignore pas que beaucoup de gens ne veulent plus entendre parler des Finances Françaiſes, & trouvent plus commode d'alléguer que c'eſt une *matière inexplicable*. A les en croire, rien ne peut moins ſe calculer que la force d'un Peuple en accès de fièvre, & rien de plus illuſoire que de prétendre aſſujettir aux règles ordinaires de l'expérience, une criſe révolutionnaire, qui eſt une violation perpétuelle de toutes ces règles. Je ne le ſais que trop, on s'eſt accoutumé, par pareſſe d'eſprit, à ſéparer les opérations financières du Directoire Français, de ſes moyens de force & d'exiſtence. On l'a vu ſurvivre à une banqueroute inouie de 45 milliards d'aſſignats ; & ſes armées, toujours recrutées, & toujours approviſionnées, n'en ont pas moins envahi l'Italie & entamé l'Allemagne. Aux yeux des perſonnes dont je parle, c'eſt donc un travail inutile, & même dangereux, que de fonder encore des eſpérances d'*épuiſement* ſur les dilapidations intérieures de cette République militaire. Au diſcrédit ſucceſſif de ſes divers papiers-monnaies, on ne ceſſe d'oppoſer ce grand argument, que la marche de ſes Chefs n'en a jamais été arrêtée, qu'ils ont trouvé conſtamment de nouveaux moyens, & qu'ils ſe montreront encore *au-deſſus des événemens*. Telles ſont les vagues aſſertions que je me propoſe d'examiner, & que je me flatte de détruire. Lorſque la République Françaiſe vivait ſur le produit de ſes aſſignats, j'ai fixé le terme où ils ceſſeraient d'avoir une valeur ;

& ce que j'ai vu s'accomplir de mes pronoſtics à ce ſujet, m'a convaincu qu'il était poſſible de juger méthodiquement les meſures financières d'un Etat en révolution. Lorſqu'enſuite le Directoire s'eſt vanté de ſubſtituer aux aſſignats de nouveaux ſignes également fictifs, j'ai pris ſur moi de garantir qu'il n'y réuſſirait point, & que, dès la fin de cette année, on appercevrait la cataſtrophe de ſes finances, Eh bien ! j'annonce aujourd'hui que cette cataſtrophe eſt arrivée; &, depuis que les Légiſlateurs Français avouent eux-mêmes que le *règne du papier-monnaie eſt paſſé* pour eux ; depuis que le produit très-circonſcrit des contributions eſt devenu leur unique reſſource ; quiconque me citera encore vaguement les reſſources *inconnues* de la France, m'en impoſera moins que jamais, puiſque ce ſont ces reſſources mêmes que j'analyſe, & dont je vais montrer les réſultats, afin d'aider à en découvrir le terme.

J'aſpire, par-deſſus tout, à être clair ; & cependant je ſerai long peut-être ; car la plupart des nouvelles meſures de la République Françaiſe lui ayant été arrachées par la détreſſe de ſes finances, il n'en eſt pour ainſi dire aucune que je ne me trouve appelé à embraſſer dans l'expoſé des faits de cette année. Comme ils ſont juſqu'ici trop peu connus, j'eſpère qu'ils paraîtront nouveaux, ne fût-ce que parce que le développement des principes iniques à l'aide deſquels les derniers vols ont été ſanctionnés, préſentera la prolongation du régime révolutionnaire, ſous le prétendu régime conſtitutionnel. Ces vols dévoileront comment la doctrine de Robeſpierre a continué

à être mise en action sous le règne que certains écrivains appellent celui *de la modération & de la justice.* Sans doute il diffère du précédent ; mais je prouverai que ce n'est que pour avoir remplacé la férocité de son origine par l'astuce & l'hypocrisie. J'ai cru d'ailleurs que ce ne serait peut-être pas une leçon perdue pour l'Histoire, que de placer le tableau de la détresse & des perplexités des usurpateurs Français, à côté du magnifique catalogue de leurs conquêtes. C'est dans leurs débats même que je vais suivre jour par jour ces usurpateurs. A toutes les vaines tentatives qu'ils essaient encore pour suppléer au vol par le vol, j'opposerai leurs cris d'alarme sur l'avenir, les aveux ingénus qu'ils laissent déjà échapper sur le présent, & les remords que leur arrachent enfin sur le passé, les besoins urgens qui les tourmentent.

En conduisant l'histoire des assignats jusqu'au premier Janvier de cette année, j'avais annoncé qu'ils en étaient à leur agonie. Ils y touchaient en effet, & elle n'a pas laissé que d'être violente. On en peut juger par les discours de ceux des Révolutionnaires Français qui n'avaient pas perdu de vue que c'était dans ce papier-monnaie que consistait toute leur force. Si je m'arrête un moment sur ces discours, ce n'est point que je veuille ressusciter ici le procès déjà jugé des assignats ; c'est parce que les aveux, dont ces pièces sont le dépôt, outrepassent de beaucoup toutes les conjectures, qu'on avait taxées d'exagération ; mais c'est sur-tout parce que, si l'on veut connaître ce qui se dit aujourd'hui dans les *Comités secrets* des Législateurs Français, depuis qu'ils ont reconnu

qu'*ils étaient ſortis* SANS RETOUR *du régime du* PAPIER-MONNAIE, il n'y a qu'à lire les diſcours ſuivans, en y ſubſtituant ce dernier mot à celui d'*aſſignat*.

Ramel, le 1er Février 1796 : " Les aſſignats *ont* " *fait la Révolution* ; ils ont amené la deſtruction des " Ordres & des priviléges ; *ils ont renverſé le Trône,* " *& fondé la République* ; ils ont pouſſé le vaiſſeau " de l'Etat ; ils doivent lui ſervir encore d'ancre " & de cable...... Français ! UNE GRANDE ÉPOQUE " APPROCHE, PUISQU'IL EST VRAI QUE LE SORT " DES EMPIRES EST LIÉ A LA SITUATION DE " LEURS FINANCES.... La fortune de l'Etat eſt ſous " votre ſauve-garde ; ſoutenez-la, prenez-y garde ; " la vôtre y eſt intimement liée.... Les aſſignats " vous ont fait conquérir les biens dont vous allez " jouir ; ils ſont encore votre principale reſſource, " craignez de le reconnaître lorſqu'il ne ſera plus " temps : réuniſſons-nous tous de fait & d'intention " pour ſoutenir la République, *les aſſignats qui l'ont* " *fondée, les aſſignats qui vont encore la défendre....* " IL N'APPARTIENT QU'A LA FRANCE DE TROUVER " DES RESSOURCES DANS CE QUI PARAÎT DEVOIR " AGGRAVER SA SITUATION," &c. &c.

Iſnard, le même jour : " *Il n'eſt que trop vrai que* " *nous ne pouvons pas nous paſſer de l'aſſignat* ; que ſi " nous le laiſſons tout-à-fait avilir, des millions de " citoyens ne ſauront plus comment ſubſiſter ; & " & il ne reſtera plus au Gouvernement *aucun moyen* " *d'effectuer le ſervice, & de terminer glorieuſement la* " *Révolution en conquérant la Paix.* Le ſort de la " liberté eſt lié au ſort de l'aſſignat ; il faut donc le

" relever *à quelque prix que ce ſoit :* ainſi le veut le
" ſalut public ; il eſt la ſuprême loi," &c. &c.

Bailleul : " L'aſſignat eſt néceſſaire au Gouverne-
" ment & aux particuliers ; ſans lui toutes les tranſ-
" actions ſociales ſont anéanties ; le ſang ne circule
" plus dans les veines du corps politique, & *ſa*
" *diſſolution eſt inévitable*," &c. &c.

Peu de jours auparavant, Montmayou avait déjà prononcé, ſur cette grande queſtion, un diſcours qui mérite de faire époque... " Juſqu'ici, dit-il, j'avais
" cru que nous devions notre liberté à l'aſſignat, &
" que, ſans ce papier-monnaie, nous ne pourrions
" terminer la Révolution. J'ai vu, à mon grand
" étonnement, ſe manifeſter une opinion contraire ;
" j'ai entendu dire à des hommes qui, ſans doute,
" ſont patriotes, que l'*aſſignat ne pouvait plus faire*
" *le ſervice*. On a propoſé une échelle proportion-
" nelle ; mais c'était pour nous précipiter du haut de
" l'échelle en bas. Quel était l'objet de ces demandes
" de *cédules hypothécaires*, dont on vous a harcelé ſi
" long-temps ? Celui de ſervir le projet d'une *banque*
" *de finance*, fruit du calcul le plus perfide, dont le
" but était d'anéantir l'aſſignat, de lui ſubſtituer un
" autre papier-monnaie, & de mettre la République
" ſous la tutèle d'une banque... *Républicains ! ral-*
" *liez-vous*, relevez le crédit des aſſignats : pour cela
" faites tout le contraire de ce qui a été fait juſqu'ici ;
" dites à votre Commiſſion des Finances que le but
" unique de toutes vos loix eſt de rendre à l'aſſignat
" ſa valeur primitive. Relevez le crédit de l'aſſignat,
" & *vous vous ſauverez de la honte & de l'opprobre*

" *qui vous menacent*... Je me résume : si vos délibéra-
" tions ne tendent à relever le crédit de l'assignat, *vous*
" *terminerez à votre honte la plus belle Révolution.*"

Tandis que ce chaud patriote s'efforçait ainsi dans l'enceinte du Corps Législatif, de *rallier les Républicains* pour relever le crédit des assignats, l'opinion publique se *ralliait* de plus en plus au dehors, pour condamner ce papier à un discrédit toujours croissant. Ce fut pour en arrêter les progrès que, dans les débats du 22 Février, Dubois-Crancé, s'indignant des tergiversations de quelques orateurs, termina la séance par cette sentence mémorable :—" Le Gou-
" vernement a annoncé qu'il avait besoin, pour la
" campagne prochaine, de 1500 millions valeur
" métallique : cette somme est énorme sans doute,
" & l'impossibilité de la trouver en numéraire doit
" faire sentir la nécessité de la trouver en assignats....
" Une grande partie du numéraire a disparu ; & quand
" tous les six mois vous repomperiez la totalité de
" celui qui est en France, vous ne trouveriez pas vos
" 1500 millions. *Une valeur qui en tienne lieu est donc*
" *indispensablement nécessaire.* C'est une FOLIE que de
" vouloir faire le service en numéraire : *il faut que*
" *les Français sachent bien qu'il leur* FAUT L'ASSIGNAT,
" OU LA MORT."

L'association de ces deux mots pourra paraître bisarre à quelques lecteurs ; aussi dois-je les informer que, depuis l'assassinat judiciaire de la Famille Royale, depuis le Conseil de guerre où Dubois-Crancé insistait pour que le Général Montesquiou *jetât Genève dans le lac*, mais sur-tout depuis son expédition à Lyon,

cet illuſtre fondateur de la République Françaiſe n'a plus eu ſur les lèvres que cet arrêt ſommaire, *la mort*, & que ce mot, dont il réuſſit à faire la deviſe des Jacobins, eſt devenu peu à peu le *maximum* de ſon éloquence.

Au reſte, les aſſignats étaient déjà frappés de mort lorſque Dubois-Crancé eſſayait encore de les ranimer par ſes cris : je ne ſais ſi les frais de leur fabrication étaient déjà ſupérieurs à leur valeur réelle ; mais cette valeur était ſi faible, &, par cela même, les émiſſions ſi immodérées, que le Gouvernement avait en vain multiplié ſes papeteries & ſes preſſes, il s'était vu réduit, vers la fin de l'année 1795, à ne pouvoir plus frapper de monnaie républicaine que pour le tiers de ſes beſoins journaliers. Dans un pareil état de choſes, il eût été par trop inſenſé de fouiller plus avant cette mine épuiſée ; & ce fut la Commiſſion des Finances qui donna elle-même le coup de grace aux aſſignats en déclarant, dans cette même ſéance, qu'on en avait émis en totalité pour 45 milliards 581 millions & quelques livres, (1). C'était fort au-delà de ce qu'on avait fait croire au Peuple, & de ce qu'avaient autoriſé les décrets : mais on doit ſe rappeler que cette même Commiſſion avait déjà amené cet aveu par un Rapport préparatoire, où elle reconnut, " Qu'au " milieu

(1) Camus, chargé de ce Rapport, ajouta que *plus de* 6 *milliards étaient déjà éteints par le brûlement & la démonétiſation, de manière qu'au premier Ventoſe il n'en reſtait en circulation que* 39 *milliards* 286 *millions* 762,780 *liv.* Admirez l'exactitude ſcrupuleuſe de ce Rapporteur !

" milieu d'une anarchie ruineuſe, *la crainte* d'avilir
" un ſigne qu'on était forcé, pour ſatisfaire aux dé-
" penſes, d'émettre fréquemment & en abondance,
" *la crainte de détruire le crédit & d'alarmer le*
" *Peuple, avait fait jeter* QUELQUE VOILE *ſur les*
" *émiſſions ordonnées par Décrets*."

Je me flatte d'avoir expliqué comment cette prétendue *crainte de détruire le crédit*, l'avait efficacement détruit; & l'on n'a pas oublié, que pour ſe faire pardonner un ſi pénible aveu, la Commiſſion l' accompagna de la promeſſe de briſer inceſſamment la planche des aſſignats, promeſſe dont les Pariſiens preſſaient de plus en plus l'exécution malgré les menaces de Dubois-Crancé. Ses Collègues comprirent qu'il était inutile de différer davantage ce ſacrifice tant deſiré : d'ailleurs, en l'offrant en expiation au Public le 20 Février, ils ſe flattèrent que, d'un côté la certitude de ne plus voir émettre de nouveaux aſſignats, de l'autre l'attente d'en voir anéantir la moitié par les rentrées de l'emprunt forcé, rehauſſerait immédiatement la valeur de 12 à 15 milliards qui reſtaient encore en réſerve entre les mains du Gouvernement (1). On fut encore trompé dans cette dernière eſpérance: telle était l'invincible fatalité attachée à ce papier-monnaie, que le jour même où la planche en fut briſée, il perdit près de la moitié de

(1) Il paraît que, dans les dernières ſemaines, le Gouvernement ne frappa plus que des aſſignats de 10,000 liv., à l'aide deſquels il dut lui être enfin poſſible de pourvoir à ſes beſoins, & même de mettre en réſerve environ le quart ou le tiers des 45 milliards émis.

la faible valeur qui lui restait encore ; en sorte que les 15 milliards que possédait le Directoire, lui représentaient à peine 50 millions, ce qui suffisait tout au plus à quinze jours de dépense ; aussi Gay Vernon n'hésita-t-il plus à déclarer, " Que la France allait " être livrée à toutes les factions, & que SES BRAVES " ARMÉES SERAIENT DISSOUTES. *Je vois le Peuple,* " ajouta-t-il, *plongé dans la plus affreuse misère, racheter une vie languissante en se chargeant des chaînes* " *du plus honteux esclavage.*"

Le péril devenait pressant ; mais ce fut de ce péril même qu'on essaya de profiter pour jeter en avant l'idée d'un nouveau papier-monnaie ; & telle fut l'adresse de ceux qui la conçurent, qu'ils ne la recommandèrent que comme une mesure destinée à *relever le crédit de l'assignat.* Chacun d'eux débutait par poser en principe que les nouveaux assignats seraient sur-tout destinés à retirer les anciens, & à échanger par cela même un mauvais papier contre un bon.

Ici cependant, & avant d'entrer en matière, il fallut essuyer de vives sorties du petit nombre des Législateurs qui eurent le courage de reprocher au Gouvernement ses profusions. *Ce n'est point le nombre des assignats qui en déprécie la valeur,* dit Bourdon le 13 Février, *c'est le désespoir des Citoyens, qui, voyant les dilapidations qui se commettent, ne croient point au retour de l'ordre, ni de l'économie, ni par conséquent à la restauration de nos finances. Hier, dans le* COMITÉ SECRET, *ces dilapidations ont été prouvées jusqu'à l'évidence.* (1)

---

(1) On en cita en effet de toute espèce, même dans les *Comités publics.* Fabre dit, " qu'on profitait du déplacement des Eta-

Bentabolle ne s'en tint pas à des déclamations sans objet; il demanda expressément, le 25 Février, " Que l'assignat fût retiré de la circulation *par la* " *voie des restitutions*, & que le trésor vuidé par les " *sang-sues publiques* fût rempli par elles des trésors " qu'elles en avaient aspiré. Je dénonce, dit-il, ces " brigands enrichis des dépouilles du Peuple, qui " affichent un luxe insolent, étalent des tables somp- " tueuses, & qui ont assez peu de pudeur pour ne " pas cacher le scandaleux accroissement de leurs " fortunes. Je sonne le tocsin sur ces êtres avilis & " déshontés. *Je demande qu'ils soient tenus à la* " *restitution*," &c. &c.

Il fut vivement secondé par Gay Vernon: " La " première cause du discrédit des assignats, dit celui-

---

" blissemens publics pour enlever les effets les plus précieux, & " que, lorsqu'après les déplacemens ils se trouvaient *escroqués*, " on ne manquait pas de dire qu'*ils avaient été perdus dans le démé-* " *nagement*." Ce Député fut vivement appuyé par d'autres, qui offrirent de prouver que le nombre de rations payées pour les armées, était double du nombre des soldats.

Le Directoire a appaisé, pendant quelques mois, ces Députés, en leur promettant les économies & les retranchemens les plus sévères; mais si l'on est curieux de savoir comment il a tenu sa promesse, il n'y a qu'à lire ce que vient de révéler Desmoulins, le 26 Septembre, en dénonçant de nouveau les Administrateurs des vivres, fourrages, & charrois pour l'armée des Côtes de l'Océan, qui est, s'il faut l'en croire, *dans une pénurie épouvantable. Leur nombre, dans cette armée, est si excessif*, dit-il, *qu'il y en aurait assez pour dix armées comme celle-là. A Niort, où il n'y a en garnison qu'une Compagnie de Canonniers, il existe cependant de* 13 *à* 1400 *parties prenantes. Il en est de même par-tout à proportion.*

" ci, ce ſont les *dilapidations énormes* qui ont eu lieu
" dans toutes les parties de l'Adminiſtration, & qui
" ont néceſſité de ſi fortes émiſſions. Une armée
" de *ſang-ſues* s'eſt attachée, depuis le commence-
" ment de la Révolution, au Corps Politique ; *mais*,
" DEPUIS UN AN, *leur voracité s'eſt accrue d'une ma-*
" *nière qui n'a pas d'exemple dans l'Hiſtoire.*"

Depuis un an!... Cette époque, ainſi déterminée, me paraît une date précieuſe pour les hiſtoriens de la Révolution Françaiſe, puiſque ce Député, que perſonne n'oſa contredire, a ainſi fixé le commencement des *dilapidations énormes* après la chûte de Robeſpierre. Quel aveu ! " C'eſt ainſi, pourſuivit Gay Vernon, que
" les élans généreux de la Nation, & ſon caractère, dé-
" génèrent en un égoïſme honteux : ce torrent d'im-
" moralité, ne trouvant aucune barrière, a été groſſiſ-
" ſant juſqu'à ce jour ; & il va anéantir la fortune
" publique, & engloutir la Liberté, ſi, d'une main
" puiſſante, vous n'en arrêtez le cours déſaſtreux," &c.

Le Gouvernement n'eut pas à entendre des vérités moins dures de la part du Conſeil des Anciens lorſqu'il demanda des fonds. *Des fonds !* s'était écrié Dupont de Nemours, le 17 Février, *il y en a dans la répreſſion de mille vices, d'un million de délits, d'un milliard d'abus. On offre de prouver que la République paie pour ſes armées deux fois plus de rations qu'elle n'a de défenſeurs.*

Loin de ſe laiſſer déconcerter par des imputations ſi graves, le Directoire eut l'adreſſe de détourner les reproches qui tombaient ſur ſon adminiſtration, en dénonçant lui-même, avec plus de force que perſonne,

les abus de tout genre, & jusqu'aux dilapidateurs à ses gages. Pour faire oublier qu'il était l'objet de la censure, il se mit à la tête des censeurs, & se donna le mérite de révéler des turpitudes qu'il avait eu la honte ou de partager, ou de souffrir. *Des abus de tous les genres se sont introduits dans tous les services de l'armée*, publia le Ministre de la Guerre ; *les dilapidations les plus scandaleuses y ont été multipliées au détriment de la fortune publique, sacrifiée à la cupidité de ceux à qui la République avait confié le soin de pourvoir aux besoins de ses défenseurs. Il existe des hôpitaux en assez grand nombre, où les officiers de santé, employés & sous-employés, sont plus nombreux que les malades.* Ce Ministre ne manqua pas de couronner ce Rapport en annonçant avec solennité les économies les plus étendues & les plus sévères ; il s'engagea même à en donner l'exemple, & à réduire des deux tiers le nombre de ses commis, qui s'élevait à 1700. On verra bientôt le résultat de ces promesses (1) : mais la Comédie n'en fut pas moins jouée avec beaucoup d'art ; car dès ce premier acte, c'est-à-dire dès le 14 Février, quelqu'un ayant proposé l'éta-

---

(1) Dès qu'il eut commencé ses retranchemens, le Député Talot vint à son secours le 3 Mars, pour le dégager de ses promesses. " Je suis aussi partisan de *l'économie* que qui que ce soit," dit celui-ci, " mais elle doit avoir de justes limites. En effet, il est beau " de verser son sang pour la Patrie ; *mais pour en répandre il faut* " *en avoir, & pour cela je ne connais qu'un moyen, c'est de manger...* " Il s'agit ici de ne pas réduire au désespoir une foule immense de " Citoyens. Pourriez-vous balancer entre la vie des hommes & " *une poignée d'assignats ?*" &c. &c.

bliſſement d'une Bibliothèque utile & choiſie, pour le Corps Légiſlatif. *L'ajournement juſqu'à la Paix!* s'écria Boudin, l'un des ſatellites du Directoire; *nous ne ſavons pas où nous ſerons logés:* la Bibliothèque fut ajournée.

Après avoir ainſi calmé les eſprits relativement aux dépenſes futures, on remit ſur le tapis la grande queſtion du papier-monnaie: quelques orateurs propoſèrent une démonétiſation pour réduire les aſſignats *à la quantité de ſignes monétaires qu'avait la France avant la Révolution*; mais on n'eut point de peine à leur faire comprendre que la véritable difficulté ne conſiſtait pas à ſe défaire des aſſignats exiſtans; que ce dont il s'agiſſait avant tout, était de découvrir quelqu'autre papier-monnaie pour faire face aux beſoins urgens du Gouvernement.

Il eſt bon de ſavoir que cette découverte était déjà faite; & ce fut ſans doute pour y préparer les Légiſlateurs & le peuple, qu'Iſnard préluda, le 25 Février, en annonçant que "le Corps Politique était réduit "au dernier état de détreſſe;—que ſa ſituation actuelle "était celle d'un homme malade qui avait beſoin d'un "*remède difficile à ſupporter*," &c. &c.

Quelle ne dût pas être la joie de ſes Collègues ainſi préparés à une opération douloureuſe, lorſqu'ils apprirent que ce *remède difficile* ne coûterait des ſacrifices à perſonne, & qu'il en ſauverait à tout le monde en relevant infailliblement le crédit des aſſignats! Ce fut Echaſſériaux qui ſe chargea, comme Rapporteur des Finances, de diſpoſer les eſprits au développement de cette heureuſe idée; & il s'en acquitta avec beau-

coup de dextérité, le 5 Mars. " Déjà, dit-il, le briſe-
" ment ſolennel des planches a raſſuré le public contre
" de nouvelles émiſſions d'aſſignats. Repréſentans
" d'une grande Nation, *auriez-vous moins de pouvoir
que ce Légiſlateur antique qui conſerva & fit reſpecter
intacte, pendant tant d'années, ſa monnaie de fer?*...
" Je n'ai plus qu'un mot à vous dire, & ce mot eſt
" une *vérité effrayante* & un *conſolant eſpoir*. Ici eſt
" l'aſſignat diſcrédité, la détreſſe & des déchiremens
" au-dedans, des revers au dehors, une *paix forcée*,
" & la honte de la Nation... Là eſt le crédit des aſſi-
" gnats, le ſalut de la République, la victoire, une
" paix honorable, & la gloire du Peuple Français....
" Légiſlateurs! délibérez; Républicains! choiſiſſez."

Les eſprits ainſi placés entre cette *vérité effrayante* & un ſi *conſolant eſpoir*, on crut dangereux de les laiſſer plus long-temps en ſuſpens, & l'on étala enfin le projet du nouveau papier *rédempteur*, auquel on aſſurerait une *valeur fixe & indépréciable*: termes qui furent conſacrés en faveur de celui-ci, qu'on baptiſa du nom de MANDATS TERRITORIAUX. Quoique le ſens de ces deux mots ne fut pas très-différent de celui d'ASSIGNATS HYPOTHÉQUÉS SUR LES DOMAINES, on ſe flatta que le vulgaire n'y trouverait aucune reſſemblance, & qu'ainſi la première difficulté était ſurmontée.

Celle qui ſe préſentait enſuite, conſiſtait à trouver pour ces *Mandats* une nouvelle hypothèque. On n'héſita point à leur tranſporter en entier celle des aſſignats, & cette meſure fut hardiment préconiſée, comme devant *relever le crédit* de ces mêmes aſſignats.

Ici ſe préſenta une troiſième difficulté, que des

hommes ordinaires auraient pu ſuppoſer inſurmontable. En effet, ſi l'ancienne & vaſte hypothèque des aſſignats, dans le temps même où elle était encore intacte, n'avait point ſuffi pour les garantir d'une dépréciation continue, & s'ils avaient été réduits peu à peu à la 300e partie de leur valeur nominale ; comment ſe flatter que cette même hypothèque, toute épuiſée qu'elle était, aſſurerait à l'avenir une valeur *fixe & indépréciable* à un immenſe ſurcroît de nouveaux aſſignats, déguiſés ſous le nom de *Mandats ?*

Voici la chaîne de raiſonnemens à l'aide deſquels les principaux Financiers Français diſſipèrent cette objection.—" Si nos aſſignats ont été dépréciés, dirent-ils, c'eſt que bien qu'ils euſſent une hypothèque générale ſur les Domaines, cette hypothèque avait été en quelque manière frappée de nullité, par cela ſeul que les aſſignations n'avaient pu être conſidérées par le porteur que comme des lettres-de-change ſans échéance, ou du moins à terme inconnu. D'ailleurs elles étaient payables ſur des Domaines dont le prix était également inconnu, & riſquait de s'élever à meſure que baiſſerait celui des aſſignats. Cette incertitude a fait tout le mal : heureuſement nous avons un moyen facile & ſûr d'y remédier : inſtruits par l'expérience, faiſons du *Mandat* une lettre-de-change, non à terme inconnu, mais à vue ; payable, non au gré du Gouvernement, mais au gré du porteur lui-même, qui n'aura qu'à la préſenter, afin de ſe ſaiſir, *ſans diſcuſſions & ſans formalités*, de tel domaine invendu, qu'il lui plaira de choiſir dans toute l'étendue de la République. Pour ſpécifier ainſi d'avance le prix

capital

capital de chacun de ces domaines, nous n'aurons qu'à le fixer invariablement à 20 ou 22 fois le revenu qu'ils rapportaient en eſpèces avant la Révolution ; dès-lors chaque porteur d'un mandat de 1000 liv. aura réellement entre ſes mains, non plus un chiffon de papier, mais un arpent de terre de 50 liv. de rente, puiſqu'il lui ſuffira de préſenter ſon mandat pour *exproprier la Nation* de cet arpent, & que ce ſeront ainſi *les domaines eux-mêmes qui appartiendront au mandat.* Il eſt évident qu'*un pareil papier rendu réaliſable à volonté, d'après une évaluation fixe & conſtante, n'aura pas même beſoin de crédit, puiſqu'on ne pourra pas plus le diſcréditer qu'on ne diſcrédite un champ, une maiſon, une vigne.* Nous nous croyons même en droit d'affirmer qu'une monnaie de cette eſpèce ſera *bien plus précieuſe aux yeux de l'homme qui réfléchit, qu'un métal non productif, & qui n'a de valeur que ſa rareté & les travaux qu'il exige pour le retirer du ſein de la terre.* Pour tout dire, en un mot, un ſemblable papier ſera une véritable *réquiſition ſur tel ou tel domaine*, au choix du porteur, & ſans enchères. Cependant, & ſur toutes choſes, évitons la faute qui, plus que toutes les autres, a précipité nos aſſignats dans l'abyme ; celle des émiſſions déſordonnées & indéfinies : prévenons-en juſqu'à la poſſibilité, en fixant *invariablement* & *religieuſement* la maſſe de mandats à une ſomme quelconque : & comme, malgré de ſi ſages meſures, nous ne devons point nous diſſimuler que les hommes qui ſe ſont introduits en France, *pour y diſtribuer l'or & les inſtructions de l'ennemi du genre humain*, ne s'acharnent encore à calomnier ce nouveau

papier *régénérateur*, il ſera convenable de les contenir par des loix pénales vigoureuſes, & propres à atteindre tous ceux qui auraient l'audace de le déprécier, ou ſeulement de l'échanger contre eſpèces, au-deſſous de ſa valeur nominale. Afin de déjouer toutes les intrigues, il importe même de lui donner cours forcé de monnaie, & de décréter qu'il ſera livré & reçu comme paiement légal pour tous les rembours paſſés & préſens, ainſi que pour toutes les tranſactions futures. Il eſt difficile d'imaginer que tant de ſages précautions ne lui aſſurent pas une valeur vraiment *fixe*; encore moins pouvons-nous douter que les porteurs d'aſſignats ne ſoient reconnaiſſans envers nous, ſi nous leur réſervons en échange une partie conſidérable de ce papier, ſi nous leur donnons, par exemple, 1 liv. en mandats, *valeur fixe*, pour 30 liv. en aſſignats, qui ne leur valent aujourd'hui que 2 ſols. Voyez qu'à la faveur d'un pareil échange, & avec 6 ou 700 millions de mandats, nous *balayerons les vingt milliards d'aſſignats que l'emprunt forcé pourra y laiſſer.* A l'aide de cette grande & ſalutaire inſtitution, nous pourrons nous vanter d'avoir acquis une *banque territoriale, dont le fonds eſt notoire, dont les billets ſont échangeables à bureau ouvert, & dont la garantie eſt fortifiée par l'autorité de la loi, qui leur donne cours forcé de monnaie,*" &c. &c. (1).

Je viens de raſſembler dans ces trois pages la ſubſtance de pluſieurs diſcours, en indiquant les traits principaux des Orateurs, & en conſervant ſur-tout la

(1) Phraſe du Directoire, dans ſa Proclamation du 19 Mars.

marche logique de leurs idées. Le Conſeil des Cinq Cents les trouva ſi lumineuſes, qu'il adopta les mandats avec tranſport ; &, dès ce moment, il ne s'occupa plus qu'à déterminer la quantité préciſe qu'on pourrait en émettre ſans outre-paſſer leur hypothèque.

Comme on s'accordait à fixer le prix des maiſons à 18 fois leur revenu, & celui des domaines ruraux à 22 fois leur rente, d'après les baux exiſtans en 1790 ; il ne s'agiſſait plus que de ſe faire préſenter le cadaſtre du revenu de tous les biens nationaux invendus & diſponibles, afin de porter à environ 20 fois cette ſomme le *nec plus ultra* de l'émiſſion des mandats. C'eſt ici que l'accord devenait plus difficile, car les opinions variaient à tel point ſur le montant de ce revenu, que dans le cours des derniers débats, Thibaut avait avancé que ce revenu s'élevait à 573 millions, tandis que Bergier avait affirmé de ſon côté qu'on n'avait pas pu en percevoir plus de huit millions & trois quarts pendant l'année précédente. Afin de s'entendre ſur un point auſſi important, Bentabolle, en obſervant que cet *état n'était pas exactement connu*, inſinua qu'il conviendrait de commencer par le conſtater, & par ſe procurer un état de l'actif & du paſſif des biens nationaux qui devaient ſervir de gage aux mandats : mais ici Bourdon s'appercevant qu'on allait inſiſter pour obtenir l'impoſſible, s'écria que *trois mois peut-être s'écouleraient avant que ce bilan fût établi, & que les quatre cinquièmes de la Nation noyés dans leurs larmes, ne pouvaient attendre trois mois*.

Après un pareil avertiſſement, il ne reſtait qu'à

D 2

brusquer l'opération : dès-lors chacun affecta d'oublier que peu de semaines auparavant le Ministre des Finances avait évalué à 52 millions le revenu des domaines invendus ; encore moins s'avisa-t on d'en déduire les sommes énormes dues par la Nation aux créanciers hypothécaires & privilégiés sur ces biens.

Je vais chercher à réparer cet oubli, en achevant ici une digression entamée dans mon dernier écrit. Cette question de l'hypothèque à purger est l'une des plus importantes que présente l'examen des ressources de la République Française, puisque l'unique manière d'estimer la valeur des terres confisquées, est de commencer par apprécier le montant des dettes hypothéquées sur ces terres, dettes que la Nation prit solennellement *à sa charge*, lorsqu'elle s'appropria les domaines des Emigrés.

On ne saurait croire à quel mystère ont eu recours successivement les diverses Législatures Françaises, pour écarter l'idée de cette dette, & en faire perdre jusqu'à la trace. On peut se rappeler cependant qu'à force de fouiller dans les débats de la Convention précédente, j'avais recueilli deux aveux importans échappés à Johannot. Dans l'un il convenait qu'il y avait *environ un million* de créanciers privilégiés sur la totalité des biens saisis ; dans l'autre il donnait l'assurance que ces créances *n'excédaient pas* 1500 *millions de capital*. Je présume qu'on peut en déduire le tiers pour les nombreuses restitutions qui ont eu lieu depuis Robespierre, ce qui réduirait à un milliard le capital que doit la République sur les propriétés foncières confisquées aux particuliers. Je calculai que si toutes

ces propriétés produisaient un revenu annuel de cent millions, l'Etat ne pourrait rien s'approprier du capital auquel elles se vendraient, à moins qu'on ne réussît à les vendre mieux qu'au denier 10. Or comme, dès l'origine, il fut impossible d'en obtenir un pareil prix, ni même la moitié de ce prix, j'en avais conclu qu'en se saisissant des terres des Emigrés, la République Française avait contracté une dette beaucoup plus forte que la somme capitale qu'elle en pourrait jamais tirer en les aliénant, & qu'ainsi l'immense & riche succession dont elle s'était emparée à ses périls & risques, était une *succession ruineuse, dont le passif surpassait de beaucoup l'actif.* (1)

Malgré le silence que les deux Conseils Législatifs se sont imposé sur ce sujet pendant les huit premiers mois de cette année, certains traits de leurs débats n'ont pas laissé que de me fournir la preuve que cette dette existe encore, & qu'elle commence à les inquiéter; car, par exemple, lorsqu'on mit en vente le 22 Février, les forêts des Emigrés, Camus laissa échapper l'observation suivante : *Il est nécessaire de calculer une réserve sur ces forêts, parce que la liquidation des créanciers n'est pas achevée, & qu'elle peut emporter un quart, ou un tiers.* On voit déjà que, pour satisfaire à cette liquidation, il faudrait pouvoir vendre les forêts tout au moins au tiers de leur ancienne valeur; or cela est moralement impossible pour des terres con-

---

(1) Voyez pages 15 & 16 de l'*Etat des Finances & des Ressources de la République Française au 1er Janvier* 1796, édition in-8°.

fisquées, puisque plusieurs Députés ont avoué, depuis cette époque, que le prix des biens non confisqués est tombé au quart de leur ancienne valeur. (1)

Deux jours après, D'Aubermenil jeta un nouveau rayon de lumière sur cette grande question. " On " vous l'a observé, dit-il à ses Collègues, une *hypo-* " *thèque plus sacrée que l'assignat pèse sur ces biens :* " *il faut la liquider, la purger,* parce que tant que " le Citoyen pourra craindre que son acquisition en " sera grevée, il s'éloignera..... *C'est donc à faire* " *disparaître cette hypothèque que nous devons nous* " *appliquer en faisant en même temps un* GRAND ACTE " DE JUSTICE."

Il paraît que le projet des mandats fit ajourner ce *grand acte de justice,* car je ne trouve plus aucune réclamation à cet égard jusqu'au décret qui a statué que le paiement du dernier quart des biens nationaux serait fait en valeur métallique. C'est de ce décret qu'a profité Duprat, le 3 Septembre, pour demander que *les porteurs de créances sur les émigrés pussent les donner jusqu'à due concurrence, en paiement du dernier quart de leurs soumissions.*—Cette idée était heureuse sous un double point de vue : non-seulement elle

---

(1) J'avais déjà annoncé ce fait dans mon dernier écrit, & je n'ai pas tardé à en avoir de nouvelles preuves ; car, dès le commencement ce cette année, Beffroi a affirmé que *les biens patrimoniaux ne se vendent,* PAR-TOUT, *qu'au quart de leur valeur vénale en* 1790. On peut bien croire que cette *valeur* ne s'est pas élevée depuis que tous les biens des Emigrés ont été mis en vente, & qu'ils s'achètent, comme on le verra ci-après, *pour la* 30e *partie de leur valeur vénale en* 1790.

aidait la République à se décharger du poids de ces créances; mais elle pouvait singulièrement ranimer l'agriculture en replaçant les domaines confisqués dans les mains des familles dépossédées, & qui, après en avoir payé le prix, auraient pu les soigner comme une propriété non contestée. Ainsi, par exemple, la femme d'un émigré, dont le douaire se trouve constitué sur tel domaine mis en vente, aurait pu rentrer en possession pour le montant de douaire dont la Nation s'est déclarée débitrice. Engerrand écarta cette heureuse idée par un allégué bien singulier. *Personne n'ignore*, dit-il, *qu'on a soumissionné de préférence les biens sur lesquels il n'y avait aucune réclamation à craindre.*—Je le conçois, & cet aveu est remarquable: mais c'était précisément parce que personne ne s'est présenté pour acquérir ces biens chargés de dettes, qu'il y avait un grand avantage à les livrer en liquidation de ces mêmes dettes dont la République s'est si imprudemment chargée dans sa fureur de confiscations (1).

---

(1) On peut juger de la fidélité avec laquelle les administrateurs des provinces ont secondé les décrets de confiscation, par un fait cité dans le Corps Législatif. Le croirait-on! le pré sur lequel se tient la foire de Beaucaire a été mis en vente comme *pré national!* Un autre fait non moins curieux est celui qu'a attesté Dubreuil, le 24 Août. Voici ses expressions: "Le département "de l'Aveyron est celui dans lequel on a le moins d'émigrés. Eh "bien, la liste supplémentaire porte 1004 ou 1005 noms inscrits: "& cependant sur cette énorme liste de proscriptions, *je vous* "*atteste qu'on ne peut point trouver plus de* 6 *noms justement inscrits* "*comme de véritables émigrés*," &c. &c.

Cette *attestation* est précieuse, parce que si l'on prend cette mesure pour juger ce qui se passe dans toute l'étendue de la France,

Quoi qu'il en ſoit, cette dette exiſte encore, puiſque Engerrand lui-même fut forcé de convenir qu'*il était juſte de faciliter aux créanciers des émigrés l'acquittement de leurs créances.*(1) S'il en faut croire Johannot,

& ſi l'on ſuppoſe qu'il y ait 200 mille domaines mis en vente, il en réſulterait qu'il y en a environ 199 mille qui ne ſont point confiſqués conformément aux loix de la République, & qu'on ne vend que d'une manière proviſoire.

(1) Je vois, par les *Moniteurs* du commencement d'Octobre, que la Commiſſion des Finances eſt revenue enfin à cet avis, & qu'elle a déclaré *unanimement qu'il ne pouvait être qu'utile de l'adopter,* & de recevoir non-ſeulement les *titres hypothécaires,* mais auſſi les *Bons,* & même les *Ordonnances* des Miniſtres en paiement du dernier quart des Domaines adjugés. Elle a même annoncé " qu'*en " refuſant ces facilités aux acquéreurs il n'en réſulterait que des "* DÉCHÉANCES, *du mécontentement, des murmures, & que ces " acquéreurs auraient à répondre que leurs acquiſitions ſont payées " par les* CRÉANCES LES PLUS LÉGITIMES. Il exiſte des " domaines nationaux à vendre, a-t-elle ajouté : le ſuccès des " opérations à faire dans cette partie, exige qu'il y ait un grand " nombre de créanciers qui ſoient invités à y prendre part. Ce " ſerait contrarier déjà cette meſure que de le réduire."

Cependant le Directoire, apprenant qu'on agitait cette propoſition, s'eſt hâté de proteſter contr'elle, & d'annoncer " qu'*elle ſerait " funeſte au ſervice public* ; que tout en applaudiſſant aux vues " d'équité qui avaient déterminé la Commiſſion, il ne pouvait ſe " diſpenſer de faire connaître le danger d'un pareil projet, *qui " acheverait néceſſairement d'atténuer les reſſources qui reſtent pour " continuer un ſervice déjà ſi difficile.*"

Il faut en effet que les *difficultés du ſervice* ſoient déjà bien grandes pour lui avoir arraché le 27 Septembre une pareille oppoſition, à lui, qui ſix ſemaines auparavant avait adreſſé un meſſage pour recommander avec chaleur cette même meſure : " Votre " intention, Citoyens Légiſlateurs, leur avait-il mandé, le

" 11

Johannot, le nombre de ces créanciers s'élevait à *environ un million*, dans l'origine des confiscations. Voilà une seconde masse de spoliés bien considérable ! & je suis fort trompé si ce n'est pas ce *million de créanciers* qui jettera les premiers cris pour la restitution des domaines confisqués ; car au défaut des familles vraiment propriétaires, ce feraient eux qui se trouveraient les propriétaires légitimes. De quelque manière qu'on s'y prenne, il faudra que cette dette immense s'acquitte, & c'est alors qu'on reconnaîtra cette grande vérité qu'a proclamée Lanjuinais, le 24 Janvier : *Tout Gouvernement qui croit s'enrichir par*

" 11 Août, n'a pu être de rendre *nuls* les titres des créanciers légi-
" times dans leurs mains. . . . Cette compensation, *juste en elle-*
" *même*, ne peut qu'être avantageuse à la République, puisqu'elle
" procurera l'extinction de cette partie de la dette nationale."

Le Conseil des Cinq Cents ne fut pas médiocrement embarrassé en se voyant appelé à prononcer entre sa Commission des Finances & ces deux messages contradictoires du Gouvernement. Néanmoins l'impossibilité qu'annonçait ce dernier de *continuer un service déjà si difficile*, l'emporta sur toutes les autres considérations. L'avis de la Commission a été rejeté le 2 Octobre ; & jusqu'à nouvel ordre, les titres hypothécaires ne seront point admis en paiement de biens nationaux.

Défermont n'avait rien négligé cependant pour démontrer la justice de cette admission. " Qu'on se représente, avait-il dit, " un citoyen, qui en 1788, ou auparavant, a vendu une terre " 1000,000 liv., & n'avait reçu que la moitié du prix lorsque son " acquéreur a émigré. Cette terre se trouve comprise dans les " domaines nationaux par l'effet de l'émigration. Elle est son " gage ; il l'a soumissionnée dans l'espoir qu'on recevrait en paie- " ment, tout, ou du moins partie de sa créance privilégiée; & si " *on lui refuse cette justice*, il est réduit à la nécessité d'abandonner

des confiſcations arbitraires, marche à grands pas vers ſa ruine.

Dans une époque très-moderne, la Grande-Bretagne venait de donner aux Français une leçon qu'ils ont dédaignée. Lors de la rebellion de 1745 en Ecoſſe, la Couronne s'empara, ſuivant les loix, des terres des condamnés, & leur produit fut cependant laiſſé aux provinces pour ſubvenir à divers travaux publics. Quoique la ſomme des obligations hypothécaires dont ces terres ſe trouvaient grevées, s'élevait à plus de 21 années de leurs revenus nets, non-ſeule-

---

" ſa ſoumiſſion, & à la néceſſité de perdre une partie des valeurs
" qu'il a dépoſées."

A cet exemple, Craſſous en a ajouté un autre non moins frappant; le voici. " Pluſieurs tuteurs ſont venus à la Commiſſion des Finances, & ont dit : *Cet enfant que je vous préſente eſt le fils du premier lit de tel Emigré* ; *le douaire de ſa mère eſt hypothéqué ſur une terre qui eſt échue à la République par l'émigration de ſon propriétaire, & ce douaire abſorbe les deux tiers de la valeur du bien. J'ai ſoumiſſionné cette terre pour mon pupille, & les trois premiers quarts ſont acquittés. Vous avez exigé du numéraire pour le paiement du dernier quart* ; *mais il m'eſt impoſſible de ſatisfaire à ce que vous exigez, ſi vous ne recevez en paiement l'hypothèque que j'ai ſur mon acquiſition.* COMPENSEZ DONC CE QUE JE VOUS DOIS AVEC CE QUI M'EST DÛ.—" La Commiſſion des Finances," ajouta Craſſous, " a trouvé
" cette réclamation juſte. Vous ſerez de ſon avis; car votre inten-
" tion ne peut être de *ruiner l'orphelin.*—Admettez la créance en-
" tière pour la totalité de l'acquiſition, vous aurez fait un *acte de*
" *juſtice* ſans avoir lezé le tréſor public."

Cet *acte de juſtice* a été refuſé de nouveau à l'*orphelin,* qu'on veut *ruiner* ; mais la force des choſes ne tardera pas à amener quelque nouveau décret en ſa faveur, en attendant la reſtitution complette aux vrais propriétaires.

ment les Légiſlateurs Anglais n'héſitèrent point à ſe reconnaître pour débiteurs de cette créance, & à rembourſer le capital, ils ont mieux fait encore: il y a environ huit ans qu'ils ont reſtitué ſans exception toutes les terres confiſquées en 1745 (1); car l'Ecoſſe avait reconnu, à ſes dépens, & long-tems avant les Français, cette vérité que leur Commiſſion des Finances vient de leur annoncer le 26 Août, comme une eſpèce de découverte. *Il eſt utile que les biens nationaux ſoient entre les mains des particuliers: ils ſont mieux cultivés; le Gouvernement eſt débarraſſé des frais de régie; il perçoit des contributions directes, des droits de mutation*, &c.

Mais continuons de rechercher le montant des obligations hypothéquées ſur les domaines confiſqués en France. Dans le compte qu'a préſenté Barbé Marbois, le 20 Août, ſur les intérêts de la dette perpétuelle, j'avais bien lu que *cette dette ſerait augmentée par le réſultat de pluſieurs opérations qui n'étaient pas encore faites*; augmentation qu'il évaluait à 51 millions d'intérêts. Cependant, à la manière vague & rapide dont il avait gliſſé ſur cette nouvelle dette de 51 millions d'intérêts perpétuels, je ne me ſerais fait aucune idée de l'objet auquel elle était relative, ſi Camus n'avait pas donné, peu de jours après, la clef de cette énigme, en convenant enfin qu'il s'agiſſait de

(1) Bien entendu que les propriétaires réintégrés ont tenu compte à l'Etat des créances qu'il avait rembourſées pour eux. On peut voir les détails de cette tranſaction, dans Sir John Sinclair, *Hiſtory of the Public Revenue of the Britiſh Empire*, vol. ii, p. 63.

la liquidation des créances des émigrés. Il eſt vrai qu'il appela *exceſſive* l'évaluation de Barbé Marbois, qui portait ces créances à 51 millions d'intérêts : mais comme celui - ci avait été *vérifier ſes calculs à la tréſorerie nationale*, & qu'il en *certifiait l'exactitude ſcrupuleuſe*, il me ſemble qu'on peut s'y arrêter, & d'autant mieux que ces 51 millions d'intérêts calculés à 5 pour cent, repréſentent aſſez exactement le capital d'un milliard dont il a été queſtion ci-devant. A l'aide de ce rapprochement, je crois pouvoir poſer en fait, qu'en confiſquant des propriétés individuelles d'un revenu d'environ 100 millions, le Gouvernement Français s'eſt trouvé chargé d'une dette perpétuelle de 50 millions d'intérêts annuels. Or comme je prouverai également, par ſes aveux, & par une longue ſuite de faits, qu' il ne retirera jamais 200 millions de capitaux effectifs par la vente de ces confiſcations, elles n'auront abouti en dernier réſultat, qu'à lui faire emprunter cette ſomme, à raiſon de 25 pour cent en rentes perpétuelles. Encore, pour ſe procurer un pareil emprunt, lui a-t-il fallu commettre un vol affreux, pervertir la Nation pour la rendre toute entière ſon complice, couvrir le royaume de ſequeſtres, de larmes & de crimes, condamner à une dilapidation ſans exemple, & à une longue ſtérilité, les terres les plus riches des provinces, & finalement ſe priver pendant de longues années d'un revenu conſidérable que lui auraient payés en tributs réguliers ces terres confiſquées & les heureux propriétaires qui les fertiliſaient. Non, jamais, jamais ce Gouvernement, appauvri par le vol, ne ſortira du labyrinthe de misères de toute

eſpèce où il s'eſt enfermé par ſes injuſtices & ſes confiſcations. Il a perdu réellement tout ce dont il avait paru s'enrichir, &, en ſe réveillant du rêve de cette fauſſe opulence, il ſe trouve doublement écraſé ſous le poids de ce qu'il doit & de ce qu'il poſsède.

Quel court eſpace de tems a ſuffi aux Légiſlateurs Français pour décréter & faire commettre tant & de ſi ruineux brigandages ! A peine y a-t-il ſept ans que le trop confiant Louis XVI convoqua ſes Etats-généraux ; & qu'en s'abandonnant ſans réſerve au zèle qu'ils témoignaient pour le bonheur de ſon peuple, & en leur préſentant l'apperçu de tout le bien qu'ils étaient appelés à faire à la France, il leur annonça, par l'organe de ſon Miniſtre, que *s'ils ne l'opéraient pas*, la poſtérité leur dirait : *Que vous fallait-il de plus que les circonſtances où vous vous êtes trouvés ?* Quel rapprochement ! & quel inſtructif tableau que celui des dévaſtations & des rapines qui ſe ſont étendues ſur toute la ſurface de ce beau royaume depuis que ſes peuples dans leur délire ont cru pouvoir ſecouer le joug ſalutaire d'un Chef ſuprême !

Rege incolumi, mens omnibus una eſt ;
Amiſſo, rupere fidem : conſtructaque mella
Diripuere ipſæ, et crates ſolvêre favorum.
Ille operum cuſtos. (1)

---

(1) *Virg. Georg. Lib. IV.*

Tant que leur Roi vécut, leurs cœurs furent d'accord.
Le nœud qui les liait fut briſé par ſa mort.
On les vit déſormais, en brigandage émules,
Piller leur propre miel, démolir leurs cellules.

Je quitte maintenant cette digreffion, pour revenir à la propofition de créer des mandats. Il fuffit de dire que lorfqu'on y ajouta celle de les hypothéquer fur les biens invendus des émigrés, il ne vint dans l'efprit de perfonne de fe rappeler que ces biens étaient déjà hypothéqués fort au-delà de leur valeur dégradée. A plus forte raifon, évita-t-on de dévoiler alors, ce qui ne l'a été que quelque tems après, favoir, qu'il y a 60 à 70 mille *demandes en radiation*, c'eft-à-dire, en réclamation de biens confifqués à des Français qui font fur les lieux, & qui offrent de prouver qu'ils n'ont jamais émigré. (1)

---

(1) Il n'eft pas inutile d'ajouter, que parmi les réclamans fe trouvent une foule de Militaires dont on fequeftrait tranquillement le patrimoine dans leurs cantons, tandis qu'ils verfaient lenr fang au-dehors avec tant de zèle pour aggrandir le domaine de la République : plufieurs d'entr'eux n'ont connu le fort qu'on leur préparait, qu'en apprenant que leurs chaumières étaient déjà vendues par la Nation ; & il n'eft pas étonnant que toutes les armées aient envoyé des plaintes à ce fujet, car elles ne devaient guères s'attendre qu'on effayerait de s'acquitter ainfi envers elles, du milliard fi pompeufement promis aux défenfeurs de la patrie.

Il a été queftion dernièrement de leur donner des *Curateurs fpéciaux* dans chaque municipalité, afin d'avoir l'œil fur leur patrimoine & d'empêcher que la République ou les Républicains ne le dévaftent & ne s'en emparent. Ce font fur-tout les veuves & les orphelins de tout guerrier mort dans les champs de la victoire qui courent les plus grands rifques de fe voir enlever fon héritage, parce qu'il leur eft, comme on peut le croire, fort difficile de fe procurer un extrait mortuaire en règle. Cependant on en exigeait, & c'était vraiment exiger l'impoffible ; car on n'a pas même tenu de regiftre du nom des foldats qui fe font rangés fous les étendarts républicains, & l'on a avoué dans le Corps légifla-

On évita donc avec le plus grand ſoin d'élever aucune de ces objections, & l'on ſe détermina ſans difficulté à frapper 2 milliards 400 millions de *man-*

---

tif qu'on ne trouvait point de notices ſemblables dans les bureaux de la guerre. Il eſt un peu ſingulier, qu'à la ſuite d'un pareil aveu, perſonne n'ait imaginé de demander au Miniſtre de ce département, à quoi il occupait donc les 1700 commis qu'il avait eus à ſes gages.

Et l'on ne s'eſt pas contenté ſeulement de s'emparer de l'héritage des ſoldats obſcurs morts à la guerre : pour ſe ſaiſir du patrimoine des officiers, on a trouvé le moyen d'inſcrire leurs pères ſur la liſte des émigrés. Ecoutez ce qu'en a dit Merlin de Thionville, le 24 Septembre: " Je viens réclamer votre juſtice en " faveur d'un *Républicain,* père de douze enfans. L'un d'eux eſt " *Chef de l'Etat-Major* de l'armée de Sambre & Meuſe : trois " autres combattent dans diverſes armées de la République, & " leurs bleſſures atteſtent leur courage. Eh bien! ce père géné- " reux eſt inſcrit ſur la liſte des émigrés. Je demande le renvoi " de ſes réclamations à une Commiſſion ſpéciale."

Le cas était trop grave pour y jeter un voile : les Légiſlateurs nommèrent à l'inſtant une Commiſſion ſpéciale, & accueillirent favorablement l'obſervation ſuivante de Tronchet : *Si les défenſeurs de la patrie veillent pour nous dans les camps, nous devons être leurs tuteurs au-dedans.* Pour leur en donner des preuves, le Conſeil des Anciens a propoſé de décréter en principe, qu'*il n'y aurait point de preſcription contre les Citoyens attachés aux armées de la République.* Cet expédient, ſi l'on l'adopte, concilierait tous les intérêts ; car il laiſſera au Directoire la faculté de continuer à vendre les domaines des Militaires, tout en laiſſant à ceux-ci la faculté de les réclamer à leur retour.

Mais ſi l'on ſe flatte de tranquilliſer ainſi les guerriers ſur la conſervation de leurs patrimoines paternels, on n'oſe plus aborder la queſtion du *milliard* qui leur avait été ſi pompeuſement promis, à leur retour. Auſſi le Conſeil des Cinq Cents ne s'eſt-il pas trouvé médiocrement embarraſſé, lorſque l'un des ſiens s'eſt aviſé le

dats. Une pareille émiſſion ſuppoſait 110 ou 120 millions de revenus parfaitement libres; mais on ſe trouvait forcé de la porter à cette ſomme par cela ſeul, que le Gouvernement déclarait qu'il avait beſoin de 1,500 millions pour les frais de la campagne & de pluſieurs centaines de millions pour repomper tous les aſſignats, par la voie de l'échange. Cependant, comme on donnait aux mandats une valeur 30 fois plus forte, on frappait réellement & dans une ſeule ſéance pour 72 milliards *d'aſſignats mandats.* Aucun des Députés ne ſongea à faire ce calcul, & le peuple bien moins qu'eux, quoiqu'il venait d'applaudir avec tant de tranſports

---

20 Septembre de lui en rafraîchir la mémoire, " Vous avez promis " un milliard aux défenſeurs de la patrie," a dit Madier; "*il eſt* " *tems* que cette promeſſe ſorte de *la région des vaines paroles.*" Le Moniteur ajoute qu'*on rit,* & je ne ſais trop ce que les armées informées de ce *rire* en auront penſé. Il eſt vrai que pour les calmer, Goſſuin ajouta, " que jamais le Corps Légiſlatif n'avait " perdu de vue l'engagement ſacré qu'il avait contracté, & " qu'une Commiſſion *préparait en ce moment ſon travail.*"

On eſpère à Paris que le travail que prépare cette Commiſſion ſera le projet d'une deſcente en Angleterre, qu'on indique déjà comme la *terre promiſe* à ceux des héros de la liberté qui auront réuſſi à repaſſer le Rhin. Reſte à ſavoir ſeulement ſur qui ſe refermera la Mer Rouge, ſi on les détermine à en traverſer le détroit. On dit beaucoup en France, qu'une pareille entrepriſe ſerait la dernière de la guerre, & je ſuis aſſez de cet avis. Pour en aſſurer d'autant mieux le ſuccès, je conſeillerais même au Général qui s'en chargera, de ſe faire précéder par une traduction Anglaiſe de la fameuſe Adreſſe de Buonaparte aux habitans du Tyrol. *S'il en était parmi vous qui connuſſent aſſez peu leurs véritables intérêts pour prendre les armes, & nous traiter en* ENNEMIS, *nous ſerons terribles comme le feu du Ciel; nous brûlerons vos maiſons,*

transports au brisement de la planche des assignats, dans l'espérance que cette cérémonie avait mis fin à toute espèce de nouvelles émissions.

Bentabolle commençait néanmoins à ouvrir les yeux sur la difficulté de *faire le service avec ces mandats*; & tout en avouant modestement qu'il *n'avait que fort peu de connaissances en finances*, il se permit l'observation suivante. " J'entends dire perpétuellement qu'il *faut* " *relever le crédit de l'assignat.* Mettre en concur- " rence avec l'assignat un nouveau papier-monnaie,

---

sons, & dévasterons les territoires des villages qui prendront part à une guerre qui leur est ÉTRANGÈRE.

Sans prétendre trancher ici du prophète, je crois pouvoir assurer le Directoire, que quelque pièce de ce genre, préparée & publiée d'avance, produirait ici un effet merveilleux sur les milices Anglaises.

Je ne serais point étonné s'il se proposait de ressusciter à cette occasion le Décret, à jamais mémorable, par lequel Robespierre avait ordonné aux armées Françaises, de massacrer sans miséricorde tout prisonnier fait les armes à la main. On sait à quel point Pichegru s'est honoré, & comme homme, & comme guerrier, pour avoir osé y soustraire ses prisonniers. Lorsqu'on croyait que tout Français rougissait de cette loi féroce, Buonaparte a pris sur lui de la renouveler de sa seule autorité. Lisez les derniers ordres de ce Général en chef, en entrant dans de Tyrol le 30 Août. *Les Communes, dont les compagnies de Tyroliens ne seront pas rentrées à notre arrivée, seront incendiées : les habitans seront pris en ôtage & envoyés en France.*

TOUT TYROLIEN, FAISANT PARTIE DES COMPAGNIES FRANCHES, PRIS LES ARMES A LA MAIN, SERA SUR-LE-CHAMP FUSILLÉ.

Voilà l'un des exploits de ce grand Capitaine, que les Législateurs actuels ne citent jamais sans l'appeler le *jeune héros !*

" eſt-ce relever le crédit de l'aſſignat? N'eſt-ce pas,
" au contraire, en achever la dépréciation?... Je
" conçois, ajouta-t-il, à quel point il doit être
" difficile de préſenter un bon projet. . . ."

Pour lui impoſer ſilence, il n'en coûta à Dubois Crancé qu'un épiſode étranger. Le voici. " *Pitt*
" *a dit: La République Françaiſe ſera anéantie lorſque*
" *ſes aſſignats ſeront détruits.* Nous prouverons à Pitt
" que les aſſignats peuvent ſe relever. Il ne s'agiſſait
" que d'aſſurer le ſervice *pendant quelques mois.* Tel
" était le *problême*; & la Commiſſion en a trouvé la
" *ſolution.*"

Cette ſolution ne laiſſa pas cependant que d'inſpirer quelques doutes à Bailleul, qui ſe haſarda à lui répliquer ainſi: " De quelque manière que vous
" conſidériez les mandats; ce n'eſt qu'une nouvelle
" eſpèce d'aſſignats, des *aſſignats avec privilège.* . . .
" Déjà l'on a créé des *Reſcriptions* (1). Elles ſont

---

(1) Ces *Reſcriptions* étaient une ſeconde eſpèce de papier-monnaie que le Directoire avait creé & émis de ſa propre autorité vers le commencement de cette année, c'eſt-à-dire, pendant l'intervalle qui s'écoula entre la mort des aſſignats, & la naiſſance des mandats. Ce n'était autre choſe qu'une anticipation de l'emprunt forcé, ſur les produits éventuels duquel, le Gouvernement Français imagina d'émettre des promeſſes au porteur, à l'inſtar du Gouvernement Anglais, qui émet chaque année des *billets de l'échiquier* ſur le produit certain de la taxe des terres.

Ces nouveaux aſſignats manuſcrits furent appelés *Reſcriptions Métalliques*; & pour en aſſurer le crédit, non-ſeulement le Directoire s'engagea à les rembourſer *dans trois mois en eſpèces ſonnantes*, mais encore à les recevoir en paiement de cette partie de l'emprunt forcé qui devait s'acquitter en numéraire. Il alla même plus loin;

" rembourſables ſur le produit de l'emprunt forcé.
" Ce produit préſente quelque choſe de plus diſ-
" ponible, de plus prompt que l'achat des domaines

---

il ſe lia ſolennellement à n'en pas émettre *pour plus de* 30 *millions*. Puis il ſe fit adreſſer par le Miniſtre des Finances une lettre, dans laquelle celui-ci, afin de mettre *le comble à la ſécurité du Directoire* ſur la confiance due aux reſcriptions, lui préſentait un tableau pompeux & très-détaillé des recettes qu'il attendait avant le 20 Avril : non content de les faire monter par apperçu à 216 millions *en numéraire*, il ne balançait pas à affirmer que *la rentrée en était certaine*. Cette pièce, où il étalait les plus beaux projets d'économie, ſe terminait par ces mots : *Ainſi, Citoyens Directeurs, les Reſcriptions ſeront exactement rembourſées*.

Il paraît que le public n'en jugea pas de même ; car à peine eurent-elles été miſes en circulation à Paris, qu'elles éprouvèrent un eſcompte de 50 pour cent ; & je ne dis point par an, mais *par jour*. Si l'on doutait d'un fait ſi remarquable dans l'hiſtoire des finances, il n'y a qu'à lire l'aveu qu'en a fait Thibaut le 24 Février, dans le Conſeil des 500. *Ici*, dit-il, *j'obſerve en paſſant, que la première Reſcription a été vendue à* 50 *pour cent de perte, & que le ſoir même la tréſorerie, fidelle aux engagemens de la nation, l'a reçue au pair*.

Il eſt de toute évidence que ſi la tréſorerie vendait le matin une reſcription de 100 liv. contre 50 liv. en eſpèces, & *la recevait le ſoir même au pair* en paiement de l'emprunt forcé ; elle empruntait pour quelques heures à raiſon de 50 pour cent. Il eſt également évident que ſi la moitié des 251 millions, qui, vers la fin d'Août, étaient rentrés à compte des 600 millions de l'emprunt forcé, a été fournie de cette manière, & que l'autre moitié l'ait été en aſſignats qu'on devait brûler en les recevant, cette fameuſe reſſource n'aura guères rapporté plus de 60 millions valeur réelle. Je ne m'étais donc pas fort compromis, dans mon dernier écrit, lorſque *j'avais oſé avancer avec une eſpèce de certitude que jamais le Gouvernement Républicain ne retirerait de cet emprunt déſaſtreux au-delà de* 200 *millions effectifs*.

Cependant, dans le tems même où je haſardais ce pronoſtic, le

F 2

" nationaux. Néanmoins ces refcriptions perdent
" confidérablement. Eft-ce là un préfage favorable
" pour vos mandats ? Dira-t-on que ces mandats

Directoire proclamait que l'emprunt forcé *obtiendrait le fuccès qu'on devait en attendre*; *qu'il ferait heureux & efficace*; quoique, à l'en croire, *les ennemis de la République avaient affecté d'en douter*. Bientôt les amis même de la République ayant partagé ces doutes, Dubois-Crancé ranima leur ferveur en leur communiquant un fecret d'Etat.—" On s'épuife l'imagination pour trouver un pro-" blême que Pitt a réfolu il y a long-tems, lorfqu'il a dit, *Si les* " *Français acquittent l'emprunt forcé, la République eft fauvée.*"— Je doute fort que Mr. Pitt ait jamais prononcé cette fentence : mais n'importe, la République n'y a point encore échappé, & elle n'eft pas même à *moitié fauvée*, puifque, depuis une année, les Français n'ont acquitté qu'un peu plus du tiers de cet emprunt forcé, qui aurait dû l'être en totalité dans fix femaines.

Pour en revenir aux Refcriptions, *j'obferverai, en paffant*, au Citoyen Thibaut, comment la tréforerie nationale s'eft montrée *fidelle aux engagemens de la nation:* ç'a été en fe difpenfant de rembourfer aucune de ces refcriptions, & en échangeant finalement celles que l'emprunt forcé n'avait pas balayées, non contre des *efpèces fonnantes*, ainfi qu'on s'y était engagé; mais contre une autre efpèce de refcriptions, nommée *mandats*, qui ont perdu fur la place jufqu'à 98 pour cent. Quant à l'engagement fi folennel de ne pas émettre des refcriptions pour *plus de* 30 *millions*; quiconque fera curieux de favoir à quel point on y a été *fidelle*, n'a qu'à lire le rapport fait le 24 Mai par la Commiffion des Finances, où elle reconnut qu'il y avait pour 60 millions de refcriptions, & où elle ajoutait ces mots : *La Commiffion ne peut fe difpenfer de dire, qu'il eft à défirer que cette efpèce d'effets d'une nature mixte, &, pour ainfi dire, hétérogène, difparaiffe de la circulation, par les mêmes voies que le mandat.*

En attendant que ces *effets* difparaiffent ainfi que les Mandats, on voit figurer fur le tableau de la dette *flottante* une quatrième efpèce de papier, fous le nom de *Bons*, délivrés par la Tréforerie,

" auront plus de crédit? Mais qui peut vous le
" garantir? Vous devez en douter au contraire, si
" vous jugez par *induction*."

---

soit aux héritiers des Fédéralistes condamnés, & auxquels il a fallu restituer le prix de leurs immeubles déjà vendus, soit aux autres Citoyens qu'on a définitivement rayés de la liste des Emigrés, après avoir dispofé provisoirement de leurs biens. Ces *Bons* n'ont jamais eu cours forcé de monnaie; on les a seulement laissé jouir de l'avantage de pouvoir acheter des biens des Emigrés, & cette espèce de biens seulement. Encore paraît-il qu'on les a souvent refusés; car Pérès vient de se plaindre, le 15 Septembre, de ce que les héritiers des condamnés ont été *par-tout éconduits*, lorsqu'ils ont offert en paiement leurs créances sur la République.— Ces *Bons si solennellement garantis ne sont plus*, a-t-il ajouté, *que des* VALEURS MORTES *entre les mains des malheureux héritiers*.

Je ne sais si, pour completter le catalogue de toutes les monnaies actuelles de la France, je ne devrais point y ajouter les gros sous de cuivre que la fonte des cloches a mis à portée d'émettre, presque avec autant de profusion que la fameuse monnaie Républicaine. Du moins dois-je citer ce qu'en a dit Bourdon, le 6 Septembre: *Si vous n'arrêtez promptement cette inondation de monnaie de cuivre, vous n'aurez bientôt plus en circulation que des gros sous, qui finiront par être de* VÉRITABLES ASSIGNATS MÉTALLIQUES. On verra ci-après qu'on va les *démonétiser*, comme on avait démonétisé les assignats.

Enfin, à ces *Assignats métalliques* on a ajouté, depuis le mois de Septembre, une nouvelle espèce de *Mandats manuscrits* appelés *Ordonnances*, délivrées par le Gouvernement à ses fournisseurs, qui sont autorisés à les échanger contre les terres du Clergé de la Belgique, qu'ils pourront se faire adjuger sans enchères au denier 15, ce qui est un peu moins du quart de l'ancien prix des terres des Pays-Bas.

Aucun Journal ne fait connaître encore le cours de ces *Mandats Belgiques*; je doute que les porteurs de pareilles *Ordonnances* se

Cette *induction* était en effet d'autant plus naturelle, qu'il devait suffire des premiers élémens d'arithmétique pour calculer d'avance que les mandats perdraient inévitablement 85 à 90 pour cent, dès leur naissance. Il n'était pas même permis d'en douter, puisqu'on les assimilait aux *rescriptions*, qui perdaient alors 75 pour cent; or, comment se dissimuler que celles-ci se déprécieraient bien davantage encore, en raison de la nouvelle masse de *rescriptions mandats* qu'on allait jeter sur le marché? Il était également clair que puisqu'on ne donnait au mandat que 30

---

hasardent à les placer sur les biens des Pays-Bas, avant que l'Empereur ait jugé à propos de signer le Traité qui en ferait la cession à la République. Aussi ne paraît-il pas que ces ventes aient encore reçu une impulsion fort rapide; car, bien que le décret qui les a ordonnées, soit de la fin d'Août, je vois, par le Moniteur du 21 Octobre, qu'on vient seulement de *mettre sous presse* à Bruxelles, les affiches pour la vente de ces biens, & que les Religieux & Religieuses *continuent de refuser les* Bons qu'on leur présente en compensation des asyles dont on cherche à les expulser. Il paraît d'ailleurs que, même avant cette tentative, on désespérait en France de son succès, puisque les premiers porteurs d'*Ordonnances Belgiques* avaient cherché à s'en défaire en les offrant *à bas prix* dans le commerce: c'est là du moins ce dont Desmolin s'est plaint, dès le 26 Septembre, en ces termes: " Ces hommes " avides (les fournisseurs) n'en exigent pas moins du Gouvernement les avances les plus fortes; ils le tourmentent & se font " délivrer enfin des *Ordonnances* qui deviennent encore pour eux " un nouvel instrument d'agiotage. Ils mettent ces *Ordonnances* " dans le commerce, & les délivrent *à plus bas prix que leur valeur* " *nominale*, pour se ménager la ressource d'en arracher d'autres " au Gouvernement, en lui faisant voir combien ils ont perdu." &c. &c.

fois plus de valeur qu'aux affignats, c'était feulement décréter en d'autres termes que le mandat ne perdrait que 30 fois moins que les affignats ; & que puifque ceux-ci perdaient $99\frac{2}{3}$ pour cent, les mandats perdraient 90. Enfin, pour calculer leur inévitable dépréciation, il y avait encore une autre règle non moins fure, & que j'ai eu occafion de développer, en expliquant que le *taux du change* d'un papier territorial n'eft autre chofe que le rapport dans lequel il fe trouve avec la valeur de fon gage, c'eft-à-dire, avec celle des domaines affectés à ce papier. Or dès que ces domaines, feule hypothèque qu'on eût pu trouver au mandat, ne fe vendaient en numéraire qu'au denier 2, décréter qu'on les payerait en mandats au denier 22, c'était décréter d'une manière détournée que les mandats perdraient contre le numéraire les $\frac{10}{11}$ de leur valeur nominale ; c'était donc, en les créant, les frapper d'une dépréciation d'environ 91 pour cent. Le Corps Légiflatif craignit fans doute de fe perdre dans de pareils calculs : le projet fut définitivement fanctionné le 28 *Ventofe* (18 Mars).

Il faut rendre, néanmoins, à un petit nombre de Députés cette juftice, que quoiqu'ils fe fuffent laiffés entraîner par le torrent, ils effayèrent de réparer leur erreur dès qu'ils l'eurent démêlée ; ce qui n'arriva que lorfqu'on eut déployé devant eux toutes les difpofitions pénales qui devaient indifpenfablement fervir d'accompagnement à ce nouveau papier. Le Directoire ne perdit pas un moment pour folliciter des loix femblables ; & dans un meffage des plus preffans qu'il publia le 23 Mars, il ne demanda rien moins que d'appliquer à ceux

qui *décrieraient* ou *refuſeraient* les mandats, les peines prononcées contre ceux qui *falſifient les monnaies républicaines.* Il inſiſta même ſur la néceſſité d'étendre ces peines à quiconque échangerait les mandats contre l'eſpèce ; ce qui impliquait une contradiction d'autant plus palpable, qu'il s'était fait expreſſément autoriſer à de pareils échanges. Auſſi Pelet releva très-bien cette contradiction : " *Si le Gouvernement achète en France de l'or & de l'argent*, dit-il, *il faudra donc que quelqu'un lui en vende, & il faudra dès-lors que quelqu'un viole la loi.*

Quoiqu'on ne lui tint aucun compte d'une obſervation ſi ſimple, Pelet força du moins ſes collègues à l'écouter, lorſqu'on propoſa d'autoriſer les débiteurs à acquitter en mandats juſqu'aux dettes contractées ſous l'engagement de les rembourſer en eſpèces, & même en lingots d'or ou d'argent. " C'eſt ſur la foi " publique, leur dit-il, que dans preſque tous les " départemens, les tranſactions en valeur métallique " ont remplacé les tranſactions en aſſignats,... Le père " de famille a vendu ſon champ, le manufacturier ſes " marchandiſes, en valeur fixe. Et on propoſe que " tout cela ſoit nul !... Je vous le demande à vous, " Légiſlateurs, ſi vous aviez emprunté hier une ſomme " d'argent, croiriez-vous pouvoir avec honneur la " rendre aujourd'hui en papier-monnaie ? Puiſſe l'expérience convaincre le peuple que les promeſſes de " ſes Repréſentans méritent ſa confiance ! Mais s'il " en eſt ainſi, pourquoi ne pas tout attendre de la " liberté ? Pourquoi des meſures coercitives, comme " ſi l'on doutait du ſuccès ? *L'urgence, toujours l'ur-*

" *gence,*

" *gènce* ; jamais le temps de méditer les loix d'où
" dépendent les bonnes ou mauvaifes mefures en
" finance. L'on vous a dit, adoptez *l'emprunt forcé*,
" & la patrie eft fauvée.... Vous l'adoptâtes, & votre
" pofition n'a pas changé.... Vous avez toléré les
" *refcriptions* ; on vous affurait qu'elles feraient au
" pair.... Erreur funefte! Bientot elles ont perdu la
" moitié de leur valeur... On vous a dit : Faites des
" *mandats territoriaux* ; ils repoferont fur la confiance,
" auront un cours libre, & la patrie fera fauvée...
" Le lendemain on vous demande qu'ils aient un
" cours forcé de monnaie, & la cendre des affignats
" fumait encore qu'on vous entraîne à en créer de
" nouveaux fous un autre nom... La confiance dans
" le papier-monnaie diminue à proportion des moyens
" violens qu'on emploie pour l'accréditer. Une
" fois qu'il a atteint le *maximum* de la confiance, il
" finit par perdre la magie de fa tranfmutation.
" L'Amérique & l'Europe en font des exemples."

Quoique étouffées par des cris *d'urgence* dans le Confeil des 500, ces réclamations fe firent entendre de nouveau dans celui des Anciens. " Vous frémiriez,
" dit Lafond Ladebat le 27 Mars, fi je vous déve-
" loppais toutes les conféquences de cette violation des
" obligations antérieures (1), tout le défordre qu'elle

---

(1) Cette violation était d'ailleurs un attentat manifefte à la Déclaration des Droits, qui porte, Art. XIV, " Qu'aucune loi criminelle, ou *civile*, ne peut avoir d'effet rétroactif." Barbé-Marbois fe permit à cette occafion une fortie éloquente contre les loix rétroactives. " Il n'eft plus de Citoyens qui ofaffent figner " fur la foi d'un contrat, s'écria-t-il : vainement ferions-nous

" porterait dans les relations civiles & commerciales,
" toutes les injuftices qui en réfulteraient ; & combien
" dans l'étranger elles imprimeraient au Gouverne-
" ment & à la Nation un caractère de déloyauté, &
" de mauvaife foi, qui acheverait de perdre notre
" crédit, nos reffources, & fur-tout notre influence
" politique.... Eft-ce donc le génie de nos enne-
" mis qui dicte de pareilles mefures ? La Convention
" a fucceffivement rendu & rapporté de pareilles loix.
" La défenfe a toujours été vaine ; la loi a été impuif-
" fante, & d'autant plus impuiffante qu'elle a été
" plus rigoureufe." &c. &c.

" enfuite des loix pour les raffurer ; ils nous répondraient toujours :
" C'eft fur la foi de vos loix que j'avais contracté ; vous avez
" déclaré mon contrat fans valeur ; celui que je fignerais aujour-
" d'hui, n'aurait pas plus de force. Ainfi tout ferait arrêté dès
" ce jour.... & le corps focial ne ferait plus qu'une maffe inerte
" & fans action. On fait trop que, dans l'attente de la loi pro-
" pofée, plufieurs particuliers n'ont pas rougi de laiffer protefter
" les traittes faites fur eux, dans l'efpérance de les payer dans une
" autre valeur que celle qui eft exprimée dans la traitte." Bef-
froy hafarda à ce fujet l'obfervation fuivante : " Des négo-
" cians de Gènes, d'Hambourg, & de Bafle, ont fait paffer
" des marchandifes en France avec l'intention d'être payés en
" argent, & d'après votre article ils ne feront payés qu'en man-
" dats." Si cette obfervation ne fit pas fortune, c'eft précifé-
ment parce que le Directoire l'avait faite long-temps avant Beffroy ;
& qu'il careffait d'avance cette expectative de conferver fon numé-
raire en payant en papier ceux auxquels il était dû des efpèces.
Refte à favoir fi les Puiffances Neutres ne réclameront pas en
faveur de ceux de leurs fujets qui auront été ainfi léfés par cette
violation du droit des Nations.

Soit qu'on se fût déjà trop avancé pour revenir en arrière, soit aussi qu'on soupçonnât Lafond Ladebat de ne se déchaîner contre les mandats que par dépit de ce que ce nouveau papier venait de faire échouer celui d'une *Banque Nationale*, dont ce Député était déjà nommé le principal administrateur (1) ; Régnier le fit taire, en l'accusant sans détour de *miner l'existence des mandats*; & le rapporteur Cresnieres avait suffisamment interdit la parole à tout le reste de l'Assemblée, en débutant par lui déclarer, *que ceux qui voulaient les mandats territoriaux voulaient la possibilité*

---

(1) Une Compagnie d'actionnaires qui l'avaient placé à leur tête, offrait de venir au secours du Gouvernement, en émettant des *billets de banque*. Ramel, le Ministre des Finances, avait été tellement émerveillé de cette offre, qu'il conduisit Lafond Ladebat à la manufacture des assignats, pour lui prouver qu'on *pourrait avoir des billets de banque dans* 15 *jours, ou dans deux décades*. Ce Ministre s'était même avancé bien davantage ; car il lui avait adressé le 2 Janvier une lettre ostensible, dans laquelle il offrait aux actionnaires de leur livrer, non-seulement *différentes parties des revenus publics*, mais encore une *grande partie des propriétés nationales*, qu'il évaluait à 883 millions. Il est vrai qu'il ajoutait à cette offre une clause un peu onéreuse pour une Compagnie dont chaque action ne montait qu'à 25 louis de capital. *Il serait à désirer*, lui écrivit-il, *que la Banque pût faire régulièrement chaque mois pour le Gouvernement, un service de* 25 *millions, valeur métallique, ou* CIRCULANTE AU PAIR DU MÉTAL.

Loin qu'une pareille condition effrayât Lafond Ladebat, il ne s'attacha plus qu'à presser l'adoption de son projet, en développant qu'il serait formé sur le modèle de ceux qui avaient *fondé la richesse de la Hollande, de Gênes, de Venise, & des Etats-Unis de l'Amérique*. Cependant il eut beau insister sur ce que c'étaient de *pareilles associations qui avaient sauvé les finances du Dannemark &*

de faire marcher la révolution; *& que ceux qui s'y refusaient voulaient l'impossibilité de cette Révolution.*

De pareils argumens eurent bientôt mis fin aux débats. Non-seulement les loix pénales qu'on proposait furent décrétées, mais on autorisa le Directoire à échanger contre ses mandats toutes les sommes déposées dans les différens tribunaux de la ville de Paris, à l'occasion de procès civils ou criminels. On mit à sa disposition jusqu'aux effets mobiliers qu'il y trouverait, & qu'il jugerait *susceptibles d'être employés en nature, au service de la République.*

Quelque violente que paraisse cette nouvelle spolia-

---

de la Prusse; il se trouva dans les deux Conseils quelques membres qui témoignèrent une grande répugnance à se mettre *sous la tutèle* de cette banque; & Bentabolle annonça d'avance qu'il *s'éleverait avec force* contre ce plan *à l'aide duquel on voulait*, suivant lui, *mettre une bride au Corps Législatif.*

Dans cet état des choses Lafond Ladebat trouva prudent de battre en retraite: mais il chercha du moins à honorer sa défaite, en se récriant sur ce qu'on avait cherché à *faire croire que les administrateurs de cette banque n'étaient conduits que par la cupidité.*—" Des " motifs plus grands les ont animés, ajouta-t-il; ils ont voulu " associer dans toute l'étendue de la République, les intérêts " parliculiers à l'intérêt public; ils ont voulu que la réunion des " intérêts, & des crédits particuliers, donnassent au crédit public " *une base inébranlable.*"

Il paraît que l'idée des mandats contribua beaucoup à faire éconduire celle d'un projet si magnifique; car, en les adoptant, on déclara dans le Conseil des 500 que *c'était un très-grand bien* que ce plan d'une banque ne se fût pas réalisé. S'il n'en a plus été question depuis la chûte des mandats, je soupçonne fort, que c'est parce qu'il ne serait plus possible d'offrir à aucune compagnie financière un dépôt de 883 millions de *propriétés nationales.*

tion, elle n'était que le prélude de deux autres plus odieuſes encore; & toutes deux calculées, diſait-on, pour *aſſurer le crédit* du nouveau papier; l'une en empêchant qu'on ne le prodiguât, l'autre en augmentant ſon hypothèque.

Croirait-on que ce fût ſur les rentiers, & ſur les rentiers excluſivement, qu'on fit porter le poids de la grande économie qu'on avait en contemplation? Ces malheureux, plongés depuis deux ans dans la dernière indigence, touchaient à l'échéance d'un ſemeſtre; déjà ils ſe conſolaient de leur détreſſe paſſée & préſente, par la perſpective inattendue du nouveau papier-monnaie *à valeur fixe*; & ſans doute, qu'en préconiſant cette meſure, ils n'avaient pas peu contribué à la faire goûter au peuple. Ils furent bientôt tirés de leur conſolante illuſion: à peine le Corps Légiſlatif eut-il décrété que les mandats ſeraient dorénavant la ſeule monnaie de la République, qu'il affecta de la trouver trop précieuſe pour s'en ſervir à acquitter les intérêts de la dette garantie par la *loyauté Françaiſe*; & il prononça que le ſemeſtre qui allait écheoir au 21 Mars, ſerait payé ou en aſſignats, valeur nominale, ou en mandats, à raiſon de 1 liv. pour 30 liv. dues. Voilà comment le Gouvernement, après s'être fait décerner le privilége de payer en mandats les fourniſſeurs auxquels il devait à cette époque 200 millions, qu'il s'était ſolennellement engagé à acquitter en eſpèces, ſe fit encore autoriſer à ne délivrer que des aſſignats aux rentiers, qui s'étaient flattés de toucher des mandats. Pour connaître toute l'étendue de cette nouvelle injuſtice, il eſt eſſentiel de nous

tranſporter à la fin de ce même ſemeſtre, à l'époque où les mandats ayant perdu juſqu'à 97 pour cent, il a été décrété, que *toutes les contributions ſe payeraient en eſpèces ou en mandats au cours.* Qu'on ſe figure ce que doit avoir été à cette dernière époque le ſort d'un rentier dont toute l'exiſtence repoſait ſur une rente de mille écus que la tréſorerie venait de lui acquitter avec 3000 liv. en aſſignats, ou ce qui revient au même, avec 100 liv. en mandats. Eh bien ! s'il habite un chétif réduit de 30 liv. de loyer, ſa contribution mobiliaire s'élevera au dixième de cette ſomme, & les percepteurs, en venant l'exiger, lui apprendront qu'ils ne peuvent la recevoir qu'en *mandats au cours*, c'eſt-à-dire, à raiſon de 100 liv. pour 3 liv. en ſorte qu'il ſe voit forcé de leur livrer à raiſon d'un écu tout ce qu'il venait de recevoir de la tréſorerie pour 3000 liv. ! Que ſera-ce encore ſi cet infortuné, ayant ſauvé des ruines de la Révolution un millier d'écus en eſpèces, s'eſt haſardé, à l'abri des loix qui avaient garanti les tranſactions métalliques, de faire pour le Gouvernement quelqu'un de ces approviſionnemens que le Miniſtre des finances s'engageait ſpécialement à payer en eſpèces ? Dès le lendemain de la loi du 28 *Ventoſe*, ce Miniſtre n'aura pas manqué de la lui ſignifier, en lui envoyant 3000 liv. en mandats, qui auront ainſi réduit à 3 ou 4 louis toute la fortune de ce malheureux.

Je voudrais détourner mes regards de cette ſcène d'iniquités : mais il en eſt une autre bien plus ſcandaleuſe encore, dont je dois rendre compte.

On a vu que l'hypothèque des mandats n'avait

aucune eſpèce de proportion avec la maſſe immenſe qu'on avait émiſe de ce papier. Comment accroître cette hypothèque ? Il fallut, pour y réuſſir, déployer tout le génie de la fiſcalité. Ce n'était point aſſez d'avoir dépouillé les émigrés, des biens qui leur avaient appartenu ; on imagina de les dépouiller des biens même qui ne leur appartenaient pas, & de s'emparer d'avance de tout ce qui pourrait fortuitement leur revenir un jour à titre d'héritage. Pour cet effet, on conçut l'idée d'ouvrir immédiatement les ſucceſſions qui n'étaient point échues, & de réclamer l'héritage des aſcendans encore en vie, ſans s'embarraſſer de ce que cet héritage ne pouvait être vacant qu'à leur mort ; ſans s'arrêter à ce que les enfans ne ſont héritiers qu'autant qu'ils ſurvivent à leurs pères ; & ſans égard à ce que ces derniers pouvaient engendrer d'autres enfans qui auraient un droit inconteſtable à une portion de ce patrimoine qu'on prétendait ſaiſir avant leur naiſſance. On propoſa donc de léguer au fiſc, ſur le domaine de chaque famille, un nombre de portions égal à celui des enfans émigrés dans cette famille ; en un mot, on propoſa d'ouvrir l'héritage des vivans par anticipation. Cette meſure atroce fut attaquée, il eſt vrai, par des orateurs éloquens ; mais aucun d'eux ne ſongea à déſarmer la rapacité du Directoire par une conſidération bien ſimple ; ſavoir, que plus il ſaiſiſſait de domaines dans ſon aveugle cupidité, plus il diminuait la valeur vénale de ceux qu'il avait déjà ſaiſis ; que plus on en mettrait en vente, moins ces ventes produiraient ; qu'enfin, le moyen le plus ſûr d'en tirer des ſommes trois fois plus

fortes, aurait été d'en reſtituer la moitié, & même les trois quarts. Le Couteux haſarda cependant cette obſervation, mais ſans oſer la preſſer. « Il ſerait « poſſible, dit-il, que le partage auquel on appelle « la République, ne lui procurât pas l'indemnité « qu'elle attend."—Corren Fuſtier dédaigna de ſi lâches ménagemens. « *Pourrions - nous méconnaître,*" s'écria-t-il, « *l'exécration qui nous attend, ſi nous* « *conſacrons une meſure auſſi injuſte?* Les dénonciations « perpétuent un genre d'immoralité qui a notable- « ment entâché notre Révolution, & *dont les atrocités* « *feront époque dans les ſiècles les plus reculés*; car « nous avons vu la nature outragée dans ſes liens les « plus ſacrés, l'hoſpitalité violée dans ſes rapports les « plus intimes, la confiance trompée dans les devoirs « les plus précieux. *N'avons-nous pas vu le fils dénon-* « *cer ſon père, l'hôte ſon dépôt, l'affidé ſon maître?* &c." Merlino ſe hâta de l'interrompre. « Plus j'examine, « dit-il, la loi dont il eſt queſtion, plus je la regarde « *comme indulgente*, & comme un *acte de la munificence* « *nationale* (1). Il ne ſuffit pas de s'arrêter à une « expoſition ſcientifique & pompeuſe des principes. Il

(1) Pour prouver cette *munificence nationale,* on arguait d'une loi du règne de Robeſpierre, par laquelle étaient ſequeſtrés tous les biens des pères ou mères de famille qui avaient des fils émigrés. Comme cette loi n'était pas révoquée; on prouvait aſſez logiquement qu'en ne s'emparant que d'une partie de leurs domaines ſeulement, on leur faiſait préſent de tout le reſte par la ſeule levée du ſequeſtre; & voilà ce que Merlino appelait un *acte de munificence nationale.*

" Il faut *tout faire* pour empêcher le Royalifme de
" renaître ; & le meilleur moyen d'y parvenir, c'eft
" de *prendre* les biens des émigrés."

C'était vers le commencement de cette année qu'on avait mis en avant cette propofition ; & cela fans doute afin de fonder une nouvelle hypothèque pour les mandats, dont on avait déjà conçu l'idée : cependant, comme le Confeil des Anciens n'était point encore dans le fecret, il rejeta à une immenfe pluralité cette réfolution que lui avaient adreffé les Cinq Cents. Ceux-ci fentirent aifément tout ce qu'un pareil refus faifait rejaillir de honte fur eux ; & je ne fais à quel prétexte ils eurent recours afin de revenir à la charge auprès du Confeil des Anciens, pour la même loi qu'il venait de repouffer avec tant d'horreur. Ce Corps ne fut point réfifter à cette feconde épreuve (1) ; la loi fut fanctionnée dès le 9 Mai, à une majorité de 108 voix contre 94 ; & l'héritage des Républicains vivans en France fut ainfi ouvert par anticipation, afin que le fifc s'emparât fans délai de tout ce qui pouvait revenir un jour à ceux de leurs enfans émigrés qu'on avait déclarés *morts civilement*. Cette loi exifte encore, & elle était

(1) Je dois convenir que fa fituation était fort embarraffante ; car les Cinq Cents, qui voulaient à tout prix cette nouvelle fpoliation, lui firent connaître fans détour qu'ils avaient un moyen fûr de le forcer à y adhérer, & que s'il s'obftinait dans fon refus, ils s'obftineraient de leur côté à ne point propofer la révocation de la loi du fequeftre ; en forte que les parens d'émigrés refteraient privés de la totalité de leurs revenus, & de la geftion qu'on avait la générofité de leur rendre.

vraiment digne de figurer dans le code des ſucceſſeurs de Robeſpierre. A l'aide de cette invention infernale, ils peuvent ſe vanter du moins de lui avoir diſputé la conception d'un crime inconnu dans les annales de la tyrannie. Je n'y ajouterai aucune réflexion ; car, pour le peindre, il faudrait la main de Tacite (1), & l'un des légiſlateurs Français n'héſita point à l'invoquer pour le châtiment de ſes collègues. Au premier moment où l'on développa dans le Conſeil des Cinq Cents tous les calculs de cette immenſe ſpoliation, l'honnête Dumolard ne put s'empêcher

(1) On peut concevoir ce qu'il aurait dit de cette meſure fiſcale, par l'indignation avec laquelle il s'exprime ſur les fameuſes loix *Julia*, & *Papia-Poppæa*, deſtinées à augmenter les revenus du fiſc, & qu'il dénonce comme " n'ayant ſervi qu'à groſſir le " nombre des victimes, dans un temps où les délateurs, par leurs " délations arbitraires, bouleverſaient toutes les fortunes, & où " l'on ſouffrait autant de la loi, qu'autrefois du crime." *Cum omnis domus delatorum interpretationibus ſubverteretur, utque ante hac flagitiis, ita tunc legibus laborabatur.* Tac. Ann. Lib. III.

Quelle comparaiſon établir cependant entre les deux loix dont il eſt queſtion ? La loi Romaine accordait, au préjudice du célibataire, des immunités exceſſives aux pères de famille. Le Décret Français leur reproche d'avoir été pères, & fait tourner contre eux leur paternité même, pour les dépouiller d'une partie de leur fortune. La loi Romaine puniſſait les célibataires de ce qu'ils n'avaient pas cherché à avoir des enfans légitimes ; & par un trait de fiſcalité, odieux ſans doute, elle confiſquait, au profit du fiſc, tous les legs qu'on leur faiſait par teſtament, excepté ceux des plus proches parens ; ce qui fit dire à Plutarque, *qu'on ne ſe mariait plus pour avoir des héritiers, mais pour l'être.* C'eſt de peur d'en avoir qu'on n'oſera plus ſe marier en France, ſi le règne de la République actuelle pouvait s'y prolonger.

de s'écrier : " A la lecture de ces *atroces calculs*, saisi, " révolté, je dois le dire, je me suis cru par miracle " *dans le Conseil de Néron.*"—De violens murmures étoufferent sa voix.

Voyons maintenant l'espèce de crédit qu'assurèrent au Mandat cette nouvelle confiscation, & tant de loix pénales qu'on lui avait données pour cortège.

Dès le lendemain de la loi du 28 *Ventose*, le Directoire ne négligea point de féliciter la nation de ce *qu'elle se trouvait tout-à-coup reportée, par la création des mandats territoriaux, au même état de fortune & de moyens qu'elle eut dans les premiers tems de la Révolution.... Pour faire fructifier ces moyens*, ajoutait-il dans sa proclamation, *pour recouvrer le même degré d'opulence & de splendeur, il ne faut que la même latitude de confiance envers les Représentans de la Nation.* Il s'y étendait sur ce que *les maux ne pouvaient plus être guéris que par le maintien rigoureux de la valeur intégrale, & sans la moindre altération des signes monétaires établis par le législateur.* Il invitait les Français à *former une* SAINTE LIGUE pour *défendre l'édifice constitutionnel, qui repose aujourd'hui*, disait-il, *sur le succès des mandats.* Il terminait par les exhortations suivantes. *Français, pénétrez-vous bien de cette grande vérité : c'est que le salut de tous, le salut de chacun de vous, dépend de la rigide exécution de la loi sur les mandats territoriaux... Qu'aucune infraction ne soit donc faite à cette loi, & bientôt une rosée bienfaisante vivifiera le sol heureux que vous adjugea la nature. La France sortira de sa déplorable langueur.*

Quatre jours suffirent pour faire connaître l'effet de ces patriotiques exhortations. Dès le 23 Mars, Perrin des Vosges vint jeter l'alarme dans le Corps législatif par l'avis suivant: " Il n'est pas un républicain, pas un " honnête homme qui n'ait le cœur navré de tout ce " qui se passe dans cette Commune, & des maux qui " se préparent. Déjà on décrie vos mandats: le " papier qui en porte la promesse *perd l'impossible.* Il " est temps de réprimer ce délit: attendez à demain, " il ne sera plus temps."

Le lendemain arriva, & Lafond Ladebat confirma cet avis, en y ajoutant les détails les plus circonstanciés. Il annonça *qu'avec* 24,000 *liv. en numéraire, on pouvait acheter une rente sur l'Etat de* 60,000 *liv. en mandats, ou de* 1,800,000 *liv. en assignats.*

Il est bon d'observer, qu'à cette époque les *promesses de Mandats* n'avaient point encore paru: à peine furent-elles émises, qu'elles firent naître un incident qui ne justifia que trop les pronostics de ces deux Députés. Les Gardes Prétoriennes du Directoire, les soldats de la capitale, n'avaient point osé refuser les promesses de mandats avec lesquels il payait leur solde; ils s'y prirent d'une manière plus légale; ils se mirent à vuider les boutiques & les marchés, en forçant tout vendeur à accepter le nouveau papier, *valeur intégrale,* ainsi qu'eux mêmes ils l'avaient reçu. Dès le jour suivant les paysans de la campagne, pillés dans les marchés de la veille, essayèrent de venir piller à leur tour les boutiques des boulangers en présentant toujours scrupuleusement le même papier qu'il ne leur avait pas été permis de refuser,

La poſition du Gouvernement était difficile; car il fallait, ou qu'il protégeât à main armée ce nouveau brigandage légaliſé par les décrets, ou qu'il fermât les yeux ſur la violation manifeſte de toutes les loix pénales qu'il avait mis tant d'ardeur à ſolliciter. Tout honteux que fût ce dernier parti, la néceſſité l'y força. Dès ce moment, le cours général du mandat s'établit publiquement à environ 90 pour cent de perte contre le numéraire; & bientôt les membres des deux Conſeils légiſlatifs donnèrent eux-mêmes le ſignal de la violation de la loi du 28 *Ventoſe*, en négociant avec la Tréſorerie, pour qu'elle ajoutât à leurs traitemens une compenſation proportionnelle à la perte qu'éprouvait la nouvelle monnaie. (1)

A peine cette ſeconde mine aurait-elle ſuffi pour quelques ſemaines, ſi l'on avait accordé une faveur ſemblable à tous les autres fonctionnaires publics, & ſur-tout aux armées. Cependant celle des Alpes Maritimes ſe trouvait depuis cinq mois dans un état de détreſſe qui exigeait des ſecours prompts, & plus efficaces qu'un approviſionnement de mandats. La

---

(1) On ſuppoſe bien que ce n'eſt pas de leurs regiſtres que je tire cet attentat à leurs décrets; ils avaient trop d'intérêt à le couvrir d'un voile : mais il me ſuffit qu'ils n'aient pas même eſſayé de s'en diſculper, lorſque le public en a cité avec indignation tous les détails, lorſqu'on s'eſt plaint de ce que les Députés avaient donné le branle au diſcrédit du nouveau papier, en recevant 2845 liv. en mandats pour 625 liv. qui leur étaient dues en numéraire. On voit que s'ils n'avaient pas ſu prévoir la dépréciation de ce nouveau papier-monnaie, ils ſurent du moins ſe préſerver de ſes effets.

fortune de la guerre tira ſoudainement le Directoire de ſes vives angoiſſes à ce ſujet. Dès le commencement de Mai, cette armée lui annonça qu'elle venait de pénetrer dans le Piémont, que toutes les fortereſſes lui en avaient été ouvertes ſans réſiſtance, & qu'on pouvait déſormais ſe repoſer ſur elle du ſoin de pourvoir à tous ſes beſoins.

Comment s'arrêter ſur cette époque, ſans déplorer ici la puſillanimité des Miniſtres Piémontais, qui, au premier échec, preſsèrent leur Souverain de *mettre bas les armes*, & d'ouvrir ſes Etats & l'Italie entière à des troupes Françaiſes *dénuées de tout!* (1) Qui aurait pu s'attendre, que malgré la certitude que ces troupes étaient abſolument dépourvues d'artillerie de ſiège, on leur livrerait, pour être démantelées, tant d'excellentes fortereſſes, qui ſont la clef des Alpes & des Apennins, & dont la plupart auraient pu oppoſer aux vainqueurs la même réſiſtance qui a honoré Mantoue? Comment ſe peut-il, ſur-tout, que les peuples d'Italie éclairés ſur le péril de l'invaſion qui les menaçait, ne le fuſſent pas également ſur la grandeur des ſacri-

(1) Le dénuement de ces troupes ne peut plus être révoqué en doute, puiſque le Directoire lui-même eſt convenu qu'elles étaient *en diſſolution complette*. Doulcet a ajouté que "c'eſt au milieu des "privations de tout genre, & des beſoins de toute eſpèce, que "cette armée a aggrandi le territoire de la République." Et, dès le 26 Avril, Buonaparte s'eſt adreſſé en ces termes à ſes ſoldats: *Vous étiez* DÉNUÉS DE TOUT *au commencement de la campagne; vous êtes aujourd'hui abondamment pourvus.* Il atteſte même que ſes troupes n'avaient point de canons. C'eſt à ces troupes *dénuées de tout*, qu'on a livré des fortereſſes formidables!

fices indiſpenſables pour le prévenir? Certes, s'ils euſſent fait volontairement en hommes, & en ſubſides, la moitié des ſacrifices que leur arrache l'armée qui les dépouille, s'ils euſſent déployé pour leur propre conſervation, la moitié ſeulement de l'énergie que le peuple Français a miſe à leur deſtruction; jamais, non, jamais cette belle contrée n'eût été livrée à l'incendie & au pillage auxquels elle eſt en proie. Puiſſe du moins ſon exemple ne point être perdu pour ceux des autres peuples que la France oſe menacer encore d'un ſort ſemblable!

La joie que cauſa au Directoire un événement ſi ineſpéré, ne tarda guères à être troublée par les nouvelles de l'intérieur; car dans chaque province, & pendant tout le cours du mois d'Avril, on n'entendit que des plaintes ſur la dépréciation croiſſante des mandats; & ces plaintes ne firent que l'accroître, quoique Beffroy eſſaya de tranquilliſer à ce ſujet le Conſeil des Cinq Cents, en l'aſſurant, le 25 Avril, "Qu'il fallait bien ſe garder de conclure du diſcrédit "momentané des mandats, que *ce diſcrédit ſerait* "*continuel*, *& dans une progreſſion déſavorable aux* "*intérêts de la République*." Le Cointe, qui ne partageait déjà plus cet eſpoir, lui obſerva, que "le "légiſlateur qui ne veut que des chances heureuſes, "& qui brave la rage de ſes ennemis ſans avoir "rien à leur oppoſer, eſt *un inſenſé*....... Songez, "pourſuivit-il, qu'il s'agit du ſalut de la patrie. "Les mandats une fois décriés, les domaines natio-"naux échappés de vos mains, que vous reſterait-il? "*Pour nous*, *l'opprobre*, *la honte & la mort*; & pour

" tous les Français, les horreurs de l'anarchie, ou celles " du despotisme assis au milieu des échafauds, sur " des monceaux de cadavres," &c. &c.

Cet affreux tableau de l'avenir dissipa enfin toutes les chimères dont on se berçait sur le présent; & Audouin s'avança jusqu'à dire que *le règne des illusions devait s'évanouir, & qu'il serait bien tems de ne plus déployer les enseignes du charlatanisme.* C'est alors qu'on tint Conseils sur Conseils, pour aviser aux moyens de sauver les mandats d'une annihilation complette, quoique deux mois auparavant on eût passé inutilement tous ces moyens en revue lorsqu'il s'était agi de sauver les assignats.

On avait déjà proposé pour ces derniers *un timbre* qui eût emporté un droit de 90 pour cent, payable par ceux qui auraient été tentés de conserver leurs assignats en payant ce droit: mais l'absurdité de cette idée avait frappé tous les Législateurs, quoique l'un d'entr'eux eût essayé de l'appuyer en recommandant de graver sur ce timbre ces mots solennels—*Garantie individuelle de tous les citoyens*; idée sur laquelle un autre orateur avait encore renchéri, le 24 Février, par la motion expresse de *faire punir comme* TRAÎTRE A LA PATRIE, celui qui ne recevrait pas au pair les assignats hypothéqués & *timbrés* de cette manière. Je suppose que si l'on rejeta cette motion, ce fut parce qu'en l'adoptant il aurait fallu lancer un décret de *lèze-nation* sur la Nation toute entière: & Lakanal se permit le même écart, lorsqu'il proposa de *déporter* tous ceux qui avaient volé la République, & qu'il les appela des *contre-révolutionnaires*, quel que fût le

masque

masque dont ils se paraient. Peut-être aussi ces propositions n'avaient-elles été mises en avant qu'afin de préparer une tentative pour se resaisir de quelques biens déjà vendus, & entr'autres de certains monastères, adjugés tout récemment au plus vil prix. En effet, le Conseil des Cinq Cents, qui en convoitait la reprise, arrêta, le 26 Février, que toutes les ventes des ci-devant monastères qui *auraient pu être consenties comme comprise dans la disposition de la loi du 30 Août 1795 seraient considerées comme nulles & de nul effet.*

Le prétexte était trop grossier; car la loi se trouvait si claire que Le Couteux, après l'avoir lue aux Anciens, leur dit, *Ne nions pas l'évidence.* D'ailleurs, pour les déterminer à y rendre hommage, il leur adressa cette question: *Ne serait-ce pas ajouter aux inquiétudes produites par la cupidité & la malveillance toutes celles que produiraient avec raison la vacillation des loix & la violation de la foi publique?* Ainsi posée, cette question signifiait évidemment, que, comme une grande partie des biens des émigrés était encore invendue, & qu'il s'agissait par-dessus tout de se procurer des acheteurs, le Corps Législatif risquerait de se trouver pris dans le piége qu'il voulait tendre aux précédens acquéreurs. Voilà pourquoi le Conseil des Sages écarta ce remède avec une espèce d'indignation.

Boudin, qui s'y était attendu, hasarda, pour y suppléer, d'en indiquer un autre, celui d'*activer* les rentrées de l'emprunt forcé. *Je fais cette question*, avait-il dit brusquement à ses Collègues, *Voulez-vous qu'il rentre* 600 *millions en numéraire; oui ou non?* On eût beau lui crier de toutes parts que c'était une

absurdité, que c'était *impossible*. Comme il *insistait* encore *au nom du salut public*, le Président fut obligé de rappeler cet énergumène à l'*ordre*; & c'est d'une manière à-peu-près semblable qu'on accueillit ensuite Raffron, lorsqu'il s'avisa d'indiquer un nouveau *maximum*, en proposant *de fixer le prix des denrées & des salaires d'après la quantité du signe réduit.*

Chacun de ces moyens ayant été successivement proposé & rejeté lorsqu'il s'était agi des assignats, il fallait bien en découvrir quelqu'autre pour venir au secours des mandats. Le fameux Jacobin Drouet crut avoir fait cette découverte, & prouva du moins qu'on s'était trompé jusqu'alors sur le siége du mal. " L'esprit public est éteint, dit-il : ce noble enthou-" siasme qui naguères élevait le Français au-dessus " des autres peuples a fait place à une *lâche insou-" ciance* (1) sur les vrais intérêts de la patrie." Après

(1) Il n'est que trop vrai que cette *lâche insouciance* du peuple Français est, depuis deux ans, le trait le plus marqué de son caractère; aussi a-t-elle excité plus d'une fois la censure de ses chefs. Dès le 24 Décembre 1795, le Ministre de la Police avait pressé les Administrations Centrales *d'arracher les gardes nationales à cette* INSOUCIANCE DANGEREUSE, *qui semble avoir pris la place du généreux dévouement qui signala les beaux jours de la Révolution.* S'étant convaincu, après quatre mois d'efforts inutiles, que ce *généreux dévouement* était éteint, il a sollicité ensuite *une loi coërcitive contre ceux qui* PAR INSOUCIANCE *ou mauvaise volonté refuseroient de s'organiser en gardes nationales.* Cette tentative, ainsi que ses exhortations, ayant encore été sans fruit; le législateur Pérès est revenu à la charge le 18 Août. Pour faire honte aux Français de leur *égoïsme*, il leur a montré les peuples des Pays-Bas, où

avoir médité ſur cette affligeante vérité, Daubermenil ne douta plus d'avoir trouvé le remède ſouverain. *Vous déſirez fortement que la chaleur politique ſe conſerve*, s'écria-t-il ; *eh bien! il faut que l'enthouſiaſme*

ſuivant lui *le patriotiſme eſt à ſon comble* ; & il cita en preuve que la *dixme n'y était payée nulle part.* Il ajouta même qu'*il n'était aucun Belge arrivant à Paris qui ne ſe plaignît de la* TIÉDEUR *des Français.*

Je ne ſais ſi ceux-ci paient encore en ſecret *la dixme* à leur clergé, comme Pérès ſemble l'inſinuer : mais ce que je ſais, c'eſt que leur *tiédeur* patriotique ſe manifeſte très-énergiquement par le refus de contribuer aux dépenſes du Gouvernement Républicain. Ce que je ſais encore, c'eſt que la plupart des voyageurs qui reviennent de France ne s'accordent, pour ainſi dire, que ſur un ſeul point, ſavoir, qu'on n'y rencontre ni *Républicains*, ni *Royaliſtes* ; & que la maſſe du peuple y eſt devenue profondément indifférente à tout, excepté à l'enlèvement de ſes propriétés ; ſeul germe de réſiſtance qui exiſte encore dans ce malheureux pays. Ceci explique aſſez bien, pourquoi l'on y découvre encore un reſte d'énergie contre les Jacobins, & pourquoi le gros de la nation a forcé le Corps Légiſlatif à ſévir contr'eux : mais, qu'on ne s'y trompe point ; c'eſt bien moins leurs théories démocratiques, que leur doctrine ſur la communauté des biens, qui a rallié contre les Jacobins. Si jamais le Directoire eſt appelé à exécuter le nouveau pillage dont ces derniers ne font encore que la menace, il aura comme eux à combattre tous ceux qui ont encore quelque choſe à conſerver. Je ſuis bien trompé cependant, ſi l'anéantiſſement de ſon papier-monnaie ne le condamne pas à haſarder bientôt cette tentative ; & je ſerais encore bien plus trompé, ſi elle ne lui devenait pas fatale. D'ailleurs il faudrait qu'il découvrît avant tout quelque moyen de ſolder, comme autrefois, les miniſtres de la terreur. C'eſt l'impoſſibilité d'une pareille découverte qui m'a fait croire, comme je l'ai dit dans mon dernier écrit, que le règne de la terreur était paſſé, & que *ſon ſceptre ſerait briſé lorſqu'on briſerait la planche des aſſignats.*

entre par tous les pores, pénètre par tous les ſens, embraſe toutes les ames.

C'étaient, je crois, de pareils écarts qu'avait cherché à éviter Pelet, en obſervant à ſes Collègues, " que " tous leurs malheurs provenaient de la légèreté & " de l'irréflexion avec laquelle on avait délibéré ſur " les projets de finance." Le Cointe avait même eſſayé de l'appuyer en déclarant à ſon tour, " qu'on " n'avait commis tant de fautes en finance que parce " qu'on en avait fait un art ridiculement *nécromantique*, " & parce qu'on s'était écarté des notions ordinaires." Il inſiſta ſur ce qu'*il fallait y revenir.*

Cet avertiſſement n'avait point empêché l'un de ſes Collègues d'indiquer un remède très-ſommaire & ſouverainement efficace. TUEZ L'ARGENT, OUI, TUEZ L'ARGENT, s'écria ce financier nécromantique. Je ne ſais ſi j'ai beſoin d'ajouter que ce *tueur* était encore Dubois-Crancé.

Cependant, au lieu de *tuer l'argent* pour reſſuſciter les mandats, on s'était réſolu à *tuer* les aſſignats, & cela d'après l'obſervation ſuivante qu'avait faite Camus le 1er Mai, & qui enleva tous les ſuffrages. " IL EST " IMPOSSIBLE DE SUPPOSER (1), *qu'à moins de cabale*

---

(1) Pour entendre le nouvel *ergot* de Meſſieurs les financiers Français, il faut ſavoir, que preſque toujours, lorſqu'ils diſent, *Il eſt impoſſible de ſuppoſer*, ces mots ſignifient, *Il eſt impoſſible de nier.* Et c'était évidemment le ſens que leur donnait Camus, puiſque les mandats perdaient déjà alors environ 95 à 96 pour cent contre le numéraire. Or comme, avec 1000 liv. eſpèces, on pouvait acheter 22,000 liv. en mandats, & avec ceux-ci ſe procurer un domaine de 1000 liv. de rentes ; il me paraît IM-

" *& d'un agiotage infernal, ce papier* (les mandats)
" *soit estimé à peine la valeur d'une année le revenu du*
" *sol dont le porteur doit être saisi à sa seule présenta-*
" *tion.* On a embrouillé les idées du peuple, en lui
" parlant confusément de la concurrence de ses
" papiers divers. Nous nous occupons *des moyens*
" *de retirer promptement les assignats*, de manière
" qu'il ne reste en circulation qu'un papier unique,
" les MANDATS, *seul & véritable papier national*."

Ces *moyens de retirer promptement les assignats* de la circulation consistaient simplement à en *démonétiser* pour *dix ou douze milliards*, c'est-à-dire, la moitié de tout ce qu'on supposait qui pouvait rester encore dans la circulation (1). Enchanté de cette idée ingé-

---

POSSIBLE DE SUPPOSER que ce *papier fût estimé* au-delà *de la valeur du revenu dont le porteur devait être saisi à sa seule présentation.* Ce n'est ici sans doute qu'une remarque grammaticale: mais elle ne sera peut-être pas inutile à ceux qui seraient tentés d'étudier les finances dans les débats du Sénat Français.

(1) La proposition était que quiconque en possédait de 2000 liv. & de 10,000 liv. eût à les consigner dans la décade entre les mains du Gouvernement, lequel en aurait donné un récipissé, avec promesse d'en tenir compte pour achats de biens nationaux. Cet expédient présentait encore ce double avantage de forcer la vente des biens invendus ; car il y a en France une foule d'individus qui ont eu l'obstination d'employer leur papier-monnaie à tous autres objets qu'à l'achat de terres confisquées. Sans doute qu'ils se seront rappelé ce que nous apprend Tacite de certaines profusions de l'insensé Vitellius, que les plus *dupes* payèrent de *leurs trésors*. " *Les sages* " *seuls*, ajoute l'historien Romain, envisagèrent comme *nul*, ce qui " ne pouvait être donné ni reçu sans ruiner la République." *Vulgus ad magnitudinem beneficiorum aderat: stultissimus quisque pecuniis mercabatur: apud sapientes* CASSA *habebantur, quæ neque dari, neque accipi, salva Republica poterant.* Tacit. Hist. lib. III.

nieuſe, le Conſeil des Cinq Cents la rédigea à l'inſtant en forme de loi, & l'envoya aux Anciens, motivée ſur ce qu'*il s'établiſſait entre l'aſſignat & la promeſſe du mandat, un cours frauduleux qui dépréciait la promeſſe du mandat, ſans relever la valeur de l'aſſignat.* Mais cette conſidération ne parut point ſuffiſante aux Anciens pour ſanctionner une pareille violation des engagemens encore ſi récens qu'ils venaient de prendre. Je ſuppoſe d'ailleurs qu'ils ſe rappelèrent que les aſſignats appartenaient au mandat à raiſon de 30 pour 1, & qu'ainſi, démonétiſer dix milliards d'aſſignats n'aurait été faire autre choſe que démonétiſer le tiers d'un milliard de mandats. A peine y en avait-il encore une pareille quantité d'émis ; or les frapper de nullité dès leur naiſſance, eût été une voie par trop équivoque d'aſſurer le crédit de ceux qui reſtaient encore à mettre au jour. Cette propoſition des Cinq Cents fut rejetée à l'unanimité, le 7 Mai. (1)

---

(1) Tandis que le Corps Légiſlatif était à la recherche des remèdes, le Directoire affecta d'avoir découvert le plus efficace de tous. Il feignit d'attribuer la baiſſe des mandats à une calomnie qui circulait contre lui ; car on lui imputait déjà d'en avoir émis beaucoup plus que les décrets ne l'y autoriſaient, & d'avoir inondé les marchés d'une maſſe de 600 millions. Dès qu'il en eut vent, il ſe hâta de dénoncer lui-même ces *bruits répandus ſur l'énormité de la maſſe du nouveau ſigne circulant. On a oſé dire,* écrivit-il au Conſeil des Cinq Cents, le 4 Mai, *qu'elle s'élevait déjà à* 600 *millions. Le Directoire aſſure ſur ſa reſponſabilité, ſur celle du Miniſtre des Finances, ſur celle des Commiſſaires de la Tréſorerie Nationale, que les ſorties n'excèdent pas* 152 *millions, & que les rentrées les ont réduites à* 100 *millions.*

Voilà, je le crains, bien des *reſponſabilités* compromiſes ; car

Mais ce qui étonnera le plus tout lecteur judicieux, dans le cours de ces vains débats, c'eſt bien moins l'extravagance des divers moyens qu'on y propoſa, que le ſilence obſtiné qu'on s'impoſa ſur le ſeul moyen de ſauver les finances de la République. Ce moyen, je n'ai pas beſoin de l'indiquer ſans doute, c'était la paix. Eh bien ! le croirait-on ? le petit nombre des Légiſlateurs qui ſe haſardèrent à prononcer ce mot, eurent le plus grand ſoin d'ajouter qu'ils ne voulaient point d'autre *paix* que celle que la France *dicterait* à ſes ennemis. Doulcet, en exprimant quelques vœux pour elle, ne négligea pas de répéter ce qu'avait dit Tallien, que *le peuple Français s'était acquis par la force des armes le droit d'en dicter les conditions* ; & chacun de ceux qui ſe haſardèrent après lui à préſenter cette douce expectative de la paix, ajoutait toujours, qu'il *fallait la conquérir par la guerre* ; ou ſi quelque Député ſe ſentait preſſé d'en déplorer les calamités, ce n'était jamais pour en propoſer la ceſſation. *Puiſſe*, s'écria Thibaut le 22 Juillet, *puiſſe la leçon terrible que la France victorieuſe donne à l'Europe épouvantée, être la dernière à inſcrire dans les annales du monde !* Trois ſemaines auparavant, Défermont paraiſſait avoir adopté un langage plus modéré. " Nous devons croire, avait-il

---

dès le 8 Août, c'eſt-à-dire ſeulement trois mois après, il a fallu avouer au peuple qu'on émettait le dernier mandat qui reſtait ſur les 2 milliards 400 millions. Si l'on n'en avait émis que 100 millions pendant les deux premiers mois ; eſt-il à préſumer, je le demande, qu'on eût été forcé d'en émettre 2 milliards 300 millions pendant le cours des trois mois ſuivans ?

" dit, que nos ennemis partageront bientôt notre desir
" de mettre un terme au fléau de la guerre, & de vivre
" en paix avec un peuple qui n'est pas moins jaloux
" de prouver sa *modération* que de faire respecter ses
" droits."—Ce Député *devait le croire* en effet, puisque Sa Majesté Britannique venait d'ordonner à son Ministre en Suisse de s'adresser directement à l'Ambassadeur Français, afin de savoir si ses commettans seraient disposés à ouvrir un *Congrès* pour convenir des bases d'une pacification générale. On se rappelle l'arrogance avec laquelle le Directoire fit répondre, que *si la Cour de Londres cherchait la paix de bonne foi, elle n'aurait point proposé un* CONGRÈS, *dont le résultat nécessaire*, disait-il, *serait de rendre toute négociation interminable.*

Il ne s'éleva pas une seule voix pour demander compte d'une réponse aussi hostile, ni même d'une note officielle bien plus hostile encore qui l'avait précédée, & qui dévoilait l'intention de perpétuer la guerre. (1)

Echassériaux

(1) Cette pièce, publiée originairement en Anglais, fut envoyée à Londres avec affectation, & dans le dessein évident de croiser la démarche pacifique que venait d'annoncer le Roi d'Angleterre. Non-seulement on y déclarait qu'il y avait été forcé; mais joignant l'ironie à l'imposture, on ajoutait, que " s'il
" était sincère, il lui serait d'autant plus aisé de conclure la
" paix, que la Nation Française n'insisterait sur *aucune autre*
" *indemnité* que la restitution de toutes les conquêtes Britan-
" niques, & sur l'engagement de ne prendre à l'avenir aucune
" part, soit aux affaires de France, soit à la guerre du Con-
" tinent."

Quoique cette déclaration fut anonyme, les agens du Direc-

toire

Echafferiaux lui-même garda le filence, quoiqu'il eût pris en quelque manière l'engagement d'accufer le Directoire, s'il fe refufait à des ouvertures pacifiques. Voici les expreffions dont il s'était fervi. " Que faudrait-il en ce moment pour opérer la fin " des malheurs de la guerre ? Un de ces *Congrès* " d'hommes fages, qui, après tant d'hoftilités & de " combats fanglans, peuvent concilier par la raifon " & la juftice, ce que la paffion & le fort des armes " n'ont pu décider encore." (1)

Enfin, l'un des Légiflateurs les plus modérés, Tronçon de Coudray, a abordé cette grande queftion

---

toire dans les Cours étrangères s'empressèrent de lui donner un caractère officiel. Puifque le Miniftère Britannique s'eft abftenu de toutes récriminations fur cette pièce hoftile, je ne m'y étendrai point. Mais comment fe peut-il, qu'aucun des Repréfentans Français qui ont exprimé des vœux de paix, n'ait ofé demander compte au Directoire d'une démarche qui l'avait éloignée? Comment fe peut-il qu'aucun d'eux n'ait exigé du pouvoir exécutif quelques explications à ce fujet, lorfqu'il eft venu leur protefter *qu'il avait offert la paix aux Puiffances Coalifées à des conditions auffi* MODÉRÉES *que pouvait le comporter la dignité nationale.*

Quelle MODÉRATION en effet, que celle qui n'exigeait, de la part de l'Angleterre, d'*autre indemnité* que la reftitution de toutes fes conquêtes & l'abandon de tous fes alliés !

(1) Il ajoutait les obfervations fuivantes, qui n'ont fait jufqu'ici aucune impreffion fur les Français : *Les grandes Dominations finiffent toujours par être détruites, ou par fe détruire elles-mêmes.... Louis XIV vaincu, & forcé d'abandonner fes projets, pleura fur fes triomphes.* LES REVERS VIENNENT APRÈS LES CONQUÊTES. Voyez le Moniteur du 20 Avril.

le 29 Juillet. Il eſt convenu que *la paix était le ſeul terme probable des embarras* dans les finances : mais il a ajouté en même temps que *la valeur des troupes* Françaiſes *était le premier fond du tréſor public*, & tout en aſſurant, que *l'éclat des victoires ne l'éblouiſſait point*, il a garanti à ſes collègues, que *leurs armées étaient invincibles.*

Cependant, tandis que les deux Conſeils Légiſlatifs conſommaient ainſi leurs ſéances en lamentations mêlées de jactances, & en propoſitions financières, toutes plus inadmiſſibles les unes que les autres ; le mal avait fait de tels progrès, que divers Corps de troupes dédaignaient & refuſaient même le nouveau papier-mandat avec lequel on prétendait acquitter leur ſolde, & la réduire ainſi au vingtième de ce qui leur fut promis dans l'origine de la Révolution. Les troupes des Pays-Bas avaient été les premières à ſe livrer à des eſpèces de ſoulèvemens pareils, & l'exemple en était paſſé juſqu'à Breſt, où les ouvriers des chantiers avaient interrompu leurs travaux. Il eſt vrai que le Directoire avait réuſſi juſques-là à étouffer ces révoltes partielles, ſoit à l'aide de ſupplémens ſecrets qu'il accordait aux uns, ſoit en employant les menaces avec les autres, & juſqu'au déploiement de la force contre les plus mutins : mais il dut être vraiment conſterné lorſqu'il apprit que les innombrables armées placées ſur le Rhin commençaient à imiter de pareils exemples, ou tout au moins à lui adreſſer les plus fortes remontrances ſur l'impoſſibilité de ſubſiſter avec une ſolde en mandats. En vain avait-il eſſayé de leur aſſurer le 4 *Mai*

que ces *Mandats devaient* ÉTONNER *les ennemis qui reſtaient à combattre*; les Autrichiens, loin de s'en *étonner*, venaient d'ouvrir la campagne; & les cohortes Républicaines qui étaient déjà en leur préſence, réclamaient impérieuſement une ſolde, en annonçant que ſi leur patriotiſme n'avait point de bornes, il fallait du moins en mettre à leur misère. Et ce n'était pas ſeulement la difficulté de ſubvenir à cette ſolde qui embarraſſait l'Adminiſtration; car depuis que le refus des mandats gagnait dans toutes les provinces, il était impoſſible de ne pas entrevoir dans un avenir très-prochain l'impoſſibilité abſolue d'approviſionner ces nombreuſes armées, & par conſéquent de les retenir ſous leurs drapeaux. En un mot, la République ſemblait toucher à la diſſolution de ſes armées par l'épuiſement de ſes finances: cette cataſtrophe arrivait à grands pas; & l'on ne peut point douter que les chefs les plus éclairés des Français n'en jugeaſſent ainſi, puiſque dès la ſéance du 24 Mai, la Commiſſion des Finances crut devoir y préparer les eſprits en annonçant qu'on *touchait au moment des plus grands embarras*.

Sans doute, ils y *touchaient*; & j'ai même lieu de croire qu'ils y auraient déjà ſuccombé, ſi un événement, juſqu'ici inexpliquable, n'était venu différer la criſe de leur épuiſement.

Pour quiconque voyait approcher cette criſe, il était aiſé de prévoir, que le beſoin de vivre aux dépens de leurs adverſaires pouſſerait les armées Françaiſes aux entrepriſes les plus haſardeuſes; & lorſque la priſe de Kehl leur eut ouvert les riches

contrées de l'Allemagne, dont elles convoitaient les dépouilles, les partisans de la France ne manquèrent pas de s'écrier que cette République touchait au triomphe, que le sort de la guerre était décidé, & que l'Empereur recevrait à Vienne des conditions aussi humiliantes que celles que le Roi de Sardaigne avait signées à Turin. (1)

---

(1) Loin de partager de pareilles craintes, j'avais cru que si les Français tentaient sérieusement de pénétrer en Allemagne, on pouvait tout à la fois leur annoncer d'avance, & leurs premiers succès, & les derniers revers d'une excursion si imprudente. Leur défaite, plus ou moins prochaine sur les bords du Danube, me semblait presqu'aussi inévitable que la chûte de leurs assignats m'avait paru facile à calculer. Aussi, quand le Ministre Merlin eut annoncé à la France, le 18 Février dernier, que *la masse imposante de ses armées allait présenter aux Puissances Coalisées un million d'hommes nouveaux à combattre*; quand je vis qu'il demandait *encore un* DERNIER EFFORT, *aux citoyens de la première réquisition;* je compris qu'on ne leur représentait cet *effort* comme le *dernier,* qu'afin de le rendre plus sanglant & plus terrible que les précédens. C'est dans cette conviction qu'en publiant, le 1er Mars de cette année, l'édition Anglaise de ma réponse à M. de Calonne, j'y ajoutai un *postscriptum* qui se terminait par les lignes suivantes :——" Tout annonce que le Directoire, sourd " aux cris de la France, se dispose à faire un effort désespéré, & " à tenter quelque grand coup militaire, à l'aide du nombre " infini d'hommes & de chevaux qu'il vient de réussir encore à " mettre en réquisition pour les traîner sur les champs de bataille. " Vû les moyens qu'il y emploie, il n'est pas permis de douter " que le choc d'une pareille irruption ne soit terrible : mais si " les peuples qui composent le Corps Germanique veulent op- " poser leur constance accoutumée à ce torrent dévastateur, *ils ne* " *tarderont guères à le forcer de rentrer dans son lit ;* & bientôt " leur récompense sera la perspective assurée de la seule paix

On n'a pas oublié les jubilations du Directoire, en annonçant le grand événement de ce nouveau paſſage du Rhin. A l'en croire, ſes nombreuſes armées ne devaient plus lui coûter ni approviſionnemens, ni ſolde, pour tout le reſte de la guerre; elles étaient ſures d'enchaîner par-tout la victoire; il ſuffirait de les animer de la voix au combat & au pillage; il ne reſtait plus à la République qu'à ſubvenir aux dépenſes modiques de ſon établiſſement de paix.

Cette épreuve ne ſemblait pas difficile : c'eſt-là cependant ce qui acheva de déchirer le voile; car ſi ce Gouvernement guerrier ne recevait du dehors que des récits de victoires & des dépêches triomphantes, il était obſédé au dedans par les ſollicitations importunes de tous les fonctionnaires civils, qui lui déclaraient qu'ils ne pouvaient plus ſubſiſter avec le ſalaire qu'ils recevaient en mandats.

Pour ſe faire une idée de leur nombre & de leur misère, il faut reprendre leur hiſtoire de plus loin, & remonter d'abord à la fondation de la République, à l'époque où, pour lui recruter des ſectateurs, on avait imaginé de donner une paie journalière à la

---

" qu'ils doivent déſirer, parce-qu'elle eſt la ſeule qui puiſſe " être ſincère & durable"; j'entends *la paix qui ſe ſignera ſur l'extrême frontière de l'ancienne France.*"

Bien peu de mois ont ſuffi pour juſtifier la première partie de ce pronoſtic ; & je doute moins que jamais de l'accompliſſement de la dernière, ſi, pour recueillir le fruit de tant de ſacrifices qu'il a déjà faits, l'Empire Germanique les continue avec perſévérance, juſqu'à ce que la République Françaiſe lui reſtitue, par *épuiſement,* toutes les Provinces qu'elle a envahies.

majorité de la Nation. Il faut paſſer de-là au temps où Dubois Crancé s'était vanté de ce que la France ſalariait la 5e *partie de ſa population active*; arriver enſuite à l'aveu de Johannot, qui s'était plaint le 14 Avril 1795, de ce que le *mouvement révolutionnaire avait conduit la République à ſalarier un plus grand nombre d'individus qu'il n'en faudrait, & qu'on n'en emploie pour adminiſtrer tous les États de l'Europe.* Après s'être arrêté à l'aveu non moins remarquable de Défermont, qui reconnut, le 7 Juillet 1795, que les *frais des adminiſtrations de diſtricts étaient plus conſidérables que les productions du territoire qu'elles avaient à adminiſtrer*, on arrivera enfin aux fameux débats ſur la Conſtitution actuelle, dont les rédacteurs crurent faire l'éloge en certifiant qu'elle réduirait de 450 mille, à 50 mille, le nombre des fonctionnaires conſtitutionnels. (1)

Quelque méritoire que paraiſſe cette réduction, il eſt facile de calculer les ſommes immenſes qu'ont dû abſorber les appointemens de cette armée de juges & d'adminiſtrateurs. Auſſi la tréſorerie avait-

(1) Bien entendu qu'il n'eſt ici queſtion que des grands fonctionnaires politiques, tels que les membres des adminiſtrations centrales & municipales, les Juges, les deux Conſeils Légiſlatifs, le Directoire, & ſes Miniſtres; car tous leurs commis, les agens de la police, les officiers des douanes, les percepteurs des impôts, les membres des Comités de Surveillance, & toute la foule innombrable d'harpies révolutionnaires, connues ſous le nom *d'agens du Gouvernement*, ne figurent pas plus que l'armée, dans ce nombre de 50 mille fonctionnaires publics inſtitués par la nouvelle Conſtitution.

elle été appelée à des efforts furnaturels pour affurer le traitement régulier de ces auxiliaires, & à mefure que l'affignat s'était déprécié, elle leur avait procuré un fupplément de paie en pain, en viande, en chandelles, & même en bois. Cependant, comme un pareil fupplément ne coûtait pas moins de cent millions par an, valeur métallique ; le Directoire avait été bientôt obligé d'en annoncer le terme, & de déclarer, dès le commencement de cette année, que *les embarras allaient toujours en croiffant, que les achats & les tranfports devenaient de plus en plus pénibles & difpendieux.* Ici commença par degrés la réduction des fubfiftances gratuites ; & fi les fonctionnaires parurent s'y foumettre, ce ne fut qu'en contemplation du nouveau papier-monnaie dont on s'occupait, & à la faveur duquel on leur annonçait une paie en *valeur fixe, invariable, indépréciable.*

Néanmoins, comme les *promeffes d'affignats-mandats* fe trouvèrent déjà dépréciées, avant même qu'on les eut émifes, il ne fut pas difficile de prévoir, que, loin de foulager la misère des employés de l'Etat, le nouveau papier allait y mettre le comble. Craffières fut le premier à en prédire les conféquences inévitables. " Les Juges qui ne feront pas payés, ne jugeront " pas, dit-il le 27 Mars ; les Adminiftrateurs qui " ne feront pas payés, n'adminiftreront pas." Cet avenir, déjà fi alarmant, le devint bien davantage encore, d'après l'avis fuivant que donna enfuite Durand Maillane. *Déjà la corruption des mœurs, augmentée par les abus de la Révolution, a inondé la République de vols & de meurtres. On ne peut les*

faire cesser que par la punition, & pour cela il faut des Juges. Il fallait que le danger qu'on signalait fût bien pressant, puisque Thibaut lui-même ne chercha point à le dissimuler. " Il est indispensable, avait- " il dit, de venir au secours de ceux qui sont en " activité de service. *La machine politique ne peut " se soutenir sans cette mesure.* Il est un *terme* à tout, " même à la patience des Républicains." (1) Les mandats avaient contribué sans doute à reculer ce *terme* de quelques semaines ; mais il ne tarda pas à arriver, puisque le Directoire déclara dès le 2 Juillet, que *beaucoup d'employés & d'administrateurs demandaient* LEUR DÉMISSION, *faute d'un paiement suffisant.* Il paraît à la vérité, qu'il ne manquait pas de gens qui s'offraient pour les remplacer ; & peut-être aurait-on embrassé aveuglément ce nouveau remède, si Dumolard n'avait pas fait comprendre qu'il serait encore pire que le mal. Il avoua, " qu'il craignait " bien moins ces démissions, que les remplacemens " auxquels elles pouvaient donner lieu ; *car* VOUS LE " SAVEZ, dit-il à ses Collègues, *le fripon qui usurpe une*

(1) On avait cependant essayé d'appaiser leurs cris en triplant leur paye en mandats : mais ce papier s'étant encore déprécié d'environ les deux tiers pendant l'intervalle de quelques semaines, ils se retrouvèrent dans la même condition dont on avait espéré les tirer. C'est alors que pour venir efficacement à leur secours, le Conseil des 500 proposa en leur faveur un nouvel arrangement, trop compliqué pour le développer ici. Il suffit de savoir que Johannot prouva, par de simples calculs arithmétiques, que cet expédient leur *serait nuisible plutôt qu'avantageux* ; ensorte qu'il fallut bien en chercher quelqu'autre.

" *une fonction quelconque, n'est jamais embarrassé d'y*
" *trouver des moyens d'existence.*"

Dès le commencement de l'année on avait apperçu les symptômes les plus multipliés de cette désorganisation, & Pons l'avait suffisamment indiquée lorsqu'il avait annoncé, le 4 Avril, " que dans beaucoup
" de Communes, les percepteurs pour le recouvre-
" ment des rôles s'y refusaient absolument, & que per-
" sonne ne se présentait pour les remplacer, attendu
" l'insuffisance de leurs rétributions en assignats, qui
" ne suffisaient pas aux fraix de voyage." Ce Député avait terminé ce triste exposé en proposant D'AIGUILLONNER *le zèle du percepteur par une rétribution un peu plus forte.* Tandis qu'on en délibérait, les importunités des autres classes d'employés devinrent si universelles & si inquiétantes, que Camus s'en plaignit en ces termes le 28 Avril : " Votre Commission des
" dépenses est *accablée* d'une foule de demandes adres-
" sées par des fonctionnaires publics: *tous* demandent
" des indemnités, des augmentations, *des rappels.*
" Leurs demandes *paraissent* fondées sur la justice, &
" le prix considérable des denrées semble motiver
" leurs plaintes & leurs réclamations : mais votre
" Commission ne peut perdre de vue les besoins & la
" situation du trésor public. *Ce trésor ne suffirait pas*
" *au* QUART *des réclamations, si nous écoutions les*
" PRÉTENTIONS *qui s'élèvent de toutes parts.*"

Pendant que Camus qualifiait ainsi ces plaintes de *prétentions,* on apprit que l'un des Juges les plus intègres du Tribunal de Paris venait d'expirer dans les agonies de la faim, après avoir lutté contr'elle avec

courage, & avoir prolongé quelque tems ſa déplorable exiſtence, en s'alimentant des herbes de rebut délaiſſées ſur le pavé des marchés de Paris. Et ce qui n'eſt pas moins horrible, ſi l'on doit ajouter foi aux journaux qui rendirent compte de cet événement, pluſieurs autres magiſtrats n'évitèrent un ſort ſemblable que par le ſuicide. Le croira-t-on? les Légiſiateurs Français, comme pour conſoler ceux qu'ils laiſſaient mourir de faim, s'occupaient froidement du *reſpect qui était dû aux tombeaux!* Le Directoire ordonnait des Jeux Olympiques; il préſidait à une fête nationale, & à des banquets civiques pour leſquels le poëte Le Brun avait composé une ode, dont chaque ſtrophe ramenait les vers ſuivans.

Buvons, buvons à la Victoire,
Fidelle amante des Français;
Buvons, buvons à la Victoire;
Bientôt nous boirons à la Paix.

Toutes ces orgies révolutionnaires ſemblaient diſtraire la maſſe du Peuple; mais elles n'apportaient aucun ſoulagement à la détreſſe des Magiſtrats, & en particulier à celle des Juges, dont le traitement annuel ne s'élevait qu'à 8000 liv. en mandats, c'eſt-à-dire à 8 ou 10 louis en eſpèces. Je ne ſais quel eſt le Membre des Cinq Cents qui, le 30 Avril, ſe diſpoſait à faire une motion ſpéciale en leur faveur, lorſque Camus la prévint en s'écriant avec emportement: « J'entends dire autour de moi qu'avec 8000 francs « il n'y a pas de quoi avoir du pain. Je ne ſais pas « ce qu'on peut avoir avec 8000 francs; mais je ſais « bien ce qu'il y a dans la Tréſorerie Nationale; &

" si vous écoutez toutes les *prétentions* qui s'élèvent,
" je déclare qu'il n'y a qu'à ouvrir les portes de la
" Trésorerie, & dire, *Prenez ce qui y est, ou plutôt* CE
" QUI N'Y EST PAS."

Quoiqu'il réussit encore à faire écarter ce grand acte de justice, Riou essaya, quelque tems après, d'y ramener ses Collègues en leur exposant l'horrible dénuement des Officiers civils & militaires de la Marine: " Ils sont Républicains ; leur dit-il le
" 14 Juillet, mais ils sont hommes, & la voix de la
" Nature est aussi forte que celle de la Patrie. Ils
" sont Républicains ; mais avec quelque zèle qu'on
" remplisse des fonctions pénibles, on y obtient
" toujours plus de succès quand on y trouve le pain
" de ses enfans, son existence présente, & l'espoir de
" son avenir." &c. &c.

Les deux Conseils n'écoutaient jamais de semblables récits, sans donner les marques de la plus vive douleur ; mais comme c'était toujours à des expressions de sensibilité qu'ils s'en tenaient, la foule des Fonctionnaires se persuada qu'elle n'avait aucun secours à en attendre. Dès-lors leur désertion fit des progrès si rapides, qu'elle gagna jusques dans le Corps Legislatif, à qui le Député Moreau osa envoyer sa démission, en alléguant *le besoin de rétablir l'ordre dans ses affaires, qu'il avait abandonnées depuis cinq ans, pour remplir les fonctions de Représentant du Peuple.*

On passa à l'ordre du jour sur cette demande ; mais il devenait de plus en plus difficile d'ajourner de même les gémissemens des fonctionnaires subalternes, que la

dépréciation toujours croiſſante des mandats réduiſait à la plus affreuſe indigence. On tenta cependant d'impoſer ſilence à Oudot, lorſqu'il en rendit compte en ces termes le 2 Juin : " C'eſt une choſe inutile à diſſi-" muler, les mandats vont ſuivre le cours que l'opi-" nion publique leur donnera, & les fonctionnaires " publics ſeront payés en mandats valeur nominale. " *Il eſt évident qu'ils n'auront pas de quoi vivre.* Je " demande que le Gouvernement, qui recevra une " partie de la contribution en nature, ſoit autoriſé *à* " *faire les diſtributions qui, l'année paſſée, ont ſecouru...*" —*Ici,* dit le Moniteur, *des murmures* l'interrompirent.

Cependant le Directoire, vivement preſſé par la détreſſe de tous ſes agens, prit ſur lui d'annoncer, ce qu'on n'avait pas voulu écouter dans la bouche d'Oudot ; &, deux jours après, il adreſſa au Conſeil des Cinq Cents un meſſage qui débutait par ces mots : *Les baſes d'après leſquelles le traitement des fonctionnaires publics eſt établi, ſont devenues tellement inſuffiſantes, qu'*IL N'EST PLUS POSSIBLE ... *Ici,* dit encore le Moniteur, *la lecture du meſſage fut interrompue.*

Doulcet oſa revenir à la charge, & ſurmontant tous les obſtacles qui repouſſaient ſans ceſſe le tableau de la misère prolongée des fonctionnaires publics, il rappela que *quelques-uns d'entr'eux avaient trouvé la mort au milieu des horreurs d'une indigence honorable pour eux, & déshonorante pour l'Etat.*

A ce déchirant reſſouvenir, Camus lui-même parut s'attendrir (1) : il propoſa une indemnité, mais quelle

(1) Six jours auparavant, indigné de la *compaſſion perfide* à laquelle ſes Collègues paraiſſaient prêts à ſe livrer, il leur en avait

indemnité ! *Elle eſt trop forte pour mourir*, lui répondit Hermann ; *elle ne l'eſt pas aſſez pour ſe faire enterrer.* La Combe-Saint-Michel ne ſollicita pas cette indemnité avec moins de chaleur auprès des Anciens. " L'année dernière, leur dit-il, nous avons " vu nos armées déſorganiſées parce qu'elles éprou- " vaient tous les beſoins ; eh bien ! *nous ſommes au* " *moment de voir les Adminiſtrateurs & les Tribunaux* " *éprouver la même déſorganiſation* ; & ſi ces ſenti- " nelles aſſidus quittent leur poſte, croyez-vous ?" &c. &c.

Grace à ces avertiſſemens, & à tant d'importunités redoublées, on régla finalement l'indemnité des fonctionnaires publics ; &, revenant à l'idée d'Oudot, qui avait été écartée par de ſi violens murmures, on arrêta le premier Août, que *la moitié de leur traitement leur ſerait payée en bled, évalué à* 10 *francs, ou en valeur repréſentative.*

Après avoir ainſi pourvu aux beſoins de l'armée en l'expédiant au-delà des frontières, & au ſort des employés civils, en leur livrant le bled deſtiné aux armées ; il ne reſtait plus qu'à faire prendre patience aux malheureux rentiers & aux penſionnaires, qui ne

---

fait honte en ces termes : " Parce qu'on a dit que les Mandats " périraient, on a voulu les faire périr... Après avoir ainſi pré- " paré les eſprits, on leur préſente la ſituation malheureuſe des " indigens, des orphelins & des rentiers. *Compaſſion perfide!* & qui " ne peut, dans ce moment, avoir d'autre but que d'augmenter " le mécontentement & de l'activer. Les Mandats ont été utiles " à la République, & ils ſerviront *long-tems* encore, *parce* " *qu'ils ne ſont pas encore épuiſés,*" &c. &c.

laiſſaient pas que de préſenter par leur nombre une maſſe impoſante, puiſque, s'il en faut croire Camus, ce nombre s'élève à 386 *mille Citoyens, dont pluſieurs ſont pères de famille.* On fit mieux que de leur donner du pain ; on leur promit ſans héſiter, que le prochain ſemeſtre leur ſerait payé en eſpèces ſonnantes (1).

---

(1) Dans le cours de ces débats, Broſtaret propoſa en leur faveur un ſecours tout ſemblable à celui qu'indiqua certaine Princeſſe à ceux de ſes Miniſtres qui lui annonçaient que le Peuple manquait de pain. *Eh bien ! qu'on lui donne des brioches,* répondit-elle. Non moins généreux, Broſtaret s'eſt écrié, le 20 Août : *Les rentiers meurent de faim ! qu'on leur donne du bled.*

Vû la difficulté d'en trouver, on jugea plus commode de leur promettre du numéraire ; & afin de mieux ſe jouer de leur intariſſable crédulité, le Conſeil des Cinq Cents avait adreſſé, en forme de loi, à celui des Anciens, un ordre pour la Tréſorerie, de payer, en eſpèces ſonnantes, les rentiers & les penſionnaires juſqu'à la concurrence de 600 liv. Il eſt vrai qu'il propoſait d'adopter pour les rentes plus conſidérables, une échelle diminutive, dont il ſerait trop long de donner ici les graduations : il ſuffit de ſavoir que la Commiſſion des Anciens s'apperçut que *la diminution* qu'on obtiendrait par cette échelle, *ne ſerait pas de* 1 *pour cent, ſur la totalité des ſommes qu'il s'agirait de payer :* or, comme ces ſommes s'élevaient à près de 300 millions par année, le Conſeil des Anciens reconnut, le 20 Août, qu'il fallait *rejeter la réſolution, ou du moins l'ajourner à un très-grand délai.* Ce ne fut pas, il eſt vrai, ſans exprimer combien ce refus leur était pénible. *J'entends,* dit La Cuée, *j'entends les gémiſſemens, les plaintes des rentiers & des penſionnaires. Je ſais qu'ils ſont dans la plus grande misère : mais à quoi ſervirait-il de leur faire des* PROMESSES MENSONGERES ?

C'eſt cependant à ces *promeſſes menſongères* qu'on a eu encore recours, un mois après, en promettant à tous les rentiers & penſionnaires, *une quote-part égale de leurs créances, quel qu'en ſoit le montans.*

Nous verrons bientôt à quoi aboutit cette cruelle Comédie, qui se prolonge encore; ce qui importe uniquement ici, c'est d'en faire connoître le motif; c'est de montrer qu'on n'avait promis des espèces aux rentiers, qu'afin de se ménager un prétexte précieux pour arracher ces espèces à une autre classe du Peuple, & pour familiariser celui-ci avec une nouvelle iniquité, que ses Législateurs méditaient dans le silence.

On a déjà dû comprendre que ce qu'il y avait de plus inquiétant dans la dépréciation des mandats; c'est que ce papier était *une lettre-de-change à vue*, un titre exécutoire avec lequel on expropriait la Nation de ses domaines, sans autre formalité que celle de

---

Cette quote-part a été fixée au quart des intérêts qui leur sont dus; ce qui aurait réduit cette partie des débours annuels de la Trésorerie à 68½ millions, puisque les intérêts de la dette, tant viagère que perpétuelle, s'élèvent à 274 millions, en y comprenant les pensions, mais non les créances hypothécaires sur les biens confisqués.

Et afin que personne ne pût douter cette fois de l'exécution d'une promesse si inespérée, on a mis en avant l'austère Camus, lequel, en s'appitoyant sur ce qu'on était dans l'impossibilité d'en faire davantage pour le présent, a persuadé d'autant mieux aux rentiers, qu'on était du moins certain de pouvoir acquitter le faible dividende qu'on leur promettait. Voyez avec quel art il s'est s'adressé à eux le 18 Septembre. " Après avoir long-temps balancé les droits des " créanciers de l'Etat, &, d'un autre côté, la pénurie du Trésor " public, nous avons été conduits à un triste résultat, l'impossibilité " de donner en numéraire aux rentiers & pensionnaires, un *à compte* " plus fort que le quart de ce qui leur est dû. *Le quart!* quelle " faible portion pour des créanciers légitimes, à qui vous ne délivrez, depuis deux ans, que des papiers sans valeur! *Et, peut-être*

préſenter en Mandats, une ſomme égale à 22 fois l'ancien revenu de ces domaines en eſpèces. Or, il eſt évident que dès que cette lettre-de-change ne s'eſcompta plus que pour la 22e partie de ſa valeur nominale, on pouvait, avec 1000 liv. en eſpèces, ſe procurer 22,000 en mandats, &, avec ceux-ci, ſe faire adjuger un domaine de 1000 liv. de rentes : c'eſt-à-dire, que la Nation en était réduite à vendre ſes domaines au denier 1, ou, ce qui revient au même, qu'elle les aliénait à perpétuité pour un capital égal à la rente qu'elle aurait dû en retirer annuellement en les mettant à bail. Le public ſe lamentait ſur l'énorme léſion de ces ventes ; mais les Financiers Français

" *encore,* DEMANDERA-T-ON, *s'il eſt bien aſſuré que ces fonds puiſſent*
" *être exactement fournis par le Tréſor public.*"

Aſſurément je n'aurai point l'indiſcrétion de faire une pareille *demande,* quoique j'en euſſe le droit, puiſque je ſuis du nombre des étrangers qui avaient eu l'étourderie de confier une partie de leur fortune à la *Loyauté Françaiſe.* Il eſt vrai que dès la fondation de la République, j'ai fait, comme on dit, *mon deuil* de ce dépôt. Plus humain que Camus, je crois rendre ici un vrai ſervice aux malheureux rentiers, en les prévenant que jamais ils ne retireront de cette puiſſante République le quart *du quart* qu'elle leur promet.

Déjà je trouve dans le Moniteur du 11 Octobre, un Décret qui, tout déguiſé qu'il eſt, me donne lieu de croire qu'ils ſont encore fruſtrés de la *faible portion* que leur avait promis Camus. Le jour même où leur premier paiement devait s'ouvrir, les Commiſſaires de la Tréſorerie Nationale ont publié qu'il exiſtait *une diſproportion entre les recouvremens journaliers du Tréſor public & les dépenſes urgentes du ſervice* ; & à la réception de cet avis, il a été réſolu que la Tréſorerie payerait, *excluſivement à tout autre ſervice,* la ſolde des troupes de terre & de mer.

Français, loin d'étouffer ces lamentations, ſe les permettaient eux-mêmes ; car c'était préciſément ces lamentations ſur leſquelles ils comptaient pour colorer la perfidie qu'ils préparaient ; & ſans doute que tout le plan en était déjà arrêté lorſque, peu de tems après la loi du 28 Ventoſe, ils décrétèrent que les nouveaux acquéreurs ſeraient tenus, *ſous peine de déchéance*, à acquitter leurs premiers paiemens dans un délai beaucoup plus court que n'avait fixé cette loi. Il eſt vrai qu'ils ne manquèrent pas de juſtifier encore ce nouveau Décret rétroactif, par l'eſpoir de relever le crédit des Mandats, & qu'ils alléguèrent la néceſſité d'en dégorger la circulation : voilà le prétexte ; le vrai motif va ſe dévoiler.

Cette meſure eut un effet tout contraire à celui qu'on avait en vue ; car ſi d'un côté on réuſſit à preſſer les paiemens de quelques biens déjà ſoumiſſionnés, de l'autre on donna l'éveil à une foule d'individus qui ſe diſpoſaient à s'inſcrire comme ſoumiſſionnaires. Ils ſe tinrent à l'écart, dans la crainte qu'on ne preſsât ainſi les 2ᵉ & 3ᵉ paiemens, qu'afin d'enlacer les acquéreurs, & d'exiger leur dernier paiement en eſpèces, ou du moins en *mandats au cours*. Pour les raſſurer, le Conſeil des Cinq Cents ne vit d'autre moyen que de déclarer, le 1ᵉʳ Juillet, qu'il paſſait à l'ordre du jour *ſur toutes propoſitions tendantes à admettre les mandats à un cours au-deſſous de leur valeur nominale.*

Une proteſtation ſi ſolennelle eut, ſur la crédulité des ſoumiſſionnaires, tout l'effet qu'on en eſpérait ; ils ſe jetèrent en foule ſur des biens qu'on pouvait ſe

procurer pour moins d'une année du revenu, & ils n'héſitèrent plus à délivrer la quotité de mandats qu'ils étaient aſtreints à dépoſer en s'inſcrivant. A peine le Conſeil des Cinq Cents fut-il informé de cette affluence, & que les dépôts s'élevaient déjà à pluſieurs centaines de millions, qu'il arrêta, le 25 Juillet, qu'on ne tiendrait les engagemens contractés qu'avec ceux des acquéreurs de domaines qui conſentiraient à en acquitter le dernier quart *en mandats au cours :* ce qui, d'après la perte de ce papier, était exiger des ſoumiſſionnaires, pour ce 4e quart, environ 50 fois plus qu'ils ne devaient (1).

Deux jours ſuffirent aux Anciens pour mettre leur ſceau à ce Décret violateur de tous les engagemens précédens ; & rien ne leur fut même plus aiſé que de le juſtifier, en éclatant à l'envi ſur la grandeur de la *léſion* qu'allait éprouver la patrie, ſi elle laiſſait conſommer des marchés auſſi ſcandaleuſement ruineux (2). LeBrun ſe diſtingua dans cette occaſion épineuſe ; il

(1) Les Mandats ſe vendaient alors *au cours* de 98 pour cent de perte. Ainſi, tel ſoumiſſionnaire qui s'était fait adjuger un domaine de 1000 liv. de revenu pour 22000 en Mandats, dont il avait avancé les trois quarts, valeur nominale, était aſtreint à les reprendre, ou à payer les 5,500 liv. reſtantes en Mandats *au cours*, c'eſt-à-dire que le nouveau Décret exigeait pour ce dernier quart, 275,000 liv. Mandats valeur nominale.

(2) Durand Maillane ne diſſimula point cette léſion, mais il obſerva que celle de la plupart des autres aliénations n'avait pas été moins ſcandaleuſe, & il inſiſta pour que les précédens acquéreurs fuſſent traités tout auſſi rigoureuſement que les nouveaux ſoumiſſionnaires. " Penſez-vous, Citoyens-Collègues, dit-il

convint avec candeur "Que c'était un autre mode "de paiement que celui fixé par la loi du 28 *Ventose :* "mais tel est le malheur des tems, que ne pouvons "mettre dans les opérations de finance, ni justice "absolue, ni précision rigoureuse. *Nous marchons* "*entre la censure de l'homme de bien, & les clameurs* "*de la* CUPIDITÉ TROMPÉE : *mais nous marchons* "*au salut de la Patrie.*"

Pour apprécier jusqu'à quel point on était en effet parvenu à *tromper* ce qu'on appelait la *cupidité* des soumissionnaires, il faut savoir que, tandis qu'on affectait de les laisser parfaitement libres de retirer leur souscription, & de se faire restituer leurs avances sans *frais ni retenue*, on avait décrété en même temps que ces avances leur seraient restituées en mandats, c'est-à-dire en mandats dépréciés, & dépréciés, qui plus est, par le fait du Gouvernement; car c'était

---

"aux Anciens, que lorsqu'un honnête soumissionnaire se verra "frappé d'une charge nouvelle de paiement en argent pour son "dernier quart, & verra tous les précédens acquéreurs de biens "nationaux, tranquilles dans leurs possessions que les uns se "sont procurées presque pour rien, les autres *par des moyens* "*violens & criminels.* Pensez-vous qu'il obéisse à votre loi sans "murmures, sans dire que les tems des ménagemens étant passé, "le Législateur ne doit faire acception de personne en cette ma-"tière ?"—Ici ce Député sonna le tocsin contre *ceux que le monopole & le terrorisme ont rendu frauduleusement adjudicataires. Je m'assure,* ajouta-t-il, *que tous s'attendent à un supplément de juste prix.*

Ce Député n'est point le seul qui ait parlé de la *légitimité d'un retour* contre les détenteurs actuels des biens nationaux. On verra dans la suite, combien sont fondées les alarmes qu'ils commencent à manifester.

lui-même qui, à force d'agioter ſur les mandats, avait contribué à leur faire perdre dans l'intervalle plus des trois quarts de leur première valeur, d'environ 10 pour cent (1), & qui ſe trouvait maintenant réduite à 2 pour cent. Ainſi tel ſoumiſſionnaire qui, pour 10,000 liv. en eſpèces, avait acheté à 10 pour cent, & dépoſé 100,000 liv. de mandats, s'il a voulu réſilier ſon contrat & réclamer les ſommes qu'il avait conſignées, n'a pu obtenir que 100,000 liv. de Mandats, leſquels, à l'époque dont je parle, n'auront valu que 2000 liv. : enſorte que, pour *tromper ſa cupidité*, on l'a réduit à l'alternative, ou

---

(1) Si je dois en croire des voyageurs intelligens qui ont ſéjourné à Paris, voici l'expédient, à l'aide duquel le Directoire a réaliſé d'aſſez fortes ſommes en numéraire. Pour tel bien national, eſtimé par exemple un million, quatre différens ſoumiſſionnaires ſe préſentaient ; & en attendant qu'il fût décidé lequel des quatre obtiendrait la préférence, chacun d'eux dépoſait à forme des décrets un quart de la valeur. Voilà donc un million en mandats à la diſpoſition du Miniſtre des Finances, auquel le Corps Légiſlatif n'en livrait qu'avec une eſpèce de circonſpection & à meſure des beſoins. Que faiſait ce Miniſtre ? Il vendait ſur la place le million de mandats dépoſés; & ſi ce papier était alors, par exemple, à 90 pour cent de perte, il en réaliſait 100,000 liv. en eſpèces. Pendant l'intervalle on traînait l'adjudication, & l'on n'accordait le domaine à l'un des 4 ſoumiſſionnaires que lorſque les mandats étaient dépréciés de moitié; puis, afin de rendre aux trois autres leur dépôt, on rachetait alors à 5 pour cent, les mêmes mandats qui avaient été vendus ſur la place à raiſon de 10 pour cent. On voit qu'à la faveur de cette opération de banque, le Miniſtre avait ainſi réaliſé 75,000 liv. en eſpèces ; conquête d'autant plus précieuſe, qu'il n'en devait même aucun compte aux Légiſlateurs. Après de ſemblables eſcroqueries, eſt-il ſurprenant

de résilier son contrat en sacrifiant les quatre cinquièmes de ce qu'il avait réellement livré, ou de livrer, pour le dernier payement, une somme nominale douze fois plus forte que celle que la loi du 28 *Ventose* avait exigé de lui pour la totalité. C'est ce double sacrifice qu'on désigna sous le titre modeste de *supplément de prix.* Comme cette tournure ne réduisit point au silence ceux qui étaient menacés d'être ainsi remboursés en valeurs dégradées; Le Brun leur répondit froidement, que *c'était un malheur attaché à la mobilité du signe qu'il dépérissait dans les mains qui le possédaient*; & Ferrand l'avait devancé dans le Conseil des Cinq Cents en observant, qu'*en révolution, la position du lendemain*

---

que l'un de ceux-ci ait pris sur lui de demander à ses Collègues, *Qu'est-ce qu'un système de finances qui dévore ainsi les propriétés ?*

Je tiens ce fait de témoins oculaires, & quoiqu'il ne soit pas de nature à avoir laissé des preuves matérielles, j'en trouve un indice suffisant dans un propos très-naïf qu'a laissé échapper Thibaudeau le 26 Août. " Il est bien tems de le dire ; l'espèce " de négoce fait sur les mandats, est le seul moyen de crédit qui " leur reste. *On a beaucoup crié contre l'agiòtage*; mais sans lui " les mandats n'auraient aucune espèce de valeur." Quoique le Moniteur nous apprenne ici *qu'on murmura,* ces murmures n'interdirent point Thibaudeau. " *Pourquoi dissimuler ?* poursuivit-" il ; *N'est-ce pas là le* SECRET DE LA COME'DIE *qui appartient* " *à tout le monde ? Ce sont des faits que j'avance.*"

En indiquant ici ce qu'on m'a assuré être le *secret de cette dernière comédie,* je crois devoir ajouter que la toile paraît baissée pour long-tems, & que le sujet du papier-monnaie, si abondant en riches intrigues, est envisagé aujourd'hui par tous les financiers Français, comme définitivement épuisé. Ils commencent à descendre humblement de leurs trétaux, & ne s'écrient plus comme autrefois, *L'Europe est-elle à vendre ?*

dérangeait toutes les combinaiſons que la néceſſité avait fait prendre la veille. Mais de pareils argumens n'empêchèrent point Thibaudeau de perſiſter juſqu'au bout à ſoutenir qu'il ne voyait dans ce décret qu'*une manière* ADROITE (1) *peut-être, mais peu loyale, de faire payer le 4e quart en numéraire.*

C'était préciſément de ce *tour d'adreſſe* dont s'applaudiſſaient les conducteurs des finances, & ils l'avaient préparé avec *adreſſe*, comme la juſtification la plus complette qu'ils puſſent alléguer à celui de leurs Collègues qui leur avait reproché d'*avoir diſcrédité le papier-monnaie, en gardant en finances de*

---

(1) Je doute qu'elle ſoit fort *adroite*; car il eſt difficile de ſuppoſer que le ſoumiſſionnaire ainſi trompé, ne préfère pas reprendre ſes mandats, tout dégradés qu'ils ſont, à l'alternative de livrer pour le paiement du dernier quart d'un domaine confiſqué, une ſomme qui lui ſuffirait aujourd'hui pour acquérir & payer la totalité du prix de quelqu'autre domaine non-confiſqué, & d'un revenu égal à celui qu'il convoitait. Reſte donc à ſavoir ſi Blaud n'a pas mieux entrevu que ſes collègues les réſultats inévitables de cette nouvelle ſpoliation, lorſqu'il leur prophétiſa qu'elle *exclurait plus de* 300 *mille ſoumiſſionnaires, qu'elle en ruinerait* 300 *mille autres, & qu'elle en ferait autant de mécontens?*

Déjà ſon pronoſtic commence à ſe juſtifier, puiſque Craſſous eſt venu annoncer le 4 Septembre avec indignation, " que des " ſoumiſſionnaires ſe font reſtituer leurs mandats, & que ſoumiſ- " ſionnant de nouveau les mêmes biens ou d'autres domaines, ils " obtiennent au terme de la loi du 27 Juillet, de nouveaux délais " de trois mois pour le paiement."

On voit, par ce fait, qu'il y a une lutte d'adreſſe, juſqu'ici aſſez égale, entre le Gouvernement & les gouvernés; & que ces derniers à force de contremines réuſſiſſent, de manière ou d'autre, à éventer les mines du Corps Légiſlatif. Sa dernière manœuvre a même

5

perpétuelles ARRIÈRES PENSÉES. Du moins eſt-il certain qu'à l'aide de cette *arrière penſée* ils crurent avoir amplement corrigé toutes leurs meſures précédentes, & qu'ils ſe vantèrent cette fois d'avoir été plus fins que les ſpéculateurs. Quant à ces derniers ; puiſqu'ils avaient été aſſez immoraux pour chercher à s'approprier les dépouilles de ceux de leurs malheureux compatriotes qu'on avait forcé à émigrer, ſans doute il ſerait difficile de les plaindre d'être tombés dans une pareille ambuſcade : mais ce qui ne ſerait pas moins difficile, ce ſerait, je crois, de trouver dans les regiſtres des Gouvernemens civiliſés un ſtratagême auſſi

---

été complettement déjouée. On en peut juger par les aveux ſuivans de la Commiſſion des Finances. " En ordonnant que " le dernier quart ſerait payé en numéraire a-t-elle dit le " 26 Septembre, par l'organe de Défermont, vous avez eu pour " objet de donner au Gouvernement le moyen d'aſſurer ſon ſer- " vice. Mais vous n'avez pas voulu arrêter les aliénations, dé- " courager les acquéreurs, multiplier les déchéances. Dans l'état " actuel des choſes, les ſoumiſſionnaires, ou *du moins une grande* " *partie d'entr'eux*, éprouvent des difficultés telles que *les dé-* " *chéances ſe multiplient*. Comment *eſpérer* en effet, que ce 4e " quart ſoit payé, lorſque le ſoumiſſionnaire eſt forcé d'acheter " le papier néceſſaire, plus cher que ce 4e quart ne vaut?"

Il n'eſt peut-être pas indifférent d'obſerver ici, que ce même Défermont, qui vient de tenir ce langage, avait annoncé avec pompe un mois auparavant, & au nom de la même Commiſſion des Finances, que le *reſte de paiement ſur les ſoumiſſions évaluées à* 800 *millions*, s'éleverait à 200 millions effectifs avant la fin de Décembre. Que dis-je ! il avait terminé ce tableau magique *d'eſpérances* par ces mots : *On ne peut plus vous dire que vous n'avez pas de ſyſtême de contributions, & que vos dépenſes toujours ſans bornes ne peuvent être balancées par vos reſſources.*

révoltant que celui que je viens d'expofer (1). Tel eft néanmoins, dans cette malheureufe République, le bouleverfement des idées de morale & de juftice, que tous ceux qui ne fe trouvèrent pas les victimes de ce piège, y applaudirent ouvertement, & répétèrent avec Boudin, que *la mefure qu'on venait d'adopter, ne pouvait manquer de produire d'heureux effets dans les finances en relevant confidérablement la valeur du mandat.* Ils fe rappellèrent alors avec admiration le brillant horofcope qu'avait tiré au commencement de l'année le Miniftre des Contributions, en affurant *qu'il n'appartenait qu'à la France de trouver des reffources dans ce qui paraiffait devoir aggraver fa fituation.* Le peuple de la Capitale ne

(1) Je ne fais fi le lecteur en jugera comme moi; mais ce qui me paraît non moins révoltant que l'iniquité de cette mefure, c'eft l'hypocrifie avec laquelle on ofa la préfenter comme avantageufe aux foumiffionnaires qu'on dépouillait. Voici le *Confidérant* de cette loi fpoliatrice. " *Confidérant* que la dépréciation des Man- " dats depuis les premières foumiffions pour l'acquifition des " domaines nationaux, préfente une *léfion* dans le prix qui *alarme* " *les foumiffionnaires eux-mêmes,* & écarte de nouvelles foumif- " fions; qu'il eft inftant de fixer le paiement définitif d'une " manière qui *écarte toutes les inquiétudes,* en conciliant l'intérêt " public avec l'intérêt particulier; déclare *qu'il y a urgence.*" &c. &c.

On voit que c'était pour *calmer les alarmes des foumiffionnaires eux-mêmes,* & pour *écarter toutes leurs inquiétudes,* qu'on les condamnait, ou à perdre ce qu'ils avaient livré, ou à livrer infiniment plus qu'ils n'y étaient engagés! La fentence qui les y condamnait leur a été même bien plus funefte qu'ils ne l'imaginèrent d'abord; car aucun d'eux n'avait foupçonné le but de la difpofition qui les forçait à acquitter leur dernier quart en *mandats au cours*

ne put s'empêcher d'applaudir au talent avec lequel ses Légiſlateurs venaient de traverſer tant & de ſi grandes difficultés. Peu s'en fallut qu'il ne crût avoir atteint l'*époque heureuſe* à laquelle ils *étaient impatiens d'arriver*; l'époque où, ſuivant Le Couteux, ils pourraient appliquer au Peuple Français ces mots touchans de Cyrus, *Mes ſujets me gardent mes richeſſes*. Chacun calculait avec étonnement les ſommes énormes que le nouveau Décret allait pomper pour la Tréſorerie Nationale ; & les rentiers, ainſi que les penſionnaires, s'indiquaient déjà mutuellement, & avec confiance, le terme prochain où ils n'auraient qu'à s'y préſenter pour réclamer & toucher leurs arrérages. Le récit des triomphes multipliés des armées répu-

---

cours, & qui leur interdiſait d'offrir du numéraire. Quelque habitué que je ſois à me défier de tous les nouveaux décrets, j'avoue que je n'aurais point ſu découvrir la double perfidie que cachait celui-ci, ſi Défermont ne m'avait mis ſur la voie en expliquant le 29 Septembre, que ſi l'adminiſtration ne voulait recevoir des ſoumiſſionnaires que des mandats *au cours*, c'eſt que c'était elle qui fixait ce *cours*, & qu'en refuſant des eſpèces, elle était ainſi maîtreſſe d'exiger le double de ce qu'elle réclamait. " Par le réſultat de ce refus, dit Défermont, on a réduit les ſoumiſſionnaires à renoncer à leurs acquiſitions, ou à acheter des mandats à 4 liv. & 4 liv. 10 ſols, pour les verſer au tréſor public, qui ne les recevait que pour 2 liv. 15 ſols... Si l'on perſiſte à refuſer de leur part les paiemens en numéraire, il en réſultera une double opération ruineuſe tout à la fois pour eux & pour le tréſor public, &c. &c." Depuis cette réclamation on a conſenti à recevoir leurs paiemens en numéraire ; mais les Commiſſaires de la Tréſorerie n'en ont pas moins publié dernièrement, que les rentrées ne répondaient ni à l'attente du Corps Légiſlatif, ni aux beſoins du ſervice.

blicaines, & la lifte des immenfes contributions qu'elles levaient par-tout où elles pénétraient, vint encore embellir cet avenir. On va voir comment, dans le court efpace de quatre mois, les efpérances les plus brillantes & les plus magnifiques promeffes furent tout-à-coup fuivies de l'aveu folemnel d'une détreffe horrible, & de la nullité de toutes les reffources fi emphatiquement proclamées. Ce tableau de forfanteries n'appartient pas moins, ce me femble, à l'Hiftoire des Finances de la République Françaife, qu'à celle du caractère de fes habitans.

Je ne le reprendrai qu'au 27 Mars, lorfque Mailhe, après avoir attefté à l'univers que la *conception* de la Conftitution Françaife *aurait flatté le génie & l'ame des Légiflateurs les plus populaires de la Grèce*, confulta, modeftement, fes Collègues, pour favoir s'il pouvait lui être *permis de donner le nom de Conftitution* aux loix de la Monarchie Anglaife..... aux loix *d'un Gouvernement, qui, par fa nature, eft l'ennemi de fes fujets, de toutes les nations, & des Rois même, affez imprudens pour s'allier à lui*, (1) &c. &c. Cette quef-

---

(1) On agita même fi l'on pouvait accorder aux Anglais le nom de *nation*. Chefnier réfolut la queftion, en les appelant un *peuple aujourd'hui façonné à l'efclavage*. Mais David, l'hiftorien des campagnes de Pichegru, a trouvé une folution encore plus heureufe : il a appelé les Anglais une *demi-nation*.

A la fuite de cette fentence, il a été queftion d'en prononcer une femblable contre la langue de cette *demi-nation, aujourd'hui façonnée à l'efclavage*. L'un des Membres du Confeil des Cinq Cents eft monté à la Tribune, pour

tion embarraſſante eût, peut-être, occupé long-tems le Sénat Français, ſi Goſſuin n'avait ſenti la convenance d'écarter ces controverſes ; & pour ramener tous les regards de ſes Collègues ſur leur République impaſſible, il les invita à *rendre hommage au génie protecteur de l'égalité, qui planait ſur la France convaleſcente* ; il promit à ſes habitans *la paix & l'abondance.* Bientôt après, pour montrer à ceux-ci avec quelle impatience le Corps Légiſlatif allait preſſer l'exécution de ces deux promeſſes, D'Aubermenil s'étendit avec douleur, le 26 Avril, ſur *les victoires que l'entêtement des ennemis de la France l'obligeait de remporter.* Ce généreux accès de commiſération gagna tellement les légiſlateurs, que l'un d'entr'eux ne put s'empêcher d'adreſſer aux Anglais cet avis ſalutaire :—*Si vous vous obſtinez à la guerre, voyez, imprudens que vous êtes! voyez que la guerre même nous fournit les moyens de guérir nos plaies* (1). Doulcet ne s'en tint point

---

annoncer à ſes confrères *qu'il n'y a plus qu'une langue en Europe, celle des Républicains Français* ; que c'eſt déſormais aux *vaincus* à apprendre celle des *vainqueurs* ; & que *ſi la Révolution avait fait le tour du monde, la langue Françaiſe devait le faire auſſi,* &c. &c.

Je ne ſais vraiment quel eût été le ſort de la langue Anglaiſe, ſi elle n'eût pas trouvé dans Lamarque un défenſeur qui eut l'adreſſe de la ſauver en paraiſſant l'attaquer. "Je " ne dis rien de cette langue, s'écria-t-il, *c'eſt celle de Pitt* ; " mais elle fut auſſi celle du Républicain Milton."

(1) Tout en adreſſant aux Anglais un avis ſi ſalutaire, cet Orateur eut l'imprudence d'en détruire preſque tout l'effet par un avis un peu différent, qu'il adreſſa à ſes Collègues.

à de ſimples avis. Admirez comme il va s'élever au vrai *creſcendo* de l'éloquence. *Pitt ne peut diſſimuler que cette campagne ſera la dernière...... C'eſt au centre de la République, c'eſt à Paris qu'il dirige tous ſes*

" La Commiſſion, ajouta-t-il, regarde comme une partie " non moins eſſentielle de ſes devoirs envers le Corps " Légiſlatif, de l'avertir que jamais notre ſituation n'a " commandé une plus ſévère économie. L'habitude de " parler de milliards a pour ainſi dire fait perdre la con- " naiſſance des véritables valeurs. Des milliards d'aſſignats " on paſſe à des milliards de mandats, & bientôt quelques- " uns ſe perſuaderont qu'il exiſte auſſi beaucoup de mil- " liards d'eſpèces métalliques !... On demande des ſommes " immenſes, & *elles ſont preſque auſſi-tôt dépenſées qu'accor- " dées.* Chaque adminiſtration tire le plus qu'elle peut " vers elle, & veut ſatisfaire tout ce qui l'entoure. La " facilité d'accorder *conduit à l'impuiſſance d'accorder davan- " tage.* C'eſt à nous, mes Collègues, à nous, placés en " première ligne, à ne pas craindre la défaveur d'une ré- " ſiſtance courageuſe... à ne pas ſouffrir, quand nous fer- " mons quelque brêche, qu'il s'ouvre près de nous, un " qui finirait *par engloutir ſans retour* les débris de la fortune " publique."

Obſervez que le 22 Août, après que la dilapidation des mandats eût *conduit à l'impuiſſance d'en accorder davantage*; tout en reconnaiſſant que la fortune publique ſe perdait dans le *gouffre* qu'il avait annoncé trois mois auparavant au Conſeil des Anciens, ce même Orateur y a puiſé un nouvel argument pour *épouvanter* les Anglais. *Le déſordre de nos finances eſt peut-être plus funeſte pour nos ennemis que pour nous-mêmes*, s'eſt-il écrié: ILS DOIVENT S'ÉPOUVANTER TOUTES LES FOIS QU'ILS APPRENNENT LES OBSTACLES QUI NOUS ARRETENT.

efforts. Fidelle aux leçons que lui donne Calonne, il ſait bien que la chûte des aſſignats n'entraînera point celle de la République; que la France, abondante en reſſources, ſe relevera plus fière que jamais, & qu'elle trouvera dans ſon ſein de quoi faire VINGT CAMPAGNES.

Afin que le Cabinet de Saint James ne pût point eſſayer de nier ce double ſecret d'état qu'on venait de lui arracher, Thomas Paine ſe chargea de tracer un parallèle entre les finances de la Frances & celle de la Grande Bretagne; & cet écrivain, pour démontrer aux Français que *le temps était venu où ils doivent s'eſtimer ce qu'ils valent*, les félicita, de ce que *leurs finances ne repoſaient pas ſur cette baſe imaginaire, qu'on appelle* CRÉDIT. Il leur garantit que l'Angleterre *était ſur le bord, bien plus, dans le gouffre même de la banqueroute.* Pénétré de ces grandes vérités, le Directoire Français ne perdit pas de temps pour les annoncer au peuple le 4 Mai, en ces termes:—"Il faut que la "République triomphe par les finances; celles des "Puiſſances rivales ſont ébranlées; les fictions ſur leſ- "quelles elles portent ſont connues. Leur échafaudage "chancelle. Dès qu'on le conſidère avec attention, "& qu'on place dans ſon vrai jour la ſituation de "celles de la France, *il n'eſt pas permis de douter de* "*l'immenſité de ſes reſſources.*"—Peu après, en parcourant *l'immenſité* de ces *reſſources*, Echaſſériaux ne peut retenir ſon admiration. *Poſſeſſeurs trop fortunés*, s'écrie-t-il, *nous dormons ſur une proſpérité que nous ne connaiſſons pas encore!* La jubilation que causèrent tant de brillantes découvertes, ne tarda pas à s'étendre.

Ce n'était point ſeulement les deux Sénats, & le Directoire, qui s'exaltaient ainſi ſur leur *proſpérité* prochaine, on entendit répéter ces magnifiques augures juſques dans le ſallon de la nouvelle Académie des Sciences. (1)

---

(1) En ouvrant les Ecoles Centrales du Département de Paris, le Citoyen Fontanes leur annonçá que les nouvelles deſtinées de la France *l'appelaient à tous les genres de gloire, de puiſſance & de proſpérité.* Il promit en dot, à la République naiſſante, *les vertus guerrières de Rome, les lumières d'Athènes, & le commerce de Carthage.* A la ſuite de cette inauguration, on prononça l'oraiſon funèbre du Chanoine Pingré ; & comment ſe ferait-on refuſé à jeter des fleurs ſur ſa tombe ? Son panégyriſte aſſura que ce grand aſtronome *avait calculé toutes les éclipſes qui doivent arriver d'ici à l'an* 2c8 *de la République Françaiſe !*

Mais ce qui enchantait, par-deſſus tout, les amateurs des beaux-arts, c'était le riche catalogue des chefs-d'œuvres & des monumens qui doivent orner la rentrée triomphale de Buonaparte & de Salicetti dans la nouvelle Rome. *Les ſavans,* écrivait ce dernier le 20 Juin, *s'occupent eux-mêmes à recueillir les tableaux & les ſtatues qui peuvent être dignes du goût Français.* A la première annonce de ces ſuperbes Collections, quelques Journaliſtes de Paris les décorèrent du nom de *dépouilles opimes* de la Coalition. Les uns prouvaient à leurs lecteurs qu'elles leur appartenaient par le droit de la guerre *& celui de toutes les convenances.* " Comment " craindrait-on, demandaient les autres, de prendre LA " DIXME ſeulement des antiquités découvertes, *quand il en " reſte tant à découvrir ?*" Les Rédacteurs de la Décade Littéraire & Philoſophique ſe diſtinguèrent ſur-tout dans cette controverſe délicate. " PHILOSOPHIQUEMENT PAR- " LANT, dirent-ils, n'eſt-ce pas dans le pays où il y a

Mais ce qui alimentait ſur-tout les eſpérances des financiers & des généraux de cette République triomphante, c'étaient les énormes contributions des peuples

---

" de *meilleures loix* & le *plus de lumières*, chez le peuple le " plus puiſſant & le *plus induſtrieux*, chez la *ſeule Nation* " *qui ait une école*, que feront mieux placés les plus beaux " ouvrages de la Grèce & de Rome?" &c. &c.

Tandis qu'on diſcutait ſi *philoſophiquement* les *convenances* de dépouiller l'Italie ſavante, les artiſtes de Paris ſe réuniſſaient en corps pour enlever l'honneur de cette diſcuſſion à la tourbe des hommes de lettres. Bientôt l'enthouſiaſme de ces artiſtes pour les monumens de l'antiquité, l'emportant ſur l'enthouſiaſme que leur avait inſpiré juſqu'alors l'arbre de la liberté, qui orne les places publiques de Paris, ils préparèrent cette fameuſe pétition qui a répandu tant de conſternation dans Rome. *Que les obéliſques Egyptiens viennent orner nos places, & y atteſter nos triomphes ſur l'Europe entière, lâchement conjurée contre un ſeul peuple,* dirent-ils au Directoire. Afin de le déterminer à ſe rendre à leurs vœux, ils lui rappelèrent que le peuple qui lui parlait par leur voix, *eſt naturellement doué d'un ſens exquis.*

D'un autre côté, afin de réconcilier le peuple Romain avec le ſacrifice qu'on lui demandait, les artiſtes de Paris s'appliquèrent à lui prouver que tout ce dont on allait le dépouiller n'était que pour ſon bien. " L'idée de faire de " Rome le Muſeum de l'Univers, dirent-ils, eſt plus ſéduiſante que praticable dans les circonſtances actuelles; " elle eſt même déſavantageuſe, car cette pretendue philantropie ne tend à rien moins qu'à entretenir la nullité & " l'orgueil de cette ville indolente & ſuperſtitieuſe, & à " l'entretenir à jamais dans la dépendance d'un Gouvernement corrompu & corrupteur. . . . Otez à Rome cette

vaincus. Tronçon Du Coudray les étala le 29 Juillet, ſinon comme le garant d'une paix prochaine, du moins comme l'inſtrument aſſuré de nouvelles conquêtes. " Notre erreur, dit-il, ſerait de prendre pour " *impuiſſance* l'embarras momentané du paſſage. " Ceſſons de nous traîner ſur des loix de détail. " Laiſſons cette manière petite & meſquine qui ſemble " révéler

---

" reſſource ſervile & précaire; forcez-la à recourir à une " *induſtrie plus active*, à *cultiver des campagnes déſertes* & mal " ſaines," &c. &c.

Tandis que le peuple Français développait un intérêt ſi généreux pour ramener l'*induſtrie* & la *culture* dans les Etats du Pape, ſes chefs s'attachaient par deſſus tout à l'enivrer à la coupe de la victoire; & ils la lui préſentèrent dans un banquet républicain, où il fut invité à répéter en chœur les ſtrophes ſuivantes:

Le ſud épouvante le nord:
Des balances de Pitt nous rompons l'équilibre.

La Gaieté, fille du Courage,
Par un ſourire belliqueux,
Déconcerte la ſombre rage
De l'Anglais morne & ténébreux.
Le Français chante encore en volant au carnage.

Ces fêtes amuſaient trop le peuple de la nouvelle Rome, pour que le Directoire ne ſe fît pas un mérite de les multiplier: il avait ſoin ſeulement d'en varier les décorations, ainſi que le diſcours que ſon Préſident récitait chaque fois aux ſpectateurs; car on comprend qu'il s'agiſſait de l'aſſortir au caractère & aux circonſtances de celui des cinq Directeurs qui était appelé à le prononcer. Voilà pourquoi la fête du 9 *Thermidor*, 27 Juillet, s'étant ouverte au moment où l'on redoutait

" révéler notre impuiſſance, & qui n'atteſte que notre
" timidité. En un mot, ne paraiſſons plus vivre au
" jour le jour. Notre tort peut-être eſt *de ne pas*
" *abandonner aſſez courageûſement les routes battues.*
" Au commencement de la Révolution on ſe défiait
" du papier, & il a conquis à lui ſeul la Liberté. Il eſt
" étrange que tout ceci ſoit un *problême* (1). Voilà des

---

redoutait les Jacobins, & le prologue appartenant de droit au Préſident Carnot qu'on enviſageait comme leur protecteur, & qu'on a nommé *l'homme de ſang*, il fut chargé d'annoncer aux aſſiſtans que *la liberté que voulaient les Français eſt fille de la nature, douce comme elle, & mère des tendres affections comme des ſublimes vertus.* Quelques ſemaines après, Réveillère s'étant trouvé porté à la Préſidence lors de l'anniverſaire de la fondation de la République, événement dont le ſouvenir n'électriſait plus les cœurs comme autrefois, il invita ceux qui l'écoutaient à ſe livrer au *délire patriotique*; & s'y livrant lui-même au ſeul mot de *République*, LA RE'PUBLIQUE ! s'écria-t-il ; *Eh ! quel eſt celui qui poſsède un cœur aſſez froid, & un eſprit aſſez rampant, pour ne pas ſentir ſon être s'aggrandir, & ſon ame s'élever à la ſeule idée d'y vivre & d'en être membre !*

(1) En s'indignant ſur ce que cela paraiſſait encore un *problême* à quelques perſonnes, cet orateur profita de l'occaſion pour s'ériger en arbitre entre Mr. de Calonne & moi ſur un des points où nous avions différé, celui de la quantité de métaux précieux qui exiſte encore en France. " *Tout conſidéré*, avait dit Mr. de Calonne, *on ne peut diſcon-*
" *venir, qu'en réduiſant à deux milliards ſeulement, la maſſe*
" *d'or & d'argent monnayé ou non-monnayé, qui autrefois*
" *était en France de plus que trois, c'eſt plutôt ſe tenir en*
" *deſſous de la réalité que l'outrepaſſer, &c. &c.*"

En préſentant un inventaire tout ſemblable, Tronçon Du

" biens & des contributions. Faisons que ces biens
" soient des capitaux, & ces contributions des revenus.
" Encore une fois, calculons *nos données nouvelles*,

Coudray a trouvé très-commode de l'appuyer sur ce que Mr. de Calonne avait publié à Londres ; encore en se référant à cette citation, qu'il appelle avec raison une *phrase remarquable*, a-t-il eu la mal-adresse & l'injustice d'ajouter : *J'ignore jusqu'à quel point ses calculs sont exacts ; mais l'aveu pénible qu'il fait de nos ressources garantit sa franchise, & les faits actuels conduisent à croire qu'il n'est pas loin de la vérité.*

Examinons jusqu'à quel point on est *conduit à le croire* par les nouveaux faits qui sont parvenus à notre connaissance depuis celui que certifia Dupont il y a une année, en s'appuyant sur des *pièces probantes qui constataient*, disait-il, *la sortie de* 1800 *millions de numéraire, pendant les trois années précédentes.* On se rappelle, qu'en les mettant sur le bureau, il défia tout calculateur politique d'*oser penser ni dire qu'il y eut* encore en France *pour plus de* 300 *millions ostensibles ou en circulation.*

Je n'ignore pas que dès-lors Dubois Crancé a présenté une évaluation plus considérable, & que le 10 Mars, il a estimé la masse du numéraire à 600 millions : mais outre qu'il eut soin d'ajouter qu'il y restait *à peine* cette somme, il paraît qu'il y comprenait les assignats pour le montant de leur valeur réelle : du moins est-ce ainsi que s'est expliqué Cresnières, lorsqu'il soutint, quelques jours après lui, la même hypothèse. Voici ses expressions : " Tout le nu-
" méraire circulant, *y compris* 28 milliards d'assignats à 300
" capitaux pour 1, *ne forment certainement pas* 600 millions,
" valeur de 1790, c'est-à-dire le quart, *tout au plus*, du nu-
" méraire & des billets de caisse qui faisaient fonction
" de numéraire à cette époque."—Enfin, les autres Dé-

" nous aurons des résultats nouveaux ; & notre " recette sèra bientôt ce qu'elle doit être, *une reálité.* " Depuis quelques mois, nos armées extérieures ne

---

putés, qui ont hasardé des évaluations sur ce point, se sont tous bornés à parler d'*environ* 300 millions ; & telle paraissait être leur opinion unanime, lorsque Tronçon Du Coudray découvrit l'autorité de Mr. de Calonne pour parler de *deux milliards.*

Il est vrai que Mr. Calonne avait inféré expressément dans cette évaluation la *vaisselle & les ornemens précieux des particuliers & des Eglises :* mais de tout temps on en avait beaucoup exagéré la masse, & l'on peut l'apprécier aujourd'hui d'après l'aveu suivant qu'a fait Le Brun le 16 Mars. " Reste donc " pour alimenter nos monnaies quelques lingots apparte- " nant à la nation, *quelques* DÉBRIS DE VAISSELLE *appar-* " *tenant à des particuliers, & échappés aux inquisitions décem-* " *virales. Cette vaisselle, ne croyez pas qu'on la porte aux at-* " *teliers monétaires.*" Six mois ont suffi pour pouver combien ces craintes de Le Brun étaient fondées, car Villers s'est plaint le 6 Octobre, de ce que *la monnaie de Paris, qui frappe seule en ce moment, ne frappe qu'environ* 80,000 *liv. par jour.*

Je sais que presque tous les voyageurs qui arrivent de France, se réunissent à dire que le numéraire y reparaît depuis l'annihilation des mandats ; & de ce qu'il suffit pour les besoins journaliers de la vie, la plupart en concluent qu'il en reste beaucoup plus qu'on ne l'avait généralement pensé. Ces voyageurs ne font donc pas attention, qu'on ne peut juger l'abondance ou la rareté des métaux précieux que par l'étendue ou le resserrement des échanges auxquels ils servent. Adrien Lezay, l'esprit le plus juste de tous les écrivains actuels de la France, a très-bien développé ce principe. " L'abondance ou la rareté des signes d'échange,

O 2

"nous coûtent rien ; l'ennemi qu'elles battent en fait
"les frais, & la valeur de nos troupes eſt ſous ce
"rapport *le premier fonds du tréſor public.* Ces armées

"s'eſtime, dit-il, non d'après leur quantité abſolue, mais
"d'après leur quantité comparée à celle des objets d'é-
"change. Ainſi, lorſqu'on veut ſavoir s'il y a beaucoup
"d'argent dans un pays, on ne ſait rien ſi l'on ſe borne à
"le compter ; il faut encore ſavoir s'il y a beaucoup ou peu
"de marchandiſes."

Cet habile écrivain aurait pu ajouter qu'il faut en outre s'informer du prix de l'intérêt, lequel eſt preſque toujours en raiſon du nombre des prêteurs ; quoique leur nombre puiſſe diminuer par d'autres raiſons que la rareté abſolue de l'argent, telles que la facilité de faire de celui-ci un uſage plus productif que le prêt à intérêt. C'eſt ainſi, par exemple, qu'en Angleterre l'extenſion des entrepriſes commerciales, & l'emploi lucratif qu'on peut faire de ſes capitaux par l'achat des billets de la marine, a diminué depuis quelque tems le nombre des prêteurs, & a hauſſé par conſéquent le taux de l'intérêt. Mais dans un pays comme la France, dont toutes les provinces ſe plaignent de la ſtagnation abſolue du commerce, la diminution du nombre des prêteurs, & la hauſſe de l'intérêt qui en eſt réſultée, ne peuvent évidemment tenir qu'à l'exceſſive rareté de l'argent. Lors donc que les mêmes papiers Français qui affirment cette ſtagnation, annoncent que l'intérêt de l'argent eſt aujourd'hui à Paris de 5 pour cent, *par mois*, & que même pour en obtenir à un taux ſi uſuraire il faut donner des nantiſſemens ; l'énormité de cet intérêt prouve combien le numéraire s'y trouve diſproportionné aux beſoins, quelque réduits qu'ils ſoient.

Et pour ſavoir à quel point ils ſe trouvent réduits, il n'y a qu'à lire le nouveau rapport qu'a fait Echaſſériaux le 6 Juin, ſur la ruine univerſelle de tout commerce in-

" belliqueuſes chaſſent devant elles le *ſeul* ennemi " qui nous reſte, & vivent à ſes frais. *Voilà des faits* " NOTOIRES. *Par quelle étrange* ILLUSION *parle-t-on* " *d'*EMBARRAS *dans un état de choſes ſi* INESPÉRÉ ?"

Ce mot lui était échappé parce qu'on recommençait en effet à parler d'*embarras*, depuis la chûte des mandats, & l'exceſſive dépréciation des biens nationaux : mais dès qu'on y eut pourvu en lançant le décret qui devait forcer les acquéreurs à en payer cinq ou ſix fois plus qu'ils ne devaient ; on découvrit dans *cet état de choſes* ſi nouveau, & vraiment *ineſpéré*, la certitude d'avoir ſurmonté tous les *embarras* : auſſi Villers fut-il chargé par la Commiſſion des finances, d'annoncer que *les nouvelles meſures ne permet-*

---

térieur & extérieur. Je n'en citerai que les dernières phraſes. " La *rareté* des matières précieuſes a laiſſé nos atteliers " déſerts ; une multitude ont été détruits....Il *ne faut point* " *taire ici une grande vérité : elle est* TRISTE ; *mais il faut* " *l'entendre*. Un des premiers élémens de votre richeſſe *a* " *disparu* : C'EST L'ARGENT. Les hommes, les choſes, " les ſervices, la puiſſance des Etats, rien ne ſe meut plus " chez les Nations de l'Europe que par ce levier. Lyon, " qui verſait ſeul autrefois 60 millions à la balance com- " merciale, languit aujourd'hui avec un peuple induſtrieux " dans une inactivité déplorable."

Qu'on ne me diſe pas que c'eſt ici l'opinion d'un ſimple individu. Le Directoire lui-même la partage, & avait provoqué ces aveux par ſon meſſage du 3 Avril, où, paſſant en revue tous les grands obſtacles qui lui reſtent à vaincre, il déclare que *le principal de tous eſt la* PÉNURIE *des moyens pécuniaires, & qu'il ne faut pas ſe le diſſimuler*.

Je dois convenir cependant que la *pénurie des moyens pécu-*

taient pas de douter que les finances ne commençassent enfin à s'améliorer.

Quoique les Législateurs n'en doutassent plus, le public commençait néanmoins à avoir quelques inquiétudes sur la réalité & l'étendue des secours que le Généraux vainqueurs faisaient passer dans le trésor national; inquiétudes d'autant plus vives, que Tronçon Du Coudray venait de révéler que le *premier fonds de ce trésor* était dans les contributions des vaincus. Le Directoire prit sur lui de dissiper ces fausses alarmes. " L'armée d'Italie, qui coûtait excessive-" ment & manquait presque de tout à l'ouverture " de la campagne, est maintenant abondamment " pourvue, *& vient encore au secours du Trésor pu-" blic,*" écrivit-il au Conseil des 500, le 24 Août.

---

niaires du Gouvernement, ne prouve rien par rapport à la quantité de métaux précieux qui peuvent exister encore en France; car s'ils y étaient cachés, toutes les doléances du Directoire prouveraient seulement qu'il n'a point eu le secret de les faire sortir de leurs retraites. Mais c'est précisément là, ce dont je le défie, parce que, pour une grande partie de ce qui est rentré dans les entrailles de la terre, le secret du lieu du dépôt est mort avec les Royalistes massacrés, avec les Fédéralistes guillotinés, & même avec plusieurs Jacobins fusillés. Quant à la masse du numéraire qui reste dans la République, & qui n'y a pas été encore enfouie; vû le prodigieux intérêt qu'on en trouve en ce moment, il est naturel de conjecturer que cette masse, quelque réduite qu'elle soit, se trouve aujourd'hui dans une circulation le double plus active qu'avant la Révolution, & ce peut fort bien être ce mouvement rapide & forcé qui fait illusion à certains voyageurs.

C'eſt ici que ceſſent tout-à-coup les chants de triomphe de ce Gouvernement, & que vont recommencer ſes ſignaux de détreſſe. Admirez les revers & les viciſſitudes ſubites des Révolutions ! Le lendemain même du jour où le Corps Légiſlatif avait reçu ce conſolant meſſage, le Directoire lui en adreſſe un autre rempli de *détails affligeans*. Celui-ci eſt trop important pour l'extraire, & je puis d'autant moins me diſpenſer de le donner en entier, qu'il doit déſiller tous les yeux, & mettre dans le plus grand jour les réſultats inévitables de la longue accumulation d'iniquités que je viens de paſſer en revue.

" Citoyens Légiſlateurs,

" Le Directoire ne peut vous laiſſer ignorer plus " long-tems les *détails affligeans* qui lui parviennent " de toutes parts ſur la ſituation des troupes répandues " dans l'intérieur de la République."

" Depuis pluſieurs mois, leur conſtance eſt " éprouvée par les privations les plus pénibles ; " & en gémiſſant de leur détreſſe, le Directoire a " admiré plus d'une fois cette réſignation avec " laquelle les ſoldats Français ſavent oublier leurs " beſoins, lorſqu'on leur fait enviſager ceux de la " patrie.

" Tant que le Directoire a pu ſe flatter de voir " dans l'amélioration des finances le terme d'une " poſition auſſi critique, il a ſoutenu le courage " des troupes par des eſpérances, & *il a renfermé* " *dans ſon ſein toutes ſes inquiétudes* ; mais ces " maux ſont trop *grands*, pour pouvoir être *diſ-* " *ſimulés davantage* ; &, quelque douloureuſe que

" puiſſe être cette révélation, il n'eſt plus poſſible " de la refuſer aux circonſtances alarmantes qui " l'exigent.

" La ſolde, cette dette ſacrée de la République " envers les citoyens qui ſe dévouent pour elle, " *n'a pas été acquittée, depuis pluſieurs mois :* malgré " les inſtances du Gouvernement, la tréſorerie n'a " pu aſſurer cette partie ſi intéreſſante de ſon ſer- " vice, & il ne faut en accuſer que la pénurie de " ſes moyens.

" Tous les marchés ſont ſuſpendus par l'*impoſſibilité* " où ſe trouve le tréſor public de remplir les engage- " mens pris avec les entrepreneurs; les approviſionne- " mens s'épuiſent, & *il ne reſte aucun eſpoir de les re-* " *nouveler :* preſque par-tout on a été forcé de recou- " rir aux réquiſitions ; mais cette meſure, dont l'em- " ploi eſt toujours *funeſte*, n'a fourni que des reſſour- " ces inſuffiſantes, & l'exécution eſt ſur-tout dange- " reuſe dans ces départemens où la guerre civile a " laiſſé à l'agriculture de grands ravages à réparer.

" Sur pluſieurs points de la République, la ſubſiſ- " tance des troupes a été compromiſe ; les diſtribu- " tions ont été rarement faites dans les proportions " déterminées par la loi ; & ſouvent, elles ont été ſup- " primées pendant pluſieurs jours : le ſervice des " étapes, qui ne s'eſt ſoutenu juſqu'à ce moment que " par les avances que les prépoſés eux-mêmes ont " faites, eſt ſur le point de manquer dans tous les " départemens. Enfin, & c'eſt ici l'aveu qui coûte les " plus au Directoire, *il eſt des hôpitaux où l'on a été* " *forcé de refuſer au ſoldat malade les alimens néceſſaires* " *au rétabliſſement de ſa ſanté.*

" Découragés par la *déſorganiſation de tous les ſer-
" vices*, les employés abandonnent leur poſte, pour ſe
" dérober aux plaintes qui les pourſuivent, & aux-
" quelles ils ne peuvent répondre. Dans pluſieurs
" places, les fonds affectés à d'autres deſtinations ont
" été enlevés par force des caiſſes publiques, pour être
" employés aux beſoins des troupes, & ces meſures
" illégales ont trouvé leur excuſe dans la loi impé-
" rieuſe de la néceſſité. Chaque jour des couriers
" qui ſe ſuccèdent, apportent au Directoire & au
" Miniſtre de la Guerre, *l'annonce de quelque malheur,
" ou la crainte d'un danger nouveau.*

" Le Directoire vous conjure, Citoyens-Repréſen-
" tans, de fixer toute votre attention ſur le tableau
" affligeant qu'il vous préſente, & de vous occuper
" des moyens de fournir au tréſor public les reſſources
" néceſſaires pour la ſubſiſtance des troupes de l'inté-
" rieur : la plus exacte économie dirigera l'emploi de
" ces fonds ; & des réformes que le Directoire pré-
" pare, vont diminuer bientôt les conſommations &
" les beſoins.

" Les armées extérieures, alimentées par la vic-
" toire, *n'occupent plus la penſée du Gouvernement que
" par le récit de leurs ſuccès* ; toute ſa ſollicitude doit
" donc ſe réunir ſur les troupes de l'intérieur, qui
" n'ont pas moins de droits à la reconnaiſſance de
" la patrie, & qui ne peuvent attendre que d'elle les
" ſecours qu'elle doit à ſes défenſeurs."

" *Signé* REVEILLERE-LEPEAUX, *Préſident.*

Tel eſt le meſſage qui vint interrompre les déli-
bérations du Conſeil des Cinq Cents, au moment

P

même où Défermont conjurait ses Collègues *de ne point se livrer* à certains *sentimens d'inquiétude qu'on cherchait à répandre dans les esprits.*

Tout-à-coup ces *sentimens d'inquiétude* firent place à des mouvemens de consternation, & même à des craintes personnelles ; car on était si peu préparé à entendre *révéler* ainsi la misère des troupes, qu'on soupçonna d'abord que le but secret de l'administration, en plaidant si publiquement leur cause, était de se les attacher exclusivement, & de les tourner contre le Corps Législatif, en leur faisant croire que c'était à lui, & à lui seul, qu'elles devaient attribuer toutes leurs privations. Quelques personnes imaginèrent que le Directoire n'avait visé qu'à se décharger de la responsabilité des événemens. Certes s'il s'en est flatté, je soupçonne fort qu'il se trouvera pris dans ses propres embûches ; puisqu'en avouant qu'il connaissait, *depuis plusieurs mois*, le tableau qu'il présentait, & qu'il *avait renfermé dans son sein toutes ses inquiétudes*, il a évidemment appesanti sur sa tête la responsabilité à laquelle on l'appellera tôt ou tard, pour avoir repoussé, au mois de Mars, les ouvertures pacifiques de la Cour de Londres.

Ce qui me paraît beaucoup plus vraisemblable, c'est que ce message n'avait d'autre but que d'accélérer & de forcer l'exécution rigoureuse du Décret relatif au paiement du 4e quart des biens soumissionnés; paiement dont on a vu que le Directoire se promettait une rentrée infaillible de 200 millions, valeur métallique. Or, comme ce Décret éprouvait de grandes contradictions de la part des soumissionnaires, & que

plusieurs Députés proposaient de le révoquer ou de le modifier; le Directoire n'imagina pas de meilleur moyen pour les réduire au silence, que de les sommer *de fournir au trésor les ressources nécessaires pour la subsistance des troupes*; &, en effet, comment auroient-ils pu insister encore, lorsque le Directoire eut mis sous les yeux du public, ce qu'il appelait avec raison *la douloureuse révélation de la détresse des armées ?*

Au surplus, quel que puisse avoir été le but de cette révélation, elle n'en est pas moins digne de foi; car ceux des Législateurs auxquels elle s'adressait, connaissaient fort bien ce qui se passait dans leurs Départemens; & s'il eût été en leur pouvoir de démentir l'exposé du message, ils n'auraient pas manqué de le faire. Bien loin de là, ils en reconnurent l'extrême fidélité, & ce fut de cette fidélité même que profita Dupont de Némours pour s'expliquer avec la plus mâle franchise. " *On laisse*, dit-il, *acculer les finances, jusqu'à ce* " *que le dernier écu expire au fond de la caisse*; & puis, " l'on vient, au nom du *salut public*, vous proposer " des mesures inconstitutionnelles & contraires aux " principes fondamentaux de toutes les sociétés poli- " tiques; *l'on s'en prend au Corps Législatif! on menace* " *votre responsabilité, si en effet le service manquait ou* " *pouvait manquer!* Et pourquoi y est-il exposé ? " Est-ce que vous avez refusé au Gouvernement des " fonds ? Vous en avez donné, depuis *dix mois, pour* " UN MILLIARD, VALEUR RÉELLE; &, suivant toutes " les formes qu'il vous a proposées, vous avez tout " adopté, *conjurés au nom magique du salut public.* " Pourquoi ce milliard n'a-t-il pas suffi ? C'est parce

« que, depuis dix mois, on n'a réalifé aucune écono-
« mie ; c'eft parce que les fonds ont paffé à ceux qui
« fervent la République, & à ceux qui ne la fervent
« pas ; & *même à ceux qui n'exiftent pas, & qui par con-*
« *féquent ne peuvent la fervir.*"

Camus fut le feul qui tenta de juftifier le Directoire, des maux dont on l'accufait d'être l'auteur ; & c'eft fur le Corps Légiflatif qu'il les rejeta fans balancer. « Qui a détruit le crédit ? Qui a fait « difparaître la confiance ? dit-il nettement à fes « Collègues : c'eft votre incertitude, votre vacilla- « tion, vos changemens de direction perpétuels. « L'agioteur, qui vous épie, fe dit à lui-même.... « *Bon.... n'exécutons pas cette loi : il n'y a qu'à at-* « *tendre.*"

Loin de calmer certains Députés, ces imprudentes récriminations ne firent que les aigrir de plus en plus : incapables de fe contenir, ils éclatèrent en reproches contre les énormes diffipations du Gouvernement. Ils revinrent fur l'abus horrible des *Infcriptions.* (1) Ils rappelèrent les vaftes économies qu'il avait fi folennellement promifes; ils dévoilèrent les expédiens fcandaleux auxquels il avait eu recours

---

(1) Les *Infcriptions* dont il eft ici queftion, font des rentes perpétuelles, *infcrites* fur le Grand Livre National, en faveur de certains fourniffeurs auxquels le Gouvernement avait ainfi compenfé des fommes qu'il leur devait & qu'il fe trouvait hors d'état de leur payer. J'ai avancé dans mon dernier écrit qu'à la faveur de cet expédient on avait pu fe faire conftituer une rente perpétuelle quatre fois plus confi-

pour s'y fouftraire, & l'accusèrent formellement de n'avoir *fupprimé que les noms au lieu des chofes*. Dubois Dubais cita entr'autres que les *Agences* &

---

dérable que les capitaux qu'on verfait dans le tréfor ou qu'on en réclamait. Plufieurs perfonnes ayant traité ce fait d'exagération ; je crois devoir me borner à citer ici le Mémoire du Miniftre des finances, lu le 24 Octobre, dans le Confeil des Cinq Cents. Il va dévoiler le myftère d'une profufion dont il était réfervé à la France de fournir le premier exemple au monde.

Je vais copier le Moniteur du 30 Octobre. " Duchatel lit " ce Mémoire, d'où il réfulte que des fourniffeurs de Gênes, " du Havre, & d'autres places, étant créanciers d'une fomme " *d'onze cents mille livres* de numéraire, reçurent, par arrêtés " des Comités du falut public & des finances, une quantité " d'*Infcriptions* telle, que ces fourniffeurs font aujourd'hui " portés fur le Grand Livre pour *une rente annuelle de dix mil-* " *lions*. Les paiemens de la tréforerie fe faifant en numéraire, " c'était dix millions qu'ils réclamaient. La tréforerie a cru " devoir fufpendre un tel paiement, & en référer au gouver- " nement."

Un mouvement d'indignation avait éclaté dans toute la falle pendant cette lecture.

Voici comment s'y eft pris Thibaut pour calmer cette *indignation*. " Un coup funefte fera porté au crédit public, " fi l'on ne s'empreffait de répondre, & de détruire les im- " preffions défavorables qu'on vient de répandre fur les " opérations des Comités. La loi autorifa les Comités à trai- " ter de gré à gré avec les créanciers de l'Etat. A cette époque, " il fallait fournir du pain à Paris, le fournir à 3 fous la livre " en affignats, tandis qu'il en coûtait 3 & 4 en numéraire " au Gouvernement. Il fallait de l'argent, & le Gouver-

Adminiſtrations qu'on avait cru abolies, avaient pris le nom de *Conſeils Manutentionnaires*, ou de *Bureaux Centrals*; & que c'était *par ce moyen* qu'elles s'étaient

---

" nement n'en avait point. Il fallait donc ſe féliciter de
" trouver des citoyens aſſez courageux pour compromettre
" leur fortune, leur honneur, leur vie, en ſe chargeant du
" ſervice dans ces momens critiques. Ils firent d'énormes
" avances à ce Gouvernement, qui, embarraſſé pour les
" payer, & ne voulant pas augmenter par des émiſſions
" conſidérables, la maſſe déjà énorme des aſſignats en cir-
" culation, offrit de s'acquitter avec des *Inſcriptions* ſur le
" Grand Livre....

" Dans le même moment il fallut reſtituer aux parens
" des condamnés, ou à ceux qui étaient réintégrés dans
" leurs propriétés, ce qui leur avait été dérobé ſous les
" ſcellés. On n'avait point d'argent à donner: on ne pou-
" vait prodiguer les aſſignats; on donna des *Inſcriptions* ſur
" le Grand Livre."

Voilà la juſtification: on va connaître le remède.

Quelques Députés en propoſaient un très-ſommaire, celui de retrancher d'un trait de plume toute cette partie de la dette. Cambacérès s'y eſt oppoſé. " On vous a beaucoup
" parlé, dit-il, des *Inſcriptions* accordées aux Fourniſſeurs.
" Eh bien! elles ne s'élèvent pas au-delà de 15 millions
" (en rentes perpétuelles). Cette ſomme eſt-elle aſſez con-
" ſidérable pour vous engager à diviſer la dette publique,
" & à n'en reconnaître comme légitime, qu'une certaine
" partie?

Comme on inſiſtait encore pour une diſtinction entre cette claſſe de rentiers, & la claſſe de ceux qu'on appelle *légitimes*, le Diectoire s'eſt hâté de venir au ſecours des porteurs d'*Inſcriptions* menacées. Il a écrit au Corps Légiſ-

perpétuées avec tous leurs abus. " Il faut," s'écria-
" t-il le 27 Août, " il faut débarraſſer la Répu-
" blique de cette nuée d'inſects à face humaine, qui

---

latif, que *la preſque totalité* de ces dernières *ne ſont plus entre les mains des premiers porteurs*; & Guyton-Morveaux a appuyé ce meſſage, le 31 Octobre, par la conſidération ſuivante, qui peint mieux que toute autre l'état actuel de la France. " *On dit que les porteurs les ont achetées à vil prix ; ſi une fois* " *vous conſacrez ce principe*, TOUT EST PERDU, *il n'y a rien* " *de ſtable, rien d'invariable.*" Cet avis ſignifiait évidemment que, ſi une fois le principe était conſacré, on l'étendrait bientôt ſur ceux qui ont *acheté à vil prix* des biens nationaux, & que, dès-lors, il ne ſe préſenterait plus perſonne pour acheter, même au prix le plus vil, le peu de domaines invendus, ſur le prix deſquels on compte encore pour ſubvenir aux frais extraordinaires de la campagne prochaine.

On n'imaginerait guères l'expédient qu'a trouvé le Directoire, pour concilier les intérêts du Tréſor Public, avec ceux des porteurs d'*Inſcriptions.* Il a écrit au Conſeil des Cinq Cents, qu'*il était de la plus grande importance que les porteurs d'Inſcriptions ſe portaſſent en foule aux enchères* ; *& que ceux-là ſeuls qui ne coopéraient pas à la vente ſalutaire des biens nationaux, aient des réviſions & des liquidations à redouter.* Les deux Conſeils ont à l'inſtant approuvé le remède & la menace ; ils viennent de décréter que la moitié du paiement des biens qu'on va vendre, pourra, *juſqu'au* 1er *Meſſidor prochain ſeulement*, être acquittée avec des *Inſcriptions* de rentes ſur le Grand Livre, calculées ſur le pied de 20 fois la rente.

En ſorte que les fourniſſeurs de Gènes & du Havre, à qui il était dû *onze cents mille livres* en eſpèces, & auxquels on accorda *dix millions de rentes*, peuvent aujourd'hui

" la dévorent & s'engraiſſent de ſa ſubſtance la plus
" pure ; il faut balayer des Adminiſtrations civiles &
" militaires, ces armées d'employés qui y ſont pour
" la plupart ſans utilité réelle, & qui n'y ſont que
" pour partager les brigandages qui s'y commettent."
Cet Orateur demanda *la réforme de tous les abus exiſtans dans toutes les parties de l'Adminiſtration* ; il inſiſta ſur ce qu'*il ne pouvait pas dépendre des Miniſtres d'écraſer la République ſous le poids des déprédations les plus abuſives*; & il conclut en conjurant ſes Collègues *de ſe bien pénétrer d'un principe certain* : C'EST QU'UN GOUVERNEMENT NE DOIT DÉPENSER QUE CE QU'IL PEUT PAYER.

Rien n'eſt plus *certain* ſans doute qu'un pareil principe ; mais n'eſt-il pas étrange qu'on n'en eût découvert la *certitude* qu'en apprenant que les mandats étaient épuiſés, & qu'il était au-deſſus de tout pouvoir humain de leur ſubſtituer avec ſuccès un autre papier-monnaie ? Sur 2 milliards 400 millions, il n'en reſtait en effet que pour 200 millions dans le tréſor public ; & De Torcy, en annonçant ce fait alarmant, y ajouta une obſervation qui ne l'était pas moins. *Au taux*

ſe procurer, en compenſation, pour DEUX CENTS MILLIONS DE BIENS NATIONAUX ! Encore, de peur qu'ils ne répugnent à un pareil marché, on les menace, *s'ils ne coopèrent pas, avant 5 mois, à la vente ſalutaire des biens nationaux*, de voir déclarer leurs *Inſcriptions* nulles & ſans valeur !

Il ſemble qu'il eût été moins coûteux de leur laiſſer le plaiſir de figurer ſur le Grand Livre National, parmi les autres créanciers de l'Etat.

taux où ils ſont, dit-il le 29 Août, *ces* 200 *millions ne valent pas l'attention des Légiſlateurs.* Cette obſervation était très-fondée; car les mandats ſe trouvant alors à 97 $\frac{1}{2}$ pour cent d'eſcompte, ces 200 millions n'en repréſentaient que 5; & comme la Commiſſion des finances venait d'avouer que les dépenſes journalières s'élevaient à 3 millions valeur réelle, il était aiſé de calculer que tout le tréſor de la République ne pouvait plus ſuffire qu'à 40 heures de ſes dépenſes.

Ce qu'il y avait de critique dans cette ſituation, c'eſt que d'un côté, comme l'obſerva Thibaudeau, le *papier-monnaie était la ſeule reſſource du Gouvernement*, & de l'autre, cette reſſource ſe trouvant épuiſée ſans retour, on voyait approcher la cataſtrophe à laquelle Barbé Marbois avait cherché à préparer ſes collègues lorſqu'il leur pronoſtiqua le 26 Juin qu'*ils repaſſeraient malgré eux, pas à pas, & néceſſairement, par toutes les criſes des aſſignats.* Quoiqu'il les eût prévenus en même tems que *les rechûtes étaient dangereuſes*, on a vu que la crainte d'une *rechûte* ne les inquiéta nullement, & qu'ils ne balancèrent jamais à accorder au Directoire les fonds qu'il leur demandait. Ce ne fut que lorſqu'il n'en reſta plus à lui livrer qu'ils s'indignèrent, de l'entendre dire qu'il était aux abois; impudeur aſſez ſemblable à celle avec laquelle ils affectaient encore de s'en prendre aux agioteurs, pour avoir ſu échapper aux moyens de force qui auraient dû arrêter la dépréciation du papier-monnaie. Comme ſi, pour me ſervir d'une phraſe employée par Le Brun le 9 Juillet, « le Deſpote le plus im-« périeux pouvait lui-même donner à ſa monnaie

“ d'autre titre que celui que l'opinion publique y
“ met ! Comme ſi, à cet égard, *tous les moyens de force*
“ *ne ſe briſaient dans ſes mains !*”

Bientôt les Commiſſaires chargés de la ſurveillance de la Tréſorerie furent contraints de reconnaître que tous les moyens de force étaient définitivement briſés; & déjà lorſqu'ils avaient annoncé, le 31 Juillet, qu'il ne reſtait que 560 millions de mandats dans leurs caiſſes, perſonne n'avait oſé répliquer à Barbé Marbois, qui s'était écrié : IL NE FAUT PLUS SE LE DISSIMULER, LE RÈGNE DU PAPIER-MONNAIE EST ENFIN PASSÉ. Le Brun n'a pas tardé à confirmer cette grande & triſte vérité. *Nous ſommes ſortis* SANS RETOUR *du régime du papier-monnaie*, a-t-il dit au Conſeil des Anciens le 21 Septembre.

Certes ſi *le règne du papier-monnaie eſt enfin paſſé*, & s'il eſt *paſſé ſans retour* pour le Gouvernement Français ; voilà l'époque que je m'étais permis d'indiquer comme le terme inévitable de ſes triomphes, c'eſt-à-dire comme le terme de ſes efforts gigantesques. Oui, ſi le règne du papier-monnaie eſt enfin paſſé pour la République Françaiſe, je me crois plus en droit que jamais de répéter que la fin du règne de cette République s'approche, & qu'elle périra, *comme avait péri la Monarchie,* PAR LES FINANCES.

Il y a cependant à peine un an qu'un ancien Adminiſtrateur des Finances de cette Monarchie prit la plume pour tenir les Puiſſances Coaliſées en garde, ſoit contre les *fauſſes informations* qu'on répandait ſur l'épuiſement prochain de la nouvelle République, ſoit contre les *conſéquences exagérées* que j'en tirais, en

avançant qu'elle ne pourrait point prolonger la guerre sans papier-monnaie, & qu'elle échouerait dans tous ses efforts pour substituer de nouveaux assignats aux anciens. On se rappelle peut-être comme il s'égaya sur le *merveilleux secret* que j'avais, disait-il, attribué à ses compatriotes, *celui de combattre toute l'Europe avec du papier, & de faire de superbes conquêtes avec des chiffons*. On se rappelle sur-tout, avec quelle sévérité il me tança, pour avoir prétendu calculer l'époque précise & de la chûte des assignats, & de tout autre papier qu'on essayerait d'y substituer.... « Ceux qui, par quelques lignes de décret, me de- « mandait-il, ont créé d'immenses richesses, qui les « ont multipliées autant qu'ils ont voulu, & qui ont « grossi leur masse sans bornes, sans obstacles, ne « pourraient-ils pas aujourd'hui qu'ils ont encore en « mains *la même baguette enchanteresse, terrifique & « toute-puissante, soutenir leur ouvrage, ou le remplacer; « en réparer la caducité, ou le remonter à neuf; pré- « server du néant ce que d'un mot ils en ont fait sortir, « ou y substituer d'un mot d'autres créations semblables?* « N'est-ce pas un adage reçu, que qui peut plus, « peut moins? N'est-ce pas une *vérité éternelle*, que « le pouvoir conservateur est inhérent au pouvoir « créateur?" (1)

---

(1) Quoique je n'aie aucune envie de ressusciter la controverse dans laquelle l'Auteur du *Tableau de l'Europe* a jugé à propos d'entrer avec moi, je ne saurais passer sous silence le trait suivant qu'il m'a lancé dans sa nouvelle édition. *Un*

A toutes ces *vérités éternelles*, je n'en opposerai qu'une seule, le brisement de la planche des assignats, & l'existence si éphémère des mandats ; je dis *éphé-*

Genevois qui semble parler au nom des Puissances, m'a répondu, JE ME TRANQUILLISE.

Je laisse de côté le sarcasme pour m'attacher au fond de la question, qui, dans la crise actuelle de l'Europe, me paraît plus importante qu'on ne pense. Si je ne me trompe, c'est cet Ecrivain lui-même qui a très-heureusement qualifié la Révolution Française, en l'appelant quelque part *la Révolution de la peur*, par allusion sans doute à ce que tous les Ordres politiques de cette Monarchie se sont tenus pour défaits avant d'avoir combattu, & même avant de s'être ralliés pour combattre. L'épithète me paraît juste, & je suis même fort tenté d'en croire à Mr. de Ségur, qui vient d'imprimer à Paris, que c'est la *peur* qui soutient toujours cette révolution ; *que les Jacobins osent par* PEUR, *& que c'est par* PEUR *qu'on n'ose les punir.*

Si les Jacobins ont amené & prolongent encore leur révolution au-dedans par la *peur*, j'ose me flatter que ce n'est point à l'aide de ce talisman qu'ils réussiront à la propager au-dehors. Et c'est cependant à quoi travaillent, sans s'en douter, tous ceux qui ne cessent de répéter, depuis trois ans, que cette révolution *fera le tour du monde.* On est déjà à moitié vaincu lorsqu'on considère son ennemi comme invincible.

N'est-ce pas en se livrant à ces suggestions de la *peur* que des Ministres, dirai-je, pusillanimes ou perfides, ont engagé le Roi de Sardaigne à signer le plus humiliant des traités ? On sait aujourd'hui qu'ils lui ont représenté ses peuples, ainsi que ceux de la Lombardie, comme brûlans de s'armer pour la Nation Française & de s'ériger comme elle en République. Suivez le résultat de ces conseils de la peur : tandis

mère, car une obſervation qui ne ſaurait échapper, c'eſt qu'il n'a jamais paru en France que des *promeſſes*

---

que cet infortuné Monarque ouvre aux nouveaux Républicains, l'entrée de l'Italie, & qu'il réduit les troupes Autrichiennes à reculer devant eux; qui eſt-ce qui ſe charge d'eſſayer la réſiſtance ? Ce ſont les payſans de la Lombardie, ce ſont les bourgeois des villes, qui, pour défendre leurs loix & leurs autels, ſe précipitent aveuglément ſur les bayonnettes Françaiſes. Arrêtez enſuite vos regards ſur le ſort des habitans de Pavie, de cette Univerſité que les propagateurs de la peur déſignaient comme l'*école* du Jacobiniſme Italien : n'eſt-ce pas à force d'exécutions militaires, & de boucheries d'hommes, que Buonaparte a pu enchaîner momentanément le déſeſpoir de cette faible cité, dont les principes & l'amour appelaient, diſait-on, les Français à grands cris ?

Quel eût donc été le ſort de la Cour de Vienne, ſi elle eût cédé à de ſemblables ſuggeſtions ? Quel eût été le ſort de l'Allemagne, ſi le jeune héros qui l'a ſauvée, en laiſſant les Français pénétrer au-delà du Danube, s'était laiſſé effrayer par certains écrivains, qui, pour ſe donner le mérite de la *peur* d'une révolution, ont riſqué de l'inoculer par la *peur* même qu'ils faiſaient de ſes progrès ſecrets ? C'eſt ſur-tout aux Français émigrés en Allemagne que j'adreſſe ce reproche. Effrayés de ce que leur Révolution y conſerve encore quelques ſectateurs parmi les gens de lettre ſubalternes, ils ont publié que l'Empire était *infecté de Jacobiniſme*, que les Républicains n'auraient qu'à y élever l'arbre de la liberté pour ſe procurer de nombreuſes recrues, & qu'ils y étaient attendus avec impatience comme des auxiliaires, des libérateurs.

J'ai cependant aſſez bonne opinion de la claſſe des écrivains Français dont je parle, pour eſpérer qu'elle ſe *tranquilliſe*

de mandats; & que, malgré la *baguette enchantereſſe, terrifique & toute-puiſſante,* qui devait *remonter* les

---

enfin comme moi, depuis que les troupes républicaines ont pénétré en Allemagne, & qu'elles n'y ont trouvé que l'amour de l'ordre établi, & l'horreur des principes ſubverſifs. Il faut bien en effet, que cette horreur ait été profonde & univerſelle, puiſque les Généraux Français ſe ſont abſtenus avec tant de ſoin d'élever nulle part ce drapeau de liberté qui juſqu'ici avait ſi puiſſamment ſecondé le progrès de leurs armes. Choſe étrange! Pour ſe concilier le peuple Allemand, ils ont été réduits à lui proteſter qu'il ne ſerait plus queſtion de *fraterniſation Républicaine.* Et juſqu'à Paris même, Doulcet, pour obtenir du Corps Légiſlatif la ratification des traités conclus ſur la rive droite du Rhin, s'eſt fait un mérite de ce qu'il était *aiſé d'y remarquer que le Jacobiniſme & le ſyſtême délirant de municipaliſer l'Europe n'y avaient eu aucune influence.*

Quoiqu'au ſyſtême de *municipaliſer* l'Europe, la France ait fait ſuccéder aujourd'hui celui de la *piller*, je me *tranquilliſe* encore ſur les derniers réſultats de ce grand projet, à moins que la *peur* des Français ne vienne au ſecours de leurs armes. Mais ce ne ſera pas en Allemagne ſans doute, puiſque les Germains, non moins judicieux que braves, ſe ſont enfin levés *en maſſe.* Ils ont eu la ſageſſe de réſerver pour la fin de la guerre une reſſource que l'impétuoſité ordinaire au Français lui a fait épuiſer dès le commencement du choc. Nous ne tarderons pas à juger lequel des deux peuples aura le mieux choiſi ſon moment pour embraſſer une pareille meſure. En attendant, nous avons déjà la preuve que depuis le règne de Robeſpierre les principes Français ſont en horreur parmi la Nation Germanique, qu'on nous citait comme *gangrenée* par ces principes; & Mr. Pitt n'a fait aſſurément que lui

aſſignats *à neuf*, ou les *remplacer* par un autre papier-monnaie: telle a été la fatalité des Magiciens Fran-

---

rendre l'hommage qui lui était dû, en proclamant qu'elle avait été *calomniée*.

Oui, je me *tranquilliſe* de plus en plus ſur la prétendue propagation des principes révolutionnaires. Ce n'eſt pas cependant que je me fuſſe diſſimulé tout ce que la nouvelle doctrine des *droits de l'homme*, préſentée dans les livres, pouvait avoir de ſéduiſant pour certaines claſſes du peuple. Mais ſi j'ai commencé à me *tranquilliſer* ſur ſes progrès dès que les Français eurent entrepris d'aller eux-mêmes la prêcher au-dehors, c'eſt que j'étais bien convaincu que cette doctrine ſerait jugée dès qu'on aurait vu ſes apôtres.

Ces obſervations ſur le danger des exagérations de la peur, je me permets de les adreſſer à Mr. Burke lui-même, à l'occaſion du dénombrement qu'il vient de publier des partis politiques dans la Grande Bretagne. Sur 400,000 perſonnes, qui, ſuivant lui, forment l'opinion publique, l'influencent ou la dominent dans cette iſle, il en range 80 mille dans la claſſe des *Jacobins incorrigibles*. Ah! malheur aux peuples de la Grande Bretagne, s'il était poſſible qu'ils euſſent mérité un ſemblable anathême! Si Mr. Burke s'était borné à dire qu'il y a en Angleterre près d'un cinquième de la population qui a une eſpèce de tiédeur pour ſa Conſtitution; & que cette claſſe eſt moins diſpoſée à en admirer les beautés qu'à en exagérer certains abus; ſi Mr. Burke s'était borné à dire que la jouiſſance de la liberté a rendu preſque indifférens à ſes bienfaits, grand nombre d'Anglais qui n'ont pas eu occaſion de voyager & de comparer leur ſort à celui des autres peuples; je ne me ferais point permis de relever une pareille aſſertion; car quelqu'affligeant que

çais, que leurs MANDATS ſont morts avant d'être nés, c'eſt-à-dire, avant qu'on ait eu le tems de frapper & d'émettre le papier dont ces *promeſſes* n'étaient que le gage proviſoire. Je dois obſerver en outre, que toutes ces *promeſſes*, en y comprenant les *aſſignats* non-balayés, les *Bons* au porteur, & même les *Reſcriptions* qui circulent encore, ne repréſentent pas aujourd'hui 100 millions de numéraire. Enfin, une dernière obſervation non moins importante pour ſe tenir en garde contre les papiers Français où l'on voit encore publier le taux du mandat; c'eſt que tout le papier-monnaie qui exiſte, appartient aux particuliers, & non à l'adminiſtration, puiſqu'elle a complettement

---

ſoit ce fait, je n'ai eu que trop ſouvent l'occaſion d'en déplorer la triſte réalité: mais je n'en ſuis pas moins convaincu qu'on calomnierait cette claſſe, ſi l'on l'accuſait d'être diſpoſée à s'armer contre l'édifice ſocial. Sur ce point, je me range ſans balancer à l'opinion de Mr. Sheridan, qui, dans ſon diſcours du 10 Octobre, relatif à l'invaſion dont certains membres du Directoire Français renouvellent ſans ceſſe la menace, a déclaré qu'ils ſeraient indignes du poſte qu'ils occupent, ſi en méditant une entrepriſe auſſi déſeſpérée, ils pouvaient ſe flatter ſérieuſement de trouver dans cette iſle des Anglais *aſſez dépravés* pour joindre les étendarts des Républicains. " Si une pareille " coalition était poſſible, dit Mr. Sheridan, le nombre de " ces Anglais *dégénérés* ferait ſi petit, & le ſecours qu'en " tirerait l'ennemi, ſi mépriſable; que de pareils auxiliaires " lui deviendraient bien plus nuiſibles qu'utiles. Plus que " perſonne, ajouta-t-il, je me *tranquilliſe* ſur les réſultats " de toutes ces rodomontades d'invaſion. Si les Français

épuifé & abandonné cette riche mine. Je ne fais fi l'on tentera d'en ouvrir quelqu'autre du même genre: mais fi l'on s'y hafarde; comme les mandats n'ont duré qu'autant de mois que les affignats avaient duré d'années, j'ofe pronoftiquer que les nouveaux mandats ne dureraient pas plus de femaines que les derniers n'ont duré de mois.

Dès que les Légiflateurs Français eurent reconnu que le *règne du papier-monnaie était paffé fans retour*, on juge bien qu'il le leur fut plus poffible de diffimuler au peuple qu'il fallait fe foumettre de nouveau au joug des contributions régulières. Et en effet, on les entendit tout-à-coup proclamer avec éclat cette trifte vérité, & révéler à la Nation que ce n'était qu'en fe foumettant à ce joug falutaire qu'elle réuffi-

---

" ofent en hafarder la tentative, on peut être convaincu " d'avance, qu'elle ne pourra tourner qu'à la gloire d'un " peuple, qui, pour la repouffer, faura déployer fon pa- " triotifme & fon courage, &c. &c."

En partageant cette opinion de Mr. Sheridan, je n'ai garde de dire qu'il ne faille furveiller les hommes *dépravés* auxquels il faifait allufion; encore moins faudrait-il héfiter à les punir févèrement dès leur première tentative d'infurrection. Si donc je prends la liberté de différer avec Mr. Burke, ce n'eft que fur leur nombre, & fur ce qu'il les déclare *incorrigibles*. Je penfe, au contraire, que foit ici, foit ailleurs, il faut s'attacher par-deffus tout à les éclairer; & l'une des craintes les plus vives qui me reftent à leur fujet, c'eft qu'on ne prête à la Révolution Françaife une véritable force de propagande, en lui fuppofant encore les auxiliaires nombreux qu'elle a eus peut-être, mais qu'elle n'a affurément plus.

rait à consolider & sa glorieuse Constitution Républicaine & ses indivisibles conquêtes. En un mot, ils répétèrent de toutes parts ce qu'avait dit Le Brun le 18 Avril, *que sans revenus publics il n'existait point de nation.*

Afin de traverser le passage si difficile des valeurs idéales aux valeurs réelles, on commença par décréter que désormais toutes les contributions seraient *payées en numéraire ou en mandats au cours.* (1) On alla

(1) On a même offert à quiconque s'acquitterait en mandats au cours, une *prime*, c'est-à-dire une déduction de 5 pour cent. Je n'ai point pu découvrir les motifs secrets qui déterminèrent à leur accorder entre les mains des particuliers une faveur qui doit prolonger le fléau de l'existence de ce papier : mais je vois qu'il n'a pas dépendu d'Himbert d'empêcher ses collègues de recourir à *ces inutiles mesures.* Le discours qu'il a prononcé à cet effet, le 27 Août, mérite d'être recueilli. — " On dirait que l'existence de la " République tient à l'existence du crédit des mandats.... " Devez-vous plus long-tems en user, vous qui ne cher- " chez pas l'éclat d'un moment, mais une gloire solide ; " vous qui ne voulez pas une prospérité passagère, mais un " bonheur durable ? . . . . Cessez, pour rendre la vie à un " papier discrédité, de recourir à *d'inutiles mesures*, dont le " résultat est toujours contraire à ce que vous en attendez, " puisque la baisse est continuelle.... Que résulte-t-il de cette " lutte entre l'opinion publique & le Gouvernement ; sinon " la misère de tous ceux que l'Etat a payés avec ce papier, & " de tous ceux qu'ont également payé des débiteurs de " mauvaise foi ; sinon la ruine du Gouvernement, & la " perte de la morale ? Car n'est-ce pas au papier-monnaie " que nous devons la violation des transactions les plus

même plus loin; on étendit cette mesure sur les contributions arriérées; & il faut convenir qu'il était tems de mettre un terme à ces arrérages, puisque dès le 31 Janvier, Ramel avait calculé que pour les seules années 1791, 1792 & 1793, ils s'élevaient aux $\frac{13}{15}$ du montant des contributions. On ne doit pas s'étonner qu'en dénonçant un pareil fait, ce Député l'ait accompagné de la réflexion suivante: *Qu'ils ont été cruels dans leurs effets les ménagemens dont on a usé à cet égard!* (1) Encore moins peut-on s'étonner que, 6 mois après, le Directoire ait écrit à ce même Ramel, devenu Ministre des Finances, qu'*une*

" sacrées? N'est-ce pas lui qui a changé le commerce en
" un véritable brigandage? & si l'agiotage & l'usure nous
" dévorent? ces deux fléaux ne sont-ils pas encore son
" ouvrage? & lorsqu'un papier s'avilit, vous consacreriez
" une mesure qui tendrait à le relever!"

Ici le Moniteur nous apprend qu'*on murmura*; & que Cornilleau cria à cet Orateur: *Tout cela n'est pas bon à dire à cette Tribune.*

(1) Il ajouta à cet aveu une autre réflexion qui paraîtra assez naturelle. " Le Gouvernement qui tirerait de ses *mines* de
" quoi fournir à toutes ses dépenses, serait bientôt écrasé
" sous le poids de ses *propres richesses*. Nous en avons PRESQUE
" fait la funeste expérience."

Le mot *presque* est ici fort heureusement amené; & je doute qu'on accuse cet Orateur d'exagération, pour avoir terminé par ce trait l'histoire des assignats. Reste à savoir, si c'était en faisant allusion à la *mine* du papier-monnaie, qu'il donnait à entendre que la France allait *bientôt* se trouver PRESQUE *écrasée sous le poids de* SES PROPRES RICHESSES....

R 2

grande partie des maux de la République venait du défaut de contributions, & qu'il fallait attaquer le mal dans sa source. Mais ce dont il est permis de s'étonner, c'est des moyens à l'aide desquels on se flatta *d'attaquer ce mal dans sa source,* & de suppléer aux *cruels ménagemens* dont on se reprochait d'avoir usé envers le peuple. J'ai exposé comment, au plus fort de son enthousiasme républicain, ce peuple s'était trouvé trop épuisé pour venir au secours de la Trésorerie Nationale ; & l'on se rappelle avec quelle obstination il avait refusé toutes espèces de tributs, quoiqu'à l'aide de l'assignat déprécié, il fût admis à les acquitter à raison de 1 liv. pour 100 liv. & même pour 300 liv. Nous venons de voir comment, pour le forcer à faire honneur à cette dette sacrée, on imagina de lui faire payer en nature, ou en espèces, non-seulement toutes les contributions de l'année présente, mais encore les immenses arrérages des années précédentes.

Une foule de Décrets préparatoires avait acheminé à celui-ci ; & je ne finirais point si je voulais rendre compte de toutes les différentes loix qui, dans le court intervalle des huit premiers mois de cette année, sont venues changer, rechanger & bouleverser le mode de paiement pour les impôts. L'année précédente, ils devaient s'acquitter en assignats valeur nominale, puis moitié en assignats, moitié en denrées ; puis en assignats à 100 capitaux pour 1. Cette année va opérer précisément les mêmes métamorphoses, & toujours on les verra justifiées par l'urgente nécessité de rendre les contributions productives. Il fallait bien sans doute que

le mode adopté l'année dernière fût abſolument inadmiſſible, puiſque Dubois-Crancé lui-même s'était élevé contre les exactions qui en réſultaient. Il avait aſſuré le 29 Avril, que *dans ſon canton, tel propriétaire qui pouvait juſtifier n'avoir retiré de ſon fonds que* 8,300 *liv. de produit net, avait payé* 30,000 *liv. de contributions.*

Il eſt vrai qu'il n'avait cité cette extorſion que pour en propoſer une d'un autre genre, celle de percevoir toute la contribution foncière *en nature.* On eut beau l'informer que tout ce qui avait été levé de cette manière s'était trouvé *gaſpillé, avarié, & d'un produit preſque nul*; il apoſtropha ceux de ſes Collègues qui oſaient tenir un pareil langage (1); &

---

(1) Il défendit avec opiniâtreté & avec ſuccès cette grande meſure dont il avait été l'auteur, & qu'ils repréſentaient comme un fléau. " On oublie," leur dit-il, " le ſervice " important que ce mode de contribution a rendu, malgré " ſes vices & ſes erreurs ; ſervice tel, que ſans ſon ſecours, " la République eût peut-être été *renverſée*, la France eût " été *livrée au pillage.*"

Pour juger à quel point ce mode avait préſervé la France du *pillage*, il ſuffit de ſavoir que Louvet de la Somme répondit à Dubois-Crancé, que la contribution de 600 millions qu'il propoſait en nature, *entraînerait une levée de plus d'un milliard.* D'ailleurs," ajouta-t-il, " l'expérience de l'an-" née dernière a *appris* combien, ſur ce point, la République " avait été *trompée par la connivence & la friponnerie des* " *gardes-magaſins.*"

Je vois, par les débats poſtérieurs, que l'expérience de cette même année avait *appris* un autre fait ; c'eſt que, indépendamment de ce que la contribution en nature s'était

lorsqu'on décréta, le 27 Mai, que tous les impôts se payeraient en mandats valeur nominale, Dubois-Crancé réussit de nouveau à faire décerner à l'Administration le droit si arbitraire de lever une partie de la taxe territoriale *en nature*, dans les départemens où *ce mode* serait jugé *nécessaire*; ce qui signifie évidemment dans les provinces où il y aura suffisamment de troupes pour forcer les greniers des cultivateurs.

Bientôt la dépréciation des mandats rendant les contributions aussi nulles qu'elles l'avaient été sous le règne des assignats, on rapporta ce Décret pour en substituer un autre, qui exigeait qu'afin de s'acquitter de 1 liv. on délivrât 8 liv. en mandats: mais à peine ce nouveau mode eut-il été sanctionné, qu'on fût encore obligé de le révoquer pour ordonner que toutes les contributions quelconques seraient payées

---

trouvée si fort *gaspillée par la friponnerie des gardes-magasins*; les contribuables, de leur côté, n'en avaient pas fourni la 6e partie : & ce fait est avéré, puisque l'un des Députés chargés de l'examen des rentrées, a déclaré, le 27 Mai, " Qu'il " avait reconnu, ainsi que ses Collègues, que sur 6 *millions* " *de quintaux de bled imposés*, A PEINE 1 *million avait été* " *versé*." Faut-il s'étonner, après cela, si Legrand est venu dire, le 26 Juin, " Qu'il était *démontré* que la perception " *en nature* ne pouvait avoir lieu en France ; que les frais " immenses de perception, ceux de transport sur un terri- " toire aussi étendu, la détérioration des grains, étaient autant " d'obstacles qui s'opposeraient toujours à ce que la contri- " bution fût levée en nature ?"

en *mandats au cours* ou en numéraire. Ce Décret du 27 Août accorde une déduction aux contribuables qui payeront leurs arrérages dans l'efpace d'un mois ; mais il ftatue que, *paffé ce délai*, tous les arrérages feront exigés en numéraire, ou en mandats *au cours*. Certes, fi jamais le Gouvernement Français réuffit à recueillir la totalité de cette immenfe dette, il pourra fe vanter d'être à lui feul plus riche que toutes les Puiffances de l'Europe enfemble.(1) Il eft vrai qu'il lui refte encore quelques difficultés à franchir pour faire cette conquête, du moins s'il faut en juger d'après ce que Himbert a dit à fes Collègues le 23 Août, fur le premier réfultat des dernières

---

(1) Si je me permets d'appeler cette dette *immenfe*, c'eft parce qu'il m'eft impoffible d'en eftimer le montant, vû l'inconcevable diverfité des verfions fur ce point.

Le 31 Janvier Ramel a évalué les arrérages à 13 milliards, 355 millions : il parlait d'affignats.

Le 28 Mai, la Commiffion des Finances ne les a plus eftimés qu'à 7 milliards en affignats, foit 240 millions en mandats.

Le 29 Juillet, Thibaut les a portés à 600 millions, fans expliquer s'il était queftion d'affignats, de mandats, ou de pièces métalliques.

Le 21 Septembre, La Combe Saint Michel s'eft appuyé dans le Confeil des Anciens fur l'autorité de ce même Thibaut, pour affirmer que les contributions arriérés s'élèvent à 11 cents millions.

Crétel lui répondit en ces termes :

« On a eu pendant trop long-tems la faculté de fe libérer « en affignats pour efpérer qu'il foit beaucoup dû à la Na-

dispositions qu'on vient de voir. " Demandez ce
" résultat ; ordonnez à la Trésorerie de vous présen-
" ter, à la fin de ce mois, le tableau des rentrées, &
" de les calculer en valeurs réelles ; vous serez
" effrayés de la réduction, *pour ne pas dire de la*
" NULLITÉ *de ces valeurs*." On devait d'autant moins
moins s'attendre à un pareil résultat, que deux mois
auparavant, Barbé Marbois avait annoncé, que *si le peuple avait rejetté les contributions quand elles étaient inégales*, IL LES DEMANDAIT LUI-MEME, *depuis qu'il n'y avait plus de privilégiés.* Au fait que lui a opposé Himbert, je n'en ajouterai qu'un autre, non moins instructif, & que je crois pouvoir certifier : c'est que, depuis la fondation de la République, la totalité des impôts perçus, en y comprenant les produits de l'emprunt forcé, n'a pas même

---

" tion, excepté sur les contributions de l'an 3 & l'an 4.
" Il y a deux mois qu'il n'avait encore été payé que 26
" millions valeur fixe sur cette dernière année (l'an-
" née 1796), *la seule sur laquelle nous puissons fonder des espérances.*

Ce sont ces arrérages de l'année 1796, *la seule sur laquelle on puisse fonder des espérances*, qu'on verra bientôt figurer à la tête des ressources affectées aux dépenses extraordinaires de l'année 1797.—*La première des ressources dans l'ordre de la résolution*, a dit Le Brun le 7 Novembre, au nom de la Commission des Finances, *ce sont les contributions arriérées. La masse en est encore* INCONNUE, *ainsi que celle des produits des Domaines Nationaux.*

On a maintenant la preuve que la *première des ressources extraordinaires* est une ressource *encore inconnue.*

fuffi à couvrir les frais de perception. Et qu'on n'imagine pas que les percepteurs foient reftés oififs, ou les mains vuides, là où ils ont pu appeler la force armée à leur fecours. On peut juger de leur activité d'après un de leurs exploits qu'a certifié Le Cointe, le 12 Juillet, & qui eft d'autant plus fignalé, qu'il a eu lieu dans la province la plus dévaftée de la France, dans ces malheureux Départemens de l'Oueft, que la Commiffion des Finances avait reconnu, il y a une année, *n'offrir que des ruines en agriculture*, & fur lefquels elle avait promis de verfer inceffamment deux milliards *en foins réparateurs* (1). Le Cointe va nous donner un échantillon de ces *foins réparateurs*. " Dans " les Départemens de l'Oueft, a-t-il dit, il n'eft *pas* " *un cultivateur* auquel on n'ait demandé 12 ,000 liv. " d'emprunt forcé, *en même temps qu'on lui prenait fon* " *bœuf, fon bled, fon fourage, fon cheval* (2)".

(1) Voyez mon premier Chapitre fur *les Affignats*, page 248 des *Révolutions de France & de Genève*, édition in-8°.

(2) Pour concevoir la misère affreufe des Départemens qu'on vient de livrer à de pareilles exactions, il n'y a qu'à lire le tableau qu'en a fait, le 6 Juin, Chapelain, l'un des Députés de la Vendée.

" C'eft dans la Vendée fur-tout, que l'abominable Ari-" mane a comblé fes fouhaits dévaftateurs; c'eft là qu'il rem-" plit une horrible catacombe de 900 lieues quarrées ; c'eft " là qu'on voit confondus enfemble les cendres des mai-" fons détruites, les cadavres des troupeaux affaffinés, & les " membres dépécés des hommes, des enfans, des vieillards, " en tas amoncelés. Hommes ou femmes, actifs, neutres, " ou paffifs en révolution, patriotes ou rebelles, la Vendée

La publicité que donna Le Cointe à cette exaction, dut d'autant plus embarrasser les Législateurs, que le Gouvernement, comme on l'a vu, ne tarda pas à leur annoncer qu'il avait épuisé jusqu'à cette ressource extraordinaire, & que le produit de l'emprunt & des impôts ne suffirait point aux dépenses indispensables. Que faire dans une pareille extrémité ? Il fallut bien, de toute nécessité, songer à établir de nouveaux impôts, & ce fut sans doute pour y préparer le peuple par degrés, que pendant les trois mois précédens, on avait commencé à lui débiter un cours de morale publique, dont, pour l'instruction des autres peuples, il n'est peut-être pas inutile de donner ici l'extrait.

Macquaire, le 31 Mai. " Les finances ont tou-
" jours été considérées comme le nerf des Etats, &
" le levier puissant dans lequel réside *la force des Em-*
" *pires.* Le juste emploi des tributs levé sur le
" peuple annonce la sagesse des Gouvernemens, pré-
" sage leur prospérité, & assure leur durée... Des
" mains inhabiles ou mal-intentionnées ont engagé
" le vaisseau de l'Etat dans des écueils. Le moment
" est arrivé où tous les membres du Corps Législa-
" tif doivent se porter à la poupe, s'ils veulent le
" sauver d'un *naufrage inévitable & prochain...* Tous
" les efforts que vous avez faits jusqu'à ce jour,

" ne fut pour ses habitans qu'un charnier commun. Les
" restes précieux de cette population nombreuse errent, de-
" puis trois ans, dans les sépulchres, & se nourrissent d'un
" pain arrosé de larmes, paîtri avec les cendres de leurs
" maisons & les os de leurs amis."

" ſont perdus, ſi l'ordre ne ſe rétablit pas dans vos " dépenſes ; tous les ſacrifices que vous avez exigés " du peuple vous aliènent à jamais ſa confiance, &c.

Crétet, le 18 Juin. " Lorſque les aſſignats vinrent " déplacer le numéraire, les impoſitions ne produi- " ſirent que des aſſignats. A cette époque, les re- " cettes du tréſor public commencèrent à s'affaiblir " & tombèrent enſuite *dans la nullité.* Pluſieurs " cauſes y concoururent; la *ſuppreſſion des contributions* " *perſonnelles & indirectes, la négligence du recouvre-* " *ment de la contribution foncière,* & ſur-tout la dé- " préciation des aſſignats. Cette *déperdition* des " revenus publics ſe trouva compenſée par des émiſ- " ſions d'aſſignats qui alimentèrent le Gouvernement " aux dépens de ſes capitaux : *mais les moyens de cette* " *eſpèce s'épuiſent*.....Il faut trouver un moyen conve- " nable de paſſer, par un mode intermédiaire, de " *l'état de déſordre* où vous a plongés la dépréciation " des aſſignats, *à l'état habituel de toutes les na-* " *tions.*" &c. &c.

Il fallait que toutes ces vérités euſſent enfin acquis un bien grand caractère d'évidence, puiſque *Thibaut* lui-même, le grand admirateur des aſſignats, ne put s'empêcher d'y acquieſcer : " Que tous les citoyens " ſachent, dit-il, que ce n'eſt que par l'exactitude & " la célérité dans le paiement des contributions, qu'ils " *peuvent rendre à la République toute ſa ſplendeur* ; & " *qu'ils n'oublient pas qu'ils en doivent la* TOTALITÉ " *pour l'an* iv." (1)

(1) Il eſt vrai qu'en laiſſant échapper cet alarmant aveu, il eut grand ſoin de l'adoucir par le contraſte ſuivant :

La Combe Saint Michel, le 26 Juin. " Ne nous
" dissimulons point les vices & les erreurs de l'assiette
" actuelle de la contribution foncière. Ces vices ont
" excité peu de réclamations quand le paiement s'est
" fait en valeur nominale; mais quand il faudra payer
" *au cours*, il y aura *impossibilité* pour une *foule de*
" *citoyens de s'acquitter*. Il faudra donc employer
" encore toutes les *rigueurs fiscales*.

Robert, le 21 Juillet. " Un Etat policé ne saurait
" subsister sans finances ; & les contributions sont le
" seul moyen de faire face aux dépenses publiques.
" Une malheureuse expérience nous a démontré com-
" bien le retard dans la perception des contributions
" a été funeste à la chose publique ; vous ne favoriserez
" pas la continuation de ce désordre, qui est la *cause*
" *première* de la ruine de la fortune publique & parti-
" culière.... Nous touchons à la fin de l'an IV, & la
" contribution foncière n'est pas encore en recouvre-
" ment, & la contribution personnelle n'est pas encore
" décrétée : cependant le Trésor public a fourni à
" toutes les dépenses de l'année, & vous savez
" par quels moyens une émission immodérée d'assi-
" gnats est devenue nécessaire. *Les mandats qui les*
" *ont remplacés se sont écoulés comme l'eau.* Vous
" avez consommé vos capitaux, & cependant les con-

" Telle est notre position, que nos revenus sont arriérés
" *d'un an*, tandis que nos ennemis *ont mangé deux ou trois*
" *années d'avance*, & qu'ils ont *accablé d'impôts* les peuples
" qui sont les instrumens de leur orgueil, & les *jouets de*
" *leurs caprices*."

" tributions doivent ſeules fournir aux dépenſes pu-
" bliques ordinaires.—*L'adminiſtration intérieure de*
" *la République ſera complettement déſorganiſée, ſi les*
" *adminiſtrateurs, les juges & les commis ne peuvent*
" *pas être payés.*"

Harmand a couronné tous ces aveux le 8 Août, en prophétiſant que le dernier acte de la République arriverait par le refus de payer les impôts(1). " Un

---

(1) Ce Député porta également ſes regards en arrière, & reprocha aux *économiſtes d'avoir beaucoup écrit ſans produire une ſeule vérité utile.* Sans examiner ici, ſi une ſentence auſſi ſévère ne mériterait point certaines exceptions ; c'eſt, je crois, le lieu d'obſerver que la fameuſe chimère des économiſtes, celle d'un *impôt unique*, eſt l'une des doctrines qui a le plus contribué à bouleverſer la France. Ce ſont les économiſtes de l'Aſſemblée Conſtituante qui, en s'opiniâtrant à ſupprimer les anciens impôts pour établir ſur leur ruine la *taxe territoriale*, ont deſſéché tout-à-coup la ſource du revenu public. C'eſt à eux les premiers qu'il faut s'en prendre, ſi leurs ſucceſſeurs ont été tentés d'y ſuppléer, d'abord en ſe livrant à l'illuſion du papier-monnaie, puis à tous les brigandages qui ſemblaient réaliſer cette chimère. Les déclamations des économiſtes contre *l'impôt indirect* n'ont peut-être pas moins contribué à déſorganiſer le Royaume, que la Déclaration des Droits à déſorganiſer les têtes. Voyez quels ont été les effets de la ſuppreſſion des droits d'entrée ſur les ſubſiſtances de la ville de Paris. Le tréſor public en percevait 76 millions annuellement ; & depuis cette époque, il lui a fallu ſacrifier chaque année près de 100 millions en ſubſiſtances gratuites pour les habitans de cette capitale. Eſt-il étonnant ſi, pour réparer cette perte énorme, il a fallu piller les provinces? Dupont de Némours,

" des caractères malheureux de notre Révolution, " a-t-il dit, a été *l'espérance trompeuse* donnée à la classe " la plus nombreuse du peuple, de *l'affranchissement* " *de toute imposition.* Il s'en est suivi *une désorgani-* " *sation totale* des ressorts du trésor public. J'invite " mes collègues à attaquer avec force *ces funestes* " IMPOSTURES *de la Démagogie à marcher de toutes* " *leurs forces vers l'établissement des contributions,* " & à ne croire à L'EXISTENCE DE LA RÉPUBLIQUE, " que quand le Gouvernement retirera de chacun un " tribut juste & non contraire aux mœurs."

Qu'on ne me reproche point de trop accumuler ici les citations: ce n'est qu'afin de les rassembler que j'ai pris la plume. Il y a à peine cinq années que j'ai entendu les propagandistes Français prêcher leur doctrine aux autres nations, en leur promettant, comme le dit Harmand, l'*affranchissement de toute imposition.* Ecoutons maintenant ces prédicateurs. Eux-mêmes, ils appellent cette doctrine une *espérance trompeuse*; ils la signalent à l'univers comme les *funestes impostures de la démagogie.* Ah! rendons graces à la Providence d'avoir si promptement placé l'antidote à côté du poison!

Les membres du Conseil des Cinq Cents n'avaient point attendu l'invitation de Harmand, pour MARCHER

---

dont je ne prétends point inculper les intentions, a reproché dernièrement à ses collègues *d'administrer à coups de loix.* N'auraient-ils point pu à leur tour, & avec tout autant de justice, reprocher à sa secte d'avoir désorganisé la France à *coups de systêmes?*

DE TOUTES LEURS FORCES *vers l'établiſſement de nouvelles contributions.* Dès le jour où Pelet les avait conjurés de *revenir aux notions du ſens commun, & d'élever les revenus à la hauteur des beſoins,* ils avaient reconnu que pour ſortir du labyrinthe où ils ſe trouvaient, il s'agiſſait *d'équilibrer les recettes & les dépenſes.* La réſolution en fut priſe, & ils ſe mirent ſérieuſement à l'œuvre; car, quoiqu'ils euſſent décrété auparavant certaines contributions ſomptuaires; dès le 22 Juin, Echaſſériaux leur avait fait comprendre la nullité de cette reſſource par l'obſervation ſuivante: " Notre " poſition & nos mœurs doivent repouſſer le luxe " pour quel que tems encore; *il faut qu'il aille, en* " *attendant, alimenter la curioſité & le goût des étran-* " *gers.*"

On s'attend peut-être qu'ils vont commencer par former quelque apperçu des dépenſes ordinaires, afin d'élever les contributions dans un rapport à-peu-près ſemblable. Rien de pareil. Cette vieille marche eût été trop indigne d'eux. Avant de ſe faire rendre un compte précis du montant des beſoins, ils ont commencé par aller à la recherche de tous les objets qui étaient encore ſuſceptibles d'être impoſés directement ou indirectement.

La première idée qui ſe préſenta, fut l'expédient des *loteries.* Mais à peine eut-on proféré ce mot, que Audouin s'écria avec indignation: *Il ne reſterait plus qu'à l'ennoblir en alléguant, que c'eſt un moyen de ſauver la choſe publique.* Il eſt vrai que cette boutade n'en impoſa point à Thibaut. Ses liaiſons avec le Directoire lui faiſant mieux connaître l'étendue des beſoins & l'importunité des réclamations des rentiers; pour

remettre les loteries ſur le tapis, il n'héſita point à *alléguer* cette même néceſſité de *ſauver la choſe publique.* " On a beaucoup parlé de *moralité* en repouſ-
" ſant les loteries, dit-il, le 30 Août: Eh bien, moi,
" je crois que s'il exiſte pour un Gouvernement une
" *immoralité,* c'eſt celle qui *conſiſte à ne point payer ſes*
" *dettes.*" Quoique pluſieurs voix s'écrièrent, *Cela eſt vrai,* les loteries n'en ont pas moins été rejetées.

Il faut ſavoir que dans les ſéances où l'on diſcutait les nouveaux impôts, on ſe gardait par-deſſus tout de parler de guerre, & d'avouer qu'ils étaient indiſpenſables pour la ſoutenir: au contraire, on avait grand ſoin de ne mettre en avant que la néceſſité de pourvoir aux *beſoins des pauvres*; ce qui ne laiſſait pas que d'être une amorce jetée au bas peuple pour le ranger du côté de ſes légiſlateurs. Cependant, l'honnête Dumolard, dédaignant cet artifice, déclara ouvertement, que c'était, non au tréſor public, mais aux villes, à pourvoir aux beſoins de leurs pauvres. Il eut même l'énergie de propoſer la réſurrection du plus productif des anciens impôts, celui des *droits d'entrée* aux portes des villes; & il ne faut point s'étonner ſi, en le propoſant, Dumolard préluda par dire, *qu'il était tems, & qu'il fallait avoir le* COURAGE de l'indiquer; car il y eut à l'inſtant contre lui un débordement d'indignation.
" On nous parle de *droits d'entrée,* s'écria Delcloy;
" je l'avouerai, *j'ai frémi* en me figurant le rétabliſſe-
" ment de cette ſeconde armée, contre laquelle le
" peuple *s'eſt inſurgé,* contre laquelle il a fait la Ré-
" volution."

Si le rétabliſſement des anciens droits d'entrée aux

portes

portes des villes, excita un *frémiſſement* pareil, il n'en fut pas de même, lorſqu'on propoſa d'en établir de nouveaux à l'entrée des frontières. Cette idée fut même ſi vivement accueillie, que la Commiſſion chargée de préparer le tarif de ces nouveaux droits d'entrée ſur les importations, profita de ſes pleins pouvoirs pour travailler à un tarif très-étendu, & qui ne préſente, pour ainſi dire, que des droits de ſortie ſur les exportations. Ce qui m'a paru le plus piquant dans ce tour d'adreſſe, c'eſt l'effronterie avec laquelle on livra ce tarif au peuple comme un *encouragement* infaillible pour toutes les denrées & manufactures Françaiſes, qu'on impoſait à leur ſortie. Voici le préambule de cette loi du 23 Juin: " Le Conſeil des 500, " *conſidérant* que l'*encouragement* le plus utile pour " l'induſtrie agricole & manufacturière, eſt de lui " *aſſurer le débouché de ſes productions* ; que la *faculté* " *d'exporter* toutes celles dont la conſervation n'eſt " pas indiſpenſable, peut ſeule vivifier l'agriculture, " & faire rentrer dans la République du numéraire," " &c. &c.

Il eſt bon d'informer ici le lecteur que par forme d'*encouragement* à accorder à l'induſtrie agricole & manufacturière, pour *aſſurer le débouché des productions* Françaiſes, pour ranimer la culture négligée des vins précieux, & afin d'en *faciliter l'exportation*, on les aſſujettiſſait à de gros droits de ſortie. Et ce n'eſt pas tout encore ; car les légiſlateurs ayant été informés que les papéteries Françaiſes commençaient à ſe relever, ils s'empreſſèrent

d'impofer un droit de 15 pour cent fur la fortie des papiers; ce qui était donner réellement une *prime* de 15 pour cent aux papiers étrangers. On ne foupçonnerait guères qu'en décrétant cette efpèce de *prime*, le Confeil des Cinq Cents avait cru marcher fur les traces de l'Angleterre; (1) & que c'eft cependant ainfi qu'il interpréta l'avis fuivant que lui avait donné Echafſériaux le 6 Juin: " La *prime* eft " le *grand importateur & exportateur* d'une nation " commerçante & agricole. Le Gouvernement An- " glais, qu'il faut *détefter* pour fa politique, mais " dont il *faut imiter la fage économie*, ACCABLE fon " agriculture & fon commerce de *primes*, parce qu'il " fait bien que tout ce qu'il prodigue ainfi, retombe " en dernière analyfe, par la circulation & l'impôt, " en profit immenfe fur la nation & le Gouverne- " ment."

Si tant eft que le Confeil des 500 ait réellement confondu les droits de *fortie* que payeront les manufacturiers Français avec les *primes* que le Gouvernement Anglais paie aux fiens (2), il faut convenir que cette méprife n'échappa point au Confeil des

---

(1) Darracq en s'élevant avec force contre la propofition de cette *prime*, s'écria: *Eft-ce pour recevoir la loi de Pitt, & le* SINGER, *que nous combattons les Anglais? Eft-ce pour en revenir aux abus de l'ancien régime, que nous nous fommes expofés à* TOUS LES DÉSORDRES *d'une Révolution?*

(2) Je m'étonne fort qu'aucun des journaliftes Parifiens qui s'amufent à relever les bévues de leur Sénat, ne lui ait rappelé ces vers du Fabulifte Français.

Anciens. Johannot démêla fort bien que ces prétendus *encouragemens* étaiént des *entraves*; & il annonça même que les papéteries de France *allaient être paralyſées*. Quant à Dupont de Némours; il s'écria avec

---

Notre magot prit pour ce coup
Le nom d'un port pour un nom d'homme :
De telles gens il eſt beaucoup,
Qui prendraient Vaugirard pour Rome.

Encore moins puis-je comprendre comment ils ont pu paſſer ſous ſilence le motif allégué dans ce même Sénat, pour diſpoſer le peuple à ſe priver patriotiquement de toute eſpèce de marchandiſes Anglaiſes. " *Tout le monde ſait*, dit " l'un des membres des Cinq Cents, le 21 Juillet, *tout le* " *monde ſait* que la ſpéculation de l'Angleterre, pour faire " tomber nos manufactures, eſt de faire entrer chez nous " des marchandiſes qu'elle donne à *plus bas prix*, pour " opérer notre ruine. *Elle fait quelques ſacrifices*; tel eſt ſon " ſyſtême."

Juſqu'ici je n'avais entendu parler dans cette Ile d'aucun de ces *ſacrifices* volontaires que *tout le monde ſait* en France... Il n'eſt cependant pas permis de révoquer en doute cette grande découverte, puiſque Blutel l'a certifiée de nouveau le 25 Octobre, au nom d'une Commiſſion, & en ces termes : " Telle eſt la *ſpéculation machiavélique* du commerce de l'An- " gleterre, qu'il forme des aſſociations *à perte*, pour verſer " à vil prix dans la France des objets manufacturés, à " l'effet de paralyſer & d'anéantir vos fabriques & votre " induſtrie... Votre Commiſſion, par une communication " officielle avec le Directoire, s'eſt procuré la *preuve litté-* " *rale* des faits que j'avance. J'ai ſous les yeux les *origi-* " *naux* qui les conſtatent."

Dès que les *preuves littérales* de cette conſpiration eurent été miſes ſous les yeux des Cinq Cents, ils n'héſitèrent plus

l'accent de la douleur : *Notre commerce, je ne dis pas vit, je dirai meurt aujourd'hui.*

Mais c'eſt en vain qu'il repréſenta au Conſeil des Sages, que ce tarif était une *prohibition preſqu'abſolue* ; elle n'en fut pas moins ſanctionnée le 5 Août ; & cette conquête n'eſt pas la ſeule de ce genre que remportèrent les financiers Français ; car ils réuſſirent

---

à lancer le Décret vengeur, & à porter le coup de mort au commerce Anglais, en fermant le riche marché de la France à ces ſuppôts de Mr. Pitt, qui ont eu le *machiavéliſme* de former des *aſſociations à perte.* On ſe trouva moins unanime dans le Conſeil des Anciens, puiſqu'on fut obligé d'aller aux voix, & que l'épreuve parut un moment douteuſe : mais le Préſident ayant annoncé que la réſolution était approuvée ; NOUS SOMMES SAUVÉS, s'écria Clauzel, en l'interrompant par un tranſport de joie... C'eſt ce même Clauzel qui, le 25 Août, avait dit à ſes Collègues : *Vous avez beau faire, la République vous avalera.*

Je ne ſais ſi, comme il l'a dit, les financiers Français ſont *ſauvés* par ce Décret ; mais je vois que le Député Blutel, qui l'avait ſollicité & obtenu, eſt venu ſolliciter, neuf jours après, un indiſpenſable pour en aſſurer l'exécution. « Dans l'état actuel des choſes, a-t-il dit le 3 Novembre, peut-on ſe flatter que des hommes (les prépoſés des Douanes contre la contrebande) exténués par une longue privation, ſans vêtemens, ſans armes, ſans moyens de s'en procurer, ne recevant qu'une ſolde nulle, ou à peine ſuffiſante pour les ſouſtraire à la faim, ſe livrent aſſez excluſivement à leur ſervice pour former une barrière capable de réſiſter à l'ardente cupidité du fraudeur, & à la *malveillance ingénieuſe de l'ennemi de l'Etat ?* Sur

en même tems à faire décréter un *droit de patente* sur tous les citoyens qui exercent *commerce, industrie, métiers* ou *professions*(1). Il y a plus : ces protecteurs éclairés des beaux arts ont assujetti dorénavant tout architecte, tout sculpteur, tout graveur, tout peintre,

---

" 12,000 Employés, 10,000 ne reçoivent qu'un traitement
" de 500 à 750 liv. par an."

Il recommanda en conséquence de payer aux Employés des Douanes, la totalité de leurs traitemens en *numéraire métallique*. Ce nouveau Décret a passé comme le précédent, sans qu'aucun des Législateurs se soit avisé de se rappeler ce que leur avait observé Beffroy le 24 Août, *Qu'il est plus aisé de rendre des Décrets, que de former des hommes.*

(1) Voici les argumens que Thibaut mit en avant, le 22 Juillet, pour faire passer ce Décret. C'est ce qu'on peut trouver de plus fidelle dans tous les discours de ce financier. " Des hommes inconnus ont ouvert subitement des maga-
" sins, d'autres se sont faits colporteurs & courtiers. L'ar-
" tisan a quitté ses outils, & s'est fait négociant. L'apprenti
" a défié le maître le plus habile ; l'industrie s'est dégradée.
" On a trompé sur le titre & l'affinage des métaux les plus
" précieux ; on a vendu de fausses pierres pour des diamans.
" Il y a eu dans toutes les professions des ignorans & des
" fraudes. Les marchandises ne se sont plus vendues sous
" cachet, sous corde, & sous bande. Des conducteurs infi-
" dèles ne rendent ni le poids, ni la qualité, ni la mesure.
" Je ne veux pas mettre des bornes à la liberté du commerce :
" mais je désirerai que ceux qui veulent se livrer à ces spé-
" culations fussent tenus de présenter un *certificat de probité*,
" signé de quelques-uns de leurs concitoyens. C'est un
" *moyen sûr* de faire cesser les plaintes du peuple, & de ren-

à un tribut particulier, & sans l'acquittement duquel il ne leur sera pas permis de se servir ni de l'équerre, ni du ciseau, ni du burin, ni de la palette. (1) Il est vrai que le Corps Législatif en a fait grace au Poëte; & je soupçonne que c'est à l'immortel Chénier que les Muses Françaises en ont l'obligation: mais ses collègues ont été inexorables pour les quatre arts libéraux que je viens de citer; & le décret fatal a été

" fermer les marchands dans les bornes d'un gain honnête " & licite."

Après les avoir ainsi menacés du *certificat de probité*, qu'on était en droit d'exiger d'eux, il consentit cependant à les en dispenser, pourvu qu'ils se soumissent à un *droit de patente*; & voici comment il chercha à les familiariser avec cette idée. " Quand il y a moins de vendeurs, ils se contentent d'un " gain médiocre, parce qu'étant plus souvent répété, il " donne un produit suffisant.....Il est juste que tout citoyen " qui veut se livrer au commerce contribue aux charges " de l'Etat. Ce tribut est plus *moral* que *fiscal*. *Sans lui* " *l'égalité serait rompue, & il y aurait véritablement privilége.* " Vous établirez donc un droit de patente auquel seront " assujettis tous les négocians, banquiers, & commerçans," &c. &c.

(1) Il est évident qu'on y a soumis jusqu'aux simples *amateurs*; car dans les débats du 16 Octobre, je trouve que Mercier a proposé au nom d'une Commission " d'excepter " du droit de patente, les peintres, sculpteurs, graveurs & " architectes qui n'ont point de boutiques ni enseignes, qui " ne distribuent aucune carte indicative, & qui ne font " aucune entreprise, soit en peinture, soit en sculpture, soit " en bâtimens." Cette proposition a été *ajournée*.

ſanctionné par les Anciens, quoique Lafond Ladebat les aſſura que, s'ils *ouvraient l'hiſtoire des Beaux Arts, ils ne les verraient dans aucun tems chargés de chaînes.*

Camus n'attendit pas même l'adoption définitive de ces grandes meſures (1) pour monter à la Tribune, d'où il annonça fièrement le 18 Septembre, au nom

---

(1) Pendant le cours des quatre derniers mois, chaque journal des débats a porté aux départemens l'annonce de quelque nouvelle taxe, accompagnée de plaintes amères ſur ce qu'ils laiſſaient arriérer de plus en plus le payement des anciennes. Il paraît même que les Légiſlateurs Français ne ſont point encore au bout de leurs inventions fiſcales; car je vois que dans la ſéance du 11 Novembre, le Conſeil des Cinq Cents a décidé qu'il ſerait établi un droit de *paſſe* ſur les grandes routes; & je ne doute point que le Conſeil des Anciens n'y acquieſce avidement ſans examiner ſi les droits qu'on exigera aux barrières, pourront ſuffire à la ſolde des percepteurs.

Je ne ſais quel eſt le journaliſte mauvais plaiſant qui, au milieu de cet embarras des légiſlateurs, s'eſt aviſé de venir à leur aide, & leur a propoſé de décréter *un impôt ſur la misère,* en garantiſſant que perſonne ne ſerait dans le cas d'y échapper. Cette idée eſt ſi loin d'avoir fait fortune, que Darracq s'eſt adreſſé à eux le 14 Août en ces termes: — " *Que par vous le plaiſir " ſoit tributaire de l'indigence.* Je crois que vous pour- " riez mettre à la diſpoſition du Miniſtre de l'intérieur " une ſomme deſtinée à ſecourir les indigens & ceux qui " éprouvent, ou qui auraient éprouvé des pertes conſi- " dérables; & que vous pourriez trouver cette ſomme " dans un impôt quotidien de 3, 4 & 5 liv. ſur chaque " fiacre, caroſſe, & cabriolet, roulant en ville; & de

de la Commiſſion des finances, que l'*état du produit de toutes les contributions à établir pour l'an 5 excéderait* 500 *millions.*

Trois ſemaines après, la Commiſſion des finances a fourni une eſpèce de tableau détaillé de ce même revenu éventuel, ſur lequel elle compte pour l'année prochaine ; & quoiqu'il excède de 9 millions l'apperçu de Camus, cette Commiſſion n'en a pas moins pris ſur elle d'aſſurer au public, qu'elle ne portait les articles de ce revenu *qu'au minimum de l'apperçu de leur produit.*

	millions
Contribution foncière - - - -	240
Contribution perſonnelle mobiliaire & ſomptuaire	60
Enregiſtrement & timbre - - - -	100
Douanes - - - - - -	12
Poſtes & meſſageries - - - -	12
Revenus des forêts & bois - - -	25
Revenus des Domaines Nationaux - -	20
Patentes - - - - - -	40
Grand total - - -	509(1)

« 5 ou 6 ſous par livre ſur chaque billet de bal ou de « ſpectacle."

Le Directoire a ſaiſi cette idée, & l'a recommandée au Conſeil des Cinq Cents, qui a arrêté en conſéquence le 3 Novembre, 1°, qu'il ſera perçu pendant ſix mois ſur tous les ſpectacles, un droit de deux ſous par franc, en ſus du prix de chaque billet d'entrée ; 2°, que le produit de la recette ſera employé à ſecourir les indigens qui ne ſont pas dans les hoſpices.

(1) La Commiſſion des Anciens, qui leur a fait, le 7 Novembre, un rapport ſur le même objet, par l'organe de

Je n'ai garde d'entrer dans les détails de ce magnifique inventaire; & si je me permets de n'y entrevoir jusqu'ici qu'un inventaire de décrets, je ne fais que me ranger à l'avis de Dubois Dubais, lequel n'a cessé de dire à ses collègues : *Qui de nous ne sait combien il est facile d'imposer ?* Je soupçonne beaucoup qu'ils ne tarderont guère à en être convaincus, & à reconnaître l'absurdité d'avoir prétendu lever sur le peuple Français dans l'épuisement où ils l'ont réduit, des tributs à-peu-près égaux à ceux qu'il fournissait à l'époque de sa plus éclatante prospérité : en effet, si

---

Le Brun, a trouvé le secret d'enfler encore considérablement ce tableau, en portant la contribution foncière à 250 millions, & en évaluant à 120 millions le produit éventuel des *patentes*; encore a-t-elle assuré que les bases en sont telles, *qu'il ne peut y avoir que des chances d'accroissement.*

Le motif de cette nouvelle imposture se devinera aisément d'après le préambule politico-financier de l'orateur. « Nos ennemis remuent tout ce que la propriété a de *réel*, « tout ce que l'opinion a de force & de magie, pour se « donner au moins un *simulacre* de puissance, & en imposer « à notre courage & à notre crédulité. Nous devons « opposer à ses efforts fantastiques, la *réalité* de nos moyens, « des contributions assises sur un sol riche, fécond, *que la* « *Révolution a enrichi de tout ce qui augmentait autrefois le* « *luxe & l'industrie.*"

Observez qu'un mois avant ces nouvelles vanteries, Crassous avait donné lecture d'une lettre par laquelle les Commissaires de la Trésorerie annonçaient que *les recouvremens journaliers du trésor public étaient dans une telle disproportion avec les dépenses, qu'il était nécessaire de suspendre quelques payemens.*

même alors le poids lui en paraiffait infupportable, que fera-ce aujourd'hui, depuis que fes revenus nets ont fi prodigieufement diminué? J'ai les plus fortes raifons de croire qu'ils fe trouvent réduits de près des deux tiers : mais en admettant que ce ne fût que de moitié, ce ferait la plus groffière des erreurs d'imaginer, que d'un contribuable qui a perdu la moitié de fes revenus, on puiffe efpérer la moitié des contributions qu'il payait avant cette perte. Quoique je connaiffe fort peu de vérités abfolues en finance, s'il en eft une qui me femble démontrée, c'eft qu'en dernière analyfe, on ne peut compter que fur le fuperflu d'un peuple pour des impôts vraiment productifs ; qu'il eft impoffible de lui enlever le ftrict néceffaire ; & que fi fon fuperflu vient à fe tarir, la fource des taxes productives fe trouvera tarie avec lui. D'où je conclus, que lorfque le revenu annuel de tous les Français s'élevait à 100 millions de louis, il était infiniment plus facile à leurs adminiftrateurs d'en prélever chaque année 26 millions, qu'il ne le fera aujourd'hui au Directoire d'en obtenir feulement 6, en fuppofant que le revenu collectif de tous les individus fe trouve maintenant borné à 50. Ce n'eft qu'à l'aide de cette règle que j'ai pu m'expliquer un fait bien extraordinaire, & que je crois vrai ; favoir, que le peuple Anglais eft aujourd'hui moins grévé par fes impôts, qu'il ne l'était, il y a un fiècle, lorfqu'il en payait dix fois moins. Sans doute que fon revenu net n'a pas décuplé depuis cette époque : j'eftime cependant qu'il a à-peu-près triplé ; & fi nous fuppofons qu'il n'était que de 40 millions fter-

ling du temps de Guillaume III, & qu'il s'élève maintenant à 120, cette feule aggrégation de fuperflu m'explique comment ce peuple fe trouve expofé à moins de privations, en payant un tribut de 20 millions fur un revenu de 120, que lorfqu'il payait un tribut de 2 millions fur un revenu de 40. C'eft en mefurant les facultés du contribuable Français à cette efpèce d'échelle comparative, que je fuis conduit à croire que s'il a perdu la moitié de fon revenu, il ne pourra point verfer dans le tréfor public le quart de ce qu'il y verfait fous le règne de Louis XVI. Il eft même évident que les plus éclairés de fes chefs actuels en ont déjà le trifte preffentiment; car Dalphonfe a annoncé le 17 Août, " que toutes ces impofitions " directes & indirectes lui paraiffaient *beaucoup trop* " *confidérables pour être perçues dans une année fur le* " *territoire Français.*" Et l'on a vu page 134, que La Combe Saint-Michel a prophétifé *qu'il y aura* IMPOSSIBILITÉ *pour une* FOULE *de citoyens de s'acquitter, & qu'il faudra employer encore toutes les* RIGUEURS FISCALES.

Je ne conçois guère, je l'avoue, comment des *rigueurs fifcales* pourront *arracher à la foule*, les contributions qu'elle fe trouvera dans *l'impoffibilité d'acquitter*: c'eft là cependant ce dont elle vient d'être menacée par les fondateurs de ce Gouvernement démocratique, qui préparent en ce moment une violence inconnue fous l'ancien régime. Il n'eft pas queftion de moins que d'envoyer aujourd'hui dans le domicile de tout contribuable en retard, des exacteurs nommés

Garnisers, auxquels le contribuable fera tenu de *fournir logement & fubfiftances, & de payer de plus un franc par jour.* Le Confeil des Cinq Cents a arrêté en outre qu'*après un délai de dix jours, le paiement fera pourfuivi par la faifie & vente des meubles, & même des fruits pendans par racine.* (1)

Que l'on fe hafarde à exécuter cette menace dans l'intérieur de la France, je fuis bien trompé fi elle ne devient pas le fignal d'une infurrection générale, & du renverfement des ufurpateurs : mais laiffons jufqu'à cette grande époque la queftion des recettes,

(1) Duprat s'eft oppofé, le 2 Novembre, à ce Décret infenfé. " Les hommes qui fe chargent de ce métier, dit-il, " font, pour la plupart, pareffeux & ivrognes, & confom- " ment chez le cultivateur ce qui pourrait fuffire à celui-ci " pour s'acquitter. *Je demande*, ajouta-t-il, *qu'on fe borne* " *aux pourfuites juridiques.*"

" Je fuis certain, dit Rouhier en l'interrompant, que " notre Collègue eût eu une autre opinion s'il avait eu fous " les yeux les états envoyés par le Miniftre des Finances. " *La moitié de la contribution de l'an III n'eft pas encore payée.* " Je demande fi c'eft-là le moment de rejeter des mefures " *févères & efficaces ?*"

Pour feconder cet orateur, le député Souhait eut recours au puiffant argument que Dubois-Crancé avait puifé l'année précédente dans l'exemple de la Chine. " Le moyen " coërcitif qu'on propofe eft *rigoureux fans doute*; mais il " était employé chez les peuples anciens les plus libres ; " *Il l'eft à la Chine, dont le Gouvernement eft paternel.*"

Sans s'attacher à répondre à ces abfurdités, Réal combattit l'article en rappelant à fes Collègues, " Que le Gou-

pour nous occuper exclufivement de celle des dépenfes.

C'eft d'ailleurs la marche naturelle des faits dont j'ai entrepris l'hiftorique; car ce ne fut qu'après avoir fi richement & fi ingénieufement doté le tréfor public, que la Légiflature Françaife fe rappela qu'il était temps de fixer fes regards fur le tableau des dépenfes.

Je trouve cependant que dès le milieu de Février dernier, Bourdon avait infifté pour en *obtenir un état détaillé*, & fa motion avait même donné lieu à une fcène affez burlefque. *Il eft envoyé: je le tiens à la main*, s'écria Ramel: *il en réfulte que la totalité des dépenfes montera pour l'année à* 528 *millions*. Puis tout à

" vernement Républicain devait s'appliquer ce qu'il y
" avait de bon fous la Monarchie, & que le dernier Gou-
" vernement qui avait élevé à fa perfection l'art de per-
" cevoir les contributions, envoyait des *Garnifers* aux
" Communes, & *avis* aux particuliers."

La mefure *févère* n'en a pas moins été adoptée. Pour juger jufqu'à quel point elle fera *efficace*, il faut fe rappeler qu'on compte aujourd'hui fur ce moyen coërcitif pour arracher au peuple Français, non-feulement la moitié de la contribution arriérée de l'an III, & la prefque totalité de la contribution échue de l'an IV, mais encore une avance immédiate d'un cinquième fur les contributions directes de l'année qui s'ouvre; car on a ordonné en même temps
" d'ouvrir, dans chaque Commune, un rôle provifoire pour
" l'an V, fur lequel tous les contribuables feront portés
" pour le cinquième de leurs contributions directes, payables
" en numéraire, ou mandats au cours, dans le mois qui
" fuivra la publication du rôle."

coup, en jetant les yeux ſur l'état détaillé dont il s'était fait le porteur, il ajouta que " ſur les 528 mil-
" lions, il y en avait 300 en aſſignats, qui avaient
" mal-à-propos été portés en ligne de compte comme
" numéraire. *Je viens de m'en appercevoir,*" dit-il. Apparemment que ce fut pour le récompenſer de cet heureux apperçu, qu'on lui offrit dès le lendemain la place de Miniſtre des Finances: toujours eſt-il certain qu'il ſe montra digne de ce choix; car il écrivit à l'inſtant *qu'il acceptait parce qu'il était plein de confiance dans les reſſources de la République.*

On ſe repoſa alors ſur lui pour la reddition de ce compte tant déſiré; & quand on en remit la demande ſur le tapis, Camus annonça le 10 Mars, au nom de la Commiſſion des dépenſes, qu'elle le *ſoumettrait au commencement du mois ſuivant.* Mais cette promeſſe étant reſtée, comme dit Madier, *dans la région des vaines paroles*; Treillard en ſollicita l'accompliſſement le 1 Juin; & il ne ſe contenta pas de ramener la demande du tableau des dépenſes; il inſiſta ſur leur réduction, & prévint ſes collègues que *s'ils continuaient à vivre dans l'état de déſordre qui les abſorbait, leurs reſſources ſeraient bientôt épuiſées.*

La Commiſſion n'en continua pas moins à éluder ſon engagement; ou plutôt, elle eſſaya d'y ſatisfaire le 26 Août, en préſentant, non point le tableau des dépenſes ordinaires d'une année, mais un apperçu des dépenſes probables pour les quatre mois qui allaient s'écouler juſqu'à la fin de Décembre; dépenſes, dont elle ne fournit aucun détail, & qu'elle eſtima vaguement à environ 3 millions par jour.

Cet échappatoire ne lui ayant point réussi, & se trouvant pressée de nouveau dix jours après, elle répondit que les états de dépenses des divers Ministres avaient été plusieurs fois demandés ; qu'elle les attendait encore ; & que dès qu'elle les aurait, elle *baserait* son travail sur le tableau auquel on avait *élevé les recettes ordinaires*, c'est-à-dire, sur environ 500 millions. Enfin, le 18 Septembre, Camus est venu annoncer à ses collègues que le travail était en train ; & l'on se crut à la veille de le recevoir le 19 Octobre, lorsque Lafond Ladebat monta à la tribune, comme rapporteur de la Commission des Finances. Mais quelle ne dut pas être la surprise des assistans, quand ils l'entendirent débuter par ces mots ! *Le Ministre ne présente aucunes vues sur les dépenses de l'année qui commence. Il pense qu'il est nécessaire d'attendre le travail de la Commission des dépenses.* IL CROIT *qu'elles ne s'éleveront pas à plus de* 500 *millions*, & " que les contributions ordinaires *suffiront* pour les " acquitter. Il évalue les biens nationaux, qui restent " à aliéner, à 150 millions, outre le milliard réservé " aux défenseurs de la patrie. Il propose d'ouvrir " les ventes, d'en faire payer un 20e sur-le-champ, " un autre 20e dans 6 mois, & le surplus par obli- " gations payables dans 1 an & 2 ans. *C'est ainsi* " *qu'il propose de fournir aux dépenses extraordinaires.* " .....Nous avons le moyen d'*assurer* le service ordi- " naire par les contributions qui s'*éleveront* à 500 " millions. L'arriéré des sommes dues fournira aux " dépenses extraordinaires. *Enfin nous sommes* AS- " SURÉS *de porter les fonds pour l'an* 5, *à* 1150 *millions.*

" Les économies les plus sévères sont *préparées :*
" les dépenses de la guerre vont être *réduites presque*
" *de moitié, sans diminuer le nombre & la solde de*
" *nos troupes.* La même réforme aura lieu dans
" toutes les parties de l'administration publique,"
&c.

Si je ne daigne m'arrêter sur aucune des jongleries de ce rapport, c'est qu'on va les retrouver toutes, & avec amplification, dans un rapport bien autrement pompeux, qui fut présenté le lendemain par Cambacérès, & qui doit l'illustrer comme financier, comme homme d'État, & même comme diplomate ; car il trouva le double secret de tranquilliser le peuple Français, en lui persuadant que ses députés avaient les intentions les plus pacifiques, & d'alarmer les peuples coalisés, en leur donnant à entendre que le Directoire se disposait à *continuer la guerre :* peut-être aussi espérait-il déconcerter l'Ambassadeur Anglais, qui était alors en route, en lui préparant, pour son arrivée, une pièce qui lui montrerait, jusqu'à l'évidence, combien la Grande Bretagne se trompait en *croyant la France arrivée à l'épuisement.* Voici cette pièce.

" Dans son message du 19 de ce mois (11 Octo-
" bre), Le Directoire *vous a invité* à assurer le retour
" de la paix, par l'organisation vigoureuse des mo-
" yens propres *à continuer la guerre ;* (1) à préparer

(1) Ce message est, si je ne me trompe, l'un de ceux dont le public n'a eu aucune connaissance ; car depuis la conster-

" des *ressources abondantes* pour tous les services, & à
" prévenir le besoin que doit faire naître le passage
" délicat de l'état de guerre à l'état de paix. La
" République triomphante, prête à voler à de nou-
" veaux triomphes, veut la paix : elle la veut sincère,
" prompte, honorable, universelle, afin d'en assurer la
" durée, & de faire disparaître, sans retour, les cala-
" mités de la guerre. Les besoins sont *multipliés* ;
" les ressources ne sont pas taries. L'ennemi croit
" que la France est arrivée à l'épuisement *absolu*.
" L'ennemi *se trompe*. De vastes domaines à aliéner ou
" à hypothéquer, un arriéré considérable à recouvrer,
" quelques impôts très-modérés à établir sur la circu-
" lation ; voilà les moyens dont la disposition est
" encore entre vos mains, & *comme au seul pouvoir de*
" *votre volonté*....Les ressources se perdent lorsqu'on
" veut les porter au-delà de leurs justes bornes ; elles
" sont inépuisables, si une sage économie en dirige
" l'emploi. . . . . . L'arriéré des contributions offre
" une ressource considérable. Jusqu'ici cette res-
" source a été presque paralysée. Voici la *cause* de
" ce désordre. Il n'y a ni simplicité dans l'adminis-

---

nation qu'avait répandu celui du 25 Août, la plupart des tableaux de détresse que le Directoire envoie aux Législateurs, ne sont plus lus que dans des Comités Secrets. Rien n'est si commun maintenant, que de voir les séances commencer par ces mots : *Le Président. J'annonce au Conseil, qu'en montant au fauteuil, j'ai trouvé sur le bureau des pièces qui ne doivent être lues qu'en Comité Secret.*

" tration, ni célérité dans le recouvrement, ni *pro-*
" *duit réel* dans les rentrées."

Il me ſemble, que ſi ce logicien ne s'était pas amuſé à préſenter ainſi les effets pour les *cauſes,* il aurait dû indiquer les trois principales: ſavoir, 1°, Que la Nation Françaiſe n'a preſque plus de ſuperflu avec lequel elle puiſſe fournir des tributs; 2°, Qu'elle déteſte le Gouvernement ſpoliateur auquel il faudrait les livrer; 3°, Que les percepteurs ſubalternes fruſtrent l'avidité de ce Gouvernement, & s'empreſſent de *gaſpiller* les très modiques impôts qu'ils réuſſiſſent à arracher au contribuable.

Cambacérès va cependant indiquer une autre cauſe qui ne laiſſe pas d'avoir ſon influence. " Rien n'eſt
" plus compliqué que les loix qui régiſſent cette
" matière. Les contribuables ne peuvent point les
" connaître; & le percepteur le plus exercé héſite à
" tout inſtant dans leur application. D'un autre
" côté, *les valeurs ſont ſi fugitives, que le produit*
" *des contributions s'évanouit au moment où la main*
" *de l'adminiſtration s'approche pour le ſaiſir.* La
" Commiſſion vous propoſe à cet égard des vues
" plus ſimples & des moyens plus actifs. Multi-
" plier les enchériſſeurs, éteindre une grande maſſe
" de dettes nationales; voilà le double but que
" nous avons voulu atteindre. Pourquoi ne pas
" donner une *impulſion rapide* à la vente des pro-
" priétés, qu'il eſt ſi intéreſſant de mettre dans la
" circulation?"

On voit déjà que les reſſources extraordinaires de la campagne prochaine conſiſtent encore dans *l'im-*

pulſion rapide qu'on ſe propoſe de donner à la vente des biens nationaux dont le Miniſtre des Finances évalue hardiment le capital à 150 millions. Ce n'eſt plus 30 milliards, comme autrefois ; & cependant l'exagération eſt encore énorme, car dans le rapport qu'avait fait la Commiſſion des Finances ſix ſemaines auparavant, elle n'eſtimait le produit des domaines nationaux pour l'an 5, qu'à 20 millions de revenus : j'ignore à quel point cette évaluation eſt encore exagérée ; mais en l'admettant pour exacte ; voilà 20 millions de revenus en terres confiſquées, lesquelles, ſi l'on réuſſit à les vendre au denier 2, ne produiront qu'un capital de 40 millions. Or comme, afin de donner une *impulſion rapide* à cette vente, Cambacérès a fait décréter qu'on ne demanderait aux acquéreurs qu'un dixième du paiement pendant la 1re année, il me paraît aſſez clair que cette reſſource immenſe & *extraordinaire*, comme on l'appelle, produira à peine 4 millions pour les frais de la campagne prochaine. (1)

---

(1) Par les nouveaux arrangemens qu'on vient de décréter pour les nouvelles ventes, le prix en ſera payable de la manière ſuivante :

1 10e en numéraire, moitié dans les dix jours & avant la priſe de poſſeſſion, & moitié dans 6 mois.

4 10es en 4 *obligations*, ou *cédules*, payables 1 chaque année, dans les 4 ſuivantes, & produiſant 5 pour cent d'intérêt.

Les 5 derniers 10es pourront être acquittés, ou avec des *Ordonnances* des Miniſtres pour fournitures faites à la Répu-

Il eſt vrai que les légiſlateurs ſe flattent encore d'y ajouter ce qui reſte à percevoir de l'emprunt forcé: mais ils oublient que lorſque Boudin les preſſa, il y a huit mois, de le faire exiger à la rigueur, ils lui fermèrent la bouche en lui criant de toutes parts, *cela eſt impoſſible.* Ainſi, en dernier réſultat, ſi l'on veut prolonger la guerre, il ne reſte dans le fond du creuſet que les contributions *arriérées* qui y figurent depuis ſix ans comme un *caput mortuum*: & obſervez, que tout en cherchant à l'en extraire, il faudra lever en même temps les contributions de l'année échue, contributions dont on a invité tout récemment les Français à ſe rappeler *qu'ils doivent encore la totalité.* Ce n'eſt pas tout encore; car tandis qu'on prétend faire face aux dépenſes extraordinaires

---

blique, ou en *Bordereaux* de la dette publique, ou de la dette des émigrés, ou en *Bons de réquiſitions*, & ordonnances de reſtitutions, ou d'indemnités des pertes occaſionnées par la guerre dans les départemens frontières, où en *Inſcriptions* ſur le Grand Livre de la dette perpétuelle, calculées ſur le pied de 20 fois la rente.

On voit au premier coup-d'œil, que pour la campagne prochaine il n'y a rien ici de productif que le 1er 10e, à moins que le Directoire ne ſe flatte de négocier les *cédules* à ſes fourniſſeurs: mais je laiſſe à penſer quel crédit ſon endoſſement donnera à ce papier, & à quel taux un fourniſſeur de l'armée des Alpes conſentira à recevoir en paiement une *cédule*, ſoit lettre de change, payable par quelque payſan du diſtrict de Dunkerque, & dont l'échéance ſera renvoyée à une époque où, ſi je ne me trompe, la reſtitution des terres confiſquées ſera déjà fort avancée.

de la campagne prochaine, avec les contributions arriérées de l'année qui vient de s'écouler, on prétend auſſi faire face aux dépenſes ordinaires de l'année qui s'ouvre, avec les contributions de cette nouvelle année. (1) Après ces obſervations préparatoires ſur les reſſources ordinaires & extraordinaires de la France, je reviens au tableau qu'en a préſenté Cambacérès.

" *Combien donc*," ajouta-t-il, " eſt *grande* la *puiſ-*
" *ſance* de la Nation que nous ſommes appelés à re-
" préſenter, puiſqu'après ſix ans de luttes, de déſordres,
" de *calamités de toute eſpèce*, elle eſt encore *en meſure*
" de pourvoir, *ſans emprunts* (2), ſans ſubſides extraor-

---

(1) Gilbert Deſmolières a eſſayé de préſenter cette obſervation le 24 Octobre, & quoiqu'on ait affecté de ne pas la comprendre, elle me paraît très-claire. " Les contribu-
" tions arriérées conſiſtent, dit-il, dans celles dues pour l'an
" 3 & l'an 4.... Celles pour l'an 3 ſe réduiſent au plus
" à 20 ou 22 millions ; & encore eſt-il reconnu qu'ils ſont
" dus par les départemens de l'Oueſt, & *qu'une grande par-*
" *tie entrera en décharge & en compenſation.* Le véritable ar-
" riéré eſt donc la contribution de l'an 4. Je ſuis *étonné*
" de voir affecter cette contribution *aux dépenſes extraor-*
" *dinaires* de l'an 5. En effet, c'eſt pendant l'an 5, que
" cette contribution ſera reçue ; & ſi vous la deſtinez à
" l'extraordinaire, JE NE SAIS AVEC QUOI VOUS POUR-
" VOIREZ AUX DÉPENSES ORDINAIRES DE L'AN 5.

Il eſt bon d'informer les lecteurs que l'an 5 a commencé le 23 Septembre 1796.

(2) Quoique T. Paine appelle le *crédit* une *reſſource déſaſtreuſe*, je ſuis fort tenté de croire que le premier emprunt volontaire que la France aura le bonheur d'ouvrir & de rem-

" dinaires, *sans moyens violens,* & par sa seule richesse
" territoriale, à toutes les dépenses qui appartiennent
" à l'état habituel d'une société, & à celles que *né-*
" *cessitent les circonstances difficiles où nous sommes !....*
" Le vaisseau de la République, tant de fois battu
" par la tempête, *a touché le rivage.*"

Quiconque a suivi les débats des Législateurs Français comprendra que cette brillante métaphore ne signifiait autre chose, sinon que l'Orateur *touchait* à la péroraison de son discours. Je ne crois pas que, de-

---

plir, sera pour elle le premier symptôme de sa guérison ; & j'ai encore la satisfaction de me rencontrer, sur ce point, avec Adrien Lezay, qui écrivait au commencement de cette année : " Tant que le Gouvernement trouvera, dans la
" fabrication d'un papier-monnaie, le moyen de se passer de
" la propriété, il sera sans respect pour elle. De l'instant, au
" contraire, où il verra ses uniques ressources concentrées
" dans l'impôt & dans les *emprunts*, vous verrez la propriété
" & le crédit public devenir les premiers objets de sa solli-
" citude."

Lafond Ladebat vient de reconnaître enfin cette vérité dans son discours du 18 Octobre.

" *Le crédit est anéanti*, a-t-il dit, parce que les con-
" trats publics & particuliers ont été violés, parce que
" les fonds publics ont éte abandonnés à une dégradation
" désespérante pour les créanciers de l'Etat ; parce que la
" création immodérée du papier-monnaie a porté le coup
" le plus funeste à la morale publique, & a jeté dans le
" plus grand désordre toutes les relations particulières ; *parce*
" *qu'entraînés par les événemens,* NOUS N'AVONS RIEN PRÉ-
" PARÉ *pour prévenir les effets de la chute entière du papier*

puis trois ans, il y ait eu un ſeul pilote des finances Françaiſes, qui n'ait quitté périodiquement ſon poſte, & la bouſſole, pour crier à l'équipage, qu'*il voyait la terre.* Il eſt vrai qu'afin de ſurpaſſer à ſon tour ſes confrères, Cambacérès, en leur montrant le port leur fit le tableau le plus riant des délices qui les y attendaient. " Tout nous annonce enfin que nos maux *touchent* à " leur terme, & que chacun de nous, en terminant ſa " carrière politique, rentrera dans *ſes humbles foyers,*

" *monnaie,* pour ſuppléer aux moyens de circulation, & " pour établir un ſyſtême monétaire convenable aux cir- " conſtances, & d'accord avec les principes ; parce que " l'homme fidèle à ſes engagemens & inhabile aux calculs " de la fortune, a vu ſes propriétés s'anéantir ; parce que " le mouvement révolutionnaire, en agitant toutes les " paſſions, a porté dans pluſieurs parties de la République " l'inquiétude & l'effroi.

" Le diſcrédit eſt tel que le prix de l'intérêt a preſque " quintuplé ; c'eſt ainſi que la marche du Gouvernement " a été incertaine & embarraſſée, qu'il s'eſt vu forcé aux " opérations les plus ruineuſes, & que la rentrée des con- " tributions eſt devenue plus lente, & le ſervice du tréſor " public plus difficile.

" Telles ſont les cauſes de ce *diſcrédit funeſte.* On " pourrait les *taire* à cette Tribune, mais l'opinion pu- " blique les *proclamerait* avec plus d'éclat, en vous accuſant " d'une coupable indifférence."

C'eſt le lendemain du jour où Lafond Ladebat venait de *proclamer* avec éclat ces triſtes conſéquences du *diſcrédit funeſte* du Gouvernement, que Cambacérès monte fièrement à la Tribune pour féliciter la nation de ce qu'elle eſt en meſure de pourvoir à toutes ſes dépenſes SANS EMPRUNTS !

" pour y jouir de *la félicité commune*, au milieu d'un
" peuple libre & triomphant." (1)

---

(1) Il eſt bon de ſavoir que parmi les députés Français, il y a deux opinions ſur la réception qui les attend à leur retour dans leurs *humbles foyers* ; car deux jours avant que Cambacérès eût affirmé qu'ils y feraient reçus au milieu des applaudiſſemens d'un *peuple libre & triomphant*, l'éloquent La Rivière venait de leur préſenter une perſpective bien différente, pour les engager à révoquer l'anathème qu'ils avaient lancé en maſſe ſur les malheureux Prêtres. " Je crains pour vous, avait-il dit, les ſuites " funeſtes de votre délibération ; & que ſi vous pu-" niſſez tous les Prêtres des crimes de quelques-uns, on " ne vous reproche un jour, on *ne puniſſe, même en vous,* " & la fureur de Robeſpierre, & les attentats de Carrier *(des* " *murmures s'élèvent).* Je m'explique..... *Un jour, vous ren-* " *trerez dans vos foyers ; vous ſerez entourés peut-être de fa-* " *milles mutilées, livrées à la misère & au déſeſpoir, pleurant* " *un père, un appui, des amis :* ſi ces Citoyens, aigris par le " malheur & par le ſouvenir des maux qu'on leur a fait " éprouver au nom de la Convention, en proie aux hor-" reurs du beſoin, aux angoiſſes du déſeſpoir, vous repouſ-" ſaient loin d'eux, & vous rejetaient *avec horreur* en vous " diſant, TU FUS L'AUTEUR DE NOS MAUX, TU FUS MEM-" BRE DE LA CONVENTION NATIONALE; s'ils vous diſaient " —*Une caſte entière a été proſcrite par vous, dans un moment* " *où la tyrannie n'exiſtait pas, où vous étiez libres, mais li-* " *bres de faire le bien ; cette caſte a été proſcrite en maſſe &* " *ſans jugement ; tu n'as pas écouté les réclamations, les juſ-* " *tifications, les plaintes individuelles ; tu ne peux être écouté ;* " TU AS PROSCRIT, SOIS-LE A TON TOUR. *Ton titre* " *de membre de la Convention eſt un* ANATHÊME, *comme tu*

Je me permettrai cependant d'inviter ces navigateurs à ne prendre la fonde & plier leurs voiles que lorfqu'ils auront réuffi à découvrir les 1150 millions dont ils font convenus qu'ils avaient befoin pour arriver au port de la campagne prochaine. Or, plus j'analyfe leurs reffources, moins je puis m'empêcher de croire que tout leur revenu net, pendant l'année 1797, ne s'élevera pas à la fixième partie de cette fomme.

Mais, me dira t-on peut être, à quoi bon nous entretenir de tant de Décrets vraiment abfurdes, & fur lefquels le Directoire fait femblant d'établir un revenu régulier ? Tous ces décrets ne font deftinés qu'à jeter de la poudre aux yeux des étrangers. Si le contribuable Français parvient à éluder le percepteur des impôts, il n'échappe pas de même aux foldats qui viennent le mettre en *réquifition*, lui, fon cheval, fon bœuf, & fon bled. Les *Réquifitions !* voilà le vrai tréfor national des Régicides Français ; (1) &

" *rendis le nom de Prêtre un titre à la profcription.*—Je le " demande, Membres de la Convention ! qu'auriez-vous à " répondre ? Quelles plaintes pourriez-vous former ? *Où* " *trouveriez-vous des défenfeurs ?*" Ici, dit le Moniteur, *une extrême agitation régna dans l'Affemblée.*

(1) Au commencement de l'année, quelques perfonnes ajoutaient à ce tréfor les *contributions* militaires que les phalanges Républicaines leveraient fur les vaincus pendant le cours de cette campagne; contributions qui, à en croire Tronçon du Coudray, devaient être *le premier fonds du tréfor public.* Il a fallu enfin décliner au peuple à quel point on

tant que leurs fujets terrifiés fe laifferont conduire & dépouiller comme un vil troupeau, il fera de toute impoffibilité d'affigner un terme à la détreffe des fpoliateurs qui l'ont foumis au joug de ces *réquifitions* périodiques, &c. &c."

Les *réquifitions !* Il me tardait d'arriver à l'examen de cette reffource défaftreufe ; car c'eft ici furtout qu'on va voir, dans tout fon éclat, le triomphe des reffources régulières. Veut-on favoir ce qu'il en va coûter au Gouvernement Français, pour avoir ofé fe livrer à de pareilles extorfions? Cette reffource n'eft pas moins tarie pour lui, que celle du papier-monnaie. Que dis-je, tarie ! Depuis qu'il a été réduit à rétrograder vers les contributions régulières, il fe voit forcé de rembourfer aux contribuables fpoliés, tout ce que, depuis l'exiftence de la Conftitution actuelle, ils avaient été *requis* de lui fournir en *avance de leurs contributions*. Le Décret dont je vais parler, eft à mes yeux l'un des plus inftructifs de la Révolu-

---

l'avait trompé fur ce fujet comme fur tous les autres. Lifez l'aveu que vient de faire la Commiffion des Finances, le 19 Octobre.

Dans les recettes faites pendant l'année qui vient de s'écouler, les contributions d'Italie font portées pour 30 *millions, & celles d'Allemagne ne font portées que pour mémoire.* Trente millions ! Voilà précifément pour le Directoire la dépenfe d'une Décade ! Et encore, pour obtenir ce faible fubfide, de combien de crimes n'a-t-il pas fallu couvrir l'Italie ! Quelle maffe de haines & de vengeances le Directoire n'a-t-il pas accumulé fur la tête de la Nation Françaife !

tion Françaiſe : on peut bien croire qu'il n'a pas moins fallu qu'une néceſſité abſolue pour arracher aux Chefs un ſacrifice ſi coûteux ; & Kauffman leur a préſenté ſans détour le défilé inextricable où ils allaient ſe jeter. " Comment voulez-vous," leur dit-il, " remplir votre promeſſe envers les rentiers, " ſi vous employez au paiement des réquiſitions les " fonds provenant des contributions, & qui devaient " vous ſervir à donner un à-compte aux rentiers ?... " *Vous êtes dans l'impoſſibilité de ſatisfaire à tous vos* " *engagemens à la fois ; & pour vouloir être juſtes* " *envers tout le monde, vous ne pourrez l'être envers* " *perſonne.*"

Il faut convenir que l'écueil qu'il leur indiquait était fort périlleux ; & je ſuppoſe que rien n'aurait pu les engager à le braver, ſi Le Couteux ne leur avait montré du doigt un autre gouffre bien autrement difficile à éviter. " Prenez garde, leur dit-il " le 25 Septembre, que nous ne ſommes point encore " dans une ſituation où nous puiſſons répondre de ne " plus faire de *réquiſitions*. Si nous refuſons de payer le " prix de celles qui ont été exercées, nous excitons " par cela même les citoyens à refuſer de ſatisfaire " à celles qui leur feraient adreſſées par la ſuite." Quelque forte que ſoit cette conſidération, Johannot en ajouta une autre qui dut le paraître davantage encore. *Beaucoup de citoyens ſe ſont vus privés de la totalité de leurs récoltes, ſans avoir reçu la moindre ſomme. Cependant, l'on demande aujourd'hui à ces citoyens les contributions que doivent ces récoltes.* COMMENT

VOULEZ-VOUS QU'ILS LES PAYENT, PUISQU'ILS N'ONT RIEN REÇU ? (1)

Comme il eût été par trop difficile de réfoudre une pareille queftion, on confentit au décret par lequel les réquifitions de l'année écoulée feront défalquées des contributions qu'on efpère pendant l'année qui s'ouvre ; enforte que ces réquifitions qu'on ne ceffe

(1) Ce fut le 10 Septembre que la Commiffion des Finances annonça au Confeil des 500, par l'organe de Défermont, qu'il fallait fe réfoudre à ce grand facrifice. " Pendant les troubles dont les Contrées de l'Oueft ont été " le théatre, dit-il, les Généraux furent obligés d'exercer " *le droit de réquifition* pour procurer aux troupes les fourni- " tures de tout genre qui leur étaient néceffaires. *La juf- " tice ordonne le rembourfement de ces fournitures.*

Le Couteux s'oppofa fortement à cet acte de juftice dans le Confeil des Anciens. " *Je mets en fait*, leur dit-il " le 15 Septembre, que cette nouvelle dette dont vous allez " gréver la République, dette dont la vérité ne fera con- " ftatée d'aucune manière, s'élevera à des milliards, & fi la " réfolution eft adoptée, JE RÉPONDS QUE LES CONTRIBU- " TIONS SONT SOLDÉES POUR DIX ANS."

Cet avis était alarmant ; & pour diminuer le danger, on a arrêté que les *Bons* de requifition ne pourront être employés qu'en paiément de *la moitié* des contributions directes de l'an IV. D'après ce dernier décret, il eft évident que ces arrérages de l'an 4, qui figurent pour 150 millions dans les reffources extraordinaires de l'année prochaine, ne produiront au plus que 75 millions. Encore, s'il eft vrai, comme l'a affirmé Johannot, que beaucoup de citoyens aient vu mettre en réquifition la *totalité de leurs récoltes*, il eft difficile de comprendre comment ils pourront payer *la moitié* des contributions que *doivent ces récoltes qu'ils n'ont pa reçues*, & dont le Directoire s'eft emparé !

de nous étaler comme une reſſource inépuiſable, ne préſentent déjà en dernier réſultat qu'un emprunt violent & inconſtitutionnel, dont le Directoire Français ſe trouve forcé à offrir le rembourſement, malgré lui, pendant la guerre, & à l'époque même où l'annihilation de tous ſes papiers-monnaies vient de le réduire aux contributions régulières. Ce n'eſt pas tout encore; car comme ceux qui les doivent ſont également autoriſés à en déduire, dès cette année, la 10e partie de l'emprunt forcé, il me ſemble que Lafond Ladebat aurait dû préſenter un apperçu de toutes ces défalcations avant de s'écrier, comme il l'a fait, *Nous ſommes* ASSURÉS *de porter les fonds pour l'an* V, *à* 1150 *millions.*

Son aſſertion ſera bientôt démentie par l'expérience, & cette réunion ſi extraordinaire d'audace & d'inepties, de fraudes & de violences, ne ſera pas, même pour notre âge, une inutile leçon : les peuples, comme les Adminiſtateurs, y apprendront enfin que la finance eſt aujourd'hui le vrai régulateur de l'Europe, le thermomètre de la proſpérité intérieure, celui de la force relative des Empires, & l'un des gardiens le plus intelligent & le plus ſûr de la liberté publique & individuelle. Par-tout où il y a un bon ſyſtême de finances, il faut néceſſairement qu'il y ait un Gouvernement bien organiſé, par cela ſeul qu'il eſt de ſon intérêt de régulariſer toutes ſes opérations. En un mot, par-tout où il y a ordre & économie, il y a ſureté & protection ; là où il y a déſordre & *déficit*, il y a néceſſairement oppreſſion, ou crainte d'oppreſſion. Tout corps politique qui s'abandonne aux reſſources irrégulières, tend néceſſairement à ſa diſſolution. Auſſi n'y a-t-il que des uſurpateurs qui

puiſſent en embraſſer de ſemblables ; &, ſi elles diffèrent leur cataſtrophe, ce ne peut jamais être que pour la rendre tout à la fois plus inſtructive & plus éclatante. Quant à moi, je l'avouerai, je ne puis retenir ma ſurpriſe lorſque j'entends parler des *miracles* que les révolutionnaires Français ont opéré avec leurs réquiſitions & leur papier-monnaie. Des *miracles !* Je n'en ſaurais voir aucun, car ce n'en eſt pas un que le plus crédule de tous les peuples ait pu croire à la ſolidité d'un papier-monnaie hypothéqué ſur des confiſcations ; encore moins eſt-ce un miracle que le Gouvernement qui poſſédait cette mine, ait pu, tant que ſon papier-monnaie a conſervé une valeur quelconque, ſuffire aux dépenſes les plus extravagantes; payer, au-dedans, les crimes de ſes nombreux ſatellites; & faire des conquêtes, au dehors, en ſoudoyant une armée plus nombreuſe que toutes celles que pouvait lui oppoſer le reſte de l'Europe. Mais ce qui ferait vraiment miraculeux, aujourd'hui que cette mine eſt épuiſée, ce ſerait de la remplacer par quelque illuſion ſemblable, ou d'y ſuppléer par des contributions proportionnées à l'immenſe étendue des dépenſes indiſpenſables pour conſerver ces conquêtes par la guerre. Je m'explique : quelqu'exceſſif que ſoit l'épuiſement actuel de la France, ſi ſes habitans étaient unis & ſincèrement attachés à leur régime républicain ; s'il était queſtion pour eux de défendre leurs foyers envahis, une Conſtitution chérie & des Chefs vénérés, rien ne me paraîtrait plus illuſoire que de fonder des eſpérances ſur l'appauvriſſement du tréſor public. Je ſais fort bien que, dans des tems de criſe, la noble paſſion dela liberté,

l'amour vertueux de la patrie, élèvent un peuple pur & magnanime à cette puiſſance de moyens, dont le développement échappe aux calculs ordinaires. Mais je le demande, eſt-ce pour ſes foyers, eſt-ce pour la liberté que le peuple Français croit combattre aujourd'hui? Quoi! au plus fort de ſon enthouſiaſme paſſager, ſes Chefs n'ont oſé lui demander aucun ſacrifice de fortune; & aujourd'hui qu'ils lui reprochent ſa *tiédeur* & ſon *inſouciance*, il acheverait de ſe dépouiller volontairement, pour conſolider leur empire qu'il abhorre, & pour conſerver des conquêtes qui le condamneraient à de nouvelles guerres! Voilà, je le répète, ce qui me paraîtrait un miracle. Tel eſt cependant le prodige indiſpenſable pour déployer, pendant la campagne prochaine, les mêmes moyens de force qu'on a développés dans celle-ci, par le ſecours des reſcriptions & des mandats qui n'exiſtent plus, & à l'aide des réquiſitions ou des emprunts forcés, auxquels on eſt enfin contraint de renoncer.

Me dira-t-on que la Légiſlature Françaiſe n'en a pas moins voté, depuis cette époque, cent millions pour le département de la guerre, & le tiers de cette ſomme pour celui de la marine? Je répondrai que ces *votes* ſi pompeux ne ſont que les reſtes d'une ancienne habitude contractée pendant le règne du papier-monnaie, au moyen duquel rien n'était ſi facile que d'exécuter de ſemblables décrets; mais depuis environ deux mois que *le règne du papier-monnaie eſt paſſé ſans retour*, tout a changé pour les uſurpateurs Français; &, d'après leurs propres aveux, telle eſt aujourd'hui leur ſituation, qu'ils ne peuvent ſe ſoutenir à moins d'une dépenſe de plus de 3 millions par jour;

& que, malgré tous les expédiens, tous les vols auxquels ils ont recours, leurs recettes journalières ne s'élèvent qu'au tiers de cette somme (1). Je laisse aux hommes judicieux à calculer combien de tems un pareil état de choses peut encore se prolonger; il me suffit d'observer ici qu'il n'a commencé que depuis l'annihilation du papier-monnaie.

Si des moyens de recette on passe aux objets de dépenses, on est toujours plus en droit de s'étonner qu'au milieu de tant de brigandages, de calamités & de misère, un Etat puisse subsister. Cambacérès, qui paraît être un des Chefs les plus capables, prend encore aujourd'hui le ton & le style de Cambon, lorsqu'il s'agit de présenter un apperçu des dépenses. " En vous parlant de nos besoins & de nos ressources,

---

(1) Pendant l'intervalle qui s'écoula entre la mort des assignats & la naissance des mandats, plusieurs personnes s'étonnaient avec raison de ce que le Directoire suffisait à ses dépenses sans papier-monnaie. On ne tarda pas à avoir la clef de cette énigme, en apprenant qu'il avait contracté avec ses fournisseurs, une dette de 200 milions, payables en numéraire : ce fut, même en grande partie, pour le libérer de cette dette, qu'on décréta les mandats. Je ne sais s'il trouve encore quelques fournisseurs assez insensés pour lui faire des avances : mais où se trouvera cette fois le papier *rédempteur* avec lequel on essayera de les acquitter ? où découvrira-t-on le nouveau papier qui donnera à l'Administration *un mouvement si prodigieux & si plein de vie?* Je ne cite ici que les expressions dont s'est servi Le Couteux, le 31 Juillet, en faisant l'oraison funèbre des mandats, & en reprochant à ceux qui se désolaient de leur chûte, *d'oublier, après le danger, l'épouvantable urgence des besoins indispensables à l'action du Gouvernement.* Je dois ajouter que personne ne s'avisa d'observer qu'il *oubliait* lui-même d'expliquer ce qu'il entendait par ces mots, APRÈS LE DANGER.

" leur dit-il, *vous n'en attendez pas de notre part le* " *tableau circonſtancié.* Il n'était pas dans notre miſ- " ſion de calculer, *par décimes & par centimes,* le " produit des contributions, & celui des domaines " nationaux ; ni de déterminer quelle eſt la ſomme " néceſſaire à l'activité du ſervice dans chacune des " parties de la dépenſe fixe, & de la dépenſe éven- " tuelle. Ces détails importans auraient exigé de " longues recherches, SANS VOUS ENTOURER DE " NOUVELLES LUMIÈRES."

Il n'en fallut pas davantage à Cambacérès pour replonger la France dans toute l'obſcurité où la Commiſſion des Finances l'avait laiſſée le 18 Septembre, en annonçant vaguement que les dépenſes fixes ne *s'éleveront pas à* 250 *millions* ; & que la Tréſorérie pourrait ainſi réſerver la moitié de ſes recettes ordinaires pour les rentiers, les penſionnaires, & les dépenſes imprévues. Afin de ſuppléer au ſilence obſtiné de cette Commiſſion, je vais lui fournir quelques-uns des matériaux du compte qu'elle refuſe ; & je commence par l'informer que le ſeul entretien de l'armée & de la marine coûtera les 250 millions dont elle parle. Relativement aux dépenſes de l'armée ; je m'en réfère au Directoire lui-même, qui, dans ſon meſſage du 24 Août, où il porte les dépenſes militaires ſur *le pied de la plus profonde paix,* en a évalué *l'extrême minimum* à 150 millions pour la première année qui ſuivra la guerre. (1) Quant à

(1) Il eſt vrai qu'il ne porte cet état militaire qu'à 100 million par année, pour 170 mille hommes, *toutes armes*

la marine ; j'en appelle à l'expérience. Si dans ſon ancienne tenue, ce département coûtait environ 70 millions par année, il eſt difficile d'imaginer qu'il coûte moins à l'avenir ſi l'on veut le relever de l'état de ruine où il ſe trouve ; car ce que les flottes Eſpagnoles ou Anglaiſes ont épargné au commencement de la guerre, n'a point échappé à la fureur aveugle & deſtructive des Jacobins. La plupart des ports de France n'offrent plus que des rades dénuées de vaiſſeaux, des chantiers détruits ou déſerts, & des magaſins dépourvus d'approviſionnemens & de toute eſpèce de munitions navales. La plupart des officiers expérimentés ont été obligés de fuir pour *crime de nobleſſe* ; les boucheries de Vannes ont moiſſonné les plus diſtingués d'entr'eux ; les meilleurs matelots ont péri dans les armées où ils avaient été mis en réquiſition, & toutes les écoles de marine ſont maintenant détruites. J'ai déjà été dans le cas de citer la déplorable misère de ceux des fonctionnaires civils qui, attachés à ce ſervice, ont échappé à cette deſtruction univerſelle. Tout eſt à recréer dans ce département, qui, comme l'a dit Perrée le 28 Juin, a *ſouffert plus qu'aucun autre du délire révolutionnaire.* Or, s'il eſt queſtion de relever par degrés ce qu'on a détruit, je n'imagine pas qu'on m'accuſe d'exagération, lorſque je

---

compriſes; mais il demande pour la première année de paix un *ſupplément* de 50 millions ; & il ajoute, qu'en réduiſant ce ſupplément à cette ſomme, *c'eſt la moindre eſtimation qu'on puiſſe en faire.*

réduis la dépense future de ce département à ce qu'elle était avant la guerre. (1)

---

(1) L'Amiral Kerguelin, qui a été associé quelque temps au Ministère de la marine républicaine, vient de publier qu'elle *est pour ainsi dire anéantie*. " Tous les " Français ne pourront apprendre, dit-il, sans être péné- " trés d'amertume, que sur 80 vaisseaux de ligne, & autant " de frégates ou corvettes, environ 35 de ces vaisseaux " sont pris ou ont péri ; qu'une grande partie de nos fré- " gates est aussi au pouvoir des ennemis ; que *tous les* " *magasins sont dénués*; que les prises, dont le nombre était " de 700 bâtimens, ont été en partie *dilapidées* ; que les " marins ou matelots qui ont fait ces prises, n'ont pres- " que rien touché du fruit de leurs peines, de leurs fa- " tigues, de leur valeur ; que le désespoir en a fait déser- " ter un grand nombre," &c. &c.

Il me serait facile de prouver à l'Amiral Kerguelin, que son inventaire des pertes de la marine républicaine est à peine à moitié complet : mais ce qui me paraît beaucoup plus curieux que ses réticences, c'est que pendant qu'il imprimait ainsi à Paris cette espèce d'oraison funèbre de la marine Française, le Directoire publiait de son côté le 27 Juin, que cette marine *entrevoyait avec orgueil qu'elle était destinée à compter à son tour le nombre des victoires qui illustraient les armées de terre.* En attendant cette *illustration*, le député Riou, organe d'une Commission chargée d'examiner le message du Directoire, a tancé vigoureusement le Ministre de la Marine, pour avoir osé se vanter des frégates qu'il avait mises en mer & des convois qu'il avait expédiés. " Quoique ce Ministre *atténue* certains objets " & en *exagère* d'autres, dit Riou le 14 Juillet, nous re- " connaissons beaucoup de choses *vraies* dans le message.

Voilà donc déjà les 250 millions consommés par les armées de terre & de mer: je passe sous silence les 3 à 400 millions des intérêts annuels de la dette publique; mais comme il faudra nécessairement acheter l'infamie de cette banqueroute en fournissant tout au moins du pain aux rentiers & aux pensionnaires de la capitale; la dette & les pensions ne laisseront pas, de manière ou d'autre, que de coûter quelques sacrifices. Supposons maintenant, par impossible, que le trésor public recueille un revenu annuel de 500 millions, ainsi que ses directeurs s'en vantent: je demande s'il est permis de douter que la seconde moitié de ce revenu ne soit absorbée par les subsistances gratuites, par l'entretien des 12,000 préposés aux douanes, par le salaire des percepteurs des impôts, par le traitement des Ambassadeurs,

---

" Ah, sans doute beaucoup de frégates sont sorties de nos " ports; *mais hélas, combien peu y sont rentrées!* Beaucoup " de convois ont été expédiés pour les divers approvi- " sonnemens de la République; *mais hélas, combien peu* " *sont arrivés à leur destination!*" &c. &c.

Il n'est peut-être pas hors de place d'ajouter ici, que ce même député, qui venait de relever d'une manière si piquante les *exagérations* du Ministre de la Marine, avait cru devoir commencer sa censure en certifiant à ses confrères, " que ce serait par la marine qu'ils *puniraient* la " perfidie Anglaise, & qu'ils *termineraient* la guerre san- " glante que la République soutient depuis plusieurs an- " nées. *C'est par la marine*, leur dit-il, *que vous mettrez* " *un terme* GLORIEUX *à la grande révolution par laquelle vous* " ÉTONNEZ L'UNIVERS."

par la liſte civile du Directoire, par les appointemens de ſes Miniſtres & de leurs innombrables commis, par ce qu'on appelle les *indemnités* des 750 Légiſlateurs ainſi que des officiers qui leur ſervent de cortége, & qui plus eſt, par les 50 mille Adminiſtrateurs, Juges, ou Grands Fonctionnaires que la Conſtitution de 1795 a diſſéminés ſur toute la ſurface de la République ?

Les Français ne ſe figuraient guère, il y a quatre ans, ce que coûte un Gouvernement Républicain placé à la tête d'un grand empire. Je crois que c'eſt le poëte Milton qui a aſſuré que rien n'était plus facile que de faire marcher une République avec le revenu qu'un Monarque diſſipe en faſte & en clincan ſeulement. A ce trait du chantre de la République Anglaiſe, je n'oppoſerai que l'hiſtoire des finances de cette même République, qui ne put ſe ſoutenir momentanément qu'à l'aide de dépenſes doubles de celles du Monarque qu'elle avait remplacé, & même de celui qui ſuccéda au prétendu *Protecteur*. Mais ſans me jetter ici dans une diſcuſſion qui m'écarterait trop de mon ſujet, & pour revenir à la République Françaiſe ; voyons ſi, avant de pourvoir aux ſalaires de ſes innombrables fonctionnaires, elle ne ſera pas appelée à d'autres dépenſes non moins conſidérables, & auxquelles il eſt encore plus inſtant de pourvoir. (1) Si l'on veut

---

(1) Peut-être, entre les départemens des dépenſes, devrais-je mentionner celui de l'éloquence ; car on ne ſe figure guères ce qu'il en coûte à la République pour décerner

connaître leur étendue & leur urgence, il importe de porter ses regards sur le dépérissement de la

---

à quelques Législateurs la palme de l'*impression de leurs discours.* Je ne m'en serais fait aucune idée, si je n'eusse trouvé dans le Moniteur du 3 Septembre les plaintes suivantes de Fabre de l'Aude. — " Vous vous êtes livrés ces " jours derniers à une discussion très-importante, celle de " l'amnistie. Tous les discours ont été livrés à l'impres- " sion. Savez-vous à quelle somme les frais d'impression " des discours sont montés ? à 9 ou 10,000 liv. en numé- " raire. Il me paraît que l'on va décréter encore des im- " pressions très-facilement. Or, si tous les *savans* du Con- " seil....(ON RIT, dit ici le Moniteur) *montent à la Tribune,* " *& s'il faut livrer à l'impression tout ce qu'il leur passera par* " *la tête de nous débiter ; vous constituerez la République dans* " *des frais énormes.*"

Je ne sais si le peuple Français, ruiné comme il l'est, aura été également disposé à *rire*, en apprenant ce qu'il lui en coûte pour donner à ses Législateurs le menu plaisir d'avoir des éditions séparées de leurs harangues. En tout état de cause, il me semble que cette dépense devrait figurer dans l'apperçu des frais de l'année.

Une autre dépense qui devrait y figurer aussi, est celle des *monnaies* ; car il en est de ce département comme de la plupart des autres, où ce qui formait un revenu pour l'Etat s'est changé en frais pour lui. On voit dans l'ouvrage de Mr. Necker, que sous son administration, après avoir déduit les frais de fabrication & les déchets, le bénéfice net du Souverain était de 1 & $\frac{4}{15}$ pour cent sur les monnaies d'or, & de 2 & $\frac{11}{27}$ pour cent sur celles d'argent.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner si ce bénéfice était bien ou mal entendu ; il suffit de savoir que l'Etat y trou-

plupart des établiſſemens publics en France. Je vais paſſer en revue ceux de la police, des routes, des ca-

---

vait un de ſes revenus. Thibaut va nous apprendre ce que la République en tire aujourd'hui : c'eſt de la part de la Commiſſion des Finances qu'il eſt venu faire le rapport ſuivant le 1 Octobre. " L'intérêt public nous com-" mande de mettre nos hôtels de monnaie dans la plus " grande activité. Le beſoin comme le vœu des Français " appelle votre ſollicitude ſur cette partie intéreſſante de " l'économie ſociale. Dans les jours de deſtruction, on " avait briſé les balanciers, démoli les fourneaux, volé " les uſtenſiles, mis les fonctionnaires en priſon ou en " fuite. Il a fallu réparer ces déſordres : *les dépenſes ont " été conſidérables & ne ſont pas achevées.* Dans l'état où " nous ſommes, les frais de fabrication pour les monnaies " ſont conſidérables ; ils s'élèvent à un million pour Paris " ſeulement. Ce ſerait un objet de plus de 10 millions " pour toute la République. *Nous ne pouvons pas faire ce " ſacrifice.*"

Il faut bien s'y réſoudre cependant, ou renoncer aux monnaies métalliques, comme on a déjà été forcé de renoncer aux monnaies de papier. Les financiers Français ſont fort indignés de ce qu'à leurs nouvelles médailles qui portent l'empreinte de la Liberté, le peuple préfère les monnaies à l'effigie de Louis XVI. On va voir que ce peuple a plus d'un motif pour cette préférence, & que Villers l'a pleinement juſtifiée. " *Il fallait " ſans doute faire diſparaître les ſignes de l'eſclavage, & les " remplacer par ceux de la liberté,* a-t-il dit le 6 Octobre ; " mais la politique exigeait PEUT-ETRE, ainſi que l'in-" térêt du commerce, qu'on en laiſſât le titre & le poids."

Je vois par les derniers débats, qu'il eſt déjà queſtion

naux, des forêts, des colléges, des prisons, des hôpitaux, & des maisons de réclusion.

POLICE.

Je ne traiterai ici que de la Police générale confiée à la *Gendarmerie*, connue autrefois sous le nom de *Maréchaussée*, laquelle, suivant les Décrets, devrait être aujourd'hui de 130 Cavaliers par Département, & coûter à l'Etat une somme annuelle de 28,700,000 liv. On verra bientôt que, depuis deux ou trois mois, le nombre de ces gardiens de la Police est considérablement réduit, par l'impossibilité où se trouve le Gouvernement de subvenir à leur entretien. Cependant, dès le 15 Juin, Jard-Panvilliers avait annoncé " Que " toutes les autorités constituées réclamaient contre " l'insuffisance de la Gendarmerie actuelle, & que " l'augmentation devenait de plus en plus nécessaire,

---

de *tuer* les assignats de cuivre comme on avait *tué* ceux de papier. Il est vrai que comme les gros sols se trouvent dans les mains du bas peuple, & qu'il serait trop dangereux de l'irriter, le Gouvernement se voit forcé à les recevoir pour leur valeur nominale jusqu'à la fin de Décembre ; il propose seulement *que passé ce terme, ils ne soient plus pris que pour la moitié de leur valeur actuelle.*

Si cette résolution est décrétée, comme le Gouvernement recevra pour quatre sous, les pièces qu'il ne pourra plus passer que pour deux sols, voilà encore une nouvelle défalcation à faire sur ses revenus de cette année; & sa fausse monnaie n'aura été pour lui qu'un emprunt très-onéreux.

" depuis que *tous les Départemens étaient infestés de* " *vagabonds, ou d'étrangers, qui ne respiraient que le* " *meurtre & le pillage.* (1)

A la suite de ces aveux, les deux Conseils paraissaient disposés à porter la force de la Gendarmerie à 15,751 hommes, & je crois même que la résolution en fut prise; mais si l'on veut en connaître les résultats, il faut lire l'exposé suivant qu'en a présenté Desmoulins, le 26 Septembre. " Pour nourrir leurs chevaux, " pour les entretenir, les Gendarmes de Lectoure ont " vendu leurs effets, & ils ont été réduits à faire pacager " leurs chevaux dans les prés.... Toutes les ressources " leur ayant enfin manqué, ils ont été forcés de " *vendre leurs chevaux*, en sorte que la Brigade de " Lectoure est actuellement *à pied.* Que dis-je! " privés de toute ressource, ils ont *abandonné le ser-* " *vice, & se sont retirés.* Il ne reste que le Brigadier, " qui fait le service *seul & à pied.* (2)

---

(1) Le début du discours de ce Député prouve qu'il envisageait cette désorganisation comme non moins incurable que la *pénurie épouvantable* de l'armée des Côtes de l'Océan qu'il dénonça en même tems. "J'en ai instruit les Ministres," dit-il, " & je vois que leurs efforts ont été vains pour y remédier. " Alors, je ne crains pas de le dire publiquement à la " Tribune : il faut que la France entière, qui a déjà été " instruite que plusieurs Bataillons ont été privés de leur " solde, &c. &c. &c."

(2) Desmoulins ne se contenta pas d'observer qu'il s'agissait de *réprimer une foule de gens sans morale & sans patrie*; il eut le courage de porter les regards de ses collègues sur les

Tel eft l'état d'abandon où l'on a laiffé tomber la Police de cette République, & fur lequel les Légiflateurs Français semblaient indifférens, lorfqu'ils ont été tout-à-coup tirés de leur léthargie, par une dépêche de l'Accufateur public du département du Pas de Calais. Cette dépêche, adreffée au Préfident du Confeil de Cinq Cents lui annoncait, " que 40 bri-" gands armés fe font introduits pendant la nuit (du " 25 au 26 Octobre) dans la maifon du Repréfen-" tant du peuple Bollet, qu'ils l'ont pillée & dévaf-" tée, & qu'ils ont bleffé mortellement d'un coup de " poignard dans le fein *le Repréfentant lui-même.*" L'Accufateur public ajoutait : *Voilà le dixième attentat de ce genre commis depuis peu dans ce département & fur la lizière de celui du Nord. J'ignore où en fera le terme, n'ayant aucun moyen de répreffion à oppofer aux brigands. La Gendarmerie mal organifée, mal-compofée, manquant d'armes & de chevaux, eft incapable de faire le fervice. La loi du* 10 *Vendemiaire, fur la police, n'eft exécutée nulle part, & les officiers de fureté & les Tribunaux font abandonnés à eux-mêmes ....Le découragement des fonctionnaires publics eft à fon comble ; & c'eft le feul amour de la patrie qui les retient à leur pofte.*

---

tems antérieurs à la Révolution ; AVANT *que la France eût été troublée par des diffentions civiles* ; QUAND *le reffort de la morale comprimait encore le vice dans le cœur d'un grand nombre d'hommes* ; AVANT *que la funefte habitude du pillage & de l'affaffinat fût née du* GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE, &c. &c.

Après cette lecture Goſſuin prit la parole en ces termes : " Sans doute, vos cœurs ſont navrés du récit " qui vient de vous être fait. Prenez-y garde, Repré- " ſentans, l'aſſaſſinat & le vol ſont les reſſorts des " factions régnantes. La République oppoſe un " rempart aux ennemis extérieurs ; & la Garde Na- " tionale ſédentaire qui devait, aux termes de la Conſ- " titution, aſſurer au dedans le maintien de l'ordre, " & l'exécution des loix n'eſt encore qu'un projet : " ſans une Gendarmerie montée & équippée conve- " nablement, ſans une Garde Nationale ſédentaire en " activité, ſans moyens de répreſſion enfin, qu'oppo- " ſerez-vous à la malveillance ? RIEN."

Le danger que couraient les Députés était trop grave pour qu'ils reſtaſſent ſourds à de pareils avertiſſemens : dès le 3 Novembre Bernard La Grave eſt revenu à la charge auprès d'eux, par le diſcours ſuivant. " Citoyens Repréſentans : Vos ames & vos cœurs " ſont juſtement affectés de l'aſſaſſinat de notre col- " lègue Bollet : mais malheureuſement nous n'avons " pas à gémir uniquement ſur ſon ſort. D'autres " citoyens ſont tombés, comme notre collègue, ſous " les poignards des brigands ; & les familles déplo- " rées pleurent un père, un époux, un frère........ " *Le vrai*, c'eſt que depuis pluſieurs mois quel- " ques Départemens ſont en proie à une horde " de 2 à 300 brigands, qui parcourent par bandes " les campagnes, & commettent tous les crimes " dont ils ſont capables. Ces hommes, appelés " CHAUFFEURS, ſont un compoſé d'individus

“ qui n’ayant aucun frein, ont abandonné leurs tra-
“ vaux pour ſe livrer à tous les excès du brigandage :
“ ils s’introduiſent chez le paiſible cultivateur, le lient
“ lui & tous ceux qui compoſent la maiſon, *allument*
“ *un grand feu, & leur font griller les pieds & les*
“ *jambes, juſqu’à ce qu’ils aient déclaré le lieu où ſe*
“ *trouvent renfermés leur argent & effets précieux.*
“ Tels ſont les actes de barbarie dont ſe rendent cou-
“ pables ces brigands, fléaux de la ſociété. Leur
“ audace s’accroît par l’impunité : ou les loix ſont
“ inſuffiſantes, ou les Tribunaux en font une appli-
“ cation tellement faible que le crime reſte impuni.”

Après un pareil tableau, on croirait qu’il n’y avait point de tems à perdre pour organiſer une Gendarmerie capable d’arrêter de ſemblables brigandages : cependant le Conſeil des Anciens s’eſt oppoſé aux dépenſes qu’on lui propoſait à cet effet. Je vois dans le *Moniteur* du 10 Novembre, que “ ſur le rapport
“ de La Combe Saint Michel, ce Conſeil a rejeté une
“ réſolution relative à la nouvelle organiſation de la
“ Gendarmerie. Les motifs du rejet ſont que la ré-
“ ſolution eſt incomplette, très-vicieuſe dans ſa ré-
“ daction, & *qu’elle donnerait lieu à des dépenſes*
“ *énormes qu’il eſt poſſible d’éviter.*”

Ainſi ces Légiſlateurs penſent *qu’il eſt poſſible d’éviter* les dépenſes indiſpenſables pour rétablir la police intérieure dans cette République, dont, s’il faut en croire Jard-Panvilliers, *tous les Départemens ſont infeſtés de vagabonds, qui ne reſpirent que le meurtre & le pillage !* Ce n’eſt que pour ſoutenir la guerre au dehors, qu’ils prodiguent ſans héſiter les dernières

dépouilles de ce malheureux peuple, en proie à tant de fléaux qu'a déchaînés sur lui leur affreuse révolution.(1)

ROUTES ET CANAUX.

Celui de tous les établissemens publics par lesquels la Monarchie Française avait le plus devancé & surpassé les autres Etats de l'Europe, était sans doute les 6000 lieues de routes de postes, qui coupent cette belle contrée dans tous les sens ; & quoique les Monarques Français y eussent déployé peut-être trop de faste, ce monument de leur puissance avait singulièrement contribué à animer l'agriculture & les communications commerciales de leurs sujets. Depuis la destuction de la Monarchie, ces routes, qui faisaient l'admiration des voyageurs, sont tombées dans une dégradation universelle. C'est sur-tout depuis le commencement de cette année, que ce superbe établissement, qu'on aurait pu maintenir avec des répa-

---

(1) Le jour même où Bernard la Grave révéla les progrès de ces affreux brigands appelés *Chauffeurs*, qui parcourent les campagnes où ils commettent ces *actes de barbarie* inouis, le Directoire adressa au Conseil des Cinq Cents un message contre *le plus redoutable ennemi des campagnes, les loups, qui se sont multipliés depuis la guerre. Une funeste expérience nous apprend*, ajoute-t-il, *que l'espèce humaine, & sur-tout les femmes & les enfans, sont aussi la proie de cet animal féroce*, QUI AYANT UNE FOIS GOÛTÉ LEUR CHAIR, SEMBLE LUI DONNER LA PRÉFÉRENCE.

rations peu coûteuſes, réclame des frais immenſes, & qui vont le devenir d'autant plus, à meſure qu'on laiſſera aggrandir la brêche. Le Directoire lui-même n'a point cherché à diſſimuler cette triſte vérité, puiſque, dans ſa lettre du 24 Juillet, au Miniſtre des Finances, il a publié que *l'état de délabrement des grandes routes, interrompt les communications commerciales, & tarit une des ſources principales de la proſpérité nationale.*

Ce qui n'eſt pas moins déſaſtreux, c'eſt que ce délabrement des routes a tari en même temps une des ſources du revenu public; car la conſéquence inévitable a été bientôt le ralentiſſement & la cherté du ſervice des Poſtes & Meſſageries. Ce ſervice produiſait, en 1789, 12 millions de revenus à l'Etat; &, loin de rien rapporter aujourd'hui, il luicoûte, depuis la Révolution, des *ſommes énormes.* Auſſi le Directoire, dans la même lettre que je viens de citer, s'eſt-il étendu avec douleur ſur "*l'état déplorable du ſervice des Poſtes,* " ſur *les ſommes énormes* que le Gouvernement a dû " dépenſer & dépenſe encore pour le maintien de cet " établiſſement devenu *très-onéreux,* tandis que les " bénéfices qui devraient en réſulter, & qui en réſul- " taient autrefois, euſſent fourni les moyens, non- " ſeulement de combler le *déficit* de cette adminiſtra- " tion, mais même de fournir, au moins en partie, à " l'entretien des routes."

Ces lamentations du Directoire avaient été précédées par des faits très-précis, que Le Breton venait de dénoncer au Conſeil des Cinq Cents le 24 Juin, en ces termes: " En vain la poſte aux lettres a réduit

" sa dépense de moitié sur les principales routes, en
" réduisant à deux jours l'un, les départs journaliers ;
" en vain les Messageries ont mis leurs Diligences au
" pas ; la dépense excède considérablement la recette,
" *& elle l'excède d'une manière effrayante*... Les Maîtres
" des postes n'ont cessé de ruiner le trésor national
" en indemnités."

Le croirait-on ? Ces aveux répétés de l'excès effrayant de la dépense sur la recette, n'ont point empêché la Commission des Finances de faire figurer le produit des postes pour 12 millions dans son inventaire des revenus de l'année prochaine. Il est vrai que le Directoire ayant trouvé l'artifice trop grossier, a cru devoir annoncer, le 15 Septembre, au Conseil des Cinq Cents, que la Commission s'était *trompée*, & que *les loix existantes n'assuraient pas un million au-delà des dépenses*."(1)

Je soupçonne que le Directoire se *trompe* beaucoup lui-même, s'il attend cette année un revenu net d'un million sur le produit des postes & messageries. Certes, il ne suffit point de donner l'*existence* à des *loix*, pour se procurer un revenu ; encore moins y réussira-t-on en décrétant, comme on vient de le faire, un nouveau *Tarif en valeurs réelles*. Il ne suffit pas de taxer les lettres pour les multiplier, favoriser la circulaion, & ranimer les communications intérieures.

(1) Le Brun a encore renchéri sur ce triste pronostic dans son discours du 7 Novembre : " Les postes & messa-
" geries, a-t-il dit, n'atteindront pas de long-tems les 12
" millions auxquels les élève la résolution : on ne peut

Si l'on veut obtenir de l'établiſſement des poſtes un revenu quelconque, il faut commencer par lui rendre le même degré de confiance dont il jouiſſait avant la révolution ; il faut interdire au Gouvernement la puiſſance tyrannique d'intercepter les correſpondances ; il faut enſuite réparer les routes, (1) & mettre

---

" faire renaître *pas enchantement*, l'habitude & la néceſſité " des rapports commerciaux, des relations d'affaires, des " liaiſons d'amitié. Il ne faut pas croire qu'en éle- " vant la taxe, on obtiendrait un accroiſſement important " de revenu ; on ne ferait que rompre le dernier lien, & af- " faiblir les perceptions qui vont renaître."

Je doute fort, je l'avoue, que ces *relations* renaiſſent, tant qu'on violera le ſecret des correſpondances, & que les agens du Gouvernement ſe permettront d'ouvrir les lettres en alléguant la ſûreté publique, les droits de l'homme, la liberté conquiſe, &c. &c.

(1) Dans un pays comme la France, où l'on compte 12 mille lieues de grandes routes, & environ 6 mille lieues de routes de poſtes, les frais du département des ponts & chauſſées doivent être conſidérables ; & chacun ſait qu'avant la révolution, la preſque totalité de ces frais portait ſur le peuple des campagnes, aſſujetti aux *corvées*. Avant qu'elles euſſent été complettement abolies, Mr. Turgot évaluait à 20 millions Tournois la dépenſe annuelle qu'exigeait l'entretien des grandes routes : mais depuis la révolution, le Miniſtre Rolland, dans le compte qu'il rendit le 6 Janvier 1793, évaluait cette dépenſe à près de 45 millions : il eſt vrai qu'il y comprenait la ſolde de 12 mille cantoniers à raiſon d'un cantonnier par lieue.

Le Conſeil des Cinq Cents s'occupe dans ce moment à organiſer quelqu'établiſſement ſemblable, c'eſt-à-dire, à

un terme *aux vols & aux assassinats qui se commettent sur les malles des dépêches & qui se renouvellent d'une manière alarmante*(1). Il faut également mettre un

---

lever une nouvelle armée de préposés du fisc, qui percevraient sur toutes espèces de marchandises un *droit de passe* pour chaque lieue de transport. Les Financiers Français se flattent que le produit de ce nouveau droit suffira pour l'entretien des chemins : mais je soupçonne qu'il faudra bien du tems avant qu'il suffise seulement à la solde des préposés aux barrières. D'ailleurs, quelque pressant qu'il soit de réparer les routes, il faudrait, avant tout, commencer par les rendre sûres, & pour cet effet solder une maréchaussée suffisamment nombreuse pour contenir les brigands qui les infestent.

(1) Ce sont les expressions dont le Directoire s'est servi dans son message du 14 Septembre ; mais, depuis cette époque, s'il faut en croire les députés les plus dignes de foi, ces brigandages, & la désorganisation des autorités, gagnent toute la France avec une rapidité toujours croissante.

Richard, le 8 Novembre : " Les vols, les brigandages
" & les assassinats se multiplient d'une manière effrayante
" dans tous les Départemens de la République. Les cou-
" riers sont arrêtés, les voyageurs sont dépouillés, les habitans
" des maisons isolées sont égorgés ; toutes les routes sont
" interceptées par des hordes nombreuses de bandits. Il est
" plus que temps de mettre un terme à tant de désordres.
" Le premier devoir du Gouvernement, ainsi que son pre-
" mier intérêt, c'est de veiller à la sûreté des citoyens, & à
" la conservation des propriétés publiques & particulières.
" Parmi les causes qui concourent à cet état affligeant de

terme à l'abus ſcandaleux qu'on fait en ce moment

" notre police intérieure, on ne peut ſe diſſimuler que la " ceſſation preſque abſolue du ſervice de la Gendarmerie " Nationale ne tienne le premier rang.... Et dans quel " temps un ſervice actif a-t-il été plus néceſſaire ? La " fureur des partis a corrompu tant de cœurs, & dénaturé " tant de principes ! Les uns ſe regardent comme en état " de guerre avec la ſociété, parce qu'elle eſt adminiſtrée " par des hommes & par des loix qui leur déplaiſent : ils " volent & ils aſſaſſinent au nom de la Religion, du Trône, " & de la Conſtitution de 1793. *Ils couvrent la France de* " *ſang & de ruines ; ils commettent les crimes les plus épouvan-* " *tables en invoquant l'honneur ou la vertu, la Royauté ou la* " *Démocratie.*"

Tel eſt au-dedans *l'épouvantable* déchirement de cette République, que ſes partiſans repréſentent au-dehors comme triomphante & invincible ! Et c'eſt pour conſolider ſes funeſtes conquêtes que le Directoire pouſſe & retient au-delà des frontières, les hommes exercés aux armes, & à qui ſeuls il appartient de délivrer la France de l'ennemi le plus dangereux qui l'ait jamais menacée !

Boiſſy d'Anglas a eſſayé de nouveau, le 10 Novembre, de porter les regards de l'Adminiſtration ſur *les brigandages & les meurtres qui ſe commettent ſur tous les points de la République.* Et en retraçant tant *d'attentats exécrables*, ce député a pris enfin ſur lui d'annoncer à la France qu'*ils précèdent & préparent toujours la diſſolution des Empires.*

A la ſuite de ce diſcours on a décidé d'adreſſer un meſſage au Directoire, pour lui demander *compte de la ſituation générale de la République, ſous le rapport moral & politique.* Oſera-t-il ſatisfaire à cet ordre ? ou, eſſayera-t-il de l'éluder ?

du *contre-ſeing* (1). Enfin, & avant tout, il faut ar-

---

(1) Bion a affirmé le 20 Septembre, que *ces abus étaient tels que les deux tiers des dépêches vont & reviennent en franchiſe..* *Il eſt bien notoire*, ajouta-t-il, *que la majeure partie des maîtres de poſtes s'eſt ruinée, ou a perdu une portion de ſa fortune.* Le même député vient de révéler un autre fait qu'il ſe reprochait avec raiſon d'avoir tenu trop long-tems ſecret. *Je ne dois point vous taire la vérité*, a-t-il dit le 3 Novembre. *Si vous la voulez ſavoir toute entière, vous ſaurez que les journaux ne couvrent pas les frais de port, parce que tous les jours le Directoire charge la poſte de* 1308 *livres peſant de journaux qui ne paient pas un ſol.*

Ces journaux ſont ceux de certains députés que le Directoire ſoudoie ainſi très-largement par les frais énormes dont il ſe charge pour eux. Cependant, malgré tous ſes ſacrifices pour donner la ſupériorité aux journaliſtes de ſon parti, il vient de s'adreſſer au Corps Légiſlatif, en l'invitant à arrêter les progrès funeſtes des journaliſtes qui le décrient. *Ils ſe plaiſent*, dit-il, *à rembrunir le tableau de la ſituation de la France, & prêchent plus ou moins ouvertement la révolte contre les lois & les autorités....ils détruiſent cette confiance ſi néceſſaire à ceux ſur les ſoins de qui repoſe l'eſpoir du bonheur public.*

" Eh quoi ! s'eſt écrié Boiſſy d'Anglas à la lecture de ce " Meſſage ; le Gouvernement s'élève contre les journaux, " & lui-même a donné l'exemple de cet abus, en faiſant " diſtribuer pendant ſix mois des journaux *déteſtables*, dans " leſquels chacun de nous était calomnié de la manière la " plus indécente." (Ici, pluſieurs voix s'écrièrent, *cela eſt vrai.*)

Tout le fruit que le Directoire a tiré juſqu'ici de ſes imprudentes récriminations, a été de ſe faire interdire le privi-

racher cette adminiſtration eux mains criminelles à qui elle eſt livrée depuis quelques années. Liſez ce qu'en a dit Dubouloz, le 21 Septembre, dans le Conſeil des Anciens. " Chargé, pendant plus d'un " an, comme membre du Comité des Poſtes & " Meſſageries, de la ſurveillance des ſervices, je n'ai " vu, dans cette adminiſtration, *qu'impéritie, que* " *ſéductions, que déſordres, que dilapidations, que ca-* " *bales, qu'intrigues, &, par deſſus tout,* 480 *millions* " DÉVORÉS DEPUIS UN AN SEULEMENT."

Et qu'on ne croie point que ce ſoient ſeulement les routes de terre qui, depuis la Révolution, ont été expoſées à un dépériſſement univerſel; celui des routes d'eau, des canaux de navigation, n'a été ni moins complet, ni moins rapide. Liſez encore ce qu'a dit Madier, le 20 Juillet, du plus important de tous, du magnifique & précieux Canal du Languedoc. " Sous

---

lége d'accorder ſon contreſeing aux folliculaires qu'il tient à ſes gages. Quant à ſa prétention d'arrêter ce qu'il appelle la *licence* des écrivains qui le cenſurent ; le député Couchery lui a répondu en ces termes : " On craint les " *vérités* courageuſes qu'ils font circuler ; on craint leurs " *calomnies.*

" Leurs *vérités :* vous devez les entendre, ſi vous ne vou- " lez pas être des TYRANS.

" Leurs *calomnies :* vous devez y répondre par votre con- " duite.

" Je proclame une vérité dure, mais néceſſaire. On " cherche à rétablir une nouvelle tyrannie. On veut l'a- " mener par le SILENCE DE LA TERREUR."

" l'ancien régime, ce Canal était parfaitement entre-
" tenu par ſes propriétaires, auxquels il produiſait un
" gros revenu ; depuis qu'il eſt *cenſé* appartenir à la
" Nation, *& qu'il eſt régi par elle, il ne rapporte*
" RIEN, *& coûte des ſommes* ÉNORMES." (1)

FORÊTS.

Quiconque a jeté un regard attentif ſur les cartes géographiques de la France, aura obſervé que la

---

(1) Il ne faut pas croire qu'une pareille découverte ait diſpoſé le Corps Légiſlatif à reſtituer aux propriétaires, ou à leurs parens, ce vol qui le ruine. Je trouve au contraire un arrêté du Conſeil des Cinq Cents, en date du 15 Août, dont voici le préambule : " *Conſidérant* que le Canal du
" Midi (ci-devant du Languedoc) eſt *menacé d'un dépériſſe-*
" *ment progreſſif & rapide*, s'il n'y eſt promptement *pourvu*
" par une *loi* qui mette à la diſpoſition du Directoire Exécu-
" tif, les moyens d'en aſſurer la réparation & l'entretien,
" ſans ſurcharge pour le tréſor public, &c. &c."

Nous ne tarderons ſûrement pas à apprendre comment une *loi* aura pourvu à tout cela ; ce ne ſera cependant point encore une loi de reſtitution ; car on l'a formellement écartée dans la ſéance du 13 Octobre. Afin de prouver aux Anciens qu'ils ne pouvaient pas enviſager le Canal du Languedoc comme une propriété particulière : Marragon leur obſerva que *jamais le* TIEN *& le* MIEN *n'avaient paru applicables à des ondes fugitives* ; & c'eſt à l'aide de pareils argumens qu'il réuſſit à faire enlever à la famille de Riquet, cette riche propriété. Il eſt vrai qu'en inſiſtant pour faire dépouiller les deſcendans de Riquet, l'orateur ne ſe fit aucun ſcrupule d'accorder des éloges à ce grand homme, qu'il appela l'un des génies *les*

10e partie de ſa ſurface eſt couverte de forêts, qui forment par conſéquent l'une des branches principales de la richeſſe publique. L'adminiſtration en avait été améliorée par degrés, d'abord par Sully, puis ſous Colbert ; & cependant, malgré les ſages Ordonnances de Louis XIV, on s'eſt apperçu, ſous le règne de ſon ſucceſſeur, que la reproduction des bois ceſſait d'être proportionnée à la conſommation. Rehaumur & Duhamel avaient inſtruit le Gouvernement des progrès de ce mal : depuis pluſieurs années tous les bons eſprits étaient d'accord ſur la néceſſité d'introduire ſans délai un nouvel ordre pour la conſervation & la coupe des forêts, tant publiques que particulières ; & ſi les Etats-Généraux euſſent répondu à l'attente qu'on s'en était formée, l'entretien des bois aurait été ſans doute l'un des premiers objets de leur ſollicitude. Voyons ce que ſont devenues les forêts, depuis que la Nation s'en eſt ſaiſie pour les mettre en vente; ce qui était, comme l'a enfin reconnu Beſſon, le 12 Septembre de cette année, *propoſer la deſtruction totale des bois de conſtruction en France* (1).

---

plus extraordinaires du dernier ſiècle. " *Sans doute,* ajouta-" t-il, *Pierre-Paul Riquet rendit à ſa patrie le ſervice le plus* " *ſignalé ; il eſt digne du* PANTHÉON FRANÇAIS. *Si nous* " *avions l'initiative, je propoſerais formellement au Conſeil, de* " *lui en accorder les honneurs, & ma propoſition ſerait accueil-* " *lie.*"

(1) A cette vérité inconteſtable, il en a ajouté une le 6 Octobre, qui me paraît tout auſſi évidente qu'à lui. " On peut conclure *avec évidence,*" dit-il, " que ſi toutes

Il eſt vrai que conformément aux Décrets, on n'aurait dû vendre jusqu'ici que des bois d'une contenance moindre de 300 arpens foreſtiers, ſoit 1500 acres; mais pour juger à quel point ces vains décrets ont été éludés, on peut s'en rapporter à ce qu'a dit De la Haye le 11 Août. "Je viens énoncer au Conſeil, un abus des "plus crians, dans l'exploitation des bois de la République. Pluſieurs loix défendent la vente des biens "nationaux, dont l'étendue eſt de plus de 300 arpens. "Eh bien! au mépris de ces loix ſages, & malgré "les oppoſitions formées par les Miniſtres des Finances & de la Marine, pluſieurs Adminiſtrations, "& notamment celle de la Seine Inférieure, ſe permettent d'adjuger des bois de cette nature, & les "acquéreurs les exploitent ſans qu'il ſoit rentré un "denier dans le tréſor public. Je ne cite perſonne; "je ne parle que des *faits*."

Quelqu'inſtructifs que ſoient ces *faits*, en voici d'autres qui ne le ſont pas moins, puiſqu'ils prouvent que le peuple des campagnes s'eſt jeté ſur les grandes forêts, qui n'ont été ni aliénées, ni miſes en vente. *On les dévaſte*, a annoncé Paſtoret, dès le 2 Avril, *on en déplace les bornes, on en enlève*

"les forêts nationales étaient aliénées, *il n'y aurait pas ſur* "*pied, dans* 20 *ans, un ſeul arbre propre aux conſtructions.*" Il ajouta encore, en parlant de la deſtruction univerſelle des futayes : *Perſonne n'ignore que cette reſſource ne s'offre qu'une fois, & qu'il faut des ſiècles pour reproduire ce que le fer abat en un jour.*

les clôtures : le brigandage y est universel.... Quelques-uns de ses Collègues affectant de douter de ces détails, Beffroy se leva pour protester qu'*ils contenaient l'exacte vérité, que les forêts nationales, & même les bois des particuliers, étaient en proie à la plus horrible dévastation.* Comme on ne fit aucune attention à ces avis, Dumolard est revenu à la charge, & a annoncé, le 17 Juillet, que les *forêts étaient perdues, si le Corps Législatif ne s'occupait des moyens d'en arrêter les dévastations.* Enfin, il n'a plus été possible d'en douter, lorsque Besson, organe d'une Commission nommée à ce sujet, a présenté sur la destruction des bois, un rapport dans lequel il a énoncé un fait qui a paru étonner ses Collègues, quoiqu'il fût aisé de s'y attendre dans un pays où ils ont détruit de fond en comble le droit de propriété. C'est que "*beaucoup de Citoyens ont défriché même des bois taillis, "& que personne ne s'occupe de repeuplement & de "plantations.*"

Quant aux forêts nationales; voici l'exposé de Besson sur les dégâts auxquels elles sont en proie: "Depuis la révolution, une licence criminelle a "multiplié les dévastations dans les forêts. On a "vu des attroupemens s'y porter en force & en "armes. Des Communes entières, rompant tout-"à-coup les liens qui les tiennent unies aux autres "parties de la République, ont de leur propre au-"torité coupé des quarts de réserve encore éloignés "de l'âge où l'intérêt public attendait leurs produits. "D'autres en ont obtenu la coupe des autorités su-

"périeures,

« périeures, ſur l'allégation de motifs ſuppoſés."(1) Pour arrêter de pareilles invaſions, Beſſon propoſa, à la ſuite de ce rapport, de lever une armée de 4500 *Conſervateurs, Inſpecteurs, Sous-Inſpecteurs* & *Gardes-forêts* : ce nombre eût été très-inſuffiſant ſans doute, & cependant les ſalaires de ces Gardes ſe feraient élevés à environ 3 millions par année. On conçoit bien que la détreſſe des finances n'a pas permis de ſonger à un pareil ſacrifice.(2) Ce n'eſt néanmoins qu'en s'y

---

(1) Voici d'autres traits non moins inſtructifs de ce rapport. « La conſommation extraordinaire a exigé des anticipations de « coupes. Il n'y a eu ni ordre ni enſemble. Dans beaucoup « d'endroits, on a coupé ce qu'il fallait conſerver; &, dans « d'autres, on a coupé quatre fois plus que les moyens de tranſ- « port ne le pouvaient comporter. Je ne finirais pas le tableau « affligeant des mauvaiſes opérations qui ſe font faites dans les « forêts, ſi je voulais vous retracer *tout ce que l'ignorance & la* « *cupidité y ont commis de bévues & de délits* DEPUIS QUELQUES « ANNÉES."

(2) En repouſſant le projet d'organiſation forêtière qu'il propoſait, on fut forcé de convenir de la détreſſe du tréſor public. Boudin déclara, « que le travail était inexécutable, « & que le capital des forêts ne ſuffirait pas pour le payer : « puis, il ajouta : *Certes, cela eſt bientôt dit, le Directoire Exé-* « *cutif* FERA FAIRE, &c. &c."

On préféra donc s'occuper des moyens de *conquérir la paix par la guerre*; & toutes les inſtances de la Commiſſion ayant été rejetées, ſon rapporteur s'eſt écrié avec douleur, le 5 Octobre : « La propenſité à la deſtruction des forêts eſt telle depuis quelque « tems, que ſi les bras & les moyens de tranſports euſſent été auſſi « communs qu'en tems ordinaires, les dégats dans les forêts au- « raient été incalculables : & c'eſt à des adminiſtrateurs *qui*

déterminant, qu'on pourra mettre une digue à ce torrent dévaſtateur, qui gagne rapidement la France. Mais comment élever cette digue dans l'état actuel du revenu public, puiſque c'eſt le déficit même de ce revenu qui a forcé le Gouvernement Républicain à laiſſer détruire cette branche des anciennes recettes du Royaume. Voilà comment, depuis ſa déſorganiſation, tous les effets ont réagi ſur les cauſes, & ſont devenus cauſes à leur tour.

Avant d'élever des doutes ſur la vérité de cette obſervation, qui peut s'appliquer à toute l'hiſtoire des Finances de la République; qu'on veuille s'arrêter ſur le paſſage ſuivant du rapport de Beſſon. " L'état " d'exiſtence précaire dans lequel ſe trouvent *depuis* " *quatre ans* les officers forêtiers, a ralenti leur ſur-" veillance, dans un tems où elle devenait plus que " jamais néceſſaire. Les Gardes ne trouvant plus " dans leurs ſalaires de quoi ſatisfaire à leurs pre-" miers beſoins, ont la plupart abandonné les forêts. " *D'autres en ſont devenus eux-mêmes les dévaſtateurs.* " Ceux qui, ayant quelqu'autre reſſource, ſont reſtés " attachés à leur état, ont éprouvé preſque par-tout " des tracaſſeries de la part des Municipalités de " campagne, qui devaient les protéger, & qui, *au* " *contraire, leur refuſaient des certificats de civiſme,* " *lorſqu'ils ne fermaient pas les yeux ſur les délits.*"

" *viennent de donner une ſi belle preuve de leur* SAVOIR-FAIRE, " qu'on ſe propoſe de confier aujourd'hui le ſoin de ménager " à la poſtérité, par des privations raiſonnées, des reſſources auſſi " précieuſes qu'indiſpenſables!"

Aurais-je befoin d'en dire davantage, afin de convaincre mes lecteurs que les forêts nationales qui figurent aujourd'hui pour un revenu net de 25 millions dans le bilan des recettes futures de la République Françaife, devraient figurer au contraire dans l'état des dépenfes;(1) que ce facrifice eft un des plus urgens qu'exigent les befoins impérieux de la France, & qu'il lui faudra plus d'un demi-fiècle de frais, de

(1) Obfervons, qu'avant de rien toucher de ce revenu éventuel, il s'agit de fournir aux bois de conftruction pour la marine; car depuis que le Miniftre de ce département n'a plus de fonds fuffifans pour acheter ces bois dans le Nord, ce n'eft que fur les forêts de la France qu'il compte pour approvifionner les chantiers; & je trouve dans le rapport de Beffon, que d'après les notes détaillées que ce Miniftre a *fournies à la Commiffion des Forêts, fes demandes s'éleveront annuellement à environ* 7 *millions de pieds cubes*.

Ce n'eft pas tout encore; car ce même Rapporteur annonça à fes Collègues que la *navigation intérieure*, dont ils allaient s'occuper, *exigerait une grande quantité de bois de conftruction*, & que l'exploitation des mines auxquelles ils allaient donner de l'activité & de l'étendue *employerait beaucoup de bois*. Tel eft l'état de chofes au milieu duquel les financiers Français ofent promettre fur les forêts, toutes dévaftées qu'elles font, un *revenu net de* 25 *millions*. J'ai lieu de croire que c'eft environ le double ou le triple de ce que produifaient les forêts fous l'ancien régime dans le tems où elles étaient défendues par les Gardes-chaffe qu'on a fupprimés au commencement de la Révolution. Je fuis fort trompé fi cette fource de revenu n'eft pas tarie pour bien des années. De tous les fubfides que peut encore lever le Gouvernement Républicain, la vente des bois ferait le plus ruineux; & l'une de fes dépenfes les plus indifpenfables eft non-feulement de pourvoir au falaire des Gardes forêtiers, mais d'en doubler le nombre.

ſoins, & d'une ſurveillance redoublée, tant pour relever ce que la hâche révolutionnaire vient d'abattre dans ſes forêts, que pour pourvoir à leur conſervation & à leur repeuplement.

ÉDUCATION.—COLLÊGES.—RELIGION.

L'UN des plus grands bienfaits qu'avaient promis au peuple Français ſes nouveaux Légiſlateurs, était celui d'une éducation publique, qui devait être un préſent de la patrie à ſes enfans. Ils avaient même conçu l'idée de répandre également l'inſtruction ſur toutes les claſſes, en fondant des Écoles *Primaires, Normales* & *Centrales.*

C'eût été ſans doute le plus ſûr moyen de préparer le peuple à la liberté politique, qui n'a point de plus grand ennemi que l'ignorance: mais lorſqu'on cherche à connaître les réſultats de toutes ces pompeuſes promeſſes, on eſt frappé d'étonnement & de douleur en liſant ce qu'a révélé Dupuis le 26 Février de cette année. " Cette éducation vous l'avez promiſe au " peuple Français; & ſi vous ne vous preſſez de " l'organiſer enfin, la plus précieuſe portion de votre " jeuneſſe, celle ſur qui doivent repoſer les premières " eſpérances du nouveau Gouvernement, arrivera à " l'âge où l'on n'étudie plus, où les habitudes & les " mœurs ſont formées, ſans avoir appris à connaître " & ſes devoirs & ſes droits. Vous aurez confié à " l'ignorance le ſoin de maintenir une révolution " *née de la philoſophie.* . . . On aurait dû perfectionner " l'éducation ancienne; on l'a anéantie toute entière.

" Il reſte dans cette partie, depuis ſix années, un
" vuide immenſe qui s'accroît chaque jour, & qui
" accuſe la négligence de ceux qui, chargés de l'or-
" ganiſation, ne vous ont encore donné pour réſultat
" *que des projets ſans exécution, & des dépenſes ſans*
" *fruit & ſans objet*.... Paris n'a point encore d'Ecoles
" Centrales, quoique depuis un an que vous les
" avez décrétées, les maîtres ſoient nommés, & même
" payés, ſans donner de leçons, faute de maiſons
" propres à les recevoir; tant il y a peu d'ordre
" juſqu'ici dans cette partie comme dans tant d'au-
" tres...... Si l'on penſe que tous ces frais doivent
" être à la charge de la République, je ſoutiens que
" ces établiſſemens ne ſe feront pas, & que vous
" reſterez long-tems encore ſans éducation, parce que
" la République ſera dans l'impoſſibilité d'y ſuffire
" dans l'état actuel de ſes finances.(1) *Vous aurez des*
" *Ecoles Centrales, mais en décrets*," &c. &c.

La Commiſſion chargée de vérifier ces triſtes détails en a ajouté le 29 Mars, de plus fâcheux encore, par l'organe de Barbé Marbois. " Les parens ſe
" hâtent, dit-il, de retirer leurs enfans de ces écoles

(1) *Le tems fuit*, ajouta-t-il, *& déjà une génération preſqu'entière a été enlevée à l'inſtruction, & n'aura connu de la Révolution que les orages*...LA PRINCIPALE CAUSE TIENT A L'ÉTAT DE VOS FINANCES, *& à l'énormité des dépenſes que vous avez à faire, pour organiſer en même tems ſur la ſurface de la France plus de cent Ecoles Centrales.*

Elles ont été dernièrement organiſées dans la Capitale: on verra ci-après *l'énormité des dépenſes qui en réſultent.*

" *devenues celles de la licence.* Que dirait-on aujour-
" d'hui, si l'on eût incendié toutes les fermes, toutes
" les granges, brisé tous les instrumens aratoires,
" chassé & dispersé tous les laboureurs, sous pré-
" texte que notre agriculture est vicieuse & rou-
" tinière ? Eh bien ! ce que jamais on n'eût osé faire
" à l'égard de l'exploitation des terres, on se l'est
" permis relativement à la culture de l'esprit.... Le
" nombre des enfans qui sortent de ces écoles, ins-
" truits dans l'art d'écrire & de calculer, n'est pas
" aujourd'hui à la moitié de ce qu'il était autre-
" fois...... Déjà, le Gouvernement s'apperçoit du
" défaut général d'instruction ; il annonce au Corps
" Législatif, *qu'il est infiniment de Communes dans*
" *la République, où il ne se trouve pas un homme*
" *capable d'écrire lisiblement les actes essentiels qui*
" *constatent l'état civil des citoyens* . . . . Votre
" Commission ajoute, avec une véritable douleur,
" que les instituteurs & les institutrices éprouvent
" un dénuement, qui les met hors d'état de se livrer
" uniquement, & avec une grande utilité, à leurs
" pénibles fonctions.... Les Professeurs des Colléges
" se sont dépouillés successivement pour vivre du
" peu qu'ils possédaient, *& même de leurs livres*... Ils
" *sont au moment d'abandonner un état* qui ne leur
" donne pas le plus strict nécessaire.... Il a fallu dans
" quelques colléges suspendre la distribution annuelle
" des prix décernés au talent & à la diligence. *Ici*
" *les sujets manquaient à la récompense, & là les fonds*
" *nécessaires pour cette dépense exigue n'ont pu se trou-*
" *ver,*" &c. &c.

A la lecture de ce rapport, Drulhe s'écria : *Que deviendra la République, si à ses fondateurs ÉCLAIRÉS & VERTUEUX il ne peut succéder QU'UNE PEUPLADE IGNORANTE & CORROMPUE ?*

Que l'impudeur de cette exclamation ne dispose personne à applaudir au juste châtiment qu'éprouve déjà le peuple Français pour s'être livré aux hommes pervers qui ont renversé le Trône. Sur toutes choses, que les voisins de la France ne se dissimulent point que cette nouvelle calamité qui l'a atteinte, les menace eux-mêmes d'une calamité non moins grande. Si malgré tous les moyens d'instruction que le peuple des villes avait en France, il s'est acharné à en détruire tous les séminaires, & à abattre ou à mutiler les monumens des arts ; si, pendant deux ans entiers, il a mis sa gloire à faire promener le Vandalisme sur cette contrée jadis célèbre par ses lumières ; enfin, s'il a sacrifié des flots de sang pour replonger l'Europe dans la barbarie ; à quoi doit-elle donc s'attendre de la *peuplade ignorante & corrompue* qui va lui succéder ? Si la génération présente a pu croire ses chefs actuels, lorsque pour l'engager à se piller elle-même, ils lui promettaient une *fortune colossale* ; s'ils ont réussi à la conduire à la guerre, en lui indiquant les contributions des vaincus, comme *le premier fonds du trésor public* ; quels nouveaux attentats ne doit-on pas attendre de la jeunesse guerrière qui depuis 6 ans a été élevée au milieu des meurtres & du carnage ? Ah ! qu'on l'excite à la soif des conquêtes, en lui abandonnant les provinces qu'elle a envahies ; c'en est fait du repos de l'Europe, & de sa civilisation.

Pour que le lecteur ſoit à portée de juger ſi ces affreux preſſentimens ſont déplacés, il faut lui découvrir toute l'étendue de cette plaie qui ronge déjà la France, & qui menace ſes voiſins. Il verra au premier apperçu, que la cauſe du mal tient encore aux finances; car, en annonçant, le 23 Mai, que les Inſtituteurs primaires *abandonnaient leur état*, & qu'un grand nombre d'entr'eux, ſur-tout à la campagne, *donnaient leur démiſſion*, Hermann ne diſſimula point que cette déſertion était due au défaut de ſalaires, ou *retard des paiemens*; il déclara expreſſément, qu'on ne pouvait l'arrêter qu'en *aſſurant le ſort de ces Inſtituteurs*.

Mais les profuſions du Directoire ſe tournaient vers des objets bien différens. Les conquêtes étrangères fixaient toutes ſes penſées, tous ſes regards, toutes ſes eſpérances; & ſi l'on veut ſe faire une idée de l'éducation qu'il procurait aux enfans, tandis qu'il envoyait les pères au carnage, il faut jeter les yeux ſur ce qu'en a dit Baraillon, le 7 Juin, au Conſeil des 500. « Ce Conſeil ſera, ſans doute, étonné de m'en-« tendre atteſter que dans des Communes de 50, 60, « 80 mille ames, il ne ſe trouve pas un ſeul homme « propre à l'inſtruction publique (1). A Blois, à

---

(1) Baraillon, qui a certifié ce fait le 7 Juin, en a dénoncé un autre non moins incroyable le 2 Octobre. Ce n'eſt qu'en me permettant ces rapprochemens, que je peux indiquer les principaux déſaſtres de la Révolution Françaiſe.

« *Vous dénoncer des abus, c'eſt les réformer.* Vous dénoncer un « mauvais emploi des deniers publics, c'eſt déjà y avoir remédié.

Il

" Tours, un seul instituteur est établi, *& celui qui*
" *prend ce titre ne sait pas l'orthographe.* . . . . Que
" dirai-je des petites Communes? Là, c'est à peine
" si les instituteurs savent lire & écrire. Et c'est
" avec de pareils hommes que vous prétendez orga-
" niser l'instruction publique! *Et l'on vous propose*
" *de les charger de donner à leurs élèves des leçons de*
" *mathématique & de physique!*"

On est resté jusqu'ici sourd à ces plaintes; car je vois que dans la séance du 8 Octobre, Girod a conjuré ses Collègues de se rappeler que *depuis plusieurs*

" Il suffira pour vous démontrer le vice de l'ECOLE POLYTECH-
" NIQUE, de dire qu'elle emploie sous le nom de Directeurs,
" d'Administrateurs, de Commis, *beaucoup plus d'individus, que*
" *plusieurs Cours d'Allemagne n'emploient de Ministres, d'Agens, & de*
" *Secrétaires.* Je dois ajouter qu'elle a *dix* Professeurs de Chy-
" mie.... On reconnaît par-tout la même superfluité de personnes
" & de choses. Pour le seul dessin, *six* instituteurs sont chargés
" de son enseignement. D'après cet exposé, il est facile de
" concevoir, combien un pareil établissement, si *monstrueusement*
" *organisé*, doit coûter à la République."

Le même Camus qui s'était montré si long-temps inflexible sur ce qu'il appelait les *prétentions* des fonctionnaires publics, s'opposa à la reforme que demandait Baraillon; & sa réponse mérite place ici, ne fût-ce que parce qu'on y trouvera l'application la plus extravagante d'un principe très-vrai. " C'est en
" changeant tout chaque jour qu'on ne fait rien de bon. L'Ecole
" Polytechnique a coûté beaucoup à fonder. Maintenant que
" les frais sont faits, on propose de la détruire: *sa destruction*
" *même coûtera de nouveaux frais; & comme il ne suffit pas de dé-*
" *truire, mais qu'il faut ensuite édifier*; ce que l'on substituera à
" l'Ecole Polytechnique achevera d'absorber ce qui reste dans
" le trésor public."

Ainsi

années la France est sans écoles. Je ne sais combien de temps ceux qui la gouvernent resteront indifférens sur cette calamité. Jusqu'ici ce n'est que pour la guerre qu'ils demandent des fonds; mais malheur au peuple Français, s'il ne s'élève pas bientôt un cri général qui leur rappelle que le rétablissement des Ecoles & des Collèges, dont la destruction est leur ouvrage, réclame aujourd'hui la plus urgente des dépenses. Je me trompe; il en est une qui l'est davantage encore; c'est celle des salaires qu'il faudra payer aux Ministres du culte divin; car jamais on ne pourra ramener ce peuple *démoralisé* à l'idée des devoirs sociaux, que par celle d'un Dieu vengeur du crime, & rémunérateur des vertus. Le rétablisse-

---

Ainsi les Révolutionnaires Français reconnaissent enfin que la *destruction coûte de nouveaux frais!* Ils publient *qu'il ne suffit pas de détruire, qu'il faut ensuite édifier!* mais lorsqu'ils rendent pour la première fois hommage à cette grande vérité, c'est pour maintenir un établissement *monstrueux*, qu'on leur dénonce comme ayant plus de luxe que *plusieurs Cours d'Allemagne!* Ils sonnent enfin le tocsin contre les INNOVATIONS; mais c'est pour défendre en faveur de la Métropole, un séminaire ruineux, qui ne fait que de naître, & où l'Etat entretient à ses fraix *dix* Professeurs de Chymie, tandis qu'on leur certifie qu'il y a dans la République des Communes de 80 mille ames, *où il ne se trouve pas* UN SEUL HOMME *propre à l'instruction publique!*

Je ne sais ce qu'auront pensé les habitans de ces Communes en apprenant les prodigalités qu'on se permet à leurs dépens en faveur du peuple de Paris: mais je ne suis plus étonné que Lacombe Saint Michel se soit écrié dans la séance du 26 Juin: *Oh Législateurs! quand cesserons-nous de voir la France dans Paris; & quand verrons-nous enfin Paris dans la France?*

ment de l'éducation doit commencer par celui de la religion ; & il eſt déjà quelques députés qui cherchent à éveiller les remords de leurs Collègues ſur la ſuppreſſion des miniſtres des autels. " Légiſla-" teurs modernes ! Philoſophes prétendus eſprits " forts ! a dit Mercier, le 7 Mai, dans le Con-" ſeil des Cinq Cents, vous avez enfanté tous les " crimes en détruiſant les idées religieuſes, *ſans leſ-" quelles aucun bien ne peut s'opérer.* Vous avez " renverſé toutes les notions de la morale. Vous " avez ravalé l'homme au niveau de l'être qui n'o-" béit qu'à l'inſtinct. Oui, FUNESTE PHILOSOPHIE ! " *c'eſt toi qui as formé le calus dont le cœur de nos égor-" geurs était revêtu.* Tu leur appris à méconnaître " qu'ils avaient une ame & un Créateur ; comment " auraient-ils pu reſpecter l'humanité & les devoirs " impoſés à l'homme en ſociété ?" On l'écouta dans un morne ſilence ; & perſonne n'a oſé répliquer enſuite à Dumolard, lorſque, dans la ſéance du 22 Septembre, il a déclaré que *la République Françaiſe, comme les Républiques anciennes, ne pouvait s'aſſeoir que ſur deux baſes, les mœurs & la Religion.*

Que ce Député, que j'eſtime d'après ſes diſcours, me permette de lui rappeler que pour qu'un peuple ait une religion, il faut que cette religion ait des Miniſtres & que dans toutes les Républiques anciennes, les Miniſtres des autels ont été placés à la tête des fonctionnaires publics. Si la France a plus beſoin que jamais de directeurs & de conſolateurs des ames, ceux-ci ont droit à l'une des pre-

mières offrandes du peuple; & j'invite Dumolard à déployer ſon éloquence pour obtenir le paiement de cette dette ſacrée. J'invite ſur-tout les Français à ſe bien pénétrer d'une grande vérité qu'a proclamée Bontoux le 12 Juillet, au nom d'une Commiſſion, & en ces termes : *Repréſentans du Peuple ! C'eſt à l'*ATHÉISME *que nous devons une partie de nos maux. C'eſt lui qui deſsèche les cœurs, qui invite à tous les crimes, qui inſpire cette inſenſibilité cruelle qui a triomphé parmi nous de toutes les affections de la nature.*

HÔPITAUX.

J'ignore pour quelle ſomme on portera l'entretien des Hôpitaux, dans l'inventaire des dépenſes de la République : mais il me ſuffit de ſavoir que dès le 12 Avril de cette année, Bernard a déclaré qu'ils coûtaient à l'Etat, une dépenſe annuelle de 50 millions valeur métallique, (1) & que Girod a ajouté

(1) Il eſt eſſentiel d'obſerver, qu'il ne comprenait dans cette dépenſe que celle des ſecours adminiſtrés aux pauvres entretenus dans les hôpitaux : j'ai lieu de croire, que depuis la Révolution il en a coûté à l'Etat des ſommes immenſes pour pourvoir aux beſoins des indigens qui n'ont pas pu être admis dans les hoſpices. Et ce n'eſt point ſeulement à Paris, où le tréſor public y a pourvu en diſtribuant gratuitement des ſubſiſtances au peuple des faux-bourgs : on a eu recours à une meſure à-peu-près ſemblable dans les provinces, en autoriſant la plupart des grandes villes à faire des emprunts pour y pourvoir. La facilité avec laquelle on a accordé de pareils décrets a même été telle, que Dupont de Nemours ſe trouva obligé de rappeler à ſes Collègues, *Qu'aucune*

que cette aſſiſtance, toute ruineuſe qu'elle eſt pour le tréſor public, ſe trouve inſuffiſante pour les Hôpitaux. C'eſt encore ici l'une des plaies que le papier-monnaie a fait à la France; car il ne faut jamais perdre de vue que ce fut ſous le prétexte ſpécieux d'augmenter l'hypothèque des aſſignats, qu'on mit en vente, avec les biens des collèges, tous ceux des maiſons de charité, & cela après avoir ſupprimé préalablement les dixmes, droits, & octrois dont elles jouiſſaient de tems immémorial. Voyons ce qui en eſt réſulté.

Commençons par les hôpitaux militaires. Pour concevoir la déſorganiſation à laquelle ils ſont en proie depuis une année; il ſuffit de ſe rappeler l'aveu échappé au Miniſtre de la guerre il y a huit mois, lorſqu'il reconnut *qu'il en exiſtait en aſſez grand nombre, où les officiers de ſanté, employés, & ſous-employés, étaient plus nombreux que les malades:* puis il faut rapprocher cet aveu de celui que les circonſtances ont arraché dernièrement au Directoire, dans le fameux meſſage où il a révélé, qu'on *a été forcé de refuſer au ſoldat malade, les alimens néceſſaires au rétabliſſement de ſa ſanté.* Mais ce qui n'eſt pas moins important à connaître; c'eſt ce qui ſe paſſe à Paris, tandis que les ſoldats malades ſont privés *d'alimens* dans les hôpitaux des

---

ſociété policée ne peut lever ſur ſon peuple un impôt ſuffiſant pour nourrir ſon peuple.

C'eſt maintenant ſur les billets de ſpectacle qu'on eſſaie de lever cet impôt. On a décrété que le produit de cette nouvelle taxe *ſera employé à ſecourir les indigens qui ne ſont pas dans les hoſpices.*

provinces. Croirait-on, que l'Hôtel des Invalides, le ſeul établiſſement de ce genre, dont les biens aient échappé aux confiſcations nationales, eſt devenu la proie d'une foule de Jacobins & d'intrigans, qui s'y ſont introduits par pure faveur, & par des titres forgés ? " Portez-vos regards juſques dans cet aſile " reſpectable, a dit Dubois Dubais, le 27 Août. " A côté des militaires mutilés, infirmes, ou courbés " ſous le poids de longs ſervices, vous trouverez des " hommes qui n'ont d'autres titres aux ſoins & aux " ſecours qui y ſont adminiſtrés, que ceux que l'on a " FABRIQUÉS. L'adminiſtration de cette maiſon ne " renferme pas moins d'abus, *& n'offre pas moins de* " *dilapidations que les autres.* Il eſt urgent de les " faire ceſſer."

Quelque ſcandaleuſes que paraiſſent ces *dilapidations*, & le dénuement des hôpitaux militaires des provinces; ce n'eſt rien encore en comparaiſon du ſpectacle hideux que préſentent aujourd'hui dans toute la France, les hôpitaux civils, & les établiſſemens de *charité.* Liſez ce qu'en a révélé le 30 Mai Saint Martin, membre du Comité des ſecours. " J'invoque le témoignage de tous mes " collègues. Les établiſſemens de charité ont été " *expropriés* de leurs biens. L'aſſiſtance publique " eſt devenue une charge nationale. Qu'en eſt-il " réſulté ? Qu'a-t-on vu ? Tous les aſiles du mal- " heur détruits, toutes les inſtitutions de bienfaiſance " déſorganiſées, anéanties, l'homme avide s'enrichir " des dépouilles de l'indigent, l'oiſiveté encouragée, " le vrai pauvre mollement ou très-incomplettement

" ſecouru ; & cependant *le tréſor public s'épuiſer par*
" *des verſemens de fonds, qui, mal répartis, & mal*
" *diſtribués, ſemblent accroître la misère, au lieu de la*
" *ſoulager.* Voilà où nous a conduits cette *belle*
" *théorie de nivellement* & de parfaite égalité dans les
" ſecours publics. D'un côté, elle a tari les ſources
" de la bienfaiſance particulière; de l'autre, elle a
" produit la fainéantiſe; le déſeſpoir, les crimes, en
" donnant toujours trop ou trop peu, en laiſſant ſans
" ſubſiſtances, le malheureux infirme ou vieillard,
" tandis qu'elle gratifiait d'un ſalaire ſans travail, le
" pauvre ſain & robuſte." &c. &c.

Ces horribles abus n'ayant fait que s'étendre & groſſir pendant les trois mois ſuivans, Delleville eſt revenu à la charge le 31 Août, en ces termes : " Ce
" ſont les beſoins des pauvres de toute la République
" qu'il faut enviſager. Tous ſont dans un état de
" ſouffrances inexprimables. Pendant le règne de la
" terreur, on a trouvé *fort commode de vendre les biens*
" *des hôpitaux. Il ſuffiſait d'ailleurs que la meſure fût*
" ATROCE, *pour qu'elle fût adoptée.* Qu'en eſt-il
" arrivé ? Les malheureux ſont reſtés ſans reſſources,
" ſans conſolations. Ils trouvaient autrefois des ſe-
" cours aſſurés, dans ces maiſons hoſpitalières ; elles
" ſont aujourd'hui dénuées de revenus, elles ont été
" dépouillées, & les pauvres meurent de beſoin."

Perſonne ne ſoupçonnerait, je penſe, ce que Baraillon va oppoſer à ce tableau : Il s'eſt *engagé à prouver que les hôpitaux ſont le fléau & le poiſon de la ſocieté.* Je dois convenir que ſes collègues ne daignèrent pas

même lui répondre (1) : mais les moyens qu'ils ont adoptés, pour venir au ſecours des maiſons de charité, vont mettre le comble au bouleverſement auquel ils ont condamné la France. Au lieu de chercher quelques arrangemens, pour rendre à ces maiſons les mêmes domaines qu'elles avaient ſi bien ſoignés, quand elles en étaient propriétaires, ils ont *arrêté en principe*, que les hôpitaux, dont les biens auraient été vendus, *ſeront dotés de nouveau avec les biens des émigrés*. (2) C'eſt-à-dire, qu'on a pris pour *principe*; 1°, de laiſſer ces biens aux détenteurs actuels, qui ſe hâtent de les dilapider, dans la perſuaſion où ils ſont que le jour de

(1) Ce grand défenſeur de l'éducation publique apoſtropha les défenſeurs des hôpitaux, préciſément comme on l'avait apoſtrophé lui-même, le 3 Septembre, lorſqu'il avait péroré en faveur de l'enſeignement national. *Voulez-vous qu'il y ait réellement en France de l'enſeignement ?* lui avait répliqué gravement l'un de ſes confrères, *chaſſez tous les profeſſeurs publics.*

En voyant les applaudiſſemens que reçoivent preſque toujours ces extravagances dans le Sénat Français, il eſt difficile de ne pas ſe rappeler ce que dit Tacite, de l'aſcendant que prennent chez les nations barbares, certains chefs auxquels elles accordent toujours d'autant plus de confiance, qu'ils leur annoncent plus d'audace. *Nam Barbaris, quanto quis audacia promptus, tanto magis fidus, rebusque motis potior habetur.* Ann. Lib. 1.

(2) *Rallier* eſſaya de s'oppoſer à cette reſtitution, par un argument auquel on ne s'attendrait guère. " Rendre aux hô-
" pitaux leurs propriétés," dit-il, le 8 Octobre, " ne ferait-ce
" pas proclamer au ſein du Corps légiſlatif, qu'on *a eu tort de*
" *leur prendre celles qu'ils poſſédaient ?* Cet aveu ne ferait-il point
" une *cenſure* des opérations conſommées ?"

la révendication approche; 2°, de condamner les hôpitaux à n'avoir pour patrimoine que des domaines volés, & auxquels ils se garderont bien de faire les réparations les plus urgentes. Un pareil *principe* paraîtra étrange peut-être : je n'y vois cependant que la conséquence immédiate d'un autre *principe*, posé par Robespierre, & adopté par ses successeurs comme un dogme; *j'entends le besoin de lier les citoyens à la Révolution, en les faisant devenir propriétaires.* Principe désastreux, excès de déraison, qu'il n'appartenait qu'aux Législateurs Français de prêcher en doctrine, & d'ériger en loi. Hommes pervers ou stupides ! Sachez donc une fois, que le moyen d'attacher les hommes à un gouvernement quelconque, n'est point, ne fut jamais, de donner les propriétés de ceux qui en ont, à ceux qui n'en ont pas; mais uniquement d'assurer l'inviolabilité des propriétés à quiconque en posède. Suivons ces spoliateurs dans leur marche. Pour rédiger en loix tant de brigandages, il leur a fallu inventer un nouveau terme, celui d'*expropriation*; & lorsqu'après avoir inventé le mot, & exécuté le crime, ils se trouvent dans l'absolue nécessité de restituer ce qu'ils ont volé, ils implorent le secours du peuple, en lui rappelant que les *hôpitaux, dans leur administration moderne, étaient de tous les établissemens publics, ceux qui faisaient le plus d'honneur à l'ancien régime.* C'est à ce peuple qu'ils s'en prennent maintenant de ce que sous leur nouveau régime, « où l'on parle tant de *patrie* & de *fraternité,* « disent-ils, on ne voit guères d'exemples de géné-

" rosité ou d'abandon philantropique & gratuit dans
" aucun service de la République!" (1)

PRISONS.

Chez un peuple dont les administrateurs s'écrient de toutes parts que le pays est *infesté de vagabonds, qui ne respirent que le meurtre & le pillage*, l'une des dépenses les plus indispensables est celle de l'entretien des prisons destinées à enchaîner les grands coupables, & à réprimer les petits délits par la réclusion correctionnelle.

On se rappelle que l'Assemblée Constituante avait décrété pour les prisons plusieurs réformes dictées par l'humanité la plus éclairée; & qu'entr'autres, elle avait promis de les diviser dans chaque département en maisons de *détention*, en maisons d'*arrêts*, & en maisons de *justice* ou de *correction*. L'éloquent Pastoret va nous apprendre ce qui est résulté de ces magnifiques projets. Pour forcer ses Collègues à l'écouter il a débuté, le 9 Août, en leur annonçant que *les évasions se multipliaient par l'état actuel des prisons de la République*. " Dans la plupart des dé-
" partemens, ajouta-t-il, ces prisons ne sont encore
" que les restes d'une tour gothique, où l'air circule
" avec peine, où les détenus sont entassés, où l'épi-
" démie les menace sans que la pitié publique y ait

---

(1) Durand Maillane le 8 Octobre.

" même placé pour les malades une chambre soli-
" taire. Une paille vieille leur sert de lit. A peine
" une faible & dégoûtante nourriture les enlève-t-
" elle à la mort. Dans la plupart des maisons de
" détention, la nourriture des prisonniers n'est pas
" même assurée . . . De quelle horreur n'est-on pas
" saisi en lisant par exemple cette lettre de l'Accusa-
" teur public de Saone & Loire, au Ministre de la
" Justice!" *Le dénuement y produit le désespoir & la fureur : depuis plus d'un mois, on n'y a pas changé la paille des détenus. Sauf le pain & l'eau, ils manquent absolument de toute autre chose, & n'ont pour couche que le pavé. Les gardiens ont donné leur démission dans la crainte d'être un jour immolés à la rage des malheureux qui éprouvent toutes ces privations. Ce serait pourtant mieux que jamais le cas d'y préposer des gardiens sûrs, car* LE CRIME SE PROPAGE A FAIRE FRE'MIR.

Pastoret continue. — " Un Agent municipal écrit au Ministre de l'Intérieur : *Nuds, pour la plupart, couverts de galle & de vermine, suite inévitable de la malpropreté dans laquelle les prisonniers sont forcés de croupir, exhalant tous une odeur infecte & pestilentielle, leur aspect fait horreur, & leurs cris plaintifs perceraient l'ame la plus dure. . . . L'infirmerie n'a ni bois, ni viande, ni médicamens. Il y a plus d'un mois que les malheureux couchent sur la terre nue, faute de paille.*"

Tel est le tableau de misère qu'offre l'intérieur de cette République qui ose se vanter de ses triomphes au-

dehors. *Le crime s'y propage à faire frémir* (1) ; & elle n'a ni maréchaussée pour arrêter les brigands, ni prisons pour les contenir, ni gardiens sûrs pour les empêcher de briser leurs fers. Avant de savoir si les détenus sont innocens ou coupables, le Gouvernement les laisse coucher sur la terre nue, *faute de paille* ; & au milieu des besoins qui l'assiègent de toutes parts, c'est la guerre qui occupe toutes ses pensées ; c'est pour conserver ses conquêtes passagères qu'il s'obstine à épuiser encore, & le sang des peuples, & les dernières ressources du trésor public !

Maisons de Réclusion des Prêtres,

Le tableau dégoûtant qu'on vient de voir, n'a rapport qu'aux prisons du crime : voyons ce qui se passe dans celles de la vertu, dans ces réceptacles de misère, où l'on tient ensevelis vivans vingt mille Prêtres pour avoir refusé le serment qu'on exigeait d'eux à la nouvelle Constitution civile du Clergé. Pourra-t-on

(1) Cette *propagation* prend de jour en jour, un degré d'activité plus effrayant, puisque les bandes d'assassins qui ont déjà infestés tant de départemens osent maintenant menacer celui de la Capitale, où il y a néanmoins une force armée pour les combattre. Le Moniteur du 17 Novembre contient une Proclamation qui commence par ces mots : " L'Administration Centrale " du Département de la Seine, informée que des brigands armés " parcourent les campagnes de son arrondissement, s'introduisent " avec audace jusques dans l'asile des citoyens, pillent les pro- " priétés, & commettent journellement d'horribles assassinats," &c. &c.

le croire! Cette Conſtitution n'exiſte plus; & le parti même qui l'a détruite après lui avoir juré fidélité, s'acharne avec fureur ſur les Eccléſiaſtiques qui s'étaient refuſés à ce ſerment! depuis trois ans ils ſubiſſent avec une réſignation vraiment chrétienne, le plus cruel & le plus lent des ſupplices.

" Savez-vous ce qui eſt arrivé ?" a dit Duprat au Conſeil des Cinq Cents, le 25 Juin: " c'eſt que ces " maiſons de réclusion ſont devenues l'aſile de la " misère; c'eſt que les infirmes, les vieillards que " vous avez cru prudent d'y réunir jusqu'à la paix, " non pas pour les y *enterrer vivans,* mais pour pré- " ſerver les hommes faibles & faciles de leur in- " fluence *ſoupçonnée dangeureuſe,* languiſſent dans la " plus affreuſe détreſſe, & n'ont *pas même le pain* " *néceſſaire à leur débile exiſtence.* . . . Preſque tous " *accablés d'années & d'infirmités, & quelques-uns* " *couverts d'ulcères,* non-ſeulement ils ſont hors " d'état de ſe faire ſervir, mais ils manquent même " des objets de première néceſſité. . . . Faites ceſſer " l'état d'abandon & de détreſſe dans lequel languiſ- " ſent tant de vieillards, tant d'infirmes réunis dans " les maiſons de réclusion," &c.

Le tableau de ces perſécutions eſt affreux ſans doute; mais ce qui ne l'eſt pas moins, c'eſt le développement du ſyſtême qui y a expoſé ces eccléſiaſtiques, *accablés d'années & d'infirmités.*

" Les auteurs de ce ſyſtême, pourſuivit Duprat, " étaient eux-mêmes les premiers en ligne pour re- " cueillir les ſucceſſions de ces prêtres. Ils n'ont pas " manqué de mettre leur ſyſtême en pratique, en

" s'emparant des biens de leurs parens. Ils ont fait
" plus: foulant aux pieds la voix de la nature comme
" celle de la justice, plusieurs d'entr'eux ont poussé
" leur insatiable avarice jusqu'à refuser des alimens
" aux malheureux dont ils venaient de s'approprier
" les dépouilles. Oui, Citoyens Collègues; je le
" dis avec un sentiment mêlé de douleur & d'in-
" dignation, on a vu, on voit des hommes qui
" se sont arrogés le titre modeste de *patriotes par*
" *excellence*, souffrir que leur frère, leur oncle, leur
" cousin, éprouvent toutes les horreurs du besoin,
" tandis qu'ils nagent eux-mêmes dans l'abon-
" dance avec la fortune de leurs malheureux pa-
" rens dont ils se sont emparés. " Ils refusent de
" leur rendre leurs biens, *de crainte*, disent-ils, *qu'ils*
" *n'en fissent un mauvais usage, qu'ils ne s'en ser-*
" *vissent pour nourrir de criminelles espérances, &*
" *donner des secours aux ennemis de la patrie.* Et
" avec ce langage, d'autant plus perfide, qu'il en
" impose au peuple, tandis qu'ils n'y ajoutent eux-
" mêmes aucune foi, ils laissent périr de faim leur
" bienfaiteur, & creusent eux-mêmes son tom-
" beau," &c. &c.

Il fallut au Conseil des Cinq Cents, deux mois entiers pour méditer sur cet épouvantable tableau, avant de songer à faire restituer à ces Prêtres les propriétés dont s'étaient emparés leurs héritiers présomptifs, & qui furent pour la plupart dissipées pendant cet intervalle. Beffroy profita de cette circonstance pour sommer le Directoire de pourvoir aux besoins de tant de

malheureux qu'il retenait en arreſtation.(1) Un aure député, Dumolard, eut le courage de demander la libération *en maſſe* de ceux qu'on avait incarcérés *en maſſe*; & pour dévoiler à ſes collègues toute l'hypocriſie de ce qu'ils appellent leur *régime Conſtitutionnel,* il révéla à l'Europe entière, que *ſous un Gouvernement où la déclaration des droits avait été ſolennellement proclamée, on condamnait à une récluſion indéfinie, des hommes, des Français, ſous prétexte du refus de ſerment de fidélité à une loi qui n'exiſte plus.*

Peu s'en eſt fallu que la détreſſe des finances n'ait produit en leur faveur ce que ni la voix de l'humanité ni la déclaration des droits de l'homme n'avaient pu

---

(1) " Je connais, dit-il, des Prêtres, citoyens très reſpec- " tables, qui, à la vérité, n'ont point prêté ſerment à la Conſ- " titution civile du Clergé, mais qui ſe ſont empreſſés de prêter " celui de fidélité aux loix de la République. Malgré cet acte " d'obéiſſance, ils gémiſſent dans les fers, dénués de tout, " obligés de vendre juſqu'à leur chemiſe pour ſubſiſter. Mal- " heureuſement ces faits ne ſont point exagérés, ils ſont " réels."

Ils étaient ſi peu exagérés, que Guynot Boiſmenu en a ajouté de plus déchirans encore le 17 Octobre. " De toutes les parties " de la République, dit-il, il vous eſt parvenu des pétitions de " la part des Prêtres reclus. Toutes ces pétitions vous peignent " de la manière la plus affligeante, l'état de détreſſe & de ſouf- " france où ſont ces infortunés.... Par-tout ce ſont des malheu- " reux qui vous inſtruiſent que le Gouvernement ne fournit " même pas à leurs plus preſſans beſoins, & que *la faim & la* " *misère les minent & les conſument*.... Il eſt tems que le cri de " l'humanité ſouffrante ſe faſſe entendre dans cette enceinte."

obtenir. Ces malheureux demandaient qu'on rompît leurs fers, pour pouvoir gagner par le travail de leurs mains, la subsistance que l'Etat s'était engagé à leur fournir : un si grand moyen d'économie détermina Camus lui-même à plaider leur ca use. *Qu'il soit permis,* a-t-il dit le 15 Août, *Qu'il soit permis à des hommes qui meurent de faim, de gagner leur subsistance par le travail, & ne les retenez pas davantage dans des maisons de réclusion où* VOUS N'AVEZ PAS DE QUOI LES FAIRE SUBSISTER.

Il a été puissamment secondé par la Commission chargée de faire un rapport à ce sujet : Celle-ci a publié le 18 Octobre, par l'organe de Dubruel, des faits qui appartiennent essentiellement à l'histoire des finances de la République Française.

« Sans moyens de subsistance, privés absolument « (les Prêtres reclus) des secours que le gouverne- « ment accorde aux criminels, il ne leur reste de la « loi qui les frappe que la rigueur. La simple pré- « somption de malveillance ne peut pas même ob- « tenir ce qu'on ne refuse point à la conviction du « crime....La loi n'a pas entendu les précipiter dans « des fosses, comme le Sénat Romain y fit précipiter « Jugurtha, pour le laisser mourir de faim. En- « tendez les plaintes de ces malheureux, éloignés « des secours de leurs parens, sans pain, sans linge, « entassés dans des maisons mal-saines : Ils vous « disent, *qu'ils éprouvent dans leur affreuse captivité* « *les tourmens qu'on ne réserve point aux plus grands* « *scélérats :* ils vous disent *qu'ils n'éprouvent d'au-* « *tre consolation que l'espoir d'une mort prochaine,*

“ *pour mettre fin à tant de maux.* En vain le Gou-
“ vernement voudrait alléger leurs souffrances : LA
“ VOLONTÉ DEVIENT INUTILE LÀ OÙ LES MOYENS
“ N'EXISTENT PAS. Comment d'ailleurs pourrait-il
“ fournir à l'entretien des Prêtres reclus, lorsqu'il
“ éprouve les plus grandes difficultés pour fournir
“ aux besoins les plus pressans des Hospices ; lors-
“ qu'il est obligé, par la force des circonstances, de
“ laisser crier en vain tant de malheureux qui ont
“ des droits sacrés à la justice nationale ? Tout per-
“ met d'espérer que le Gouvernement pourra être juste
“ envers tous ; mais en attendant il ne faut pas que
“ des citoyens qui ne sont pas même accusés, &
“ qu'on a cru devoir reclure, seulement par mesure
“ de sureté, *meurent de faim.* Alors vous n'avez pas
“ même à délibérer. *Lorsque le Gouvernement ne*
“ *peut pas fournir à leur entretien*, vous devez leur
“ laisser les moyens suffisans pour y pourvoir eux-
“ mêmes, & pour cela il n'y a pas d'autre parti à
“ prendre que de leur accorder *provisoirement* (1) la
“ liberté sous la surveillance des administrations mu-
“ nicipales. Comment pourraient-ils être dange-
“ reux ? La plupart, accablés d'infirmités, gémissent

---

(1) Guynot Boismenu s'opposa fortement à ce que cette libé-
ration ne fût décrétée que d'une manière provisoire. “ Ce *pro-*
“ *visoire* est injuste, s'écria-t-il, puisque la réclusion est sans
“ motif légal ; & *provisoire* semble dire, *Nous vous ouvrons les*
“ *portes de vos prisons parce qu'il nous est impossible de vous y nour-*
“ *rir : mais le retour de l'abondance sera pour vous celui d'une nou-*
“ *velle réclusion.*”

" ſous le poids de la vieilleſſe & de longues ſouffrances.
" Pourraient-ils conſpirer, lorſqu'un ſang, preſque
" glacé dans les veines, leur laiſſe à peine le ſentiment
" d'une pénible exiſtence ?.... Pour moi, je penſe
" qu'on ne peut point refuſer quelque confiance aux
" promeſſes de ceux à qui la perſpective de l'avenir
" le plus affreux, n'a pu, dans les premiers tems de
" Révolution, arracher un ferment qui n'était point
" dans leurs cœurs.... Vous conciliez en même tems
" les intérêts de la République avec les principes de
" l'humanité ; vous *retranchez des dépenſes de l'Etat*
" *les* FRAIS ÉNORMES *qu'entraînent les gardiens de*
" *ces maiſons, & l'entretien des bâtimens. Cette der-*
" *nière conſidération ne peut pas être indifférente, dans*
" *l'état où ſe trouvent vos finances.*"

Ainſi le motif le plus impérieux que puiſſe découvrir cet homme compatiſſant pour plaider avec quelque eſpoir de ſuccès la cauſe de tant d'innocentes victimes, c'eſt *l'état où ſe trouvent les finances* républicaines ! Il ſe garde bien d'inſiſter auprès du Sénat Français, ſur ce que ces vingt mille Prêtres ont été jetés dans les fers, uniquement pour n'avoir point voulu ſe familiariſer avec le parjure, (1) il inſiſte ſur la

(1) Cette conſidération n'échappa point à quelques députés ; mais elle éveilla leurs fureurs, & non leurs remords ; auſſi la ſéance fut-elle des plus agitées ; & ce fut dans cette occaſion que l'éloquent La Rivière lança ſur des Légiſlateurs Français l'anathème de proſcription que j'ai cité p. 160.

Ceux des députés qui repouſſaient le projet de la Commiſſion ne ſachant que répliquer à ſon rapport, demandaient qu'on

déforganifation des finances, il déclare à fes collègues qu'il ne leur eft plus permis d'y *être indifférens. Le retranchement des* FRAIS ÉNORMES *qu'entraînent les gardiens* des Prêtres incarcérés; voilà la *dernière confidération* que cet Orateur avait tenue en réferve pour arracher ce grand acte de juftice. Mais pourra-t-on me croire ? bientôt le Directoire apprenant que cette confidération ébranle les Légiflateurs, il fe hâte de les rappeler à eux-mêmes par un meffage vraiment digne de Robefpierre; il leur mande que les prêtres dont ils voudraient ouvrir les cachots ont une *conduite ténébreufe*; (1) & à ce feul mot le Corps Légiflatif n'héfite plus à river de nouveau leurs fers.

---

ajournât cette grande queftion jufqu'à ce qu'on fût ce que le Gouvernement avait à dire à ce fujet. " On parle d'un meffage envoyé au Directoire, leur répliqua De la Haye, & de la " néceffité d'attendre une réponfe. Que voulez-vous favoir ? " Le Gouvernement ne vous a-t-il pas officiellement annoncé " *qu'il ne pouvait ni nourrir ni entretenir les Prêtres détenus, qu'il* " *n'avait aucun fonds qui puiffe leur être deftiné ?* Si la Corpo- " ration n'exifte plus, de quel droit retenez-vous dans les fers " vingt mille Français qui n'ont aucun rapport entr'eux, & qui " ne font point folidaires les uns des autres ?.... Enfin, ces mal- " heureux que vous retenez arbitrairement manquent de tout, " éprouvent tous les befoins. Et vous pourriez *ajourner !* " *Ajourne-t-on la faim, la misère, le défefpoir ?*"

Le Cointe lui impofa filence en appelant tout Prêtre réfractaire, *l'auteur de tous les maux, un rebelle aux loix de fon pays.* L'ajournement fut prononcé, & quatre jours après, le Directoire vint protefter folennellement contre le projet de la Commiffion.

(1) Le Miniftre de la juftice a écrit au Corps légiflatif, " que " la grande majorité des adminiftrations fe plaint en général

La voilà donc dévoilée dans toutes ses turpitudes, cette Révolution infernale, *née du sein de la philosophie*, ainsi que ses auteurs osent encore s'en vanter. Que Rousseau les connaissait bien les philosophes Français ! Comme il avait pénétré à fond & leur conspiration & leur caractère, lorsqu'il prophétisa que *s'ils avaient jamais l'empire, ils seraient plus intolérans que les prêtres !*

Et ces atroces conspirateurs oseraient accuser *d'apostasie*, l'homme qui, après avoir souffert pour la cause de la vraie liberté, essaie de lui rendre un dernier hommage, en tenant les autres nations en garde contre les mots de *philosophie*, & de *liberté*, qu'ils ont inscrits sur leurs sanglants étendarts ! Ah ! j'invoque ici à mon aide tous les hommes qui rendent à la liberté un culte éclairé, & le seul qu'elle reconnaisse, celui qui est fondé sur l'amour de l'humanité, sur l'obéissance aux loix, & sur le respect pour les propriétés. C'est en son nom que je les adjure tous de se joindre à moi, & d'employer, dès à présent, leurs veilles, pour vouer à l'exécration des siècles futurs l'abominable systême que les prétendus philosophes Français osent encore prêcher à l'espèce humaine, comme devant lui ramener l'âge d'or.

" de leur conduite TÉNÉBREUSE, & que *les administrés dans* " *beaucoup d'endroits les soutiennent ouvertement*. On peut dire en " général, ajouta-t-il, que par-tout ils *fanatisent le peuple*."

On voit du moins, que ce Ministre convient sans détour, que les administrés sont dans beaucoup d'endroits en opposition *ouverte* avec les administrateurs de cette constitution si populaire.

Nona ætas agitur, pejoraque sæcula ferri
Temporibus : quorum sceleri non invenit ipsa
Nomen, et a nullo posuit natura metallo.
Nos hominum divûmque fidem clamore ciemus.(1)

J'ai besoin de reposer mon ame, & celle de mes lecteurs, sur un tableau bien différent. Qu'ils sachent que ceux de ces malheureux prêtres qui ont réussi à échapper aux fureurs de leurs compatriotes, ont reçu dans un pays protestant, tous les secours & tout l'accueil que mérite la vertu persécutée. Ces martyrs de la religion ont trouvé en Angleterre, d'abord auprès des particuliers, ensuite auprès de l'Administration, les secours les plus étendus & les plus généreux.(2) Le Roi de la Grande Bretagne a demandé à son

---

(1) Juv. Sat. 13.
Un nouvel âge règne, age issu de l'enfer,
Plus corrompu cent fois que le siècle de fer.
Le nom d'aucun métal n'a pu rendre ses crimes.
Terre ! Cieux, armez-vous ; vengez-en les victimes !

(2) Je n'ignore pas que quelques autres Etats Protestans se sont distingués dans cette occasion, & que le Roi de Prusse entre autres a placé dans les monastères de la Silésie plusieurs religieux & religieuses : mais c'est sur-tout comme trait national que je cite ici les secours que le peuple Anglais a tendus à ces infortunés prêtres Catholiques. Dès la première année de leur déportation dans cette Isle, il y eu en leur faveur deux contributions volontaires d'environ 40,000l. sterl. chacune. Le Clergé Anglican a prêché & collecté en leur faveur ; & il n'y a pas une seule église paroissiale qui n'ait contribué à cette collecte. Le Gouvernement est ensuite venu à leur secours ; il leur distribue environ 100,000 sterl. par année ; & le parti de l'Opposition s'est honoré en n'élevant aucune objection contre cette partie des dépenses publiques.

Parlement un fubfide en leur faveur, & ce fubfide a été accordé, fans qu'il fe foit élevé une feule voix d'oppofition : il fe répète encore ; & ce beau monument du refpect pour le malheur & pour la vertu opprimée, fournira un jour l'une des plus belles pages de l'hiftoire du peuple Anglais. Long-tems après qu'on aura oublié les nouveaux & brillans exploits de fes flottes, on fe rappellera avec admiration, qu'au milieu d'une guerre ruineufe, l'Angleterre Proteftante tendit une main fecourable à cinq mille prêtres Catholiques Romains, chaffés de leur patrie, par la plus horrible perfécution dont l'hiftoire moderne ait confervé le fouvenir, par la perfécution des *philofophes Français*.

Je touche enfin au terme du travail que je m'étais impofé ; & les circonftances politiques qui me déterminent à en hâter la publication, me font regretter vivement d'avoir trop long-temps balancé à l'entreprendre. J'avais les plus grandes répugnances à rentrer dans cette arène, & je doute même que je les euffe furmontées, fi un ami ne m'eût adreffé à cet effet, quelques pages d'un ouvrage Allemand, qui m'ont tout-à-coup arraché à mon irréfolution. Puiffé-je, en les publiant ici, produire la même impreffion fur ceux qui fe fentiront le courage d'écrire l'hiftoire de la Révolution Françaife !

« Depuis quelque temps, dit cet Ecrivain, (1) on « répète en Allemagne, que les hommes de lettres fe-

(1) M. F. Gentz, Confeiller de guerre à Berlin pour le département des finances.

“ raient bien d'abandonner entièrement les affaires de
“ France ; que le public eſt ſuffiſamment inſtruit de la
“ nature de cette Révolution, qu'on pourrait aiſément
“ l'en trop inſtruire, &c. &c.—Je ne ſuis point de cet
“ avis ; & comment en ſerais-je ? Lorſque parmi la
“ grande majorité des claſſes cultivées, dans la plupart
“ des ſociétés, & même juſques dans les livres, on
“ continue à préſenter cette Révolution comme une
“ criſe politique ordinaire lorſqu'on la compare en-
“ core à des commotions inſignifiantes des temps
“ paſſés, & qu'on s'attache à y voir plutôt un ſpec-
“ tacle amuſant, qu'un exemple terrible & une leçon
“ ſalutaire.

“ Quoi ! après tout ce qui s'eſt paſſé en France,
“ après des ſcènes capables de diſſiper les plus épais
“ nuages de l'illuſion, il ſe trouve encore dans tous
“ les rangs de la ſociété, & ſur-tout parmi les gens de
“ lettres, des partiſans de cette République ! Com-
“ ment ſe peut-il que ce ſoit du ſein de l'ordre, du
“ bien-être, & de la paix, qu'il s'élève encore des
“ vœux, en faveur d'une entrepriſe qui menacerait de
“ faire périr par un ſeul ouragan les fruits de trois
“ ſiècles, & d'enſevelir dans une barbarie ſoudaine
“ une civiliſation conquiſe par tant d'efforts ?

“ Non, la Révolution Françaiſe n'eſt point aſſez
“ connue, puiſque avec des déclamations inſen-
“ ſées on réuſſit encore à rendre indifférens à d'af-
“ freuſes calamités des cœurs d'ailleurs ſenſibles, & à
“ les priver ainſi du plus beau de leurs priviléges,
“ celui de verſer une larme déſintéreſſée ſur les ſouf-
“ frances de la vertu perſécutée.

" On condamne, il eſt vrai, les forfaits des Jacobins, " les exécutions quotidiennes, les fêtes de ſang, les " banquets de cannibales, l'aſſaſſinat de la famille " Royale, les temples de l'athéiſme, & le culte de Ma- " rat : mais auſſi long-tems qu'on n'enviſagera pas la " Révolution comme néceſſairement liée avec toutes " ces horreurs ; auſſi long-tems qu'elle paraîtra ſans " tache, malgré les flots de ſang dont elle eſt couverte ; " tant qu'on ne rougira pas d'avancer qu'elle a été " acquiſe à bon marché, malgré les ſacrifices humains " & la dégradation morale qui en ont été le prix ; je " répéterai ſans ceſſe que cette Révolution n'eſt point " ſuffiſamment connue. Oui, elle le ſera trop peu, " tant que des impoſteurs oſeront ſoutenir, & que des " ſots pourront croire, que la deſtruction de la Ré- " publique Françaiſe aurait des ſuites funeſtes pour les " intérêts de la raiſon & de l'humanité, qu'elle rendrait " à jamais toute réforme politique impoſſible, & li- " vrerait l'Europe à un deſpotiſme ſans bornes & ſans " fin. Incurable aveuglement ! Comme ſi c'était à la " cauſe de la liberté que la victoire fût reſtée dans les " ſolitudes de la Vendée, ſous les ruines de Lyon, ou " à Paris, ſur la place funèbre de la Révolution !

" Le vrai caractère de la Révolution Françaiſe ne " ſera point démaſqué, tant qu'on s'imaginera que la " philoſophie qui a produit cette anarchie tyrannique " puiſſe jamais porter autre choſe que des fruits em- " poiſonnés ; qu'on peut commencer par des ſpécu- " lations ſuperficielles, les pourſuivre ave une pro- " fonde indifférence ſur tous les déſordres & tous les " forfaits qu'elles entraînent, & finir néanmoins par

" un Gouvernement libre & heureux ; en un mot,
" tant que les petits pourront ſe réjouir de l'abaiſſe-
" ment des grands, les pauvres du dépouillement des
" riches ; ſans examiner les moyens, les inſtrumens,
" la fin, & les derniers réſultats d'une opération ſi
" violente ; mais ſur-tout ſans puiſer dans cet examen
" la certitude du néant d'un pareil triomphe."

Que de vérités contiennent ces deux pages ! Combien je m'applaudirais de pouvoir contribuer à les répandre ! & combien il importait de les appuyer ſur les confeſſions poſtérieures des impoſteurs dont cet écrivain avait annoncé avec tant d'énergie, les forfaits paſſés, les crimes préſens, & le néant prochain ! C'eſt dans les regiſtres même de leurs conventicules que j'ai été puiſer cette longue chaîne d'aveux. C'eſt avec toutes ces pièces de conviction que je les traîne aujourd'hui devant le tribunal de l'opinion publique. Il eſt maintenant à portée d'en faire juſtice ; & quelque ſévère que ſoit leur ſentence, ce juge éclairé pourra y ajouter, *Ex ore tuo te judicavi.*

Et qu'on n'imagine pas que j'aie réuſſi à reſſerrer dans ce cadre tous les principaux reproches que ſe ſoient adreſſés les Légiſlateurs Français. Qu'on ne me diſe point qu'il faut en retrancher les exagérations ordinaires auxquelles ils ſe livrent, & ce qu'ont dû y ajouter l'eſprit de faction, & l'éloquence bourſouflée qui leur eſt naturelle. Tous les diſcours que je viens d'extraire ont été prononcés dans l'eſpace des dix derniers mois ; mais je dois prévenir que pendant cet intervalle, les deux Conſeils ſe ſont

attachés avec un ſoin particulier à cacher au public leurs principaux aveux, & à tenir ſecrettes les délibérations qui étaient de nature à en provoquer de ſemblables. Preſque toutes les ſéances où ils ont agité la queſtion des finances ont été des débats ſecrets dont rien n'a tranſpiré ; & le plus ſouvent lorſque cette queſtion a été miſe à l'ordre du jour, on n'a pu le ſavoir que parce qu'on rencontre alors dans les regiſtres ces paroles du Préſident : *La Commiſſion des finances demande la parole ; j'ordonne aux ſpectateurs de ſe retirer.* Quand enſuite, dans les ſéances publiques, quelque orateur inconſidéré s'eſt haſardé à ſoulever le voile, il a été immédiatement rappelé *à l'ordre*, ou interrompu par des murmures. C'eſt ainſi que le 16 Juillet, Bourdon réuſſit à impoſer ſilence à Dupuis, en s'écriant : *Pourquoi n'a-t-il pas fait ces objections pendant ſix jours qu'a duré le Comité Général ? Pourquoi choiſit-il le moment où le Conſeil a rendu ſa ſéance publique ?* C'eſt ainſi encore que la Commiſſion qui avait fait ſur la marine le rapport que j'ai cité p. 171, fut ſévèrement tancée quelques jours après par De le Cloy. *Je ſuis bien étonné*, dit-il, *qu'on ait à cette Tribune fait l'inventaire de notre marine, de nos pertes & de nos ſuccès, dans un inſtant où l'Angleterre nous écoute & nous guète.* Enfin, c'eſt ainſi que lorſque Himbert s'éleva contre les *inutiles meſures* qu'on propoſait encore pour rendre la vie au papier-monnaie, qu'il dénonçait comme ayant *changé le commerce en un véritable brigandage*, comme ayant *amené la ruine du gouvernement, la perte de la morale, & la violation des tranſactions les plus ſacrées*, une foule de voix

couvrirent la ſienne, & Cornilleau s'écria: TOUT CELA N'EST PAS BON A DIRE A CETTE TRIBUNE.(1)

Il eſt donc évident que dans ce recueil de confeſſions, je n'ai pu citer que ce que les Légiſlateurs Français ont jugé *bon à dire* dans leurs ſéances publiques, & même ce que les rédacteurs du Moniteur ont jugé bon d'inſérer dans ce regiſtre des débats: encore ai-je des preuves que ceux qui le rédigent, s'attachent par deſſus tout à adoucir les aveux, & à ſupprimer les extravagances des orateurs. Tout partial & mutilé que ſoit ce regiſtre, c'eſt cependant à ce ſeul document que je me trouve réduit en entreprenant de débrouiller le cahos des finances républicaines. Par le dégoût que m'a cauſé ce dépouillement, je prévois qu'il n'aura que fort peu d'intérêt pour la grande maſſe des lecteurs. En raſſemblant ainſi des matériaux pour l'un des principaux chapitres de la Révolution Françaiſe, je n'ignorais point que je me chargeais du plus ingrat; mais il m'a ſuffi de penſer qu'il ne ferait peut-être pas le moins inſtructif pour mes contemporains

C'eſt par ce journal, quelqu'incomplet qu'il ſoit, que je réponds enfin à tous ceux qui n'ont ceſſé de me dire depuis une année—Que l'énergie des moyens

---

(1 Voyez p. 123, & le Moniteur du 29 Août 1796. On peut voir de même dans celui du 20 Septembre, que lorſque Pelet propoſa un meſſage au Directoire pour recommander la paix, Mathieu ſe leva pour dire qu'*il eût été plus ſage au préopinant de s'énoncer en Comité Général.*

révolutionnaires déjouerait, jusqu'au bout, les conjectures en apparence les mieux fondées.—Que les ressources réelles de la France étaient inépuisables; & que si elle avait besoin de ressources artificielles, rien ne lui ferait plus facile que de substituer, d'un mot, aux assignats, d'autres créations semblables.—Que tant qu'il restera un écu dans une bourse, & une botte de paille dans un grenier, cet écu & cette botte seront le domaine du gouvernement révolutionnaire.—Que la guerre, loin de l'épuiser, lui fournit le seul prétexte à l'aide duquel il puisse avoir des troupes; & que ces troupes, levées en apparence pour défendre le peuple, servent à le contenir, & à lui arracher tous les subsides dont ses Chefs ont besoin.—Que l'excessive misère de ces troupes, loin d'être pour elle une germe de dissolution, les forcerait au contraire à marcher de victoires en victoires.—Qu'avec du fer elles se procureraient de l'or, & s'empareraient des finances de leurs ennemis pour les tourner contre eux.—Qu'ainsi les contributions des vaincus suppléeraient aux réquisitions des vainqueurs; que ceux-ci entretiendraient la guerre par la guerre; & qu'en roulant autour de ce cercle, ils feraient le tour de l'Europe. — Que les efforts gigantesques de la République Française pourraient se prolonger beaucoup plus long-temps que les subsides réguliers des peuples coalisés; & qu'enfin, s'il était possible qu'elle vînt à succomber, ce ne serait jamais qu'à l'exemple de Samson, en ensevelissant avec elle tous ses ennemis sous les ruines du temple social, &c. &c.

Quel ferait donc aujourd'hui le fort de l'Allemagne, fi fon augufte Chef, qu'elle proclame à fi jufte titre *Libérateur* de l'Empire, n'avait pas écarté de fes Confeils, quiconque aurait tenté d'y propager ainfi le découragement ? En moins de deux mois, le jeune Héros auquel il a confié le foin de fauver fes peuples, a repouffé vers le Rhin les phalanges républicaines ; & néanmoins on trouve encore des gens qui donnent à entendre qu'il ne refte d'autre parti que celui de l'infamie, & qui répètent avec effroi, *Les Français vont....* Sans doute ils vont, & fans doute ils iront encore quelque tems au milieu du dénuement qui les preffe de toutes parts. Certes, ce ferait bien peu connaître l'hiftoire, de fe figurer que la détreffe des finances d'un Empire fi vafte, puiffe l'arrêter d'un jour à l'autre dans fa marche, comme une maifon de commerce eft forcée de fufpendre toutes fes entreprifes au premier moment où elle laiffe protefter un billet exigible. Lorfque j'ai annoncé pour la fin de cette année, la cataftrophe des finances Françaifes, j'entendais qu'à cette époque l'obligation de renoncer à toute efpèce de papier-monnaie ferait folennellement avouée ; que les biens nationaux fe trouveraient aliénés & leur produit diffipé ; qu'en même tems que ceux qui les ont dilapidés fe verraient forcés de renoncer à la reffource des réquifitions, on connaîtrait tout à la fois & l'exiguité des contributions arrachées aux peuples vaincus, & la nullité des impôts payés par le peuple Français : j'entendais que, fi après avoir révélé lui-même le fecret de fa détreffe, le Directoire s'obftinait à garder

ses conquêtes, il serait évidemment appelé à poursuivre la guerre sans confiscations, sans papier-monnaie, sans réquisitions, sans impôts productifs, sans emprunts forcés : j'entendais enfin que l'impossibilité de soudoyer & d'approvisionner des armées si nombreuses, aménerait bientôt l'impossibilité de les recruter, & que leurs chefs seraient réduits à les licentier par degrés & à conniver eux-mêmes à l'abandon graduel des conquêtes qu'elles défendent encore. Je demande maintenant si le Directoire Français n'approche pas chaque jour de cet état de crise ; & si l'épuisement constaté de toutes ses anciennes ressources n'est pas un symptôme précurseur de sa chûte prochaine.

Je ne prétends point affirmer cependant que, dans les convulsions de son agonie, il ne puisse encore porter aux Alliés des coups sensibles ; mais qu'ils prennent exemple de l'Empereur ; qu'ils imitent la magnanime persévérance dont ils l'ont vu redoubler au milieu des plus grands revers ; & si les peuples coalisés ne se relâchent ni dans leur union, ni dans leurs efforts, s'ils restent fidèles à la cause de l'équilibre de l'Europe, le Continent est sauvé.

Que si l'on essayait encore de révoquer en doute cette conséquence inévitable de l'épuisement actuel des usurpateurs Français, je ne cesserai de reporter l'attention publique sur les aveux suivans, que la misère leur a arrachés au milieu des premiers succès de la campagne actuelle.

Une GRANDE ÉPOQUE approche, puisqu'il est vrai que le sort des Empires est lié à la situation de leurs finances. Ramel.

Les aſſignats ont fait la Révolution... ils ont renverſé le Trône, & fondé la République. Ramel.

Il n'eſt que trop vrai que nous ne pouvons pas nous paſſer de l'aſſignat..... que ſi nous le laiſſons tout-à-fait avilir, il ne reſtera plus au Gouvernement aucun moyen d'effectuer le ſervice, & de terminer glorieuſement la Révolution en conquérant la paix. Iſnard.

Si vous ne relevez le crédit de l'aſſignat, vous terminerez, à votre honte, la plus belle Révolution.... Montmayou.

Vous avez toléré les Reſcriptions ; on vous a aſſuré qu'elles ſeraient au pair.... Erreur funeſte ! Bientôt elles ont perdu la moitié de leur valeur. Pelet.

L'édifice conſtitutionnel repoſe aujourd'hui ſur le ſuccès des mandats. Le Directoire.

Ceux qui refuſent les mandats territoriaux, veulent l'impoſſibilité de la Révolution. Creſnières.

Les mandats une fois décriés, les mandats échappés de nos mains, que nous reſterait-il ? l'opprobre, la honte & la mort. Beffroy.

Les mandats qui ont remplacé les aſſignats, ſe ſont écoulés comme l'eau. Robert.

Il ne faut plus ſe le diſſimuler, le règne du papier-monnaie eſt paſſé. Barbé-Marbois.

Nous ſommes ſortis ſans retour du régime du papier-monnaie. Le Brun.

La ſolde, cette dette ſacrée de la République envers les Citoyens qui ſe dévouent pour elle, n'a pas été acquittée depuis pluſieurs mois. Le Directoire.

Tous les marchés ſont ſuſpendus par l'impoſſibilité où ſe trouve le Tréſor public de remplir les engagemens

pris avec les entrepreneurs, & il ne reste aucun espoir de les renouveler. Le Directoire.

La mesure des réquisitions, dont l'emploi est toujours funeste, n'a fourni que des ressources insuffisantes...... Le Directoire.

Il est des hôpitaux où l'on a été obligé de refuser au soldat malade les alimens nécessaires au rétablissement de sa santé. Le Directoire.

Il est possible que les biens nationaux aient été délivrés pour la valeur d'une année de leurs revenus...... Lafond-Ladebat.

Le mode actuel de vente des biens nationaux accomplit sans retour la ruine de la République, & épuise nos dernières ressources. Barbé-Marbois.

Dans les recettes faites pendant l'année qui vient de s'écouler, les contributions d'Italie sont portées pour trente millions, & celles d'Allemagne ne sont portées que pour mémoire. Lafond-Ladebat.

Un des caractères malheureux de notre Révolution, a été l'espérance trompeuse donnée à la classe la plus nombreuse du peuple, de l'affranchissement de toute imposition : j'invite mes Collègues à attaquer avec force ces funestes impostures de la Démagogie, à marcher de toutes leurs forces vers l'établissement des contributions, & à ne croire à L'EXISTENCE *de la République que quand le Gouvernement retirera de chacun un tribut juste & non contraire aux mœurs.* Harmand.

Ordonnez à la Trésorerie de vous présenter à la fin de ce mois, le tableau des rentrées, & de les calculer en valeur réelle, vous serez effrayés de la réduction,

pour ne pas dire de la nullité de ces valeurs. Himbert.

Toutes les impositions directes & indirectes paraissent beaucoup trop considérables pour être perçues dans une année sur le territoire Français. Dalphonse.

Il y aura impossibilité pour une foule de Citoyens de s'acquitter, & il faudra employer encore toutes les rigueurs fiscales. La Combe Saint-Michel.

Que tous les Citoyens sachent que ce n'est que par l'exactitude & la célérité dans le paiement des contributions, qu'ils peuvent rendre à la République toute sa splendeur, & qu'ils n'oublient pas qu'ils en doivent la totalité pour l'An IV. Thibaut.

Il n'y a ni simplicité dans l'administration, ni célérité dans le recouvrement, ni produit réel dans les rentrées. Le produit des contributions s'évanouit au moment où la main de l'Administration s'approche pour le saisir. Cambacérès.

Il existe en ce moment une disproportion entre le recouvrement journalier du trésor public & les dépenses urgentes du service. Les Commissaires de la Trésorerie.

Le Gouvernement qui a le plus de droits aux hommages de la terre, est celui qui tient le plus inviolablement sa parole ; & L'ON PEUT, SANS RISQUE DE SE TROMPER, PRÉDIRE LA CHUTE PROCHAINE DE CELUI QUI SE JOUE DE SES SERMENS, ET DE LA FOI PUBLIQUE, AU GRÉ DE SON CAPRICE, OU DE SES INTÉRÊTS. Pérès.

Tel est le sommaire des aveux qui, depuis dix mois, ont échappé aux dilapidateurs Français : ils confessent eux-mêmes qu'ils sont au comble de l'épuisement, que leur administration se trouve à la veille d'être complètement paralysée : & néanmoins

celle-ci, après avoir prodigué d'une main ce qu'elle pillait de l'autre, essaie encore de couvrir par ses vaines bravades, tant d'aveux que vient de lui arracher, dirai-je le regret tardif d'avoir dissipé le fruit de ses immenses confiscations, ou le désespoir de ne pouvoir plus s'y livrer ?

La restitution de tous ces vols est inévitable (1) ; mais ce qui me paraît également prochain, c'est l'époque où le peuple qu'on croit terrifié, sortira de sa stupeur pour détrôner les Régicides qui osent lui dire, que *c'est par la Guerre qu'il faut conquérir la Paix....* PAR LA GUERRE !... Hommes de sang ! Voyez ce qu'elle a déjà coûté à vos esclaves. Contemplez votre ouvrage ; calculez leur misère ; comptez leurs plaies : mais, sur toutes choses, voyez-les se réveiller par degrés de leur rêve de République triomphante, & de conquêtes indivisibles. Le roman sanglant de votre ambition touche à son terme. Vos armées rétrogradent enfin vers leurs foyers ; vos soldats se rapprochent de leurs familles décimées. Ils vont porter leurs regards consternés sur ce Royaume jadis si florissant, dont vous avez fait, pendant leur absence, une place sépulchrale. Au milieu des décombres de leur malheureuse patrie, ils se rappelleront peut-être ces paroles du Pline Français : *Après ces jours de sang & de carnage, lorsque la fumée de la gloire s'est dissipée, l'homme voit d'un œil triste la terre dévastée, les arts ensevelis, les Nations dispersées, les peuples affaiblis, son propre bonheur ruiné, &* SA PUISSANCE RÉELLE ANÉANTIE. (2)

---

(1) Voyez, à la suite de cet écrit, les nombreux documens sur lesquels je m'appuie.

(2) Buffon, Tom. XII de la Nature, 1ere Vue.

Observations Supplémentaires sur les Ventes des Biens confisqués.

DANS mes trois précédens écrits j'ai représenté la restitution des terres confisquées aux Emigrés comme inévitable : je crois pouvoir annoncer aujourd'hui qu'elle s'approche rapidement. J'en juge sur-tout par les discours que tiennent certains Législateurs Français, pour calmer ce qu'ils appellent eux-mêmes *les inquiétudes & les alarmes des acquéreurs*, & pour leur persuader que la France entière les maintiendra inviolablement dans leurs nouvelles propriétés.

Je n'ignore pas que quelques-uns des détenteurs affectent de regarder comme impossible l'expropriation dont le cri public les menace chaque jour davantage. Mais avant de s'endormir dans cette sécurité, je les invite à jeter les yeux sur les pièces suivantes du grand procès que le nouveau Corps Législatif leur a lui-même intenté depuis le commencement de cette année.

A la tête de toutes ces pièces se trouve le témoignage que Portalis a eu l'énergie de rendre à la vérité, en reconnaissant, le 23 Janvier, QU'IL EST DE NOTORIÉTÉ QUE LA PLUPART DES EMIGRÉS ONT FUI L'OPPRESSION ; témoignage précieux, & qui a été mis dans un nouveau jour par deux autres Députés.

Voici un fait à ma connaissance, a dit Delleville le 7 Août : " *Un citoyen parfaitement honnête voit ses biens séquestrés par un* " *Comité Révolutionnaire.* Il se présente : *Je n'ai point émigré,* " dit-il :—*N'es-tu pas noble?* réplique *un brigand* ; *eh bien, noble* " *ou émigré, n'est-ce-pas la même chose ?*"

Ce trait n'a rapport qu'aux émigrations individuelles ; Jourdan va nous dévoiler comment s'y sont pris les spoliateurs Français pour obtenir des émigrations EN MASSE. *En vain,* leur a-t-il dit, *neuf mille mandats d'arrêts ont été lancés contre les Toulonnais* ; *ils aiment mieux mourir que d'émigrer.* S'il faut en croire ce qu'à dit ce même député le 20 Mars, " Les biens des fugitifs du 31 " Mai 1793 ont été vendus avec tant de précipitation que les

" procès-verbaux de délivrance & d'adjudication ne sont signés
" de personne."

Du Bruel, le 20 Mai. " Quelques acquéreurs frauduleux
" ont abusé du sens de la loi pour se faire adjuger des objets que
" la loi n'entendait point comprendre dans le prix indiqué.
" Par exemple; la loi ordonnait que le prix serait acquitté
" d'après le bail de 1792. Il est arrivé qu'une partie de quelques
" maisons n'étant point louée à cette époque, le prix du bail n'a
" été fixé que sur la partie occupée par les locataires. Néanmoins
" l'acquéreur a obtenu l'adjudication du tout, quoique le prix
" n'ait été déterminé que sur une partie."

Le 29 Juin, plusieurs pétitions ayant dénoncé *les abus scandaleux introduits dans la vente des biens nationaux, abus à la faveur desquels*, disaient les pétionnaires, *des compagnies de spéculateurs, avec quelques pièces de monnaie métallique, s'emparent de domaines considérables*; Défermont écarta ces pétitions de la manière suivante. " N'écou-
" tons pas les clameurs de ceux qui s'appitoient sur le peu de
" valeur qu'on vous donne en paiement."—CONSIDÉRONS *qu'il n'y a pas de propriétés dont le dépérissement soit plus grand que celles qui sont entre les mains de la nation.*

Les dilapidations, qu'on prétendait justifier par un pareil sophisme, furent mises dans un nouveau jour par Hermann. *Dans le Cantal*, répliqua-t-il, *il y avait à vendre beaucoup de bestiaux appartenant à des émigrés: on les a vendus en même tems, de sorte que le prix qu'on en a retiré valait à peine celui du cuir. Je suis bien aise de dénoncer au Corps Législatif ce fait qui m'a été dénoncé.* Un pareil *fait* n'est pas une des pièces les moins instructives de ce grand procès; il fera époque dans l'histoire des confiscations; il constate que tandis que la République Française aliénait les terres confisquées pour une année de leur revenu, elle en vendait les bestiaux pour *la valeur du cuir.*

Régnier a cité le 12 Juillet un autre fait non moins instructif sur la dilapidation du revenu de celles des terres qui n'ont point encore trouvé d'acheteurs. " Les revenus des biens sequestrés, a-t-il
" dit, n'ont pas été versés au trésor public: ils ont été la
" proie de cette foule exécrable de bandits, de larrons révolu-
" tionnaires, qui couvraient toute la surface de la France. Ces
" rapines sont un des mille maux que notre patrie a éprouvés

" pendant la crise politique qu'elle a supportée. Il faut que les
" citoyens se résignent, qu'ils fassent des sacrifices, & qu'ils
" croient que dans bien des cas ils ne pourront être *complette-*
" *ment indemnisés.*"

Il serait absurde sans doute de parler d'*indemnités complettes*, & je ne puis croire qu'il y ait des familles spoliées qui s'en flattent. La seule espèce d'indemnité à laquelle elles puissent prétendre, c'est à rentrer en possession de leurs domaines dévastés. Et j'aime à supposer que Ferrand avait conçu l'espoir d'amener par degrés ses Collègues à ce grand acte de justice, lorsqu'il les a invités, le 21 Juillet, à revenir en arrière sur les ventes déjà consommées, *& à ne point fermer leurs yeux sur la vileté du prix de ces ventes.* " Je sens, dit-il, que cette matière est DÉLI-
" CATE, qu'on ne peut revenir sur des engagemens contrac-
" tés, sur des démarches faites & autorisées, qu'avec une ex-
" trême circonspection & que par des raisons puissantes &
" fondées. Mais ne peut-on point allier les principes & la justice
" avec l'intérêt national ?"

Assurément, rien ne sera plus conforme à la *justice, & à l'intérêt national*, que de reprendre tous les domaines que la République a volés aux émigrés, & que les révolutionnaires ont ensuite volés à la République. Ecoutez ce qu'a dit Le Brun de ces derniers vols, le 30 Juillet. " Sans doute si l'on entrait
" dans les détails, on trouverait des évaluations infidelles ; on
" trouverait que, dans quelques départemens, des manœuvres
" coupables ont trompé la surveillance des administrateurs ; que
" dans d'autres, ceux qui étaient appelés à surveiller ont été
" les auteurs ou les complices de la fraude.—*Leur conscience, la*
" *conscience publique, la voix de l'intérêt général, leur crient qu'ils ne*
" *sont que les spoliateurs de la propriété commune.*"

On a vu, p. 83, que Durand Maillane *sonna le tocsin contre les auteurs & les complices de tant de fraudes* ; mais c'est sur-tout dans la séance du 31 Juillet, que Barbé Marbois a soulevé le voile qui couvrait encore cette scène de brigandages révolutionnaires.
" *On signale des prévaricateurs* DANS TOUS LES RANGS, s'est-il
" écrié ; car n'est-il pas un prévaricateur, celui qui tenant le
" registre des soumissions, y place exclusivement son nom & ce-
" lui de ses amis, procède aux estimations, nomme en même tems

" & l'expert de la Répupublique, & le fien; fe difpenfe des
" paiemens, parce que le receveur eft dans fa dépendance & qu'ils
" font peut-être complices; repouffe, effraie les compétiteurs par
" fon influence; & bientôt honteux de fon opulence criminelle,
" la déguife par des rétroceffions qui lui font payées au poids de
" l'or?

Veut-on connaître maintenant la partie du tableau que cet Orateur, par ménagement, n'avait pas jugé à-propos de découvrir toute entière? Veut-on favoir ce qu'il entendait, en *fignalant des prévaricateurs dans* TOUS LES RANGS? Nous allons apprendre que ces prévaricateurs ne font rien moins que le Directoire & fes Miniftres. J'ai déjà eu occafion de dire, qu'il y a environ 60 *à* 70 *mille demandes en radiation*; & je dois ajouter, que tout Citoyen Français qui offre de prouver qu'il a été porté injuftement fur la lifte des Emigrés, eft obligé de foumettre fes réclamations au Directoire. Quel Tribunal! Arrêtons-nous fur ce qu'en a dit Boiffy d'Anglas, le 23 Août. " Il faut un
" arrêté du Directoire pour chaque radiation. Or, de deux
" chofes l'une, ou le Directoire figne de confiance, & alors le
" pauvre n'obtient rien, & *l'homme qui a de l'or peut feul obtenir*
" *que fa réclamation foit mife fous les yeux du Directoire.*—(Ici, dit le *Moniteur*, des murmures s'élevèrent).—*Citez des faits*, s'écria Boudin.—*Le fait eft qu'on vole*, répliqua De la Haye.—" A Dieu
" ne plaife," pourfuivit Boiffy d'Anglas, " que je croie que,
" fur les 70 mille infcrits, la majorité foit véritablement émi-
" grés! *Nous favons tous combien de citoyens ont été injuftement in-*
" *fcrits* . . . . Ceux qui parlent pour les émigrés, font ceux qui
" foutiennent excellent, un mode tel, que le riche feul peut ob-
" tenir fa radiation *en l'achetant au poids de l'or.* Voyez l'éten-
" due funefte que reçoit une profcription qui ne devrait frapper
" que les coupables, & qui enveloppe peut-être un *million de*
" *Français innocens.*"

Ce font cependant ces mêmes Français proclamés *innocens* dans le Corps Légiflatif, dont on continue à vendre provifoirement les biens à moins qu'ils *n'achètent du Directoire leur radiation au poids de l'or!* Et il fe trouve en France des hommes tout à la fois affez pervers & affez aveugles, pour fe figurer que le peuple les laiffera jouir long-temps en paix de pareils vols; & qu'ils ref-

teront *tranquilles dans ces possessions que les uns*, ainsi que l'a dit Durand Maillane, *se sont procurées presque pour rien, les autres par des moyens violens & criminels !*

Déjà Génissieux a demandé, le 28 Octobre, " Que pour attein- " dre tous les dilapidateurs des biens nationaux, toutes ventes " sur estimations d'experts fussent *annullées*, & qu'on revît les " décrets qui en avaient autorisé la vente à un prix 30 fois in- " férieur à la valeur actuelle de ces biens."

Cette motion a été jusqu'ici écartée, quoique La Fond Ladebat ait cherché à l'élever dans l'autre Conseil, en déclarant, QU'IL ÉTAIT POSSIBLE *que des biens nationaux aient été délivrés pour la valeur d'une année de leurs revenus.*

IL EST POSSIBLE. Quelle expression! Au moment où l'on va livrer aux fournisseurs du Havre & de Gênes pour 200 millions de biens nationaux, en compensation des 11 cents mille livres qui leur étaient dues ! Qu'on calcule pour quelle valeur ils vont être aliénés, & l'on verra qu'il est non-seulement *possible*, mais *certain*, qu'ils vont leur être délivrés pour la valeur d'environ sept semaines de leur ancien revenu. Le Directoire oserait-il nier qu'en les forçant à recevoir ce funeste présent, ce ne soit avec l'intention formelle de le leur arracher avant peu ?

Mais l'un des traits les plus instructifs de cette histoire de spoliations, c'est le motif qu'allèguent aujourd'hui les Législateurs Français, pour se débarrasser à tout prix de ces mêmes confiscations par l'appat desquelles ils avaient mené le peuple au crime, en lui promettant une *fortune colossale*. Ecoutez-les maintenant. *Il est de votre justi ce de vendre les domaines nationaux*; c'est le Député Perrin qui parlait ainsi, le 4 Septembre :—*Il est de votre justice de débarrasser la nation des frais de régie, & d'attacher à la République par la propriété une foule de citoyens. Songez*, a ajouté Pérès quelques jours après, *songez, que vous avez une quantité prodigieuse de biens d'émigrés, qui ne sont ni vendus ni soumissionnés ; que ces biens se dégradent par l'effet d'une mauvaise régie ; & que leur produit est pour ainsi dire nul pour le trésor public.*

Ainsi, après avoir proclamé la guerre des pauvres contre le riche ; après les avoir conduits à l'assaut des propriétés, on leur annonce déjà qu'il faut à tout prix renoncer à cette funeste conquête, que les terres confisquées *se dégradent*, & qu'elles sont d'un

produit *nul*, pour le tréſor national, qu'on avait cru enrichir à jamais!

Je ſuis bien convaincu qu'on n'attend plus que l'entière aliénation de ces terres, pour ſignifier aux acquéreurs qu'ils doivent ſe *réſigner* à un nouveau *ſupplément de prix* ; & que la demande des reſtitutions complettes ſuivra bientôt après. Pour peu que les ſucceſſeurs de Robeſpierre réuſſiſſent à prolonger leur règne, l'épuiſement de leurs finances les forcera inévitablement à établir eux-mêmes une Chambre ardente, pour procéder à ces reſtitutions, & cette Chambre ne tardera guère à prendre pour exemple ce qui ſe paſſa à Rome, lorſqu'après la mort de Néron, on s'occupa du délabrement des finances. " Tout conſidéré, dit Tacite, on ne trouva rien de " plus juſte que de chercher les reſſources dans la cauſe de l'épuiſe-" ment. Néron avait diſſipé, en dons, 22 milliards de ſeſterces : " on les réclama tous, à l'exception du dixième, qu'on laiſſa à cha-" cun ; mais ce dixième leur reſtait à peine. Ils avaient été pro-" digues du bien d'autrui comme du leur ; & les plus débauchés, " qui avaient été les plus avides, n'avaient plus ni terres ni revenus; " ils conſervaient pour tout bien les inſtrumens de leurs vices."— *Proxima pecuniæ cura. Et cuncta ſcrutantibus juſtiſſimum viſum eſt inde repeti ubi inopiæ cauſa erat. Bis et vicies mille ſeſtertiûm donationibus Nero effuderat. Appellari ſingulos juſſit, decuma parte liberalitatis apud quemque eorum relicta. At illis vix decumæ ſuper portiones erant : iiſdem ergo aliena ſumptibus, quibus ſua prodegerant, cum rapaciſſimo cuique ac perditiſſimo, non agri, aut fœnus, ſed ſola inſtrumenta vitiorum manerent.* Tac. Hiſt. Lib. I.

FIN.

